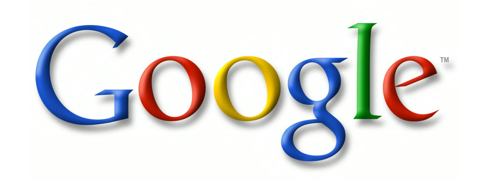
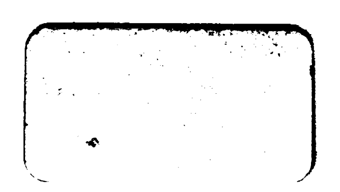
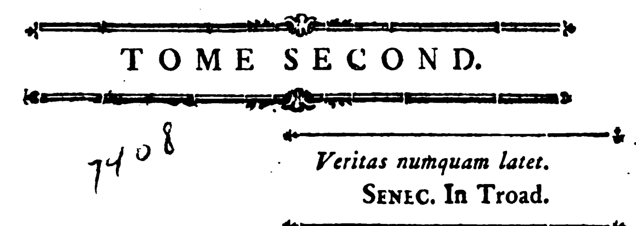




HISTOIRE
POLITIQUE, ECCLÉSIASTIQUE ET LITTÉRAIRE
DU QUERCI,

PAR M. DE CATHALA-COTURE,
Avocat en Parlement;
CONTINUÉE par M.** Membre de plusieurs Académies.



TOME SECOND.

Veritas numquam latet.
SENEC. In Troad.



A MONTAUBAN,
Chez PIERRE - THOMAS CAZAMÉA, Éditeur & Libraire-Juré, place de la Paroisse.

M. DCC. LXXXV.
AVEC APPROBATION ET PRIVILÉGE DU ROI.



HISTOIRE DU QUERCI.

LIVRE NEUVIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Les habitans de Montauban ferment les portes aux Officiers de justice que les Consuls avoient rappelés. — Les Calvinistes s'emparent de Bioule, Caussade, Souillac & Capdenac. — Verlhac nommé Gouverneur de Montauban. — Villars échoue au siége de Caussade. — Nouvel édit de pacification qui n'accorde aux Calvinistes l'exercice public de leur religion que dans les villes de la Rochelle, Nîmes & Montauban.

LES Calvinistes étonnés du coup imprévu de la Saint Barthelemi, parurent d'abord accablés de la perte de leurs principaux chefs, & de celle de plus

de vingt-cinq mille des leurs qui périrent dans les différentes villes du royaume. L'audace en particulier des Montalbanois & leur fierté, semblèrent, dans ces premiers instans, avoir fait place à quelque espèce de crainte. Les Consuls firent dire à *Dumas* & à *Prévôt*, qu'ils pouvoient y revenir faire les fonctions de leurs charges en toute sureté. Ces deux Magistrats avoient quitté la ville en diligence, à la première nouvelle de ce qui s'étoit passé à Paris, & très-à-propos; car quelques factieux proposèrent de faire par représailles, main-basse sur les Catholiques. Les Consuls cependant donnèrent le 6 de septembre une ordonnance portant défense de leur nuire & d'en médire; ce qui remit le calme, mais pour peu de temps. Les Ministres se croyant les plus exposés dans la révolution, si les Catholiques reprenoient une certaine autorité dans la ville, amutèrent le peuple qui ferma les portes aux Officiers royaux, lorsqu'ils voulurent rentrer dans la ville. De là l'assertion peu réfléchie d'un Auteur qui dit que Montauban donna le signal d'une nouvelle révolte, & donna occasion à la quatrième guerre civile ou de religion. Cet Auteur n'a pas fait attention que la Rochelle refusa aussi de recevoir *Biron* pour Gouverneur, que cette ville répondit qu'après la trahison qu'on venoit de faire à l'Amiral & à ceux de sa religion, on ne pouvoit pas se fier à la Cour, & qu'elle aimoit mieux s'ensevelir sous ses ruines, que de périr par la main des bourreaux. Quelle de ces deux villes semble avoir

donné lieu aux nouveaux troubles? Rien égale-t il l'insolence de la réponse des Rochellois? Ils furent aussi les premiers qu'on voulut punir.

Il est vrai que les Montalbanois semblèrent se hâter de prendre les armes. On peut leur reprocher, comme un des premiers actes d'hostilité, le secours qu'ils donnèrent à *Reiniés* qui s'empara de Villemur. Ce Reiniés fut sauvé, dit-on, du massacre de la Saint Barthelemi, par *Vesins*, qui étoit son ennemi. Ce fut aussi en sortant de Montauban que le Vicomte de Gourdon, & non pas Vesins qui étoit Catholique, avec vingt-cinq chevaux seulement en battit près de Castel-Sarrasin, deux cents de Monluc & leur enleva la Cornette noire. *Serignac*, frère de Terride, qui étoit mort de douleur après l'affaire d'*Ortés*, où il fut fait prisonnier par Montgomméri, vint en même-temps à Montauban. De là, suivi de quelques compagnies volontaires, il entra dans le haut Languedoc, prit *Buset* par escalade, & poussa jusqu'à *Rabastens* qui eut subi peut-être le même sort; mais les échelles se trouvèrent trop courtes. Ce ne fut pas seulement à Montauban que ces nouveaux troubles se firent sentir; le Querci entier les éprouva. Les Vicomtes de *Paulin* & de *Panat* s'emparèrent de *Bioulle*, de *Caussade*, de *Souillac* & de *Capdenac*. La Noblesse calviniste croyoit alors ne pouvoir se mettre à l'abri des coups qui avoient fait couler tant de sang, qu'autant qu'elle auroit toujours les armes à la main.

La guerre étant ainsi bien décidée, les Montal-

banois, afin de contenir le peuple & d'arrêter sa licence, élurent le 6 octobre *Verlhac*, pour leur Gouverneur, & pour Capitaines, *Portus*, *Barriton*, *Petit* & *Ravaille*, qui après avoir prêté serment entre les mains des Consuls en qui résidoit toujours la suprême autorité, rétablirent l'ordre dans la ville, & pourvurent à sa défense. Le fort des Jacobins qui avoit été très-endommagé lors du dernier siége, pouvant être surpris aisément, & demandant beaucoup de temps & de dépense pour être réparé, Verlhac fit faire dans un angle voisin, appelé le *Darnage*, une bonne plate-forme qui commandoit ce fort. Montauban par les différentes vues de ces Gouverneurs vit ainsi successivement accroître & multiplier ses fortifications, & augmenter sa force à chaque reprise d'armes. Verlhac remplit ensuite les magasins de tout le blé qui étoit dans la ville & aux environs dont il enleva aussi tout le vin & les bestiaux. Préparé ainsi, il attendit sans inquiétude l'Amiral de *Villars*, qui commandoit en Guienne & qui menaçoit Montauban. Ce Général, après s'être rendu maître du château de Terride & de quelques autres petites places dans la Gascogne, entra en effet dans le Querci au mois de janvier 1573. Il vint à la vue de Montauban, dont le bon état le surprit; il passa outre, & après quelques courses peu intéressantes, il fut mettre le siége devant *Caussade*, où il échoua. *Lamothe-Pujol* défendit si bien cette petite place, que Villars y perdit beaucoup de temps & d'hommes, & fut forcé de

se retirer, en disant, pour sauver son honneur, qu'il alloit joindre le Duc d'Anjou devant la Rochelle.

Cette ville étoit investie & les opérations du siége étoient commencées sous les ordres de Biron, depuis le mois de novembre. Le Duc d'Anjou qui devoit commander, s'y rendit deux mois après suivi de troupes nombreuses. On y voyoit avec le Roi de Navarre & le Prince de Condé qui s'y trouvoient à regret, une foule de la haute Noblesse du Royaume. Ce siége, l'un des plus mémorables dont les fastes de cette ville fassent mention, dura huit mois entiers avec une grande vivacité, & le succès n'en paroissoit rien moins qu'assuré pour le Duc d'Anjou, lorsque ce Prince apprit son élection au trône de Pologne. Il pressa alors la conclusion des négociations commencées, & qui malgré les hostilités n'avoient pas été interrompues. Elles finirent par le traité du 25 juin 1573. Ce traité ne fut avantageux qu'aux Rochellois, qui restèrent les maîtres de leur ville. Il fut suivi d'un édit de pacification bien moins favorable aux Protestans que les précédens. Celui-ci leur accordoit la liberté de conscience; mais sans exercice public, que dans les villes de *la Rochelle*, *Nîmes*, & *Montauban*.



CHAPITRE II.

Malgré l'édit de pacification, les Calvinistes continuent les hostilités. — Solidité des fortifications de Montauban. — Politique des Montalbanois. — L'Evêque Desprès s'empare de Cayrac. — Le chapitre de cette ville transféré à Castelnau-de-Montratier.

ON est fatigué de voir dans l'histoire de ces temps-là, cette foule d'édits qui se contredisent sans cesse, ainsi que ces traités multipliés presqu'aussitôt rompus que signés par le mauvais & variable systême du gouvernement. La Reine-mère avoit appris aux peuples à s'en faire un jeu. Ils n'avoient aucune confiance aux paroles ni aux sermens de cette Princesse; elle ne la méritoit pas. Ne pensant jamais qu'à se maintenir dans une autorité dont, ce semble, elle ne faisoit usage que pour renverser l'état qu'elle vouloit gouverner seule; toujours occupée à détruire les factions qui s'élevèrent sous le règne de ses enfans, & n'étant pas assez habile pour les prévenir ou les empêcher de se former; nul moyen, quelque odieux qu'il fût, ne lui coûta à prendre pour parvenir à ses fins. Témoin la Saint Barthelemi & depuis, précisément dans le temps dont nous parlons, sa liaison intime avec les Guises, ces anciens ennemis de la maison de Valois qu'ils cherchoient à renverser du

trône. Elle indiſpoſa par là, pluſieurs Grands de l'état, qui ſous le titre de mécontens & de politiques, ſe réunirent au parti des Calviniſtes ſans les aimer.

Ceux-ci ne furent pas tous contens du traité de la Rochelle, qui, diſoint-ils, n'avoit été l'ouvrage que de quelques particuliers, & par là n'obligeoit pas le général des égliſes, d'où ils prirent le prétexte de reſter armés. La Reine, loin de chercher à appaiſer ces murmures, & ne penſant qu'à s'aſſurer de la régence qui ſuivroit la mort du Roi qu'on regardoit comme prochaine, s'unit encore plus étroitement avec les Guiſes. Elle dépouilla le Duc d'Alençon ſon fils, de la lieutenance générale du royaume, pour la donner au Duc de Lorraine. Outré de cet affront, le Duc d'Alençon, d'intelligence avec le Roi de Navarre & le Prince de Condé, conſentit à ſe mettre à la tête des factions. Les Proteſtans qui devoient envoyer quelques troupes pour favoriſer l'évaſion des Princes prirent mal leurs meſures; la trame fut découverte. Il en coûta la vie aux confidens du Duc d'Alençon, qui portèrent leur tête ſur l'échaffaud, & les Princes furent arrêtés. Le Prince de Condé s'échappa quelque temps après; il ſe retira à Strasbourg, & de là en Suiſſe.

Les Calviniſtes comptant ſur le ſuccès de l'entrepriſe, avoient commencé les hoſtilités dans les provinces, & quoiquelle eût échoué ils les continuèrent. Le Roi Charles IX mourut dans ces circonſtances, peu regretté. La Reine mère devenue Re-

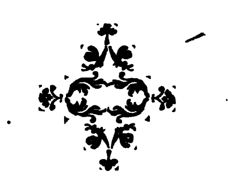
gente vit ses désirs remplis. Les Guises ne furent pas moins contens, délivrés de l'inquiétude que leur donnoit le feu Roi qui ne les aimoit pas; ils se virent au comble de l'élévation. Les Protestans toujours armés donnoient cependant du souci à la Régente. Elle engagea une négociation avec *Lanoue* & quelques autres Chefs, qui ne produisit qu'une trève pour les mois de juin & de juillet, pendant laquelle elle leur permit de tenir à *Milhau* en Rouergue, une assemblée générale des provinces de Guienne, de Languedoc & de Dauphiné. Les mécontens y envoyèrent les Députés des villes dont ils étoient les maîtres, & tous ensemble, sur la nouvelle que l'Electeur Palatin donnoit des troupes au Prince de Condé, ils l'élurent unanimement pour leur Chef général, & lui en envoyèrent le décret à Neufchâtel en Suisse. L'assemblée osa encore demander que le Duc d'Alençon fût déclaré Lieutenant-général du royaume pendant l'interrègne, que les Guises fussent chassés du Conseil, & qu'on convoquât les Etats généraux. L'arrivée du Roi Henri III à Lyon, le 6 de septembre, rendit partie de ces demandes inutiles; mais ne donna pas la paix au royaume. Malgré l'avis des meilleures têtes de son Conseil, il voulut faire la guerre aux Protestans, qui d'accord avec les mécontens, lui firent essuyer plus d'un affront avant son départ de cette province. Si en effet le dessein de pousser la guerre contr'eux, leur avoit causé d'abord quelques alarmes, ils furent bien rassurés, quand à la place de ce brave Duc

d'Anjou qui les avoit fait trembler tant de fois, ils ne virent qu'un Monarque mou & efféminé.

La guerre continua en conſéquence ſurtout dans le Querci, & aux environs de Montauban. Les Bourgeois en avoient bien réparé les fortifications. La ville préſentoit un front redoutable ; mais c'étoit preſque en cela ſeul que conſiſtoit ſa force. Elle fourmilloit de bons ſoldats qui lui étoient inutiles, parce qu'ils manquoient de chefs pour les commander & les conduire. C'étoit une ſuite du goût dominant que les Montalbanois conſervoient toujours pour le gouvernement démocratique. Ils ne pouvoient ſouffrir la Nobleſſe ; les Gentilshommes n'étoient admis pendant la paix à aucune charge ni emploi qui donnât quelque autorité. On en vit qui pour pouvoir la partager firent à deſſein des actes de roture, & dont les deſcendans furent obligés de ſe faire réhabiliter. Ce peuple étoit perſuadé avec raiſon que la Nobleſſe étoit toujours attachée au Souverain d'une manière particulière, ſoit par le génie de la nation, ſoit par l'attente de ces graces qui ne peuvent rejaillir que ſur elle. Il étoit toujours dans la crainte d'être ſacrifié à l'ambition, ou au déſir de faire un accommodement avantageux. De là les grandes précautions que prenoient les Montalbanois avec leurs Chefs de guerre ou Gouverneurs, pour que leur autotité fût ſubordonnée à celle des Conſuls. Leur pouvoir & leurs fonctions ceſſoient abſolument dès que la paix étoit faite ; politique qui pouvoit bien leur devenir funeſte dans

un cas imprévu, mais qui cependant fit leur sûreté jusques à la fin des troubles.

Dans cet état, les Montalbanois ne pouvoient ni se répandre au dehors, ni penser à faire des conquêtes; ils se tenoient clos & couverts derrière leurs murailles. L'Evêque qui ne les perdoit pas de vue, instruit de leur situation, fit des courses jusqu'à leurs portes, & s'empara de la campagne. Il enleva *Cayrac*, sur l'Aveiron, dont les Montalbanois s'étoient précédemment emparés, & dont ils avoient chassé le chapitre qui s'étoit réfugié à l'Albenque, d'où l'Evêque de Cahors le transféra à *Castelnau-de-Montratier*, où il est encore. Ce chapitre est composé de huit Chanoines & d'un Doyen, dont le bénéfice est un des plus considérables du Querci; il est Seigneur haut-justicier de la terre de *Cayrac*, qui est assez étendue. C'étoit autrefois un monastère de l'ordre de Saint Benoît.



CHAPITRE III.

Blocus de Montauban. — Le Vicomte de Turenne va au secours de cette ville. — Le fort de Cayrac rasé. — Réalville assiégé capitule. — Le Vicomte de Turenne y met Valada pour commander la garnison. — Turenne quitte Montauban. — Valada fait prisonnier par Desprès. — Sa mort.

LES négociations pour la paix continuoient toujours, ainsi que la guerre. Le sage *Lanoue*, l'un des négociateurs qui étoit alors l'ame, pour ainsi dire, du parti protestant, soupiroit après un accommodement. Il le croyoit nécessaire pour abaisser les Guises, qu'il regardoit comme les boute-feu de l'état, & la cause des troubles présens; il ne négligeoit pas cependant les intérêts de la cause, & ce fut lui qui conserva Montauban aux confédérés & à ses habitans. L'Evêque *Desprès*, qui, ainsi qu'on l'a vu, tenoit la campagne autour de cette ville, & la tenoit presque investie au moyen des forts dont il étoit le maître sur les bords de l'Aveiron, s'unit avec les garnisons de ceux qui étoient au de là du Tarn, & tous ensemble ils en formèrent le blocus. *Lanoue* vit le péril de la place. Il y envoya promptement le Capitaine *Choupes*, avec quelques troupes.

Ce Capitaine éloigna d'abord les Catholiques, & les tint en échec jusqu'à l'arrivée du Vicomte de Turenne, qui à la tête de trois mille cinq cents hommes, entra dans la ville le premier mai 1575. Le Vicomte étoit catholique & de la faction des mécontens. Quelques Auteurs ont dit qu'il apostasia, & qu'après cette démarche il fut fait Gouverneur de Montauban, & Chef des Protestans du haut Languedoc & de la haute Guienne.

Ce nouveau Gouverneur arrêta bientôt le courses de l'Evêque. Supérieur en force, il s'empara lui-même de la campagne. Afin de mettre le territoire de Montauban hors d'insulte, il attaqua & prit *Puigaillard*, & passant ensuite le Tarn, il se rendit maître de *Meausac*. Revenu sur ses pas, il franchit l'Aveiron, fit raser entièrement le fort de *Cayrac* qui se rendit après quelques volées de canon; & pour ouvrir la communication avec *Caussade*, il assiégea *Réalville* le 23 mai. Cette petite ville se défendit assez bien. Après avoir souffert le feu du canon pendant quatre jours entiers qui ruina ses meilleures défenses, sans espoir d'être secourue par l'Evêque, le seul alors dans le pays qui eût pu le faire & qui se trouva trop foible; elle capitula, & le Vicomte y mit *Valada* pour commander la garnison qu'il y laissa. Valada étoit un brave Capitaine qui fit de là bien du mal aux Catholiques. Ces petites conquêtes furent très-avantageuses à Montauban. Tout le pays lui fut soumis entre les deux rivières de Tarn & d'Aveiron, &

jusqu'à *Caussade*, *Bruniquel* & *Villemur*. Pour assurer d'avantage cette espèce d'empire, Turenne ayant appris que le *Masgrenier* étoit bloqué par *Lavalette*, qui partageoit avec *Cossé* le commandement du Languedoc, que la place étoit dans une extrême disette, qu'elle manquoit même de monde pour la défendre, il y fut en diligence, la ravitailla & força Lavalette de se retirer.

Ce Général & *Cossé* son collègue vivoient dans une mésintelligence qui influa sur le Querci. Les Protestans par la négligence de ces deux Commandans, y devinrent le parti dominant, surtout aux environs de Montauban.

Turenne quitta cette ville peu de temps après, & fut joindre le Duc d'Alençon, qui las d'être environné d'espions, s'étoit échappé de la cour la nuit du 15 septembre, & s'étoit retiré à Dreux. L'évasion de ce Prince alarma d'autant plus la cour, qu'on y apprit dans le même ttemps, que le Prince de Condé avoit signé son traité avec le Prince Casimir, & qu'ils se préparoient à entrer en France, suivis d'un corps nombreux d'Allemands.

Tandis qu'à la tête d'une armée formée à la hâte, le Duc de Guise marchoit pour empêcher ces étrangers d'entrer dans le Royaume, la Reine-mère courut après son fils, eut une conférence avec lui, au château de Champigni en Touraine, & le fit consentir à une trève de six mois, à commencer au 22 de novembre, pendant laquelle on travailleroit à la paix.

Trop éloigné du centre des négociations, le Querci ne jouit pas de la tranquillité passagère que la trève eut dû, ce semble, lui procurer. Les deux partis ignorèrent ou feignirent d'ignorer qu'il y eût des conférences pour un accommodement; la petite guerre y continua, & sous les ordres de *Valada*, la garnison de *Réalville* s'y signala d'une manière particulière. Ce Commandant toujours en course infestoit tous les pays voisins. Il faisoit main-basse sur tous les Catholiques qui tomboient dans ses mains, & n'épargnoit que ceux qui étoient en état de payer une grosse rançon.

Vivement touché de ces brigandages, mais trop foible pour en arrêter le cours, à force ouverte, l'Evêque de Montauban eut recours à la ruse. Il se servit pour cela de deux soldats déterminés & braves qui servoient dans sa compagnie, & que Valada, lors de la prise de Réalville où ils s'étoient trouvés, avoit renvoyés sans rançon sur leur refus constant de rester à son service. Ces deux hommes feignant d'être très-mécontens de l'Evêque, se rendirent auprès de Valada, le prièrent de les recevoir dans ses troupes, & pour mériter sa confiance, ils lui offrirent de lui livrer le Prélat. L'avide Commandant donna grossièrement dans le piége. Il fit des promesses magnifiques, & convint avec eux du lieu & du jour où le complot seroit exécuté. Il se rendit avec confiance au lieu indiqué le 6 janvier 1576; il trouva l'Evêque, en effet, mais avec plus de soldats qu'il n'en avoit lui-même. Après un léger combat,

combat, où quelques-uns de ses gens furent tués, & les autres dissipés, forcé de céder au nombre, & après s'être défendu vaillamment, il fut pris & conduit au château de Montpezat. Ses amis tentèrent inutilement de le délivrer. Mais comme c'étoit un homme utile au parti, le Baron de Cornusson & de Loubejac, traitèrent de sa liberté avec l'Evêque, & s'engagèrent de donner quatre prisonniers catholiques en échange, & de dédommager un Gentilhomme dont Valada avoit fait brûler la maison. En exécution de cet accord, trois des prisonniers catholiques furent amenés à Montpezat. Pendant qu'on attendoit le quatrième & qu'on régloit les intérêts du Gentilhomme incendié, quelques-uns de ceux qui avoient conduit les prisonniers, à l'aide de quelques gens apostés, tentèrent de surprendre la place; mais ils furent vivement repoussés. L'Evêque indigné de cette supercherie, ne voulut plus entendre parler de l'échange de Valada, & le fit étroitement enfermer dans une tour du château. Quelques jours après Valada ayant voulu se sauver par une fenêtre au moyen des draps de son lit qu'il noua ensemble, tomba sur des rochers & se rompit les deux cuisses. Des soldats accoururent au bruit de sa chute, & le remirent dans sa prison. Il y mourut dans quelques heures.



CHAPITRE IV.

Le Roi de Navarre s'assure de Montauban. — Complot formé contre la ville de Cahors découvert. — Loubejac a la tête tranchée & Sandrail est pendu. — Cinquième édit de pacification très-favorable aux Calvinistes, non exécuté. — Figeac pris d'assaut par les Protestans. — Jean de Vesins, Sénéchal du Querci.

SI la cour avoit été alarmée de la fuite du Duc d'Alençon, elle ne le fut pas moins de l'évasion du Roi de Navarre au commencement de 1576. Il l'avoit promis au Duc, & il s'échappa heureusement le 5 de février, sous le prétexte d'une partie de chasse. Il se rendit à grandes journées, dans son gouvernement de Guienne; il s'y assura des meilleures places, & surtout de Montauban. Cette ville étoit occupée alors à prendre des mesures pour la réussite d'une entreprise sur Cahors, où elle s'étoit enfin engagée après bien des délais. Le projet en fut formé par les habitans de Caussade, qui avoient ménagé quelques intelligences dans cette capitale du Querci par l'entremise du Baron de Loubejac & d'un Bourgeois de Montpezat, nommé Sandrail. Tous les Protestans du pays étoient du complot, qui auroit infailliblement réussi sans l'E-

vêque de Montauban. Les fréquens voyages de Sandrail, & sa sécurité dans un temps où ceux qui étoient forcés de se mettre en chemin ne le faisoient pas sans de grandes précautions & sans trembler, firent craindre au Prélat qu'il ne se tramât quelque chose. Il le fit épier & suivre de si près, qu'il fut instruit de tout au moment presque de l'exécution. Sans perdre un instant, il fit arrêter Sandrail, & sur un faux avis de celui-ci, il surprit Loubejac. Il les fit conduire à Cahors, où le procès fait, Loubejac eut la tête tranchée & Sandrail fut pendu avec ses complices.

Ennuyés de la longueur des négociations qu'ils crurent n'être qu'un prétexte pour les retenir en Lorraine, le Prince de Condé & les Allemands étoient entrés dans le royaume à-peu-près dans le temps que le Roi de Navarre quitta la Cour, & s'étoient joints au Duc d'Alançon, qui se vit alors à la tête de plus de trente mille hommes. Le Roi craignant pour sa capitale que cette armée sembloit menacer, rappela ses troupes auprès de sa personne. D'accord avec sa mère, il accéléra la conclusion du traité de paix qui fut signé le 10 mai, & sur lequel il fut donné un cinquième édit de pacification bien plus avantageux aux Protestans que les précédens. Il leur permettoit le libre exercice de leur religion dans tout le royaume, des cimetières pour enterrer leurs morts, des chambres mi-parties dans tous les Parlemens, & la faculté d'être admis à toutes les charges. Il réhabilitoit de plus

la mémoire de tous ceux qui avoient été suppliciés à l'occasion des troubles.

Ce traité sembla n'avoir été fait que pour ramener le Duc d'Alençon, & ne fut exécuté en effet que pour ce qui regardoit personnellement ce Prince. Dès qu'il eut reparu à la cour, on s'embarrassa peu de satisfaire les autres. Là où les Protestans ne furent pas les plus forts, ils virent mépriser avec affectation les dispositions de l'édit. Les Catholiques cependant en jettoient les hauts cris, & comme le premier donné sous le règne précédent, avoit fait naître le Triumvirat, celui-ci fit éclater cette fameuse & coupable association appelée communément la ligue, ou du moins lui servit de prétexte pour se montrer. Elle s'étoit formée depuis plus d'une année; le Pape & le Roi d'Espagne y étoient entrés. Son but étoit de bouleverser le royaume, & jamais les circonstances ne lui parurent plus favorables.

Les Calvinistes avoient fortement demandé la convocation des Etats généraux. Ils espéroient qu'au moyen de leurs députés & de ceux des mécontens, leur parti y seroit le plus fort; ils se trompèrent. Plus habiles & plus riches qu'eux, les Ligués qu'on appela depuis Ligueurs, manœuvrèrent si heureusement dans les provinces, qu'ils s'assurèrent de l'élection de tous les Députés; & sûrs de les avoir à leur dévotion, ils en pressèrent eux-mêmes la convocation. Ils furent assemblés à Blois, & la première séance fut tenue le 6 de décembre. On

employa le reſte de l'année en intrigues qui amenèrent le Roi au point que pour éviter que le Duc de Guiſe ne fût mis à la tête de la ligue, il s'en déclara lui-même le Chef, & la ſigna avec tous les Grands de la Cour. Il fut après queſtion de révoquer le dernier édit de pacification. Ce point parut ſi décidé aux députés du Roi de Navarre & du Prince de Condé, qu'ils proteſtèrent de la nullité de tout ce qui ſe feroit dans cette aſſemblée comme n'ayant pas été convoquée dans les formes ordinaires, & ſe retirèrent.

Les Proteſtans s'y attendoient. Le peu de ſoin qu'on avoit eu de faire obſerver cet édit, & de ſatisfaire le Roi de Navarre & le Prince de Condé, le leur avoit aſſez annoncé. Ils ſe tenoient prêts à tout *événement*; ceux du Querci ſurtout, qui, à la première nouvelle du départ de leurs Députés de l'aſſemblée, exécutèrent une entrepriſe qu'ils avoient ménagée ſur la ville de *Figeac*. Quelques habitans qu'ils avoient gagnés les y introduiſirent la nuit du 23 décembre, & cette malheureuſe ville éprouva toutes les horreurs d'une place priſe d'aſſaut. Tous les Catholiques & les Eccléſiaſtiques furent maſſacrés. Le pillage dura pluſieurs jours, & finit par un incendie qui en conſuma la plus grande partie. Les chefs cependant de ces furieux étant parvenus à arrêter la licence du ſoldat, & voulant conſerver cette place qui commandoit à une partie du haut Querci la mirent en état de défenſe, & y bâtirent une citadelle. Elle reſta, en effet, ſous leur puiſ-

ſance juſqu'à la fin des guerres de la religion.

Jean de Balaguier Evêque de Cahors étoit mort dès le mois d'avril précédent, & le Roi Henri III avoit nommé à ſa place, Antoine Ebrard de Saint Sulpice, d'une illuſtre & ancienne maiſon du Querci. Ces bulles furent retardées parce qu'il n'avoit pas l'âge requis pour l'épiſcopat, ce qui cauſa dans cette égliſe un interrègne de plus d'une année. Dans le même temps Jean de Veſins, Seigneur del Rodier-Charri, Capitaine de cent hommes d'armes ſous la charge du Marquis de Villars ſuccéda à Antoine Gilibert de Cardaillac, dans la charge de Sénéchal du Querci.



CHAPITRE V.

Le dernier édit de pacification aboli. — Edit de Poitiers favorable aux Protestans. — Ebrard de Saint-Sulpice, Evêque recommandable de Cahors. — Assemblée convoquée à Montauban, où l'on conclut une suspension d'armes. — Sénéchal rétabli dans cette ville. — Les Calvinistes assemblés à Montauban déterminent de ne rendre aucune des places de sureté. — Ils font un règlement.

APRÈS la seconde séance des états qui fut tenue le 17 janvier 1577, le Roi pressé par les Députés dévoués aux Guises, révoqua enfin le dernier édit de pacification, & défendit l'exercice de toute autre religion que de la catholique. Envain le Monarque pusillanime donna ensuite une déclaration dans laquelle il sembloit s'excuser en disant que c'étoient les états qui avoient supprimé cet édit; envain il voulut prendre les Protestans sous sa protection, ils formèrent une contre-ligue dont le Prince de Condé se déclara le Lieutenant sous l'autorité du Roi de Navarre, & publia un manifeste sanglant contre les désordres de la Cour.

On arma de part & d'autre. Les Protestans ne furent pas heureux; ils perdirent quelques places,

& les Catholiques avoient visiblement le dessus, lorsque par des raisons qu'on n'a jamais bien pénétrées, la paix se fit à Bergérac vers la fin de septembre. Il parut un autre édit dressé à Poitiers, où le Roi s'étoit rendu, qui ne différoit des précédens qu'en ce qu'il restraignoit un peu plus l'exercice de la religion calviniste, & qu'on chercha à établir une sorte d'égalité entre tous les sujets du Roi.

Vers ce même temps l'Evêque de Cahors, Ebrard de Saint-Sulpice, reçut ses bulles & la dispense d'âge, qu'il dût principalement au compte avantageux que la Sorbonne rendit au Pape de ses mœurs & de sa capacité. Il fut sacré dans le mois d'octobre à l'âge de dix-huit ans, & prit possession de son siége le 10 novembre suivant. Ebrard entra dans l'épiscopat avec tous les précieux attributs de l'innocence & des sentimens vraiment apostoliques. Trop jeune pour avoir éprouvé encore les illusions de l'ambition & les faux attraits de l'esprit d'intrigue, il se montra aux yeux de son diocèse, pénétré de la grandeur & de l'importance du ministère qui lui étoit confié. Eloigné de toute espèce de faste, il ne chercha jamais à se distinguer de son Clergé que par un zèle plus vif, & par son exactitude à veiller sur lui-même & sur son peuple. Ce fut un vrai don de Dieu pour ce diocèse, que ce Prélat vertueux, dans ce temps de calamité.

Si en donnant des édits on eût pu donner l'esprit de concorde aux Grands de l'état; si par là on

eût pu concilier tous les intérêts différens; ſi le Monarque eût eu aſſez de fermeté pour ſe faire obéir & pour punir les factieux; s'il eût ſu régner enfin, le nouvel édit eût pu ramener la paix dans l'état; mais loin de produire cet effet, il eut le ſort des autres. Le Roi n'eut aucun ſoin de le faire exécuter. Il s'endormit de nouveau dans le ſein de l'oiſiveté, & de la plus honteuſe frivolité. Les ſourdes menées de la ligue continuèrent, & les méfiances des Proteſtans augmentèrent, ainſi que leurs murmures. La Reine-mère, qui comme on l'a dit, aimoit à négocier, & qui plus d'une fois avoit mis le déſordre dans les affaires, pour avoir, ce ſemble, le plaiſir de les débrouiller, fit un voyage en Guienne vers la fin de 1578 pour conférer avec le Roi de Navarre, ſous le prétexte de lui ramener ſa femme. Elle vit ce Prince à *Nérac*, qui ne voulut rien conclure ſans l'avis & le conſentement de tout le parti. Il fut indiqué à cet effet une grande aſſemblée à Montauban, où, quoique l'adroite négociatrice eut gagné quelques Députés par le moyen des femmes qu'elle traînoit toujours à ſa ſuite, il ne fut rien conclu qu'une eſpèce de ſuſpenſion à la repriſe des armes. La Reine de Navarre fut plus habile; elle réuſſit à donner de l'amour à Pibrac, qui étoit le conſeil de la Reine-mère, & ce ſage ſéduit par l'enchantereſſe Margueritte, interprétant pluſieurs articles de l'édit en faveur des Proteſtans, leur fit accorder pluſieurs places de ſureté en Guienne & en Languedoc, que le Roi de Navarre promit de

rendre partie dans le mois d'août, & partie dans le mois de ſeptembre. Ce traité fut ſigné à Nérac le dernier de février 1579. Un des effets de cette paix fut le rétabliſſement du Sénéchal à Montauban.

Un objet bien étranger à la guerre la ralluma quelques-temps après. Le Roi imagina d'écrire une lettre au Roi de Navarre ſur la conduite de ſa femme qui, diſoit-il, vivoit ſcandaleuſement avec le Vicomte de Turenne. Le Roi de Navarre en plaiſanta; mais Margueritte réſolut de s'en venger. Ce fut elle qui par ſes intrigues & celles des femmes de ſa cour auprès des Seigneurs du parti, fut la cauſe de ces nouveaux troubles qu'on appela la guerre des *Amoureux*, & qui eut pour prétexte l'inexécution du dernier traité.

Le ſage & vertueux Prince de Condé, peut-être le ſeul des Seigneurs du parti, qui fût vrai & bon Proteſtant, ne fut pas ſans doute engagé à rompre la paix par les mêmes motifs que les autres; mais il avoit à ſe plaindre qu'on lui refuſât obſtinément de le mettre en poſſeſſion du Gouvernement de Picardie, qu'on lui avoit ſolennellement promis. Sur ces intérêts divers, le Roi de Navarre & le Prince convoquèrent une grande aſſemblée à Montauban, où ſe trouvèrent avec eux les plus conſidérables des Proteſtans. Il y fut réſolu de ne rendre aucune des villes de ſureté qu'on leur avoit données par le dernier traité, de s'y maintenir par les armes, & de ne pas les quitter que le Roi de Navarre ne fût

paisible possesseur de son Gouvernement de Guienne, & le Prince de Condé de celui de Picardie. Afin de donner plus de force à cette résolution, & avant d'en venir à l'exécution, le Prince de Condé voulut avoir l'avis des autres provinces. Il indiqua une seconde assemblée au même lieu de Montauban où se trouvèrent les Députés de toutes les églises calvinistes de France. Le Roi de Navarre n'y vint pas à raison de quelque indisposition. Le Prince de Condé y tint sa place assisté des Seigneurs de *Turenne*, *Chatillon*, *Guitri* & *Lusignan*.

Dans la première séance du commencement de juillet 1579, & où assistèrent les Députés de l'*Isle-de-France*, *de la Picardie*, *de la Normandie*, *de la Bretagne*, *de la Bourgogne*, *de la Champagne*, *de l'Anjou*, *de la Touraine*, *du Laudunois*, *du Vendômois*, *du Maine*, *du Perche*, *de la Saintonge*, *de la Gascogne*, *du Périgord*, *du Lyonnois*, *du Vivarais*, *du haut & du bas-Querci*, on approuva tout ce qui avoit été déterminé dans la précédente. Les séances ensuite furent si nombreuses par l'avenue d'autres Députés & des Ministres qui avoient été invités à l'assemblée, qu'on fut obligé de les tenir dans la salle d'Audience du Sénéchal. Ce qui avoit été déterminé dans la première fut confirmé; après quoi on travailla au cahier des plaintes & à un règlement qu'il n'est pas inutile de rapporter. Il peint l'esprit du parti, & les forces à-peu-près de chaque province pour les contributions.

Il fut délibéré de donner 1°. neuf Conſeillers au Roi de Navarre; (ces Conſeillers devoient ſervir par tour auprès de ſa perſonne pendant quatre mois, avec trois cents trente-trois écus d'appointemens à chacun d'eux); 2°. qu'il ſeroit tenu un Agent auprè du Roi, avec trois mille livres de penſion de l'aveu toutefois du Roi de Navarre. Pour le paiement de ces ſommes, il fut fait un département par lequel la *Guienne* avec le *Querci* devoit en ſupporter ſix cents ſoixante-ſix écus & deux tiers; le *Languedoc, cinq cents; la Bretagne, l'Anjou, la Touraine, le Vendommois, le Maine & le Perche, cinq cents; la Normandie, l'Iſle-de France & la Picardie, cinq cents; la Bourgogne, la Brie, la Champagne, l'Orléannois, le Berri, le Bourbonnois, le Nivernois & le Lyonnois, cinq cents; le Dauphiné, la Provence & l'Auvergne, trois cents trente-trois & un tiers.*

On parla après des Frères du pays Meſſin, qui refuſoient, comme étrangers, de contribuer aux dépenſes des égliſes de France. Le Roi de Navarre & le Prince de Condé furent priés de leur écrire au nom de l'aſſemblée pour les ramener. Cela donna occaſion à des plaintes de la part de quelques-uns qui prétendirent avoir été ſurchargés. D'autres demandèrent le rembourſement de leurs avances pour la défenſe du parti. Il y en eut qui inſiſtèrent ſur le paiement de leurs gages; on ſatisfit tout le monde. Le Prince de Condé parut auſſi ſur les rangs. Il preſſa beaucoup ſur l'allocation des ſommes & des

avances qu'il avoit faites, dont les pièces justificatives ne paroissoient pas bien claires aux Députés chargés de les examiner. Ils furent cependant d'avis de ne pas exiger de plus grandes preuves. « Et ne » doutant pas, dirent-ils, que lesdits emplois n'eussent été faits pour le Général, ils le supplièrent de » se contenter de la somme de vingt-deux mille » écus » qu'il accepta, & dont l'assemblée lui passa une obligation portant intérêt sur tous les Protestans du royaume. On divisa, à cet effet, toute la France en quinze généralités ; *Paris*, *Orléans*, *Normandie*, *Champagne*, *Picardie*, *Bourgogne*, *Metz*, *Tours*, *Lyon*, *Bretagne*, *Bourges*, *Languedoc*, *Dauphiné*, *Provence* & *Riom*. Quelle dût être alors la situation du Prince de Condé ? Sa haute naissance ne le mit pas à l'abri de compter d'égal à égal avec les Calvinistes, & de mendier leur suffage. Ce ne fut presque qu'à titre de grace qu'on lui accorda ce qu'il demandoit. Quelle humiliation pour un Prince qui touchoit au trône de si près ! Et quelle leçon pour les Grands, qu'une ambition effrénée emporte au de là des bornes de leur devoir !

Cette grande assemblée se sépara le 27 de juillet, après avoir arrêté, dans la dernière séance du même jour, que désormais il ne seroit fait aucun traité avec le Roi, que de l'aveu & du consentement de toutes les provinces. On exhorta aussi les Députés à tenir la main chacun dans leur pays à l'exécution des arrêtés de l'assemblée, & on les chargea expres-

ſément d'appaiſer les querelles des particuliers, qui ne pouvoient que nuire à la cauſe commune.

Il paroît que Mézérai n'a pas connu ces deux aſſemblées lorſqu'il a dit qu'il ſembloit que la réſolution de prendre les armes, n'avoit pas été communiquée au Prince de Condé. Il ſuppoſe en cela gratuitement une grande imprudence à ce Prince, qui auroit couru le riſque d'être déſavoué, & d'avoir à ſoutenir la guerre avec ſes ſeules forces.

CHAPITRE VI.

Le Roi de Navarre ſe rend à Montauban. — Il aſſiége Cahors. — Vezins prend la défenſe de la place. — Henri IV court de grands dangers. Le brave Vezins eſt bleſſé & ſe retire. — Henri IV ſe rend maître de la ville. — Excès de ſes ſoldats. — La relique de la Sainte Coiffe, *conſervée par les ſoins de Dadine de Hauteſſerre. — Le Roi de Navarre revient à Montauban.*

LE Roi de Navarre, qui ne voyoit pas parmi les Proteſtans cette ardeur pour la guerre, qu'ils avoient montrée dans d'autres temps; étonné encore que la Rochelle déſaprouvât cette nouvelle rupture, ainſi que de l'inaction de quelques provinces, ne ſe hâta pas de ſe mettre en campagne. Il craignoit de n'être pas ſecondé. Ses gens qui cependant avoient attaqué

quelques postes, avoient été répoussés, & n'en avoient emporté qu'un seul. Dans cette espèce de perpléxité, il se rendit à Montauban, & ce fut là qu'il se détermina à faire une tentative sur Cahors, qui lui réussit.

Indépendamment de l'attachement extrême de cette ville à la religion catholique qui la faisoit haïr des Sectaires, le Roi de Navarre étoit indigné qu'elle n'eût jamais voulu reconnoître son autorité, quoiqu'elle lui appartint du chef de sa femme, à qui elle avoit été donnée en dot avec le Querci & l'Agenois. Il partit sécrétement de Montauban à la tête d'une troupe de soldats choisis, & sans avoir été découvert il arriva au pied des remparts dans la nuit du 29 mai 1580. Il fit attacher le pétard à la première porte du pont; c'étoit une machine de guerre dont on commençoit à faire usage. L'effet en fut terrible. La porte rompue & renversée, le Baron de Salignac & le Capitaine Saint-Martin, suivis par Roquelaure & soutenus par Terride & le Vicomte de Gourdon, se jettent sur le pont, font sauter dans la rivière une partie de la garde, assomment l'autre, & se hâtent d'appliquer une pareille machine à la seconde porte qui a le même succès qu'à la première; ils sont déjà dans la place, mais non pas hors du péril.

Les habitans éveillés par le bruit du premier pétard prennent les armes, se barricadent à la hâte, tandis que le brave Vezins court à la tête de deux mille soldats, disputer le terrain aux ennemis. Le

combat s'engage ; les ſoldats de Vezins d'abord épouvantés reculent & ſont prêts à fuir ; les Bourgeois volent à leur ſecours, & les raniment en leur montrant Salignac, Roquelaure & Saint-Martin, mis hors de combat & couverts de ſang, que des ſoldats emportent hors de la mêlée. L'action devient furieuſe. Terride & le Vicomte de Gourdon prennent la place des Capitaines bleſſés ; le Roi de Navarre ſe met à leur tête, & ce n'eſt qu'au déclin du jour qu'il force la première barricade & s'empare de l'hôtel-de-ville, où il ſe loge.

Les Bourgeois profitèrent de la nuit pour perfectionner leurs barricades, & le lendemain 30 on ſe battit tout le jour ſans avantage de part ni d'autre. Le Roi de Navarre conſerva ſon poſte ; mais il fut toujours arrêté par la barricade qu'il avoit en tête, & qui étoit défendue par le collége de Pellegri, d'où partoit un feu terrible & continuel. Jamais ce Prince ne courut un ſi grand danger. En butte aux balles, aux traits & aux pierres qu'on lui jettoit des toits & des fenêtres, dont tous les coups portoient dans une rue étroite où pouvoient tenir à peine quatre hommes de front, on le vit toujours à la tête de ſes gens. Le troiſième jour 31 du mois, un détachement des Proteſtans, s'empara du couvent des Chartreux. Malgré cela le combat ſe ſoutint toute la journée à la barricade de Pellegri ; elle ne fut emportée que le lendemain premier de juin avec le collége, qui ſe rendit après qu'on eut mis le feu aux portes. A peine le Roi de Navarre en eſt le maître,

maître, qu'il s'élève un cri qu'il est venu un puissant secours aux Catholiques, & il voit, en effet, une troupe de ses soldats entourée d'ennemis & vivement serrée. Le péril paroît si grand qu'on le sollicite d'abandonner son entreprise que la diminution de ses troupes & le renfort venu aux habitans rend alors téméraire. On le presse de mettre sa personne en sureté. Il n'écoute rien; il ne voit que le danger de ses soldats, il court les dégager ou périr avec eux. Quelques-uns des plus timides le quittent & fuyent; mais ils trouvent sur le pont Chouppes qui après avoir fait quatorze lieues dans un jour, arrivoit à la tête de la compagnie du Vicomte de Turenne. Ce brave les ramena au combat qu'ils trouvèrent fini par la bravoure du Roi, qui avoit dégagé ses gens & repoussé le secours. Sans perdre de temps, ce Prince fit plusieurs détachemens qui attaquèrent à la fois les différens retranchemens des petites rues qui débouchoient dans la grande, & qui en barroient l'entrée; elles furent vaillamment défendues jusques vers la fin de la nuit. Déjà l'intrépide Vezins, après avoir donné des preuves constantes de sa valeur, se trouvant foible & blessé s'étoit retiré de la ville par le pont vieux (1). Le

(1) L'Auteur du Projet du Nobiliaire de la haute-Guienne dit que l'on combattit pendant *cinq jours & cinq nuits sans succès*, que le Chef des assiégés n'est plus connu *de ses compatriotes*, & qu'on sait seulement que ce ne peut être Jean de Vezins, Sénéchal & *Gouverneur* du Querci, parce qu'il fut tué *le premier jour du siége*.

1°. Le combat ne fut engagé que le 29 mai après minuit, &

Roi alors ayant renversé la plus grande barricade qu'il attaquoit en personne, se trouva le maître de la grande rue, & bientôt après de la ville. Les habitans consternés ainsi que les soldats catholiques, ne cherchèrent plus leur salut que dans la fuite. Les moins diligens, & ce fut le plus grand nombre, devinrent les victimes des soldats calvinistes, qui en vengeance de la Saint Barthelemi, remplirent cette malheureuse ville de carnage & d'horreur, sans distinction d'âge ni de sexe. Le sac dura plu-

---

la ville fut entièrement prise dans la nuit du premier au second juin suivant.

2°. Dominici natif de Cahors, & fameux Historien du Querci, a déjà appris à *ses compatriotes*, non que Vezins eût été tué le *premier jour du siége*; mais au contraire que lorsque le Roi de Navarre eut pris le 29 mai la ville de Cahors, un peu après minuit, Jean de Vezins « rendit combat dans la rue, & que *se trouvant* » *foible & blessé, il se retira de la ville par le pont vieux.* » Voilà donc que l'Auteur du Projet est dispensé du vaste étalage de soixante-dix lettres *de Rois*, & du testament de Vezins dont *l'original est en son pouvoir*, ainsi que de la longue dissertation qu'il a préparée pour *apprendre à toute la France* que Sully fut *injuste* à l'égard de Vesins.

3°. Jean de Vezins étoit Sénéchal & non *Gouverneur* du Querci, comme l'a avancé l'Auteur du Projet. On a lieu d'être surpris de cette assertion de la part d'un Auteur qui a dit aux Nobles : *O vous pour qui j'écris, recevez le serment que je fais d'être toujours vrai.* (page 36)... *Je jure de ne rien écrire que ce que j'aurai lu dans des actes dignes de foi.* (page 24)... En effet, c'est une chose précisément observée par Dominici, que *privativement* à Jean de Vezins, *Sénéchal* du Querci, Gui, Seigneur de Castelnau-de-Bretenous, fut *Gouverneur* de cette province. L'Auteur du Projet nous saura sans doute bon gré de cette observation. Il y aura par là quelque méprise de moins dans son Nobiliaire.

ſieurs jours, malgré les ſoins du Roi de Navarre & des principaux Chefs. Les édifices ſacrés horriblement profanés furent dépouillés de leurs richeſſes & de leurs précieux ornemens; les objets ſurtout de notre vénération, les reliques dont l'égliſe cathédrale étoit enrichie furent diſperſées, foulées aux pieds & perdues. La providence voulut cependant conſerver la *Sainte Coiffe* ſi révérée dans cette ville.

Les uns diſent qu'une pauvre femme ayant vu qu'après avoir rompu la chaſſe où la *Sainte Coiffe* étoit renfermée, on l'avoit jettée avec mépris & foulée aux pieds, elle la ramaſſa, la cacha dans ſon tablier, & la rendit au Chapitre qui lui fit une penſion pendant toute ſa vie. D'autres aſſurent, (& c'eſt une tradition conſervée dans la famille de *Hauteſerre*, que *Giron-Dadine de Hauteſerre*), ayant été du petit nombre de ceux que les Chefs des Proteſtans purent ſauver de la fureur du ſoldat, reſta priſonnier du Vicomte de Gourdon qui le faiſoit garder avec ſoin dans l'eſpoir d'en avoir une groſſe rançon, & qu'un de ſes domeſtiques ayant trouvé le moyen de s'introduire dans la priſon où il étoit détenu, après lui avoir fait le détail des horreurs qu'il venoit de voir, lui dit qu'une vieille femme avoit trouvé la *Sainte Coiffe* qu'elle vouloit vendre. Dadine le renvoya promptement, avec ordre d'aller dans ſa maiſon, &, s'il y avoit encore quelque choſe, de le donner à cette femme. Ce Domeſtique obéit, & y ayant trouvé un peu de blé,

il l'échangea avec la relique qu'il apporta à son maître. Dadine la cacha dans son sein, & par son secours il sortit de la prison & de la ville sans obstacle. Franchissant alors à pied des montagnes difficiles, il se rendit à sa maison de Hauteserre, d'où il porta la *Sainte Coiffe* à *Lusech*, petite ville à deux lieues de là, & la remit entre les mains du Chapitre qui s'y étoit réfugié.

De quelque façon que la chose soit arrivée, il paroît que cette précieuse relique fut conservée par une espèce de miracle. Le Chapitre la fit renfermer quelques années après dans une nouvelle chasse d'argent, sur laquelle pour conserver la mémoire & fixer l'époque de cet événement, on grava cette inscription :

> SANCTUM CAPITIS D. NI. XQI.
> SUDARIUM URBE AB HUGUENOTIS
> PERDUELL. CAPTA, ET ECCLESIÆ
> CEIMILIO DIREPTO 4°. KL. JUN
> 1580. DIVINITUS CONSERVATUM
> ANT. SAN SULPICIO EPO ET COMITE
> CADURCO, CANONICI ARCULA CONDEBANT
> ARGENTEA. 1585.

Après avoir rétabli l'ordre dans la ville, & avoir réparé les brêches faites par le pétard, le Roi de Navarre, en quittant Cahors, fit quelques petites conquêtes dans les environs, & mena rafraîchir ses troupes à Montauban, d'où après quelques jours de repos il

rentra dans la Guienne. Il y fut moins heureux que dans le Querci, & il y vit échouer tous ses projets. La Reine de Navarre donna alors à Jean de Morlhon, Seigneur de Sanvença, Belcastel & les Joannies, la charge de Sénéchal du Querci, qui avoit vacqué par la mort de Vezins. Comme Seigneur des Joannies, Morlhon fut reçu depuis dans l'assemblée des Etats du pays, où les Seigneurs de ce lieu n'avoient pas l'entrée auparavant.

CHAPITRE VII.

La paix faite avec les Protestans est publiée à Cahors, & cette ville est rendue à son Evêque. — Ebrard de Saint-Sulpice se voue au soulagement de son peuple. — Il rappelle le chapitre. — La peste ravage Cahors & le Querci. — Ebrard, malgré les ordres du Roi, ne veut point abandonner sa ville épiscopale. — La peste cesse & il se rend à la cour où il est admis au Conseil du Roi.

LORS de la surprise de Cahors, l'Evêque Ebrard de Saint-Sulpice étoit à Rome depuis un an. A l'Exemple des Evêques des siècles précédens qui s'en faisoient un devoir, ce Prélat avoit été dans cette capitale du monde chrétien pour rendre hommage au Chef de l'église, & visiter les tombeaux

des Saints Apôtres. A la première nouvelle de ce qui venoit de se passer dans son diocèse, il quitta Rome & revint promptement en France. Il fut d'abord à la Cour, & de là auprès du Maréchal de Biron, son oncle, qui commandoit l'armée du Roi en Guienne. Ce Général, après avoir fait la guerre avec succès dans cette province, après avoir barré par-tout le Roi de Navarre, & avoir même fait quelques conquêtes, étoit retenu dans son lit par une chute de cheval. Il aimoit Ebrard & le vit avec plaisir. Il lui promit sans peine tous ses soins pour le faire rentrer dans sa ville épiscopale.

Les momens étoient précieux. Le Duc d'Anjou, dans la vue de réunir toutes les forces de la France, pour s'en servir à subjuguer les Pays-bas qui l'appeloient à leur secours contre la tyrannie espagnole, avoit fait agréer au Roi qu'il travaillât à la paix avec les Protestans, & s'étoit déjà rendu avec le Roi de Navarre au Château de Fleix, en Périgord, dès la fin du mois de septembre. Le Duc de Montpensier & le Maréchal de Cossé s'y trouvèrent aussi, & après diverses conférences, il fut fait un traité confirmatif de celui de Nérac, & dont à la sollicitation du Maréchal de Biron, un des articles secrets fut que la ville de Cahors seroit rendue à son Evêque.

Le Sénéchal Jean de Morlhon fit publier cette paix à Cahors le 8 février 1581, & remit de suite la ville à son Evêque. Ebrard y fut reçu au milieu des pleurs & des gémissemens du petit nombre

d'habitans qui avoit échappé au fer ou aux chaînes de ſes impitoyables vainqueurs. Dénués de tout, la misère & l'indigence étoient encore les moindres des maux de ces infortunés. Nul ſecours ſpirituel, nul culte, nul exercice public de la religion par la fuite des eccléſiaſtiques, privés enfin de toute eſpèce de conſolation; telle étoit cette ville qui venoit d'être en bute à tout ce que la brutalité, l'avarice & le fanatiſme peuvent imaginer de plus affreux.

Quel tableau pour une ame tendre, & quel champ pour un cœur vertueux & compatiſſant! Ce ſpectacle douloureux frappa vivement le Prélat; il ſe livra tout entier à la conſolation & au ſoulagement de ſon peuple. Non content du ſacrifice qu'il lui fit de ſon patrimoine & des revenus de *ſon évêché*, *il* s'endetta pour de groſſes ſommes qu'il tira en partie de ſa famille, & ſurtout de Bertrand Ebrard de Saint-Sulpice, ſon frère, qui trois ans après ſuccéda à Jean de Morlhon dans la charge de Sénéchal du Querci. Aidé de ſon clergé & de ſon chapitre qu'il rappela de Luſech, le pieux Ebrard purifia les égliſes & rétablit le ſervice divin. C'étoit le plus cher de ſes intérêts. Des meſures ſages & dignes de l'âge le plus mur, rétablirent enſuite le calme & l'abondance dans la ville. Ce qui ſembloit devoir être l'ouvrage de pluſieurs années, ne fut pour ce digne Evêque que l'ouvrage de quelques mois. Cette conduite lui valut les éloges du Roi Henri III, & l'eſtime du

Roi de Navarre, qui lorſqu'il fut parvenu à la couronne de France, lui témoigna la plus grande conſidération. Ebrard n'étoit pas au bout de ſa laborieuſe carrière; il ne faiſoit que la commencer. Des ſoins non moins importans, des peines non moins cruelles ſuccédèrent à ſes premiers travaux.

Cahors commençoit à peine à ſe rétablir & à goûter le repos, que la peſte ſe manifeſta dans ſon ſein avec toutes ſes horreurs. Ce fléau redoutable affligeoit différentes provinces du royaume depuis quelque-temps. Le Querci à ſon tour en fut cruellement ravagé. Dès que le mal fut avéré, les plus riches habitans, même les citoyens aiſés que les ſoins de l'Evêque avoient rappelés dans leurs maiſons, les abandonnèrent de nouveau. Il ne reſta dans la ville que le bas peuple. Les parens & les amis d'Ebrard mirent en uſage tous les moyens poſſibles pour l'engager à ſe retirer à la campagne; il réſiſta courageuſement à leurs ſollicitations: ſon Souverain même ne put l'ébranler. Le Roi l'appela vainement à Paris, il ſe dévoua pour ſon peuple & ne voulut jamais l'abandonner. Sa fermeté & ſon exemple ramenèrent une partie de ceux qui avoient quitté la ville; & ces dignes citoyens encouragés par leur Evêque, ſe conſacrèrent généreuſement au ſervice des pauvres & des malades. Cependant la mort vole par-tout ſous une forme horrible, elle n'épargne ni le pauvre ni le riche; nulle précaution, nul remède ne peut mettre à l'abri des ſes traits. Les maiſons ſont remplies de cadavres, les rues en ſont

jonchées; les vivans ne peuvent ſuffire à enterrer les morts. Tout montre le ſpectacle le plus effrayant, tout annonce la fin la plus terrible. La main de Dieu appeſantie ſur cette malheureuſe ville, ſemble ne vouloir épargner aucun des habitans. Pluſieurs mois ſe paſſent dans cette calamité cruelle. Plus le mal contagieux fait de progrès, plus le zèle d'Ebrard augmente. Sans ceſſe hors de ſon palais, il n'habite que les maiſons des malades, il leur adminiſtre lui-même tous les ſecours temporels & ſpirituels. Ses plus fidelles ſerviteurs, ſes domeſtiques tombent à ſes côtés, il l'apperçoit à peine. Rien ne peut le diſtraire de ſes ſoins véritablement apoſtoliques; & s'il y met quelque intervale, ce n'eſt que pour aller dans les temples implorer la miſéricorde du Tout-Puiſſant & préſider aux prières publiques. Le ciel exauça enfin ſes vœux. La peſte ceſſa & le Prélat ſortit du péril plein de ſanté, couvert de gloire & chargé des bénédictions de tout ſon peuple.

C'eſt par des traits ſemblables, bien plus précieux ſans doute à l'humanité, que les exploits les plus brillans & que les ouvrages les plus accomplis qu'on ſe rend véritablement illuſtre. Nous avons admiré un pareil héroïſme dans un grand Prélat de nos jours, Henri-Xavier de Belſunce de Caſtelmoron, Evêque de Marſeille lors de la peſte de 1720, mort en 1755.

Dès que la tranquillité fut bien rétablie dans ſon diocèſe, Ebrard ſe rendit auprès du Roi qui l'admit dans ſon Conſeil. Le même à la Cour qu'au mi-

lieu de ſon Clergé, rempli de religion & de douceur, il étoit peu propre à ce genre de vie, & il falut des ordres abſolus & réitérés pour l'y retenir. Il n'y fut pas inutile à ſon diocèſe; il lui fit accorder quelque ſecours.



CHAPITRE VIII.

Ebrard quitte la Cour & revient à Cahors. — Aſſemblée des égliſes proteſtantes convoquée à Montauban. — Belloi de Montauban, quoique catholique, s'oppoſe fortement à la ligue. — Il eſt arrêté à Paris.

PENDANT la négociation du château de Fleix, le Prince de Condé avoit été en Allemagne pour hâter le ſecours promis par les Princes proteſtans, & parut à ſon retour très-peu content du traité de paix. Le Roi de Navarre l'appaiſa & le lui fit approuver. La tranquillité parut en effet ſe rétablir par le ſoin qu'on eut pendant quelque-temps de faire exécuter les édits; & par la bonne juſtice que le Roi promit de faire rendre aux Proteſtans, il attiédit un peu l'eſprit de parti qui les avoit tant dominés. A la place des rigueurs qu'on avoit exercées contre eux, on prit dans bien des lieux la voie de l'inſtruction. Ce moyen en ramena quelques-uns, & peut-être que cette ſecte eut diſparu, comme celle des Albigeois qui ceſſa de faire des proſélites dès

qu'elle ne fut plus persécutée, si quelques particuliers n'eussent pris à tâche de la fortifier en feignant de vouloir la détruire. Elle leur étoit trop nécessaire par le prétexte qu'elle leur fournissoit, en voilant leur ambition, de rester presque toujours armés.

Ce fut la faute du Monarque, qui par sa foiblesse mérita le mépris de ses sujets, & laissa fortifier une faction qui lui donna la loi & lui arracha la vie. Livré successivement à divers Favoris, ce Prince laissa toujours flotter les rênes du gouvernement; il ne sut jamais être Roi. Un mêlange monstrueux de dévotion & de débauche, en chassant d'auprès de lui l'honneur & la vertu, fit de sa cour l'asile du vice & de la futilité. Ce séjour étoit peu propre à engager le pieux Evêque de Cahors à s'y fixer; aussi saisit-il avec empressement le premier prétexte qui se présenta pour s'en éloigner. Arnaud de Beaune, Archevêque de Bourges, ayant convoqué dans cette ville un concile de sa province en 1584, Ebrard y fut & se retira ensuite dans son diocèse, où il rendit, pendant les quatre années suivantes, de grands services à la religion & à son Prince dans la guerre de la ligue & des Calvinistes Il y fut tout ce temps-là, disent les Historiens du pays, *l'ame du corps catholique & du parti royaliste.*

La mort du Duc d'Anjou arrivée le 10 juin de la même année, fit éclater la ligue qui s'étoit sourdement fortifiée. Le Roi de Navarre devenu l'hé-

ritier présomptif de la couronne de France, vît l'orage qui se formoit contre lui & prit de concert avec le Roi quelques mesures pour le conjurer. Il convoqua une assemblée des églises protestantes à Montauban. Ne l'ayant pas trouvée assez nombreuse, il la sépara & en indiqua une autre à Guistre, dans le diocèse de Bordeaux, où il fut arrêté qu'aux premiers mouvemens des Ligueurs le parti reprendroit les armes.

Le Roi de Navarre ne fit usage de cette délibération que lorsque la sureté de sa personne l'exigea. Ce fut l'année d'après 1585, qu'en conséquence du résultat de l'assemblée tenue à Joinville, le dernier décembre précédent, le Duc de Guise & ses partisans, après s'être saisis de plusieurs places, & menaçant d'introduire les étrangers dans le royaume, forcèrent le timide Monarque à signer la dégradation de la dignité royale, par le traité de Nemours, qui fut suivi d'un édit de révocation de tout ce qui avoit été précédemment accordé aux Calvinistes. Cet éclat fut suivi d'ecrits sans nombre, publiés par les Ligueurs pour prévenir l'esprit des peuples contre la légitimité du droit du Roi de Navarre à la couronne. Ce Prince répondit par des manifestes assez solides pour lui gagner les gens sensés & désintéressés. Un Quercinois, zélé catholique, se distingua pour la bonne cause; il se nommoit Belloy. Sa probité & sa vertu méritent qu'on le fasse connoître.

Pierre Belloy naquit à Montauban d'une bonne

famille. Il fit ses études dans l'université de Toulouse, & à l'âge de vingt-un an il fut jugé capable d'y enseigner lui-même. Il suivit ensuite le barreau & y acquit quelque réputation. Très-zélé pour la religion de ses pères, il vit avec douleur & indignation, la ville où il avoit vu le jour devenir un des boulevards du calvinisme. Il rompit, non sans peine, avec ses rebelles compatriotes, & fixa son séjour à Toulouse. L'attachement de cette ville à la foi catholique, sembloit lui promettre, dans son sein, des jours tranquilles qu'il n'y eut pas. Par une suite naturelle de la haine des Toulousains pour les Protestans, les émissaires de la ligue eurent peu de peine à les gagner. L'édit de Nemours fut reçu avec transport par ce peuple vif & ardent. Tous les ordres de la ville, à peu de particuliers près, entraînés par le torrent, donnèrent dans les excès les plus condamnables. Belloy qui pénétra bientôt les vrais motifs de cette coupable association, s'y opposa avec une intrépidité qui pouvoit lui devenir funeste & qui lui attira le ressentiment des Ligueurs. Ses exhortations garantirent la plus grande partie du Sénéchal où il avoit pris une charge, de la contagion générale. Non content de parler & d'agir contre ce prestige, il publia un très bon ouvrage contre les écrits séditieux mais séduisans dont la ligue inondoit le public. Il étoit intitulé : *Apologie catholique contre les libelles, avis & consultations faites, écrites & publiées par les Ligués perturbateurs du royaume de France.* Il fut traduit en latin & répandu par ce

moyen dans toute l'Europe. Les Ecrivains de la ligue voulurent y répondre; & ne l'ayant pas pu d'une manière raisonnable, ils se retranchèrent à dire que c'étoit un libelle diffamatoire. Ils cherchèrent sourdement à s'en venger autrement que par des écrits; l'occasion s'en présenta en 1587. Belloy fut député à Paris par sa compagnie, qui avoit un procès au Conseil contre les Notaires. Fidelles à leur haine, les Ligueurs de Toulouse en avertirent promptement ceux de la capitale, & le Duc de Guise osa porter plainte au Roi contre Belloy. Le foible Monarque eut la lâche complaisance d'entrer dans son ressentiment, & de punir un sujet fidelle. Il fut arrêté par ses ordres, & conduit à la conciergerie. En voulant le perdre, peut-être le sauva-t-on. S'il se fût trouvé à Toulouse quelque-temps après, il eût subi sans doute le sort funeste du Président *Duranti*, dont nous aurons occasion de parler.



CHAPITRE IX.

Ganhiac, Comiac, & Duroc pris par les Ligueurs. — Entreprise sur Montauban, qui échoue. — Fortifications de cette ville augmentées. — Duplessis-Mornai prend de force Lafrançaise. — Jean de Labarrière, Réformateur des Feuillans, natif de Saint-Céré, se distingue par son opposition à la ligue.

POUR l'exécution de l'édit de Nemours & pour consommer la ruine du Roi de Navarre, sous le prétexte de réduire les Protestans, les Ligueurs avoient obligé le Roi de mettre quatre armées sur pied. Le Duc de Mayenne eut le commandement de celle qui marcha en Guienne; c'étoit un des meilleurs Généraux de la ligue. S'il en eût cru les Toulousains, il eût commencé ses opérations par le siége de Montauban; mais le Duc qui connoissoit le bon état de la place, ne voulut pas le hasarder. Duplessis-Mornai, que le Roi de Navarre y avoit envoyé pour commander avec Terride, avoit pris les précautions nécessaires pour une vigoureuse défense. Il avoit fait fortifier avec soin le faubourg de Tarn, qui prit alors le nom de *Villebourbon*, ainsi que celui de Saint-Antoine, qui fut appelé *Villenouvelle*.

Les exploits de l'armée de la ligue se bornèrent

dans le Querci aux siéges de Ganhiac, de Comiac & de Duroc, petites places qu'elle prit sans beaucop de peine en 1586. Le Duc de Mayenne ne fut guère plus heureux dans la haute-Guienne. Il est vrai qu'il y fut un peu barré par le Maréchal de Matignon qui commandoit à Bordeaux, & qui, soit par jalousie de voir un autre Général dans sa province; soit qu'il eût des ordres secrets du Roi de ménager le Roi de Navarre, agit rarement de concert avec lui.

Cette mésintelligence fit manquer une entreprise sur Montauban, dont Cornusson avoit formé le projet avec les neveux de Terride, Duclaux & Bressols. Ceux-ci sous le prétexte d'aller voir leur oncle, devoient faire glisser quelques soldats catholiques dans la ville; & pour diminuer le nombre des défenseurs, ils devoient demander quelques troupes aux Montalbanois, sous le prétexte de les aider à prendre quelque place riche & un peu éloignée, dans laquelle ils disoient avoir quelque intelligence. Cornusson devoit saisir le moment de leur départ pour attaquer la ville. Il ne doutoit pas qu'aidé par les soldats catholiques qui se trouveroient dedans, & qui feroient une diversion soit en s'emparant de quelque poste ou en lui ouvrant une porte, il ne s'en rendit maître. Il fit part de son plan à Mayenne qui l'approuva; Matignon le goûta aussi. Les Montalbanois furent avertis à temps, & soupçonnant Terride d'être entré dans le complot, ils s'en défirent adroitement. Ils l'engagèrent à aller visiter les

autres

autres places de son gouvernement qui s'étendoit dans une partie du Querci & du diocèse de Montauban. Dès qu'il fut sorti de la ville, on lui fit dire de ne plus revenir, & le procès fut fait à ses deux neveux, qu'on tenta vainement d'assiéger dans Leclaux. La force de ce château les sauva.

Duplessis-Mornai resté seul Commandant à Montauban, se servit habilement de cette conjoncture, & du prétexte du danger qu'ils avoient couru, pour obliger les habitans à augmenter leurs fortifications qui étoient défectueuses en plusieurs endroits. Il enleva pour cela une grande quantité de brique des églises, & surtout de celles des Jacobins & de la cathédrale dont il fit le ravelin de la porte des Cordeliers, la plate-forme du Darnage & la porte du Griffoul, où il ajouta un pont-levis & quelques casemates. Avec le secours des matériaux qu'il enleva aussi du château-neuf, où est aujourd'hui le palais épiscopal, il fortifia les portes & les ravelins du bout du pont du côté de Villebourbon. La main-d'œuvre de tous ces ouvrages coûta quatre mille six cents soixante-dix livres, qui furent prises sur le produit de la vente des biens des Ecclésiastiques & des Catholiques dont on démolit meme les maisons pour vendre les matériaux. Pendant qu'on étoit occupé à ces travaux qui durèrent une année entière, Mornai ne cessa de faire des courses autour de la ville, il les poussa jusqu'au bourg de *Lafrançaise*, qui ayant voulu résister fut pris de force, & horriblement saccagé.

La retraite du Duc de Mayenne qui retourna à Paris, plutôt qu'on ne l'avoit cru, laissa le champ libre à Mornai & à Matignon. Le premier profita de son absence pour avitailler Montauban & en augmenter les défenses. Le second n'étant plus gêné dans ses opérations suivit son plan de ménager le Roi de Navarre, & de l'empêcher pourtant de faire des progrès. Ce Maréchal, bon citoyen, n'aimoit pas les Protestans; il détestoit les Ligueurs, & étoit inviolablement attaché au Roi dont il avoit la confiance.

Ce malheureux Monarque, soit qu'il fût entraîné par la fatalité des circonstances, soit qu'il l'eût mérité par la foiblesse de son esprit, voyoit augmenter tous les jours le mépris des peuples pour lui. Loin de chercher à les ramener, il les aliénoit toujours davantage par sa complaisance aveugle pour ses Favoris, & par des pratiques de dévotion déplacées dont on ne lui tenoit aucun compte. C'est ainsi que dans cette année 1587, il établit les Feuillans à Paris. C'étoient des Religieux de l'ordre de Cîteaux qui avoient accepté une réforme introduite l'année précédente par l'Abbé de Feuillans au diocèse de Rieux en Languedoc.

Cet Abbé nommé Jean de Labarrière, qu'on peut mettre au rang des illustres Quercinois, naquit à Saint-Céré vers l'an 1544, d'une famille qui fait remonter sa noblesse jusqu'au règne de Charles VI. Après avoir pris l'habit ecclésiastique, il montra encore très-jeune, tant de piété & de talens pour

la chaire, que la Comtesse du Rhingrave, après l'avoir entendu plusieurs fois, engagea son fils Charles de Crussol à lui résigner l'abbaye de Feuillans. Labarrière fit un voyage à Paris en 1564, & prit chez lui le fameux Arnaud Dossat, qui fut depuis Cardinal, pour lui apprendre la philosophie. Il en fit son ami, & il se forma alors entre ces deux grands hommes une liaison tendre qui ne finit qu'avec leur vie. La piété de Labarrière croissant avec l'âge, il se retira dans son abbaye où il prit l'habit de l'ordre de Cîteaux en 1573. Il projetta dès cet instant la réforme de cette maison, & commença de la préparer par son exemple. Il se prescrivit un genre de vie extrêmement austère. Quelques-uns de ses Religieux l'imitèrent, d'autres s'y opposèrent & lui firent essuyer bien des traverses qu'il surmonta par sa patience. Après avoir lutté contre ses Supérieurs même, son nouvel institut fut approuvé par le Pape Sixte V, qui fonda dans Rome une maison de cette réforme en 1586. Sur les pressantes sollicitations du Roi & sur ses ordres réitérés, Labarrière conduisit à Paris, l'année suivante, soixante de ses Religieux d'une manière bien édifiante & bien peu ordinaire. Ils partirent à pied de Feuillans, escortés par cinquantes Cavaliers. Ils alloient deux à deux & chantoient les offices aux heures ordinaires en marchant toujours; & comme on alloit fort lentement, un d'eux faisoit une lecture dans les intervales où on ne chantoit pas. Leurs exercices étoient réglés comme dans le couvent. Lors qu'ils appro-

Bertrand Ebrard de Saint-Sulpice, Sénéchal du Querci & du Rouergue & frère de l'Evêque de Cahors, fut du nombre. Sa compagnie ayant été rompue, il reçut une grande blessure à la cuisse dont il mourut dans peu de jours. Gui de Touchebœuf, sieur de Clarmon & de Vertillac, Lieutenant de la compagnie du Duc de Biron, lui succéda dans la charge de Sénéchal du Querci.

Le Roi de Navarre ne profita pas de sa victoire. Tout le fruit en fût pour le Duc de Guise, qui chassa les Allemands, & qui enivré des éloges du Pape, du Roi d'Espagne & du peuple de sa faction, se crut au-dessus des revers; aveuglement qui lui devint fatal, & que la providence lui donna pour le punir de son ambition sans bornes, & de ses attentats bien peu analogues à l'esprit de religion dont il faisoit parade, & qui dans le fonds n'avoit jamais été dans sa maison qu'un instrument dont il se servit dans tous les temps pour séduire la multitude, & lui en imposer par ces dehors trompeurs. Héritier de cette politique hypocrite, il ne lui restoit plus pour combler la mesure des crimes qu'elle enfanta, que de plonger le poignard dans le sein de son maître. Non content de lui avoir débauché une partie de ses sujets; de lui avoir disputé le terrain dans la capitale du royaume, à la fameuse journée des barricades, & de l'en avoir chassé; d'avoir tenté de s'assurer de sa personne; de l'avoir fait trembler enfin au point de le forcer de partager presque avec lui le pouvoir souverain par les lettres de Géné-

ralissime qu'il lui arracha, il osa lutter encore contre lui, avec audace, aux Etats de Blois dont tous les Députés étoient à sa dévotion, & lui faire essuyer des affonts sans nombre. Il en fut puni, comme tout le monde sait, d'une manière terrible & peu séante au Souverain; mais la seule praticable peut-être dans ce moment, à l'égard d'un sujet rebelle & audacieux, qui par la faveur d'un peuple phrénétique s'étoit mis au-dessus des lois.

Loin d'étonner les factieux, la mort tragique du Duc de Guise & du Cardinal son frère, les mit en fureur. Après Paris, la ville de Toulouse surtout se signala par les plus grands excès. Le premier Président Duranti & Daffis Avocat-général continrent le peuple pendant quelques jours; mais l'Evêque de Commenge, homme violent & séditieux, échauffa si fort les esprits, que dans une émeute dont il fut l'auteur, la populace massacra ces deux Magistrats, traîna leurs corps dans les rues, & les attacha à une potence, avec l'effigie du Roi. La fin cruelle de Duranti, frappa si vivement le célébre Roaldes, qu'il en mourut de douleur quelques jours après. Ce Savant étoit quercinois. Payons à sa mémoire le tribut que nous nous sommes imposés.

François Roaldes, d'une famille noble, originaire du Rouergue, naquit au lieu de Marcillac en Querci, vers l'an 1519. Il étoit encore au berceau lorsqu'il perdit son père & sa mère. Son cousin-germain François Roaldes, Lieutenant principal du Sénéchal de Cahors, homme de mérite, le prit chez lui

& veilla avec le plus grand soin à son éducation. Il fit ses études dans l'université avec tant de succès & d'applaudissement, qu'il eut à peine pris le bonnet de Docteur en droit, que la ville de Cahors pour l'engager à l'enseigner, & n'y ayant pas de place vacante a l'université, lui assigna quinze cents livres de pension. Le fameux Govea étoit Professeur à Cahors, lorsque Roaldes ouvrit son école, & vit sans peine & sans chagrin, que presque dès le premier pas que le Pensionnaire fit dans cette carrière, on le plaça à côté de lui; il lui donna son amitié. Après qu'il eût enseigné quelques années à Cahors, on offrit à Roaldes une chaire dans l'université de Valence, qu'il accepta.

Il étoit dans la destinée de Roaldes, en entrant pour ainsi dire dans le monde, d'avoir à lutter avec les Héros de la jurisprudence. Il quittoit Govea à Cahors, il trouva à Valence le fameux Cujas pour concurrent dans l'estime publique, & il dût être content de la portion qu'on lui en donna. Il ne resta que trois ans à Valence, & fut rappelé à Cahors pour remplir la chaire de Govea qui se rendit à Turin. Le Président Duranti l'engagea ensuite à venir à Toulouse, où il se fixa. Roaldes n'avoit pas borné ses études à la science épineuse du droit romain; il avoit embrassé tous les genres de la belle littérature. Il étoit aussi grand antiquaire & bon critique que profond jurisconsulte; ce qui le mit en relation avec plusieurs Savans & grands personnages de son temps. On peut mettre dans le nombre de ceux qui

le consultèrent les Cardinaux de Bourbon & Dossat; le premier en 1567, & le second en 1586. Cujas & Hotman, ce grand Professeur, n'étant pas d'accord sur l'explication de la loi *Frater à fratre*, *ff. de condict. indebiti*, le prirent pour Juge de leur différent, & se soumirent à sa décision. Lacoste, si connu parmi les Savans sous le nom de *Janus-Acosta*, fit gloire d'être admis au nombre de ses amis. Le Docte Pithou lui dédia son ouvrage des *lois des Wisigoths*, imprimé avec le *Cassiodore*. Le Roi de Navarre lui écrivit aussi une lettre obligeante dans laquelle il lui témoignoit une envie bien grande de le connoître autrement que de réputation. C'est sur le frêle fondement de cette lettre que l'Historien Varillas a avancé que Roaldes avoit du penchant pour la religion protestante. Cette fausse imputation est victorieusement détruite par une lettre au sujet de sa mort, écrite par l'Evêque de Cahors Ebrard de Saint-Sulpice, dans laquelle ce pieux Prélat en fait l'éloge le plus complet.



CHAPITRE XI.

Les Catholiques du Querci entrent dans la Ligue. — L'Evêque Ebrard s'y oppose envain. — Mort sinistre de Desprès, Evêque de Montauban. — La fidélité de Lausières de Themines-Cardaillac envers le Roi, recompensée par la charge de Sénéchal du Querci.

Si avant d'en venir à l'extrêmité où Henri III se porta contre le Duc de Guise, il eût eu la prévoyance de s'assurer de Paris & des principales villes du royaume, ce coup de désespoir eût pu lui devenir utile. Il se défit à la vérité d'un sujet insolent. Mais quoiqu'il eût pensé que ce coup terrible devoit produire le retour entier de son autorité, il n'en fut pas plus tranquille qu'auparavant. C'est la réflexion que lui fit faire la Reine sa mère avant sa mort, qui arriva à Blois peu de jours après celle des Guises.

On vient de voir une partie des excès où se porta la ligue à la première nouvelle de cet événement. Ces premières étincelles produisirent un embrasement général. Le soin que prit le Monarque de faire jurer l'union une seconde fois dans les Etats généraux, ne ramena pas les esprits. Le fanatisme subsista & continua ses ravages plus que jamais. Les Députés remplis d'horreur de ce qu'ils venoient de voir, por-

tèrent ce sentiment chez eux, avec un violent désir de vengeance, & le communiquèrent à leur retour dans les différentes provinces.

L'Evêque de Cahors qui étoit du nombre des Députés, ne pensoit pas ainsi. Il se contenta de gémir dans son cœur de cette terrible catastrophe, & fidelle à son devoir & à son Prince, il partit de Blois dans le dessein de fortifier sa ville épiscopale dans le bon parti. Il arriva trop tard; il y trouva tous les esprits prévenus. Comte, Conseiller au Parlement de Toulouse, avoit fait jurer la ligue à tous les Catholiques du Querci, dans les Etats du pays, qui furent tenus au mois de février de 1589. La ville de Cahors surtout, en haine des Calvinistes, s'y livra avec une espèce de fureur. Les vives exhortations de son Evêque ne servirent qu'à le rendre suspect. Craignant que les habitans, à l'exemple de ceux de Toulouse, ne se portassent à quelque extrêmité, & pour leur épargner peut-être un crime, il les abandonna & se retira à la campagne dans sa maison *du Bas*, résolu, quoiqu'à la fleur de son âge, d'y vivre dans la solitude. Il s'y livra tout entier à l'étude des livres saints, & des belles lettres qui lui servoient de délassement. Les Ligueurs firent bien des tentatives pour l'arracher à sa retraite & le mettre de leur parti, ils ne purent jamais l'ébranler, & s'il fût dans l'impossibilité de rendre de grands services au Roi, il lui montra du moins une inviolable fidélité en refusant tout commerce avec ses ennemis, & en renonçant à tous les avantages & à l'autorité dont

il eut pu jouir, s'il eût eu la foibleſſe d'entrer dans leurs vues.

Moins ſage qu'Ebrard, & portant toujours impatiemment d'être chaſſé de ſa ville épiſcopale, l'Evêque de Montauban Deſprès devint enfin la victime de ſon zèle téméraire. Ce Prélat qui avoit levé quelques troupes pour la ſureté de ſa perſonne & celle de ſes vaſſaux, ne ſe contenta pas d'en donner le commandement à quelqu'un de confiance & du métier, il fit la faute de ſe mettre à leur tête. Conduit par une eſpèce de paſſion qui n'étoit pas de ſon état, ſans ceſſe à cheval il étoit toujours en courſe; comme un partiſan, il en éprouva les haſards. Les Proteſtans de Cauſſade qu'il fatiguoit, donnèrent quelques ſoldats à un nommé Tabouret, natif du lieu Deſpanel, autrefois Muletier du Prélat, qui lui avoit fait donner le fouet pour un vol domeſtique. Tabouret qui connoiſſoit la marche de ſon ancien maître, ſe mit en embuſcade au lieu de Mondoumerc, près de Loubejac, d'où il s'élança à l'improviſte ſur la compagnie de l'Evêque, qui ne s'y attendoit pas, la rompit & jonchâ la terre de morts. Deſprès ſe trouva du nombre; c'étoit à lui qu'on en vouloit. Il fut enterré le lendemain 26 janvier 1589 dans l'égliſe du chapitre de Montpezat. Son ſiége reſta vacant pendant quelque-temps. Le chapitre nomma, ſelon l'uſage, des Grands-Vicaires pour le ſpirituel, & un économe des fruits de l'évêché.

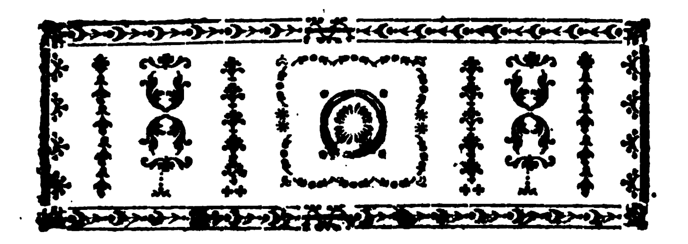
La mort de Gui de Touche-bœuf, Sénéchal du

Querci, suivit bientôt celle de Desprès, & le Roi Henri III donna cette charge à *Pons de Lausières de Thémines-Cardaillac*, qui se rendit depuis très-célébre. Il étoit fils de Jean de Thémines, sieur de Lausières & de Jean de *Puymisson*. Il entra au service vers la fin du règne de Charles IX, & mérita la confiance d'Henri III, qui lui donna une compagnie de Gendarmes. Sa maison ayant un grand crédit dans le Rouergue & dans le Querci, où elle possédoit de grandes terres, il fut vivement sollicité par les Ligueurs, ainsi que son père; mais ils furent inébranlables dans leur devoir. Le Roi lui confia par reconnoissance la charge de Sénéchal, bien plus importante alors qu'elle ne le paroît aujourd'hui.

Si parmi les Sujets d'Henri III, il y en eût d'une fidélité éprouvée tels que les Thémines, on est forcé de convenir que ce fût le plus petit nombre, & ce malheureux Monarque le sentit bien après la sanglante scène de Blois. La défection & l'insolence de sa capitale, le prestige coupable & presque général, fomenté par les ennemis de l'Etat, qui, sous le spécieux prétexte d'empêcher un hérétique de monter sur le trône, vouloient le renverser, lui fit voir l'abîme où il s'étoit plongé par son indolence avec tous les dangersdont il étoit menacé. Il crut les éloigner, (il n'avoit plus en effet d'autre ressource) en s'étayant du roi de Navarre son héritier présomptif. Ce dernier remède lui donna la mort qu'il trouva sous les murs de Paris. Les deux Rois réconciliés ayant formé une armée considérable de

leur troupes respectives, voulurent attaquer l'hydre par la tête. Il mirent le siége devant la capitale rebelle. Ils la serroient de près ; déjà elle trembloit. Un Moine fanatique entreprit de la délivrer ; il assassina Henri III au milieu de ses gardes, le premier août 1589. Ce Prince mourut le lendemain. En lui finit la race des Valois, après avoir régné 267 ans.

Fin du neuvième Livre.



HISTOIRE DU QUERCI.

LIVRE DIXIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

La plupart des villes considérables du Querci se déclarent en faveur d'Henri IV. — Cahors & Moissac restent dans le parti des Ligueurs. — Labarrière prêche avec succès contre la Ligue.

L'ASSASSINAT d'Henri III ne fut pas le dernier forfait de la ligue. Cette faction phrénétique se signala bien encore par d'autres crimes. Ses Chefs, sans avoir de dessein fixe, se plaisoient à entretenir les troubles du royaume pour conserver leur puissance, & ne se réunissoient d'intérêts avec la mul-

titude que dans le dessein d'éloigner Henri IV d'un trône où le droit de la naissance l'appelloit.

L'embarras de ce Prince fut grand dans les premiers momens qui suivirent la mort du Roi ; mais par les soins de quelques serviteurs fidelles il en sortit assez heureusement. Si tous les Seigneurs qui étoient sous les drapeaux de son prédécesseur ne se réunirent pas d'abord sous les siens, il y en vit assez pour qu'il pût espérer d'y ramener les autres.

A la première nouvelle qui en parvint dans le Querci, Thémines se hâta d'assurer le nouveau Roi de sa fidélité. Il ne s'empressa pas de se faire voir à ses yeux, il préféra de lui montrer son attachement par des services. Il leva quelques troupes, & réuni avec les Protestans, surtout avec ceux de Montauban qui déjà avoient pris l'écharpe blanche, & étoient tous glorieux de la porter, il agit avec tant de fermeté & de prudence, que dans fort peu de temps il ne resta dans le pays de ville considérable à la ligue, que Cahors & Moissac. De son côté Matignon conserva au Roi la plus grande partie de la Guienne avec Bordeaux. Ce Seigneur dit depuis qu'il dût principalement cette ville à l'éloquence & au zèle de Labarrière. Cet Abbé de Feuillans y prêcha publiquement l'oraison funèbre d'Henri III. Il parla avec tant de force & de véhémence sur la fidélité qu'on devoit à son successeur légitime, que les Bordelois qui étoient sur le point de se déclarer pour la ligue, furent totalement changés, & jurèrent obéissance à Henri IV. Labarrière

eut

eut le même ſuccès à Carcaſſonne. Il s'attira par là la haine des Ligueurs qui mirent plus d'une fois ſa vie en danger. Dans le reſte des provinces méridionales, ainſi que dans tout le royaume, les Calviniſtes ſe réunirent aux Catholiques, & où les premiers ſe trouvèrent les plus forts, ils firent triompher la bonne cauſe. Jamais ils n'avoient conçu de ſi hautes eſpérances, ni formé de ſi vaſtes projets. Leurs Miniſtres ſe flattoient d'occuper déſormais la place des Eccléſiaſtiques catholiques. Les plus riches bénéfices devinrent l'objet de leur ambitions. On accuſe même Beraud, Miniſtre de Montauban, & quelques autres d'avoir eu deſſein d'écrire en faveur de l'établiſſement des dîmes.

Le Roi comprit d'abord combien ces prétentions étoient ridicules; mais il vit auſſi le danger qu'il eût couru à leur témoigner ce qu'il en penſoit. Ils maîtriſoient l'eſprit du peuple, & ils euſſent pu former dans l'état un tiers-parti qui lui eût donné bien de l'embarras. Il avoit encore beſoin d'eux, il diſſimula & les laiſſa eſpérer. Il avoit levé le ſiége de Paris; & avec fort peu de troupes, il étoit deſcendu en Normandie pour recevoir le ſecours qui lui venoit d'Angleterre. Il fut ſuivi par le Duc de Mayenne, qui depuis la mort du Duc de Guiſe étoit le Chef de la ligue, & qui à la tête d'une belle armée, ſe hâta d'aller recevoir un affront à Arques où il ne pût entamer le Roi. Ce combat fut une eſpèce de préſage de l'événement de cette guerre. Le génie du Roi, plus fort que celui de Mayenne, eut

toujours l'avantage. La confiance anima depuis les Royaliſtes, & les Ligueurs au contraire ne ſemblèrent guidés que par le déſeſpoir, enfant ordinaire de la phrénéſie. Leur découragement parut entrer dans les plaines *d'Ivri*. A peine purent-ils ſoutenir les regards des troupes royales; ils n'éloignèrent que de quelques inſtans leur entière défaite.

Cette bataille donnée le 13 mars 1590, fut ſuivie du blocus de Paris, où l'on vit, pendant quatre mois, l'exemple le plus frappant du fanatiſme & celui de la clémence du Roi. Il eut pu eſſayer la force contre cette grande ville; c'étoit l'avis de ſes meilleurs Capitaines. Mais il craignit d'expoſer ſes nombreux habitans à la fureur & à la cupidité du ſoldat; il préféra de les réduire par la famine. Son deſſein échoua, & ſa pitié pour ſes ſujets ingrats & rebelles ne fit que prolonger ſes travaux. Les Pariſiens ſouffrirent les plus cruelles extrêmités, & donnèrent le temps au Duc de Parme, dont Mayenne avoit mendié le ſecours, de s'approcher de Paris. Le Roi leva alors le blocus, & s'avança vers le Général Eſpagnol. Le Duc après quelques minces exploits, content d'avoir rempli ſon objet en dégageant les Pariſiens, s'en retourna dans les Pays-bas. L'année d'après 1591, le même Duc de Parme obligea encore à lever le ſiége de Rouen, & il ſe retira une ſeconde fois avec le même bonheur & la même habileté.

Malgré ces alternatives de ſuccès & de revers qui ſembloient tenir les affaires en ſuſpens, celles

du Roi avançoient, mais lentement au gré de ses désirs & des vœux des bons patriotes. Nulle des provinces ni des villes qui d'abord l'avoient reconnu, ne sortirent de son obéissance que par force. On en voyoit au contraire quelqu'une y rentrer de temps en temps. Cependant ses inquiétudes étoient toujours les mêmes ; elles avoient leur source dans les divisions & la différence d'intérêts de ceux qui lui paroissoient les plus attachés, & qui, à un petit nombre près, pensoient plus à eux qu'au bien de l'état. Dans la vue de les calmer, il donna deux déclarations, l'une en faveur des Protestans qui la sollicitoient depuis long-temps, portant révocation des édits donnés contre eux avec la confirmation de ceux de pacification ; & l'autre qui assuroit le maintien & l'intégrité de la religion catholique.



E 2

CHAPITRE II.

Thémines arrête les progrès de la ligue dans le Quercì. — Il marche contre les Desprès, & les défait auprès de Roquamadour. — Il fait de Montauban une place d'armes. — Moissac enlevé eux Ligueurs. — Les Montalbanois, sous les ordres de Thémines, vont au secours de Villemur assiégé par Joyeuse. — Leurs succès.

QUOIQUE ces déclarations ne détruisissent pas absolument les jalousies qui agitoient la cour d'Henri IV, elles donnèrent pourtant quelque relâche aux pressantes sollicitations des deux partis qui y régnoient; chacun d'eux pouvant espérer de fixer le Monarque dans le sien. Elles firent aussi un bon effet parmi le peuple. Les Catholiques commencèrent à revenir un peu de la prévention que les boute-feux de la ligue leur avoient inspirée, & les Calvinistes eurent pour le Roi une plus grande confiance. Ceux du Querci surtout se livrèrent avec joie à Thémines. Les Montalbanois même qui avoient toujours été si jaloux de restraindre l'autorité de leurs Chefs de guerre, semblèrent avoir oublié cette ancienne politique, & ne se conduisirent plus que par les ordres de ce Général.

Il profita de ces heureuses dispositions pour rendre le pays tranquille, & arrêter les progrès de la

ligue, qui malgré sa vigilance & à la faveur des deux villes de Cahors & de Moissac tâchoit de s'étendre. Quelques Seigneurs & Gentilshommes faisoient aussi des tentatives en sa faveur. On peut compter dans le nombre & comme les plus ardens, Emmanuel Desprès, Marquis de Villars, & Henri Desprès son frère, Seigneur de Montpezat, dont la mère avoit épousé le Duc de Mayenne. Outre le lieu de Montpezat, ils tenoient quelques petites places dans le Limousin & dans l'Agenois, & de là ils faisoient des courses dans le Querci & dans le Limousin. Anne de Levis Ventadour, Sénéchal du Limousin, se joignit à Thémines pour arrêter leurs pillages. Ayant appris qu'avec un corps de deux mille hommes, les deux frères menaçoient d'envahir une partie du Querci, ils marchèrent auprès de Roquamadour, les battirent avec perte de sept cents hommes, de tout le canon & du bagage, & les chassèrent du pays où ils n'osèrent plus rentrer.

Thémines par sa valeur & son habileté fut depuis le soutien du parti du Roi dans ce coin du royaume. Il avoit fait une espèce de place d'armes de la ville de Montauban, qui couvroit tout le pays, & par celle de Villemur, qui étoit royaliste aussi, il étendoit ses contributions dans le haut-Languedoc, & jusqu'aux fauxbourgs de Toulouse. Les Toulousains fatigués de ce voisinage, engagèrent le Duc de Joyeuse, qui commandoit dans la ville pour la ligue, à faire le siége de Villemur. Thémines en fut averti, & fit, de concert avec les Montalbanois, les pré-

paratifs néceſſaires pour ſecourir cette place. Ils n'étoient pas encore finis, lorſqu'il vit Joyeuſe prendre à ſa vue, pour ainſi-dire, & ſans qu'il pût l'empêcher étant encore trop foible pour tenir la campagne, les forts de *Montbartier*, de *Montbequin* & de *Montbeton*.

L'armée du Duc étoit de cinq mille hommes, bien pourvue d'artillerie & de munitions dont les magaſins étoient à Caſtel-Sarraſin & à Rabaſtens. Après s'être montré devant Montauban, & avoir fait quelque dégat dans la campagne, il paſſa outre & campa devant Villemur, bien réſolu de ne ſe retirer qu'après s'en être rendu maître.

Pendant que pour plaire aux Toulouſains ce Général ſe mettoit au haſard de ſe morfondre devant cette place, la ligue perdoit une des deux villes qu'elle tenoit dans le Querci. Le Duc d'Epernon, à qui le Roi avoit donné le gouvernement de la Provence, étant parti de l'Angoumois avec quelques troupes pour ſe rendre dans cette province, & voulant entrer dans le Languedoc par le pont de Moiſſac, attaqua cette ville & la prit ſans beaucoup de peine. A la première nouvelle qu'en eut Joyeuſe, il décampa de devant Villemur, dont à peine il avoit fait l'inveſtiſſement, non, comme dit Mézerai, par la crainte qu'il eut de d'Epernon ; mais pour aller à lui & l'empêcher de s'avancer dans la province. Il le manqua & ne put joindre que deux Régimens de ſon arrière-garde, qui s'étoient arrêtés à *Lacour-Saint-Pierre*. Il les battit, & peu s'en fallut qu'il

n'enlevât deux canons qui appartenoient aux Montalbanois, & qu'il abandonna de peur, s'il s'obstinoit, de se trouver entre deux feux, de d'Epernon d'un côté & de ceux de Montauban de l'autre.

Thémines qui avoit l'œil à tout, & qui prévit le retour de Joyeuse à Villemur, profita de son absence & y envoya quatre-vingts hommes sous la conduite de Ginibral, Mausac & Chambren.

Joyeuse, en effet, n'ayant pu arrêter le Duc d'Epernon, reprit son dessein sur Villemur, & dès le lendemain qu'il fut revenu devant la ville, il établit une batterie de huit canons & de deux coulevrines, qui après avoir tiré sans relâche pendant cinq jours, firent une si grande brêche qu'il résolut de donner l'assaut.

Thémines attendoit ce moment, & après avoir donné ses ordres pour un plus puissant secours, il se jetta la nuit dans la place à la tête de trois cents Cuirassiers. L'assaut fut donné le lendemain & soutenu avec tant de valeur qu'après plusieurs heures de combat & y avoir perdu beaucoup de monde, Joyeuse fit sonner la retraite Ses soldats furent à peine rentrés dans leurs retranchemens que l'infatigable Thémines fit une sortie, tailla en pièces un régiment de Toulousains, détruisit une grande partie des travaux, & rentra triomphant dans la ville.

A cette brave résistance, Joyeuse vit avec chagrin que le siége seroit long & difficile; il demanda des renforts. Ayant reçu quelques troupes de l'Albi-

geois & du Rouergue, il se crut assez fort pour garder ses postes, & aller au devant d'un corps d'infanterie que les Capitaines *Chambaut*, *Lecques* & *Montoison* menoient aux Assiégés par ordre du Maréchal de Montmorenci qui commandoit en Languedoc. Il le surprit en effet près de Bellegarde, & le repoussa ; mais avec tant de difficulté & de perte qu'il rentra en grand désordre dans son camp. Les royalistes se réfugièrent à Montauban.

La ville cependant étoit serrée de près, & les vivres commençant à manquer, Thémines donna ses derniers ordres pour faire partir le secours qu'on préparoit à Montauban; il fut promptement obéi. Messilac Gouverneur d'Auvergne & les Capitaines venus du Languedoc à la tête, il se mit en marche dans la nuit du 18 au 19 octobre 1592 ; & arriva à la vue du camp des Ligueurs avant le jour. Les Chefs avoient cru trouver la cavalerie de Joyeuse dispersée dans les villages voisins, ils se trompèrent ; avertis à temps, tous les ligueurs s'étoient réunis auprès de leur Général. Ce mécompte n'étonna pas les royalistes. Ils attaquèrent les retranchemens avec courage, & furent reçus de même. Le combat devint furieux, & pendant plus d'une heure la victoire balança entre les deux partis. Thémines qui voyoit l'action du haut des remparts, impatient de fixer la fortune en faveur des siens, fit ouvrir les portes de la ville, en sortit à la tête d'une troupe de soldats d'élite, nettoya promptement la tranchée & courut à l'artillerie pour la tourner contre les Li-

gueurs. Joyeuſe voulut aller la défendre avec une partie de ſes troupes. Ses ſoldats prirent ce mouvement pour une fuite. Ils ſe debandèrent & gagnèrent la rivière du Tarn, eſpérant de pouvoir ſe ſauver à la faveur d'un pont de bâteaux qu'on y avoit conſtruit. Joyeuſe voyant la déroute ſans reſſource, ſuivit les fuyards & s'engagea ſur le pont, qui, ſe trouvant trop chargé, fondit ſous eux. Preſque tous ſe noyèrent avec Joyeuſe. Ceux qui ne purent pas arriver au pont furent taillés en pièces, peu furent aſſez heureux pour conſerver la vie aux dépens de la liberté. Tout le bagage fut la proie des vainqueurs, ainſi que l'artillerie qui fut conduite à Montauban avec vingt-deux drapeaux.



CHAPITRE III.

Les États du Querci assemblés à Castelnau-de-Vaux, conviennent d'une suspension d'armes. — L'Evêque Ebrard revient à Cahors. — Montauban sans Evêque. — Siége de Goudou par les Ligueurs. — Beraud, fameux Ministre de Montauban, est appelé à la conférence de religion, tenue en présence d'Henri IV. — Il se rend au synode de Montauban.

LA perte de Moissac & les exploits de Thémines étonnèrent les Ligueurs du Querci. Ils ne montrèrent plus tant de feu & d'opiniâtreté dans l'assemblée des Etats du pays, qui fut tenue à *Castelnau-de-Vaux*, dans le mois de février 1593. Il n'avoit été question dans la précédente, que de prendre les moyens les plus violens pour écraser les Royalistes & les Protestans. Les esprits plus tranquilles dans celle-ci virent avec une espère d'horreur, l'état déplorable où le fanatisme & la guerre civile avoient reduit ce beau pays. Ils en furent touchés, & dans l'impossibilité de se réunir tous dans une même façon de penser, & de détruire les préventions réciproques, on y délibéra une suspension d'armes entre tous les habitans Royalistes & Ligueurs, qui fut jurée solennellement sous le nom de trève, & dont les

plus grands Seigneurs du Querci furent les garans.

La joie en fut universelle dans le pays, & pour la rendre plus entière, quelques habitans de Cahors des plus sensés ménagèrent si bien le peuple, qu'ils l'engagèrent à demander lui-même le retour de l'Evêque dans sa ville épiscopale. Un nombre de Notables députés à cet effet, se rendirent auprès du Prélat, à sa maison *du Bas*, & le sollicitèrent vivement de se rendre à leurs vœux. Ebrard ne se détermina qu'avec peine à quitter sa retraite; elle lui étoit chère. D'ailleurs la grande application à l'étude & le défaut d'exercice l'avoient rendu infirme. L'amour cependant qu'il avoit pour son peuple, & dont il lui avoit donné tant de marques, l'emporta dans son cœur; il promit de le satisfaire, & se rendit à Cahors peu de temps après.

Le diocèse de Montauban moins heureux, étoit sans Evêque depuis la mort de Desprès. Non que ce siége ne parût pas rempli; mais il l'étoit par deux Compétiteurs. Le Roi y avoit nommé Thorigni, fils du Maréchal de Matignon; le Duc de Mayenne de son côté en avoit pourvu Henri Desprès, Seigneur de Montpezat; & sur sa démission, il ce donna à Anne de Murviel, fils du Baron de Murviel. Ni l'un ni l'autre n'avoient des bulles, ni ne se mêloient du spirituel; ils se contentoient d'arracher, chacun de son côté, tout ce qu'ils pouvoient du temporel.

La paix dont le Querci commençoit de jouir à la faveur de la trève, fut légérement troublée quelque temps après. Le Marquis de Villars que le Duc

de Mayenne avoit fait Amiral de France, profitant de l'abſence du Maréchal de Matignon que le Roi avoit appelé auprès de lui, fit un voyage en Guienne avec quelques troupes, pour tâcher d'y ranimer le parti de la ligue. Il fit une irruption dans le Querci, & aſſiégea le château de Goudou, à quatre lieues de Cahors. Thémines y accourut, le força dans ſes retranchemens, & le chaſſa honteuſement du pays.

Le moment fortuné où la bonne cauſe devoit triompher approchoit. Cependant Henri, quoique décidé, avoit balancé long-temps à s'expliquer pour ne pas déplaire aux Proteſtans qui lui avoient rendu de grands ſervices, & qui lui étoient encore bien néceſſaires ; mais le bien de l'état l'exigeant, il donna ſa parole de ſe convertir & demanda à être inſtruit.

Si la joie des Catholiques fut grande à cette nouvelle, la douleur des Calviniſtes fut extrême. Ils crièrent hautement à l'ingratitude, & firent ſonner bien haut les obligations que le Roi leur avoit. Il eſt vrai que ce n'étoit point ſans fondement, & c'eſt en cela même que les deſſeins de la providence doivent nous paroître bien admirables. La religion catholique eſt en danger en France; l'ambition de la maiſon de Lorraine la conſerve. On entreprend de changer l'ordre immuable de la ſucceſſion au trône, les Calviniſtes le ſoutiennent & renverſent les projets coupables des ennemis de l'état.

Auſſi Henri IV, pour ménager les Proteſtans, permit que leurs Miniſtres lui expliquaſſent plus particu

lièrement leur doctrine. Il consentit à être présent à une conférence de deux d'entre eux avec Duperron, qui avoit été lui-même Calviniste, & qui les étonna si fort par l'évidence de ses raisons & la solidité de ses preuves, qu'ils appelèrent à leur secours Beraud, fameux Ministre de Montauban, qui fut confondu à son tour par le nouveau Catholique. Cette conférence seule suffit ; les aveux des Ministres levèrent tous les doutes du Roi. Les conférences qui suivirent en public ne furent plus que pour la forme.

Beraud confus & désespéré se retira assez promptement, & prit pour prétexte de son départ la nécessité de se rendre au synode qui devoit se tenir à Montauban. Il communiqua sa consternation à cette assemblée, qui se sépara sans avoir rien statué. Elle se contenta d'en indiquer une plus nombreuse à Sainte-Foi.



CHAPITRE IV.

Mainard, Conseiller au Parlement de Toulouse, natif de Saint-Céré. — Son opposition à la ligue. — Il abandonne sa charge & travaille à une collection d'arrêts.

LE Roi fit enfin solennellement son abjuration au mois de juillet 1593 dans l'église de Saint Denis, en présence de plusieurs Evêques & d'un peuple infini. Cette action fut suivie d'une trève de trois mois, & dès-lors une quantité de villes & de Seigneurs rentrèrent sous son obéissance. Il se fit sacrer ensuite à Chartres, parce que les Ligueurs étoient maîtres de Rheims; & dans le mois suivant il fut reçu dans Paris avec une joie inexprimable des habitans. Ceux qui étoient vendus aux Espagnols se retirèrent avec eux, d'autres avoient suivi le Duc de Mayenne; de sorte que le jour même de l'entrée du Roi dans la capitale, tout y fut aussi tranquille que si elle eû été toujours soumise. Depuis ce moment les villes les plus considérables imitèrent l'exemple de Paris. La terreur de ses armes ou sa présence rendit Henri maître du plus grand nombre des provinces; & ses bienfaits ramenèrent sous ses lois presque tous les Seigneurs qui avoient tenu le parti de la ligue. Enfin l'année 1595 fut à peine expirée que la monar-

chie ſe vit preſque retablie dans toute ſon intégrité & réunie ſous la domination de ce grand Prince.

La ville de Toulouſe fut des dernières qui ſe ſoumit. Maîtriſée par Joyeuſe, forcéné Ligueur, qui, après la mort de ſon frère noyé à Villemur, avoit quitté l'habit de Capucin pour endoſſer la cuiraſſe, elle s'obſtina encore à méconnoître ſon Souverain contre l'avis du Parlement qui avoit voulu obéir, & qui en fut empêché par les menaces de Joyeuſe. Les moins timides de ſes membres ſe ſéparèrent & ſe retirèrent à Caſtel-Sarraſin.

Le ſavant Geraud Maynard, que l'hiſtoire a loué de ſa grande fidélité, fut du nombre. Il étoit né à Saint-Céré vers l'an 1539, de Jean Maynard, recommandable par ſon ſavoir & par des commentaires eſtimés ſur les pſeaumes. Fils d'un père qui connoiſſoit le prix de la bonne éducation, & qui joignoit l'amour des lettres à celui de la religion, Maynard ſuça pour, ainſi-dire, avec le lait, ce goût pour l'étude & ces grands principes de vertu qui le rendirent célébre. Il fit ſes études à l'univerſité de Toulouſe, & entra au barreau du Parlement à l'âge de vingt ans. Il y acquit une grande réputation. Quelques années après il fut reçu à une charge de Conſeiller, & fut bientôt regardé comme un des Juges les plus éclairés & les plus intégres. Les horreurs dont il fut témoin à l'occaſion de la ligue, ne prirent rien ſur ſa fermeté. Il eut pu ſuivre une partie de ſes confrères qui ſe retirèrent alors à Beziers; mais il crut devoir reſter encore pour encourager

les bons patriotes, & oppoſer une eſpèce de digue aux entrepriſes des factieux, ſont zèle a été loué par tous les Hiſtoriens. Forcé enfin de céder à la tyrannie de Joyeuſe, il fut un des premiers à opiner pour la dernière ſciſſion de ſa compagnie, & ſe trouva du nombre de ceux qui cherchèrent un aſile à Caſtel-Sarraſin. Il n'y reſta pas long-temps, & de peur que les circonſtances ou la force ne l'obligeaſſent peut-être à faire quelque choſe contre ſon devoir, il ſe condamna à la vie privée. Il quitta ſa charge & ſe retira dans ſa maiſon de Saint-Céré. Il aimoit trop le travail pour y reſter oiſif. Il mit en ordre la collection qu'il avoit faite auparavant des déciſions de ſa Compagnie, & il en forma ce précieux recueil d'arrêts qui porte ſon nom & qui mérita les éloges des Savans & de tous les Parlemens. Il n'eut que deux enfans, Jean Maynard, Conſeiller au Parlement de Toulouſe, & François Maynard, Préſident au Préſidial d'Aurillac, Poëte célébre, grand ami de Deſportes & de Regnier, Diſciple de Malherbe, & l'un des quarante de l'Académie Françaiſe.



CHAPITRE

CHAPITRE V.

*Belloi est transféré à la bastille. — Il s'évade. — Il est bien accueilli d'Henri IV. — Il est fait Avocat-Général du Parlement de Toulouse. — Sa mort. — La nomination de Murviel à l'Evêché de Montauban, est confirmée par Henri IV. — Collége bâti à Montauban par les Protestans, sous le nom d'*Académie.

BELLOI avoit été oublié dans les prisons de Paris jusqu'à la fin de 1589. Après la mort du Duc de Guise, il vit ouvrir les portes de sa prison, non sans quelque terreur. Il n'avoit ignoré aucun des événemens arrivés depuis sa détention. Les clameurs, le bruit affreux, les cris de fureur dont Paris retentit à la nouvelle de la catastrophe de Blois, avoient percé les murs de la conciergerie. Il crut être à sa dernière heure, lorsqu'il se vit entouré de soldats; ce ne fut cependant que pour le conduire à la bastille. Il apprit dans cette nouvelle prison, la mort tragique d'Henri III, & les intrigues détestables des ennemis de l'Etat pour ravir la couronne à Henri IV. Il vit plus d'une fois les enseignes de ce grand Prince, flotter autour des murs de la capitale, en insulter les faubourgs & les emporter, bloquer enfin cette grande ville, & la réduire à la plus affreuse disette. Il eut part à cette calamité sans l'avoir mérité. La

famine ſe fit ſentir dans la baſtille, comme par-tout ailleurs; & ſans doute dans cette détreſſe générale, la garde des priſonniers fut moins exacte. Belloi après trois ans de priſon trouva le moyen de s'évader, & après avoir couru des dangers ſans nombre, il ſe réfugia auprès de Devic, qui commandoit à Saint-Denis pour le Roi. Cet Officier le reçut bien & le préſenta au Roi après la reddition de Paris. Le bon Henri le vit avec plaiſir & lui promit de ne pas l'oublier. Peu de temps après, en effet, il le nomma Avocat-Général. Cette place dans laquelle le malheureux d'Affis avoit ſcellé de ſon ſang ſa fidélité pour ſon Roi, ne pouvoit être mieux remplie que par celui qui avoit ſouffert une longue captivité pour la même cauſe. Belloi avoit de plus tous les talens néceſſaires pour en faire les fonctions avec la dignité convenable. Il étoit très-ſavant, diſent les Hiſtoriens, bon littérateur & *avoit beaucoup de lecture*. On a de lui quelques ouvrages de juriſprudence. Il mourut à Toulouſe en 1600.

A la réſerve de Cambrai qui fut pris par les Eſpagnols, à qui on avoit déclaré la guerre, tout ſembla tourner ſelon les déſirs du Roi vers la fin de l'année 1595. Le Pape lui donna ſolennellement l'abſolution ſi long-temps ſollicitée, & ſi néceſſaire pour faire ceſſer les attentats où le fanatiſme s'étoit déjà porté ſur ſa perſonne ſacrée. Le commencement de l'année 1596 fut favorable auſſi par la ſoumiſſion des Ducs de Mayenne & de Joyeuſe. Dans le traité fait avec le premier, il y eut un article

exprès pour l'évêché de Montauban. Le Roi abandonna la nomination qu'il avoit faite de Thorigni à ce siége, & confirma celle du Duc de Mayenne en faveur d'Anne de Murviel Ce prelat n'eut pourtant ses bulles qu'à la fin de 1600.

De grandes inquiétudes succédèrent à ces beaux commencemens. Quelques places enlevées encore par l'Espagne, & notamment la ville de Calais, les intrigues de quelques Grands qui sembloient vouloir faire revivre la ligue & les prétentions des Protestans qui demandoient un édit en leur faveur que le Roi retardoit toujours de peur de désobliger la Cour de Rome, lui donnoient de vifs chagrins. Ceux-ci étoient à tous les instans à la veille de reprendre les armes; ils avoient proposé plus d'une fois de se choisir un Protecteur. Certains Seigneurs étoient soupçonnés de les entretenir dans ces idées & de les fomenter. Les Princes protestans d'Allemagne & la Reine d'Angleterre, ne laissoient pas non plus ignorer leur mécontentement. Enfin la misère des peuples qu'il n'étoit pas possible de soulager à cause des dépenses indispensables de la guerre; tout parut se réunir pour troubler le Monarque & déchirer son cœur. Alors le Roi convoqua une grande assemblée des Grands de l'Etat, de Prélats, de Magistrats & de gens de Finance, qui, à cause que la peste s'étoit manifestée à Paris, fut tenue à Rouen. L'Evêque de Cahors Ebrard y assista. Le résultat de cette assemblée ne pourvut à presque rien, & ne

ſervit qu'à donner le préſage des beaux jours que ſon règne promettoit à la France, ſi jamais il pouvoit la faire jouir des douceurs de la paix.

On eût lieu de l'eſpérer. Un événement imprévu mit l'état en danger. Les Eſpagnols ſurprirent Amiens. La perte de cette ville qui rendoit celle de Paris frontière, alarma les bons Français & hauſſa le courage à leurs ennemis. Ceux du dehors crurent le royaume perdu, & ſe flattoient d'en partager bientôt les dépouilles; ceux du dedans n'avoient pas formé peut-être des deſſeins moins ambitieux. Les uns & les autres furent confondus. Amiens fut repris après pluſieurs mois de ſiége, & la puiſſance royale reprit ſon éclat. Les bons ſerviteurs furent diſtingués. Thémines fut du nombre, & pour recompenſer ſes ſervices, le Roi lui donna le cordon de ſes ordres. Les Calviniſtes auroient alors pris les armes ſans les fortes repréſentations des plus ſenſés d'entre eux, qui leur firent craindre qu'après qu'Amiens ſeroit repris, ils riſquoient de reſter expoſés ſeuls au reſſentiment du Roi & à l'indignation publique. Mais s'ils ne levèrent pas entièrement le maſque par des hoſtilités, ils montrèrent ſans détour leur mauvaiſe volonté. Ils ne fournirent aucunes troupes pour ce ſiége, peu même de particuliers d'entre eux s'y rendirent.

Ceux de Montauban s'occupèrent alors à faire bâtir un collége, qui ſous le nom d'Académie, ſe rendit célèbre dans la ſuite. Lors de la paix de 1578, ils en avoient fait le projet, & avoient ob-

tenu le consentement de l'Evêque Jean Desprès, sous la condition que ce collége serviroit pour tout le diocèse, & que lui & ses successeurs en nommeroient les Régens. Ils obtinrent en conséquence les lettres-patentes nécessaires en 1579. L'exécution en fut suspendue jusqu'à cette année 1597, que le bâtiment en fut commencé sur le fonds de la chapelle & de l'hôpital appelé de *Parias*, dont les pauvres & les malades furent transportés ailleurs.

CHAPITRE VI.

Effets de la paix dans le Querci. — Différent survenu au sujet de la nomination des Consuls. — Ecclésiastiques chassés de Montauban par le peuple & les écoliers. — Célébrité du collége de Montauban. — Mort d'Ebrard, Evêque de Cahors. — Il laisse dans cette ville un emplacement pour un couvent de Capucins. — Arrêt définitif du Conseil favorable aux prétentions du Clergé de Montauban, restraint par les habitans.

AMIENS repris malgré les efforts de l'Archiduc & presque à sa vue, fixa alors l'inconstance de la fortune en faveur de la France. Ce coup de vigueur étonna les sujets rebelles & les étrangers; il ramena enfin la paix dans le royaume, par la soumission du Duc de Mercœur & de la Bretagne, qui fut suivie du traité de Vervins, signé le 2 mai 1598.

Dès le mois d'avril précédent, pour ôter toute semence de trouble dans l'Etat, le Roi avoit donné en faveur des Protestans le fameux Edit appelé de *Nantes*, parce qu'il fût signé dans cette ville, qui confirma tous les précédens & leur accorda des places de sureté & des Chambres mi-parties, avec la faculté de posséder des charges & offices, & plusieurs autres privilèges. C'est le dernier qu'ils ont obtenu, & sous la foi duquel ils ont vécu jusqu'à leur entière destruction.

Dès-lors le royaume ne fut plus occupé qu'à se refaire de ses pertes. Le Querci, qui depuis la trève de 1593, jouissoit des douceurs d'une paix locale, avoit déjà repris une face riante; la confiance y étoit rétablie, & avec elle les arts utiles. Les campagnes couvertes de moissons, ne craignoient plus d'être dépouillées de leurs trésors par des mains étrangères; chacun jouissoit de son héritage & du fruit de son travail avec tranquillité. S'il y avoit des dissentions, ce n'étoit que pour des intérêts particuliers, & elles n'influoient pas sur le général du pays. On peut mettre de ce nombre celles qui s'élévèrent dans le sein de la ville de Montauban.

Les Consuls de 1598, *Dalies*, *Lauzat*, *Tenans*, *Vacher*, *Faget* & *Virac*, accoutumés à l'autotité sans bornes qui avoit été accordée au chaperon pendant les troubles, voulurent nommer leurs successeurs sans le concours du peuple qui s'y opposa & demanda la liberté des suffrages. Les Consuls passèrent outre, & se pourvurent à la chambre mi-

partie, établie à Castres, appelée la Chambre de l'Edit, pour y faire homologuer la nomination qu'ils avoient faite. Le peuple de son côté s'adressa au Parlement, qui en qualité de Juge naturel de la police des villes, & conformément à l'article 52 de l'Edit, cassa le procès-verbal des Consuls & commit Laporte Conseiller de la grand'Chambre, pour faire procéder à une nouvelle élection qui fut faite le 16 juillet 1599.

Le Clergé de Montauban eut aussi beaucoup à souffrir, & ne put jouir des avantages de la paix. Anne de Murviel son Evêque, ayant enfin reçu ses bulles de Rome, voulut ramener ses chapitres dans sa ville épiscopale; les Montalbanois refusèrent de les recevoir. Il réclama envain les dispositions du dernier Edit, & il en porta enfin ses plaintes au Roi. Foudriat & Dubourg-Clermont, Commissaires mi-partis, se rendirent à Montauban dans le mois d'août, pour entendre les raisons des parties. Les habitans opposèrent aux prétentions de l'Evêque, que les églises cathédrale & collégiale avoient été hors de la ville, de tous les temps, & que les chapitres ne pouvoient exiger d'être rétablis que dans ces mêmes églises. Cela étoit vrai dans le fonds; mais ces églises étoient absolument détruites; il étoit impossible d'y faire le service divin. Les prétentions du Clergé n'étoient pas moins bien établies sur les églises qui étoient dans l'enceinte des murs; celles de Saint Jacques & de Saint Louis lui appartenoient aussi, non-seulement parce que le Chapitre

cathédral avoit la seigneurie temporelle de la ville avec l'Evêque, & d'ailleurs étoit Prieur de ces deux églises ; mais encore parce que le Chapitre collégial en étoit Curé. Les Commissaires cependant virent les esprits si échauffés qu'ils ne voulurent rien décider définitivement. Ils renvoyèrent les parties au Conseil pour y être pourvu ; ils se bornèrent à ordonner que les Chapitres feroient l'office par provision dans l'église de Saint Louis. Quelque mince que fût cet avantage comparé avec la justice de son droit, le Clergé n'en profita pas. Tandis que les Magistrats & les principaux habitans se soumirent en général à l'arrangement fait par les Commissaires, ils laissèrent agir le peuple & surtout les Ecoliers, qui, à l'instigation des Ministres, excitèrent une violente sédition. Lorsque les Ecclésiastiques voulurent se mettre en possession de l'église de Saint Louis, ils les chassèrent de la ville avec outrage.

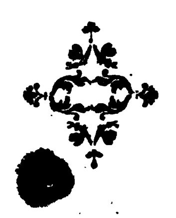
Ce corps des Ecoliers étoit déjà très-nombreux, & par-là redoutable. L'école de Montauban, sous le nom d'Académie, quoique à peine sortie, pour ainsi dire, du berceau, rivalisoit avec celle de Saumur. C'étoit une espèce d'Université où l'on enseignoit les humanités, la philosophie & la théologie. Elle devint très-célébre, & l'ont y vit pendant long-temps des Ecoliers de tous les pays protestans, y venir faire leurs études sous des Régens ou Professeurs très-recommandables par leur érudition, les Verdier, les Abadie, les Garrissolles, les Martel &

une infinité d'autres dont nous aurons occaſion de parler.

L'Evêque de Cahors Ebrard de Saint-Sulpice, paya alors le tribut à la nature. Au retour de l'aſſemblée de Rouen, il ne s'occupa plus que du ſoin de ſon diocèſe. Il ne fit plus qu'un ſeul voyage à Montpellier pour trouver dans la fameuſe école de cette ville, quelque remède à ſes maux qui furent jugés incurables. Il les ſouffrit avec patience juſqu'au 26 février 1600; il mourut dans ſa maiſon *du Bas*. Il fit de grands dons aux pauvres par ſon teſtamen, & aſſigna un jardin qu'il avoit dans la ville pour un couvent de Capucins qu'il avoit eu deſſein d'y faire bâtir, & que les malheurs du temps l'avoient empêché d'exécuter. Le Roi nomma à ſa place Simeon-Etienne de Popian, qui étoit Précenteur & Official de Beziers, & qui n'eut ſes bulles que l'année d'après.

L'Evêque de Montauban, outré cependant des inſultes qu'on lui avoit faites, ſe pourvut au Parlement qui en fit informer de ſon autorité. Les Montalbanois ſe retirèrent à leur tour vers la Chambre mi-partie de Caſtres, qui, voulant les favoriſer, caſſa de ſon côté la procédure du Parlement. Ce conflit porté au Conſeil, le Roi nomma Foreſt & Fue, pour ſe tranſporter ſur les lieux. Ces Commiſſaires diviſés en avis ne s'accordèrent que pour renvoyer encore une fois cette affaire au Conſeil, où enfin le 21 novembre 1600, il fut rendu un arrêt définitif, portant que les deux égliſes de Saint Louis

& de Saint Jacques feroient rendues au Clergé, avec la claufe que les Calviniftes pourroient fe fervir du clocher de la dernière pour faire le guet. Tout l'effet de cet arrêt fe réduifit à la reftitution de la feule églife de Saint Louis, avec injonction même à l'Evêque & aux Chapitres de n'y faire l'office qu'à voix baffe, & que dans leurs proceffions ils ne poufferoient pas plus loin que le coin de la rue de la *Faverie*, ce qui formoit une efpace de cent pas au plus. L'Evêque eut de la peine à accepter ces conditions; mais il fut forcé d'y foufcrire fur la menace qu'on lui fit de le chaffer de la ville, & avec lui tous les Eccléfiaftiques. L'églife de Saint Jacques n'étoit pas d'ailleurs en état de le recevoir. Il n'y reftoit que les murailles; une partie en étoit remplie de terre, & formoit une efpèce de cavalier fur lequel on avoit placé des canons. Le furplus étoit occupé par des Salpêtriers.



CHAPITRE VII.

Le Querci entre dans la conſpiration du Maréchal de Biron. — Roiſſi Maître des Requêtes, ſe rend à Cahors pour faire le procès aux Conjurés. — Tableau emblématique préſenté aux Conſuls de Montauban par les Ecoliers de l'Académie.

APRÈS avoir humilié le Duc de Savoye, le ſeul ennemi déclaré qui lui reſtat au-dehors, & avoir terminé ſon mariage avec Marie de Médicis, le Roi pouvoit ſe flatter, ce ſemble, de jouir après tant de travaux, de la tranquillité qui naturellement devoit en être le prix; mais le déſordre avoit été trop grand, & l'ébranlement trop fort pour que le royaume pût rentrer ſi promptement dans ſon aſſiette naturelle. La naiſſance même d'un Dauphin qui aſſuroit la ſucceſſion à la Couronne, ne put étouffer entièrement l'eſprit de faction. L'Eſpagne toujours jalouſe de la France, attiſoit ſourdement le feu de la rebellion; elle offroit ſans ceſſe de prodiguer ſes tréſors au premier factieux en état de faire revivre les troubles. On l'accuſa même d'avoir écouté juſqu'aux Proteſtans. De là, les conſpirations multipliées qui agitèrent le règne du meilleur Prince qui fût jamais, & dont enfin il devint la victime.

Une des plus conſidérables & qui jetta quelques

étincelles jusques dans le Querci, fut celle du Maréchal de Biron. Ce Seigneur paya de sa tête les fausses mesures de son orgueil & de son ambition. Le Duc de Bouillon soupçonné d'être son complice, mit sa personne en sureté. Il se réfugia en Allemagne, & sollicita vivement les Princes protestans de rompre avec le Roi, tandis qu'il cherchoit à soulever les Protestans du royaume, par le moyen des partisans de Biron & de ses amis, qui faisoient secrètement quelques assemblées de la Noblesse du Limousin & du Querci, distribuoient de l'argent & des commissions pour lever des troupes.

Ces sourdes manœuvres & les bruits qu'on avoit soin de répandre que le Duc étoit avoué par les Princes Allemands qui lui donneroient des soldats lorsqu'il en seroit temps, firent assez de sensation parmi les Protestans du royaume, pour reveiller leur goût pour l'indépendance. Le Roi apprit, non sans chagrin, qu'ils proposoient d'établir des Conseils dans chaque province, de prendre des arrangemens pour faire des levées en cas de besoin, & de traiter une ligue avec les étrangers. Il craignit quelque coup d'éclat de leur assemblée qui devoit se tenir dans peu à Chatelleraut. Le Marquis de Rosny son Ministre fidelle, le tira d'inquiétude. Il étoit Protestant, & trouva le moyen de se faire nommer Président de l'assemblée. Il agit avec tant de prudence & d'adresse; il ménagea si bien les esprits, même les plus échauffés, qu'au moyen d'un brevet signé de la main du Roi, qui leur laissoit les places de

sureté pour trois ans au de là du terme fixé par l'Edit de Nantes, il arrêta tous les mouvemens.

Après cela, dans le dessein d'arrêter les progrès de cette nouvelle fermentation, le Roi fit un voyage en Limousin dans le mois d'août 1605. Il se fit précéder par quelques troupes & par deux Maîtres des Requêtes, *Jean-Jacques de Mesmes-Roissy & Raimond Vertueil de Feuillas*, pour faire le procès aux coupables partisans du Duc de Bouillon. Roissy se rendit dans le Querci & établit son tribunal à Cahors, d'où il porta la terreur parmi les conjurés. Les plus diligens s'enfuirent à Sédan ou hors du royaume. Quelques-uns des moins considérables furent arrêtés, & l'information faite, ils furent conduits à Limoges, jugés par des Maîtres des Requêtes assistés des Officiers du Présidial, & condamnés à perdre la tête, leurs corps blûlés & les cendres jettées au vent. Ces exécutions ne se firent qu'après le départ du Roi, qui étoit revenu à Paris, & avoit laissé le pays tranquille par la soumission de tous les châteaux qui appartenoient au Duc dans le Limousin & dans le Querci; & qui par ordre de leur Maître avoient ouvert leurs portes à la première sommation des troupes royales.

Les inquiétudes du Roi n'avoient pas été sans fondement; il connoissoit trop les Protestans pour espérer de les voir jamais soumis de bonne foi. La position des Genevois excitoit leur envie, & irritoit leurs désirs. Ils ne pouvoient abandonner l'idée flatteuse de jouir quelque jour du même avan-

tage. Les Montalbabanois aimoient furtout à s'en repaître. La monnoie qu'ils firent frapper dans le temps des troubles précédens l'annonce affez. On en trouve une preuve encore plus forte dans leur hôtel de ville, où l'on conferve quelques tableaux emblématiques que les Ecoliers préfentoient tous les ans aux Confuls pour la diftribution des prix, à la clôture des claffes. On diftingue celui de 1606, qui porte textuellement cette dédicace: *Confulibus prudentiffimis, & univerfo Senatui Reipublicæ Montalbanenfis*: Monument bien authentique de l'efprit dominant des habitans de cette ville.

CHAPITRE VIII.

Contrafte de Montauban & de Cahors. — Popian Evêque de Cahors appelle les Jéfuites & les Capucins. — L'Evêque Murviel & fon Clergé maltraités par les Montalbanois.

LE Querci, dans fa petite étendue, offroit alors un fpectacle fingulier. Ses deux principales villes fembloient être habitées par deux nations divifées d'intérêts, & différentes par les mœurs & par les fentimens. Deux écoles fameufes, l'Univerfité de Cahors & l'Académie de Montauban y partageoient l'eftime publique par le mérite des Profeffeurs qui y préfidoient aux études. Le peuple de Cahors ché-

rissoit l'agriculture, & en faisoit sa principale occupation. Celui de Montauban sans la négliger entièrement, sembloit avoir plus de goût pour les armes & pour le commerce. Les Cadurciens avoient les vertus pacifiques des cultivateurs; & les Montalbanois la fierté & le courage des soldats. Tandis que la ville de Cahors n'offroit aux yeux qu'un simple rempart avec quelques tours pour sa défense, celle de Montauban montroit un front redoutable par un grand nombre d'ouvrages extérieurs, hérissés d'une artillerie formidable. Le Clergé étoit haï à Montauban; il étoit chéri à Cahors. Son Evêque Simeon-Etienne de Popian, y avoit fait son entrée en 1602, & avoit toujours travaillé depuis à retablir son église cathédrale dans sa première splendeur. Cette Basilique portoit encore les tristes marques des ravages des Calvinistes; les fureurs de la guerre n'avoient pas permis de les effacer. Le nouveau Prélat y donna tous ses soins; il fit refaire le jubé avec magnificence, & la cloison qui sépare la nef du choeur. Il fit aussi réparer l'orgue & le remettre à sa place. Il dressa après un rituel à l'usage de Rome qu'il donna à son Clergé, & pour s'armer de plus fort contre les progrès du calvinisme qui dominoit dans une partie de son diocèse, & pouvoir le combattre avec plus de force, il appela les Jésuites à Cahors en 1605. A sa prière, les Consuls les placèrent au collège de Saint-Michel, qui avoit été fondé par un certain Rubei, & transférent les Collégiats à la maison qu'ils occupent en-

core, qui avoit été bâtie par le Chantre du chapitre, Jean d'Allemands, & destinée pour des écoles. Il fit venir ensuite les Capucins en 1607, & les mit en possession d'un couvent qui fut bâti dans le jardin que son prédécesseur avoit assigné pour cela dans son testament.

Si l'Evêque de Montauban eût pu donner une pareille activité à son zèle, il n'eût pas été moins soigneux ni moins empressé de remettre dans l'état convenable, les églises de son diocèse. Mais autant celui de Cahors étoit respecté & honoré, autant celui-ci étoit méprisé & baffoué. Cependant il ne quitta jamais la ville que par force, & il aima mieux être sans cesse exposé aux insultes de la populace & aux poursuites des Ministres, que de mériter le reproche d'avoir abandonné son troupeau. Il souffrit avec patience tous les outrages qu'on fit sans mesure à sa personne & à sa dignité.

Une pauvre femme du faubourg Saint-Etienne, nommée *Jornaille*, qui, malgré son mari, s'étoit conservée dans la religion catholique, tomba malade en 1607, & se voyant près de sa fin voulut recevoir les sacremens de l'église. Elle mourut en effet bientot après. Comme on se disposoit à l'enterrer, selon le rit catholique, le fils aîné de cette femme en avertit le Consistoire qui envoya un Ministre avec main-forte. On enleva le cadavre qui fut inhumé dans la forme protestante. L'Evêque étant venu à la tête de son Clergé dans l'espoir que sa présence empêcheroit peut-être cette violence,

violence, arriva trop tard; & voulant rentrer dans la ville, il en trouva les portes fermées. On ne les lui ouvrit qu'à la fin du jour, après l'avoir laissé pendant plusieurs heures exposé aux insultes du peuple qui, non content encore, l'accompagna ensuite à coup de pierres jusqu'à l'église Saint-Louis. Presque tous les Ecclésiastiques furent blessés, & lui-même le fut dangéreusement au visage. Le Parlement commit le Juge de Castel-Sarrasin pour informer de ces excès; cependant l'affaire resta impoursuivie sur la menace qu'on fit au Clergé & à l'Evêque de les chasser de la ville. Il eût été d'ailleurs très-inutile de prononcer des peines; l'arrêt n'eût pas été exécuté. Ce peuple ne reconnoissoit alors d'autre autorité que celle qui émanoit de leurs Magistrats, ou des Ministres.

Ces attentats multipliés indisposoient le Roi contre les Protestans. Il étoit sans cesse sollicité de les proscrire. Les Seigneurs catholiques & le Clergé l'en pressoient vivement. Il ne voulut jamais être l'instrument de la perte de tant de braves gens qui l'avoient si bien servi; il se contenta de les mettre moins en état de se faire craindre en leur enlevant par ses bienfaits leurs Chefs les plus considérables. Le Duc de Bouillon étoit un des principaux. C'étoit ce même Vicomte de Turenne, qui avoit si bien servi le Roi dans le temps de la ligue, & qui en avoit été si bien récompensé par son mariage avec l'héritière de Sédan, qu'il ne dût qu'à la reconnoissance du Monarque. Devenu ingrat, il avoit osé conspi-

rer contre son bienfaiteur & son maître. Il étoit actuellement en Allemagne, d'où il entretenoit la fermentation dans le corps des Protestans de France. Le Roi avoit rompu heureusement ses trames dans le Limousin & dans le Querci ; elles pouvoient y revivre ; il résolut de le ramener par un intérêt plus cher ; il marcha à Sédan & s'en empara. Le Duc effrayé se hâta de venir se jeter aux pieds du Monarque, & ce grand Prince, dont le fonds de bonté & de clémence étoit inépuisable, lui rendit ses bonnes graces.



CHAPITRE IX.

Effets de l'hiver rigoureux de 1608 en Querci. — Conduite des Montalbanois à la nouvelle de la mort d'Henri IV. — Intrigues du Ministre Beraud rendues inutiles. — Les Magistrats mettent le Clergé sous leur protection.

LES conspirations étouffées pour le moment, & les Chefs des factieux punis ou soumis, Henri-le-Grand tourna toutes ses vues sur ses peuples qu'il vouloit rendre heureux. La France reprenoit déjà son antique vigueur & sa splendeur ordinaire, lorsque le grand hiver de 1608 se fit sentir avec violence. Le Querci ne fut pas à l'abri de ce fléau passager ; le froid y fut excessif. Toutes les rivières y furent glacées ; un grand nombre d'animaux & même de voyageurs en moururent. Presque toutes les vignes, objet inestimable, en périrent avec une quantité prodigieuse d'arbres de toute espèce. On entendoit les plus gros se fendre avec un bruit presque égal à celui du tonnerre. Les chaleurs de l'été semblèrent ensuite avoir été dans leur genre à un degré aussi haut que les rigueurs du froid. La récolte cependant fut des plus abondantes. On a remarqué dans le pays, qu'à raison de la température du climat, la terre y produit d'elle-même & naturellement un grand nombre de plantes. Si l'hi-

ver est trop doux, les mauvaises herbes se fortifient, nuisent au bon grain, & souvent l'étouffent. La gelée seule peut les faire périr.

Le Querci partagea aussi, avec le reste du royaume, le bonheur dont le gouvernement actuel le faisoit jouir. Tout y resta tranquille, à quelques tracasseries près que les Ecclésiastiques eurent à essuyer de la part des Montalbanois qui, ce semble, pour les mortifier de plus en plus, démolirent la maison que l'Evêque Bertrand Robert avoit achetée dans la ville, & bâtirent à la place le temple appelé *le Vieux*. Ce Robert, Evêque de Montauban, avoit donné cette maison à ses successeurs pour leur servir de logement lorsqu'ils voudroient venir à la ville, parce que le palais épiscopal, qui étoit près de la cathédrale, se trouvoit hors des murs.

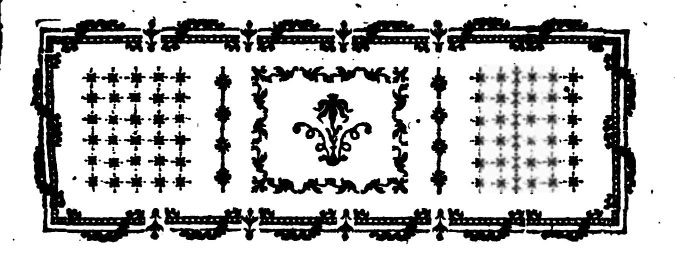
Parmi les soins que le grand Henri prenoit pour faire fleurir le dedans du royaume, par l'établissement de diverses manufactures, & les encouragemens qu'il donnoit au commerce & aux arts utiles, il ne négligeoit pas les affaires du dehors. Les Provinces-unies lui durent leur liberté. C'étoit une suite du projet qu'il avoit formé, & qu'il avoit fait goûter à d'autres puissances, d'humilier la maison d'Autriche, toujours jalouse & rivale de celle de France, & son ennemie particulière. Rien de mieux combiné & de plus noble que le plan qu'il en avoit tracé, & qui échoua par la consommation du crime le plus atroce. L'Espagne sut lui trouver des ennemis dangereux & cruels jusques dans le Louvre. Henri IV

fut assassiné dans son carosse au milieu de sa capitale, le 14 mai 1610.

Thémines annonça ce malheureux événement aux Consuls de Montauban par une lettre du 18, en leur recommandant de tenir la main au maintien du bon ordre, & d'empêcher les émotions en contenant le peuple. Le synode étoit alors assemblé dans cette ville. La nouvelle de la mort du Roi y jetta d'abord la consternation. Les esprits se divisèrent ensuite, & les plus emportés voulurent qu'on prit dans l'instant les moyens les plus violens pour se mettre à l'abri des maux qu'on avoit à craindre du changement de système ordinaire & presque infaillible à chaque nouveau règne. Ils choisirent les Ecclésiastiques pour premières victimes de leur frayeur, & opinèrent fortement à les chasser de la ville. Le Ministre Beraud étoit à la tête de ce parti. Celui des modérés fut de ne rien innover, & d'attendre encore à se décider selon les circonstances. Les Consuls se rangèrent de leur côté; ils prirent hautement la défense du Clergé & de l'Evêque, & furent appuyés par-tout ce qu'il y avoit de gens sages. Cette division dans le synode augmenta celle qui régnoit déjà dans la ville, dont les habitans étoient partagés en différentes factions, fruit nécessaire de l'anarchie où tombent ceux qui osent méconnoître ou qui cherchent à restraindre l'autorité légitime. Il étoit question de remplir une place de Ministre, & de procéder à l'élection consulaire. Le Ministre Beraud, homme violent & emporté,

fier d'ailleurs de la faveur du peuple qu'il ſavoit émouvoir par ſes déclamations ſéditieuſes, n'aſpiroît pas moins qu'à gouverner la ville & le Conſiſtoire. Il vouloit abſolument placer les Conſuls à ſon choix, & faire ſon fils Miniſtre. Il agiſſoit avec tant de hauteur, que les différens partis furent, pendant pluſieurs jours, au moment de prendre les armes; cependant le plus ſage l'emporta. Les Conſuls furent élus à la pluralité des ſuffrages, ainſi que le Miniſtre. *Benoît*, homme ſavant & ſenſé, obtint cette place. Ce fut le ſalut des Eccléſiaſtiques qui, ſous la protection des Magiſtrats, continuèrent de faire l'office divin dans l'égliſe de Saint Louis. On voit par-là une preuve que les excès imputés aux Calviniſtes étoient réprimés ou déſavoués par les Chefs ou les gens ſages du parti, & qu'ils ont été pour l'ordinaire l'effet de quelques particuliers intrigans qui émeutoient une populace toujours avide de troubles & que l'autorité ſouvent ne peut contenir.

Fin du dixième Livre.



HISTOIRE DU QUERCI.

LIVRE ONZIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Le Prince de Condé vient à Montauban. — Démêlé entre le Clergé & le Consistoire. — Circonspection des Députés de Montauban à l'assemblée de Saumur. — Viguier de Montauban réuni au Sénéchal. — Fidélité des Montalbanois récompensée. — Grand incendie arrivé à Montauban.

LE même jour de la mort du Roi Henri IV, le Parlement de Paris décerna la régence du royaume à la Reine Marie de Médicis, pendant la mi-

norité de ſon fils, le Roi Louis XIII. Le Prince de Condé, qui vivoit parmi les étrangers à raiſon de quelque mécontentement, revint alors en France. Il fit un voyage dans ſon gouvernement de Guienne, & vint peu après à Montauban. Il fut reçu avec tous les honneurs dûs à ſa qualité. Tous les habitans prirent les armes, & diviſés par compagnies attendirent le Prince hors des murs. Il admira leur belle ordonnance, & on eut ſoin de lui faire remarquer qu'avec de ſi bons ſoldats on étoit autant en état d'attaquer que de ſe défendre. Arrivé à la porte de Montmirat, il trouva un théâtre ou eſtrade magnifiquement ornée, ſur laquelle il ſe plaça pour entendre les harangues de tous les corps de la ville. Les Chapitres, s'étant mis en marche pour remplir ce devoir, furent arrêtés au coin de la Faverie par des gens armés qui baiſsèrent leurs piques, & les menacèrent, de les percer s'ils alloient plus loin. Ils s'arrêtèrent tandis que le Conſiſtoire, prenant leur place, s'avança le premier. Le Prince demanda qui étoient ceux qui ſe préſentoient, & pourquoi il ne voyoit pas le Clergé. On lui répondit que c'étoient les Miniſtres du Saint Evangile, les Anciens & les Profeſſeurs de l'Académie, & qu'il n'étoit pas permis au Clergé de venir juſques-là. Il fit taire alors le Miniſtre qui avoit commencé ſa harangue, fit une vive mercuriale aux Conſuls, & ordonna qu'on fit venir le Clergé qu'il écouta favorablement. Cet événement humilia les Montalbanois. Ils conſignèrent bien dans leurs regiſtres qu'ils ne l'a-

voient souffert que par considération pour le Prince; mais cela les rendit plus circonspects à l'assemblée de Saumur, que les doubles intrigues du Maréchal de Bouillon rendirent si orageuse. Leurs Députés ne s'y distinguèrent pas plus que les autres. Ce ne fut que comme unis d'intérêts au corps des églises protestantes du royaume, qu'ils prirent la défense du Duc de Sully, ce fameux Ministre d'Henri IV, & le vrai modèle de tous les bons Ministres, qui malgré les cris & les plaintes des Calvinistes se vit dépouiller de toutes ses charges.

La providence qui dans les décrets de sa sagesse éternelle, préparoit la grandeur de la maison de Bourbon, inspira à la Reine Régente un plan tout différent de celui du feu Roi par rapport à l'Espagne. Cette Princesse rechercha son alliance; la négociation du double mariage du Roi avec l'Infante, & d'Elisabeth de France avec le Prince d'Espagne avoit été entamée dès 1611. Dans cette même année le Viguier de Montauban fut réuni au Sénéchal.

Le projet de ce mariage alarma les Protestans; ils crurent y voir la consommation de leur ruine, & ils commencèrent à remuer. Le Duc de Rohan, le premier, leva le masque. Il s'empara de Saint-Jean-d'Angéli; ce qui donna occasion à une fameuse assemblée qui fut convoquée à la Rochelle, & qui inquiéta la Régente. Les Princes, Condé à la tête, & plusieurs Seigneurs mécontens qui désaprouvoient la double alliance, se retirèrent de la Cour en même-

temps, & prirent les armes sous le prétexte ordinaire de réformation de l'état. La Reine les ramena par le traité de Sainte Ménéhoud du 15 mai 1614, par lequel on leur accorda tout ce qu'ils demandèrent. Le Duc de Rohan fit aussi son accommodement & reparut à la Cour.

Quoique vivement sollicités par les différens partis de se joindre à eux, les Montalbanois n'entrèrent pour rien dans les mouvemens excités par ces diverses intrigues. La Régente leur en sentit quelque gré, ainsi que le Roi qui fut déclaré majeur le 10 octobre de la même année, & qui pour engager les Montalbanois à lui rester fidelles, accorda peu de temps après à la ville, une somme de seize mille livres pour être distribuée à quelques habitans dont les maisons avoient été brûlées. Cet incendie arriva la nuit du 12 novembre, & commença par la maison d'un Marchand nommé Viguerie, qui étoit située sur la place publique. Le feu se communiqua aux maisons voisines, & plus des deux tiers de celles qui formoient l'enceinte de la place furent la proie des flammes. En les reconstruisant on commença d'observer cette uniformité dans l'architecture, qui rend aujourd'hui cette place une des plus belles du royaume, & peut-être unique par la double allée de portiques qui l'entoure & la décore.



CHAPITRE II.

Déclaration favorable aux Protestans. — Leurs mécontentemens. — Mort de Louis de Gourdon-Genouillac.

LES Etats généraux promis par le traité de Sainte Ménéhoud furent assemblés à Paris le 27 octobre, & ne produisirent aucun avantage pour l'état, par la division que la Reine sut mettre entre les trois ordres. Le Prince de Condé ni ses partisans n'en furent pas satisfaits, non plus que les Protestans. L'assemblée elle-même n'eut pas lieu d'être plus contente. On éluda toujours une réponse positive à ses cahiers, & on la congédia avec la promesse générale d'y faire attention. La Reine seule parut y avoir gagné. Le jeune Roi fut prié de continuer à sa mère la même autorité, & la double alliance avec l'Espagne y ayant été approuvée, il fit les préparatifs pour le départ de Leurs Majestés, qui devoient se rendre à Bordeaux où devoit se faire le mariage; mais divers accidens le retardèrent de quelques mois.

Le Prince de Condé, moins ménagé depuis la tenue des Etats, renouvela ses plaintes; il ne fut pas écouté. On ménagea davantage les Protestans, parce qu'on craignit que s'ils se réunissoient aux mécontens, leur parti ne devint trop redoutable. Le Roi en réponse à leurs remontrances sur ce qu'on

avoit proposé contre eux aux états, donna une déclaration le 12 mars 1615, qui confirmoit tous les édits précédens donnés en leur faveur, & en ordonnoit de plus fort l'exécution. Il leur permit aussi de tenir leur assemblée générale à Grenoble.

Ces précautions prises, la Reine pensa sérieusement à hâter la conclusion du double mariage. De nouvelles affaires l'empêchèrent encore. Le Prince de Condé se retira dans les terres de son apanage, & refusa d'accompagner le Roi dans son voyage à moins qu'on ne reformât le Conseil. Le Parlement de Paris donna en même-temps un arrêt qui déplut à la Cour; tout cela causa de l'embarras. Cependant le Parlement plia, & non le Prince. Le Roi alors fit publier une défense à tous les Commandans des provinces de recevoir le Prince ni ses adhérans, & à tout particulier, sans distinction, de lever des troupes.

Cette déclaration n'eut d'autre effet que d'unir plus étroitement les Seigneurs mécontens au Prince de Condé. Ils firent des levées de gens de guerre, à qui le Maréchal de Bouillon donna rendez-vous à Sédan. Le Prince publia un manifeste sanglant contre les Ministres, & fit tous ses efforts pour attirer les Protestans à son parti. Peut-être n'eût-il jamais réussi, si la Reine, par ses mauvaises manœuvres, n'eût plus fait pour cela que toutes les négociations. Pendant le séjour du Roi en Poitou, elle les rrita.

Leurs Majestés étoient parties de Paris le 17

août, & s'arrêtèrent assez long-temps à Poitiers pour y attendre l'entière guérison de la Princesse Elisabeth attaquée de la petite vérole. Les Députés des Calvinistes, qui suivoient la Cour depuis quelque-temps, ne purent avoir audience que dans cette ville, & ne s'apperçurent que trop que malgre la bonne disposition que la Reine affectoit de montrer pour la réponse à leurs plaintes, elle ne leur seroit pas favorable; ils virent bien qu'on ne vouloit que les amuser. Ils l'écrivirent sur ce ton à l'assemblée, en l'avertissant qu'on ne cherchoit qu'à la séparer, & qu'ils ne doutoient pas qu'un Commissaire du Roi ne les suivit à leur retour, pour la rompre. Un de ces Députés, ami du Duc de Rohan, lui fit part aussi de ses soupçons. Cette lettre trouva le Duc très-outré contre la Reine. Elle lui avoit fait espérer la survivance du gouvernement du Poitou qu'avoit le Duc de Sully, son beau-père, & depuis son arrivée à Poitiers elle lui avoit manqué de parole. Ce Seigneur résolu de se venger, se rendit aux vives sollicitations des mécontens qui le pressoient de se déclarer.

Le coup aussi que frappa la Reine en obligeant le Roi à faire expédier une seconde déclaration le 10 de septembre contre le Prince de Condé & ses partisans qui furent tous déclarés criminels de lèse-Majesté, & comme tels soumis à toute la rigueur des lois, détermina Rohan à prendre les armes, & à ne rien négliger pour les faire prendre aux Protestans. Il se concerta avec le Prince & le Maré-

chal de Bouillon. Ils dressèrent ensemble les mémoires qu'ils envoyèrent à l'assemblée de Grenoble, & surent si bien l'échauffer que de son autorité elle se transféra à Nîmes où elle crut être plus libre. Cette démarche hardie indisposa les plus sensés des Protestans. Mais d'après l'avis que l'assemblée elle-même donna à la Reine de cette translation, avec l'offre de se rendre ailleurs si le Roi le jugeoit à propos, & le silence de cette Princesse qui sembla approuver par là cette démarche, on en vint à ne pas la trouver si extraordinaire, & à en craindre moins les suites.

On a cru devoir rapporter succintement ces faits généraux, pour donner une idée des causes du mécontentement des Protestans. Les fautes de la Reine contre la bonne politique, en furent l'origine. Ces troubles, quoique courts, ne finirent qu'au détriment de l'autorité royale, qui perd toujours de son éclat lorsqu'elle est compromise & forcée de céder.

La Cour, moins préoccupée que la Reine, avoit été indignée de l'entreprise de l'assemblée de Grenoble, & ce ne fut pas sans chagrin qu'on la vit dissimuler cet outrage. Mais n'ayant à cœur que les deux mariages qui étoient son ouvrage, & ne respirant, pour ainsi dire, qu'après leur conclusion, cette Princesse fit partir le Roi, de Poitiers, dès que la santé de Madame Elisabeth le permit, & lui fit prendre la route de Bordeaux. La fortune la servit mieux que son habileté. Elle avoit négligé

de s'assurer du Comte de Saint-Pol, qui commandoit en Guienne, & qui eût peut-être fait essuyer un affront à Leurs Majestés, s'il eût été fidelle aux engagemens qu'il avoit pris avec le Duc de Rohan. Il lui avoit promis de le joindre avec ses troupes, pour empêcher ensemble le passage de la Dordogne à l'armée royale. Sa femme le força de faire son accommodement avec la Cour. Il le fit savoir au Duc, qui se trouvant alors trop foible se retira le long de la Garonne, vers Tonneins.

Les deux mariages furent célébrés en France & en Espagne, le même jour 18 octobre, & la nouvelle Reine arriva à Bordeaux le 21 novembre. La Cour en partit bientôt après. Le Comte de Vaillac, Louis de Gourdon-Genouillac, Gouverneur de Bordeaux & du Château trompette, étoit mort peu de temps avant la venue de Leurs Majestés en Guienne. Il étoit fils de Jean Ricard de Gourdon-Genouillac, quatrième du nom, Seigneur de Vaillac & de Jeanne Brun. Il servit au siége de la Rochelle, & fut Mestre-de-Camp de la cavalerie, en Poitou, sous Montpensier. Il fut nommé Chevalier des ordres du Roi, & mourut avant d'avoir reçu le cordon en 1615.



CHAPITRE III.

Démarches du Duc de Rohan pour engager dans son parti les Protestans du Querci. — Montauban s'y refuse d'abord. — Le Duc de Rohan ne veut accepter le titre de Chef des *églises réformées que du consentement des Montalbanois; qui embrassent alors son parti. — Le Duc fait son entrée solennelle dans leur ville. — Il se rend maître de Souillac.*

DÈS l'arrivée du Roi à Bordeaux, la Reine avoit envoyé un Gentilhomme au Duc de Rohan pour lui témoigner sa surprise de lui voir les armes à la main. Il répondit qu'il avoit donné sa parole au Prince de Condé, & qu'il n'y manquoit jamais. Un second envoyé venu de la part du Roi eut la même réponse, & le trouva occupé avec le Marquis de la Force, à faire passer la Garonne à ses troupes. Elles n'étoient pas bien nombreuses. Cependant il prit quelques petites places; mais il échoua devant le plus grand nombre.

Il étoit trop habile pour ne pas sentir la nécessité du secours des Protestans afin de soutenir son parti. Ses émissaires ne cessoient d'en solliciter l'union dans l'assemblée de Nîmes, qui balançoit encore. Il en répandit aussi dans l'Armagnac & dans le Querci,

Querci, dont les négociations furent peu heureuses. Il alla lui même à Montauban, persuadé que s'il pouvoit gagner cette ville, son exemple en entraîneroit une foule d'autres. Il y trouva des difficultés qu'il n'avoit pas prévues. Les Montalbanois avoient envoyé faire leurs soumissions au Roi. Il leur parut ridicule de songer à prendre des engagemens contraires à une démarche aussi solennelle & si récente. Quelque fort que fût leur attachement à leur religion, ils ne voulurent pas se décider, & prirent pour prétexte d'attendre les dernières résolutions de l'assemblée de Nîmes.

Rohan, fâché de cette forte résistance, fut un peu consolé par l'acquisition d'un nouveau prosélite qu'il trouva à Montauban; c'étoit le Duc de Candale, fils du Duc d'Epernon. Ce Seigneur venoit d'embrasser le calvinisme. Dans les premiers accès de son zèle, il étoit prêt à tout faire aveuglément pour sa nouvelle religion. Rohan l'envoya à Nîmes, ne doutant pas qu'il ne fût d'un grand poids auprès de l'assemblée. Il passa lui-même dans le Languedoc, & s'arrêta à Réalmont, où le synode provincial étoit assemblé. Tout ce qu'il proposa fut écouté avidement & reçu avec enthousiasme. Il y fut déclaré Chef des églises réformées du haut-Languedoc & de la haute-Guienne. Mais ne perdant jamais de vue le dessein d'acquérir Montauban, il se servit d'un expédient dont son succès auprès du synode lui donna l'idée, & qui lui réussit. Il ne voulut accepter la place & l'autorité qui lui étoient con-

fiées que de l'aveu & du consentement des Montalbanois. Quand on a bien étudié le foible des hommes, il n'est pas bien difficille de les faire donner dans les piéges qu'on leur tend.

Cenevrières & Chambret, deux Montalbanois qui lui étoient attachés & qui l'avoient suivi, se hâtèrent d'en donner avis à Montauban avec les couleurs les plus avantageuses. Cette flatterie habilement ménagée, en transporta les habitans ; ils se dévouèrent sans réserve au service du Duc. Ils lui députèrent dans l'instant un Consul, un Ministre & six notables citoyens qui mirent leurs personnes, leurs biens & leur ville sous sa puissance. Il y vint peu de temps après, & y fut reçu avec les mêmes honneurs qu'on eût pu rendre au Souverain.

Pendant qu'il étoit occupé à recevoir les hommages de cette ville, il eut des lettres du Prince de Condé, dont il n'avoit pas eu de nouvelles depuis long-temps. Il lui apprenoit qu'il avoit passé assez heureusement la Seine, la Marne & la Loire, & qu'il marchoit pour venir le joindre ; mais qu'il seroit bon que de son côté il s'approchât de la Dordogne, & qu'il fît ensorte de se rendre maître de quelque place sur le bord de cette rivière, pour en faciliter le passage. Rohan se détermina dans l'instant, & ayant fait venir ses troupes qu'il renforça de quelques soldats de Montauban, il traversa diligemment le Querci, & s'approcha de Souillac dont il avoit projeté de s'emparer. Il trouva aux environs le Comte de Lauzun, qui, avec son régiment, tenta-

de l'arrêter. Il le poussa si vivement qu'il l'obligea de s'enfermer dans deux grands villages où il se retrancha envain. Le Duc força les barricades, & le fit prisonnier avec ses gens. Souillac se rendit alors sans résistance, & Rohan après s'être assuré du pays, établit son petit camp sous le canon de la ville, au confluent de la Dordogne & de la petite rivière de *Louysse*, & non pas l'*Isle*, comme quelques-uns l'ont écrit.

Rohan attendoit impatiemment le Prince dans cette position avantageuse. Il ne vint pas, & se contenta de le faire avertir que pour des raisons importantes, il avoit préféré de se rendre dans le Poitou. C'étoit sur les avis de Soubise qui l'y reçut, en effet, à la tête de quatre mille hommes d'infanterie, & de cinq cents de cavalerie qu'il avoit levés dans cette province, d'abord après le départ du Roi pour Bordeaux. Sur cet avis, le Duc de Rohan quitta le Querci, & rentra dans la Guienne. Il y reçut plusieurs échecs de la part des Communes, voisines des Pyrénées, qui le firent retirer. Il laissa le Marquis de la Force dans le Béarn, & se replia vers Tonneins pour couvrir ses premières conquêtes, & attendre les renforts qu'il avoit lieu d'espérer par les mesures qu'il avoit prises.



CHAPITRE IV.

Le Querci ne prend aucune part aux mouvemens causés par les brouilleries du Roi & de la Reine-mère. — Arrêt du Conseil qui donne lieu aux trois guerres de religion de ce règne. — Galiotte de Gourdon de Genouillac, Quercinoise, Réformatrice de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem.

CE que le Duc de Rohan avoit prévu arriva. La venue du Duc de Candale à Nîmes, fit un effet surprenant. Il décida sans peine l'assemblée à prendre le parti du Prince de Condé. On en dressa un acte qui lui fut envoyé par des Députés à Sanzai en Poitou, où de l'avis de son Conseil il le signa le 27 novembre 1615. Cet acte portoit en substance que le corps des Protestans réuni au Prince & aux Seigneurs de son parti, travailleroit de concert avec eux à pourvoir à la sureté de la personne du Roi, à la réformation de son Conseil, & à prévenir les suites malheureuses qu'on avoit à craindre de la double alliance avec l'Espagne; qu'enfin l'on prendroit des mesures pour faire exécuter l'Edit de Nantes dans tous ses points.

Cette résolution précipitée de l'assemblée de Nîmes, & le département qu'elle fit en conséquence de quelques provinces, indisposèrent les Seigneurs

Proteſtans qui ne s'étoient pas encore déclarés. Ils la déſaprouvèrent hautement, & cependant ils s'y réunirent par attachement pour le Duc de Rohan. Ils craignirent que le Prince & le Maréchal de Bouillon ſeulement occupés de leurs intérêts ne fiſſent leur accommodement particulier, & ne laiſſaſſent leur ami expoſé ſeul au reſſentiment du Roi. Ils ſavoient que la Cour en quittant Bordeaux ne s'étoit arrêtée à Tours que dans la vue d'entamer quelque négociation pour rompre la ligue du Prince. En effet, le Roi d'Angleterre, à qui Condé avoit envoyé demander du ſecours, le lui refuſa, & lui offrit à la place ſa médiation auprès du Roi. Il l'accepta & rentra en grace par le traité de Loudun, du 4 mai 1616, dans lequel il ne parut pas avoir bien à cœur les intérêts des Calviniſtes.

Cette eſpèce de paix ne rétablit pas la tranquillité. La Reine qui n'avoit conſenti aux avantages accordés au Prince, que pour le déſarmer, ſût ſi bien diſſimuler qu'elle le fit tomber dans ſes piéges; & dans le temps qu'il ſe croyoit le plus affermi, elle réſolut de s'aſſurer de ſa perſonne. Le Maréchal d'Ancre, ſon favori, avoit donné ce conſeil. Thémines, chargé de l'exécution, arrêta le Prince le premier ſeptembre, & fut fait Maréchal de France le même jour.

Ce coup d'éclat, loin de leur être favorable, eût les ſuites les plus triſtes pour la Reine, & les plus cruelles pour le Maréchal. Les autres Princes & les Seigneurs qui leur étoient attachés, leur échappè-

rent. Ils se cantonnèrent dans les provinces, levèrent des troupes & recommencèrent la guerre, qui ne finit que par la mort du Maréchal d'Ancre tué sur le pont du Louvre le 14 avril 1617. La Reine fut forcée de quitter la Cour d'abord après; les Seigneurs mirent bas les armes, le Prince recouvra la liberté, & tout rentra dans le devoir.

Les brouilleries du Roi & de la Reine-mère, causèrent bien cependant quelques mouvemens dans l'état; mais ils furent peu considérables. Les Protestans ni le Querci n'y eurent aucune part. Nous nous contenterons de remarquer qu'ils furent l'époque où commença la fortune prodigieuse du Cardinal de Richelieu. Il n'en fut pas ainsi de l'arrêt, qu'à la sollicitation du Clergé, le Roi rendit en son Conseil le 25 juin, par lequel il fut ordonné que l'exercice de la religion catholique seroit rétabli dans le Béarn, & que les biens dont on avoit dépouillé les Ecclésiastiques leur seroient rendus. C'étoit un des articles du cahier des derniers états généraux qui avoient demandé de plus que le Béarn fût réuni à la couronne. Cet arrêt donna lieu aux trois grandes guerres de religion qui s'élevèrent sous ce règne; mais avant d'entrer dans le détail qu'elles exigent, nous croyons devoir rappeler la mémoire si digne d'être conservée dans nos fastes, de l'illustre Quercinoise *Galiotte de Gourdon de Genouillac*, appelée communément la mère Anne, célèbre Réformatrice des Religieuses de l'ordre de Saint Jean d Jérusalem.

Issue d'une maison recommandable par son ancienneté, & dont nous avons souvent parlé, Galiotte naquit en 1589 de Louis de Gourdon de Genouillac, Comte de Vaillac, & d'Anne de Montberon. Elle prit l'habit de Religieuse dans le monastère des Hospitalières de Beaulieu, à l'âge de sept ans, fit sa profession à douze & à seize, elle fut nommée Coadjutrice de la Prieure. Devenue Titulaire peu de temps après, elle entreprit la réforme de son ordre avec tant de courage, de zèle & d'habileté, qu'à l'âge de vingt-quatre ans elle eut la joie de voir ce grand ouvrage consommé. Elle mourut à Beaulieu en odeur de sainteté en 1618. Dans les temps les plus déplorables & où semble triompher le fanatisme & l'irréligion, la providence se plaît ordinairement à montrer de saints personnages pour la consolation des ames fidelles.



CHAPITRE V.

Les Protestans du Béarn soutenus par les Montalbanois. — Assemblée à Montauban qui indique un colloque à Millaud.

IL y avoit déjà soixante ans que la Reine de Navarre, Jeanne d'Albret, mère du feu Roi, avoit rendu la religion calviniste dominante dans le Béarn, en avoit chassé les Ecclésiastiques & confisqué leurs biens qu'elle avoit affectés à l'entretien des Ministres & aux écoles. Depuis sa mort & après que son fils fut parvenu à la couronne de France, les Catholiques y étoient tolérés ; mais sans aucun exercice public de leur religion.

Les Conseils souverains de Béarn & de Pau, unis aux Etats du pays, firent de fortes remontrances sur l'arrêt du 25 juin, & y formèrent opposition, prétendant que c'étoit une infraction manifeste aux lois de leur principauté qui ne pouvoit être réunie à la couronne de France, que du consentement de tous les ordres du pays légitimement assemblés. Le Roi donna pour réponse un édit, vers la fin de l'année, qui ordonnoit cette réunion. Les divisions de la Famille Royale en suspendirent l'exécution jusques après la réconciliation du Roi avec la Reine-mère. La Cour se trouvant alors à Angers, l'affaire du

Béarn fut reprise avec chaleur, & le Roi voulant être obéi, marcha en Guienne. Son approche intimida les Béarnois. Il trouva à Grenade l'Avocat-général du Conseil de Pau, qui lui présenta l'arrêt de main-levée des biens du Clergé. On avoit espéré de l'arrêter par cette marque d'obéissance; mais il passa outre & arriva à Pau le 15 octobre 1620. Il fut le 17 à Navarreins, & le lendemain il y fit solennellement célébrer la messe en sa présence. Revenu à Pau, il y fit expédier des lettres-patentes qui furent vérifiées au Conseil souverain, sous la réserve des remontrances. Ces lettres portoient, 1°. que les Evêques & autres Ecclésiastiques du Béarn seroient rétablis dans le Conseil de Pau, avec toutes leurs anciennes prérogatives; 2°. que l'exercice de la religion catholique seroit libre dans tout le pays, & que la grande église de Pau seroit restituée au Clergé avec tous ses biens quelconques, sans exception; 3°. que le Béarn & la Navarre demeureroient réunis à la Couronne de France, & que l'on formeroit un Parlement des deux Conseils de Béarn & de Pau, &c. Cette affaire terminée, le Roi mit ses troupes en quartier d'hiver dans le Poitou & dans la Guienne, & revint à Paris.

La marche du Roi en Béarn, & ce qui venoit de s'y passer, jetta les plus vives alarmes parmi les Protestans. Les Députés de cette principauté en portèrent les plaintes les plus amères au Synode national d'Alais; & soutenus par ceux de la Rochelle, Nîmes, Castres & Montauban, ils dispo-

sèrent tous les esprits à la révolte. Les Montalbanois parurent les plus échauffés ; ils tinrent chez eux une grande assemblée vers la fin d'octobre, composée des Députés de toutes les églises de la haute Guienne & du haut-Languedoc. On y dressa des lettres circulaires pour tous les Protestans du royaume où on les exhortoit à envoyer des Députés le mois suivant, au Colloque de Millaud, pour chercher quelque remède aux maux dont ils étoient menacés. On y avoit tracé le tableau le plus pathétique des malheurs du Béarn.

Le Colloque eut lieu, & prit des résolutions violentes dont il fit part à l'assemblée générale de Loudun, convoquée, selon l'usage, pour la nomination des Députés généraux qui devoient être changés tous les trois ans. Celle-ci fit des remontrances si fortes qu'il lui fut ordonné de se séparer après avoir nommé les Députés, à peine contre ceux qui la composoient, d'être déclarés criminels de lèse-Majesté. Les membres de cette assemblée obéirent ; mais ils portèrent dans les provinces, leur mécontentement & leurs plaintes.

L'un d'eux, plus fougueux que les autres, à qui la Cour avoit refusé quelque grace, manœuvra avec tant de chaleur & d'activité qu'il fit résoudre une assemblée générale à la Rochelle, pour le 25 de novembre. Le Roi voulant en prévenir les suites dangereuses, donna une déclaration portant défense aux Protestans de s'assembler sans sa permission. Ce remède aigrit le mal loin de le guérir ; l'assemblée

commença ses séances au jour indiqué. Le plus grand nombre des Seigneurs protestans, qui blâmoient cette démarche, voulurent travailler à un accommodement; ils proposèrent divers tempéramens, de l'avis surtout du Duc de Rohan, qui depuis fut un des plus obstinés, & le Chef des factieux. Une délicatesse mal entendue l'entraîna presque malgré lui dans ce moment. Comme il insistoit fortement à ce que l'assemblée donnât au moins au Roi une marque simulée d'obéissance, en feignant de se séparer; de façon toutefois à pouvoir se rejoindre au moindre avis, un des Députés lui dit, que s'il vouloit abandonner sa religion, elle sauroit bien trouver des défenseurs plus zélés que lui. Le Duc alors jura de n'abandonner jamais les intérêts des églises. L'assemblée continua ses séances, & fit des remontances qui furent présentées au Roi dans le mois de janvier 1621, & qui furent reçues avec indignation.



CHAPITRE VI.

Le Duc de Rohan, nommé Chef général des églises protestantes de toute la Guienne. — Déclaration du Roi qui déclare la ville de Montauban déchue de ses priviléges, si elle obéissoit à l'assemblée de la Rochelle.

LE Roi suspendit les effets de sa vengeance, & cette affaire parut trainer pendant quelque temps. La Cour & le Monarque espéroient que, pensant mûrement aux maux où ils s'exposoient seuls, & sans espoir d'être soutenus, encore moins de pouvoir faire quelques diversions capables d'arrêter l'armée royale prête à fondre sur eux, ou de l'obliger à se partager, les Protestans écouteroient les représentations des gens sages du parti. On croyoit qu'aux premiers accès du prestige, succéderoient quelques réflexions salutaires qui les engageroient à donner quelques marques de soumission. Jamais, en effet, les Calvinistes ne prirent si mal leur temps pour faire valoir leurs priviléges, ou pour réparer les brêches qu'on pouvoit y avoir faites. L'état étoit, dans ce moment, parfaitement tranquille au-dehors & au-dedans. Le zèle des Grands de cette communion sembloit se ralentir. Tout annonçoit & devoit faire craindre la chute prochaine d'un édifice élevé

par la force, & qui n'avoit été porté au comble qu'à la faveur des dissentions domestiques de la nation.

Outré enfin de l'obstination de cette assemblée tumultueuse & peu sage, le Roi résolut de marcher en personne contre les rebelles. Ne prenant, ce semble, les armes qu'à regret, il donna avant de partir une seconde déclaration à Fontainebleau, le 24 avril 1621, dans laquelle en confirmant de nouveau les édits donnés précédemment en faveur des Protestans, il assura de sa protection tous ceux qui resteroient dans l'obéissance; mais qu'à l'égard des refractaires, il vouloit qu'ils fussent regardés comme perturbateurs du repos public, & comme tels, punis suivant la rigueur des ordonnances. Il y annonça aussi que pour remédier aux désordres, il alloit visiter les provinces où sa présence étoit le plus nécessaire. Son départ suivit de près la déclaration. Il se rendit à Saumur où il fut reçu sans résistance le 10 mai. C'étoit pourtant une des places de sureté données aux Protestans. Mais *Duplessis-Mornai*, qui en étoit Gouverneur, ne crut pas, quoique zélé Protestant, que sa religion l'obligeât à devenir rebelle; il désaprouvoit trop la conduite de l'assemblée de la Rochelle. Les Calvinistes attribuèrent depuis leur décadence à la facilité qu'eut le Roi de se rendre maître de cette place. Le Maréchal de Bouillon leur avoit conseillé d'y jetter tout ce qu'ils avoient de troupes pour soutenir un siége, & avoir le temps de former une armée.

L'approche du Roi n'émeut pas plus l'assemblée de la Rochelle, que ne l'avoit fait la déclaration de Fontainebleau, & ne servit qu'à la rendre plus coupable. Le même jour de l'arrivée du Roi à Saumur, elle fit un grand règlement par lequel elle divisa le royaume en huit cercles, dans chacun desquels elle établit un Chef général. Le Duc de Rohan eut pour sa part le haut-Languedoc & la haute-Guienne, & par-là le Querci se trouva dans son département. Ce règlement composé de quarante-sept articles, pourvut à tout tant pour le civil que pour le militaire. Il y fut aussi nommé des Trésoriers ; les fonds des caisses devoient être faits des deniers royaux & des revenus du Clergé, qui tous devoient être saisis au profit du parti. L'assemblée délivra ensuite des commissions, soit pour lever des gens de guerre, soit pour les charges & emplois qu'elle donna. Ces commissions étoient scellées d'un grand sceau de cire rouge, sur lequel on voyoit un Ange qui d'une main tenoit un livre & étoit appuyé de l'autre sur une Croix ; il avoit à ses pieds une femme nue, & pour légende ces mots : *Pro Christo & Rege.*

Ce dernier outrage mit le comble à l'indignation du Roi. Il fut décidé dans son Conseil, de ne plus ménager des rebelles, & de les poursuivre jusques dans leurs derniers retranchemens. Avant cependant de commencer les hostilités, il fut donné à Niort, où le Roi s'étoit avancé, une troisième déclaration du 27 mai, dans laquelle le Roi déclara rebelles &

déchus de toute espèce de priviléges, les villes qui obéiroient à l'assemblée de la Rochelle, & notamment cette dernière, celle de Saint Jean-d'Angéli & celle de Montauban. Il défendit en outre à tous ses sujets protestans d'adhérer à aucune convocation générale ou particulière, sans sa permission expresse, à peine d'être poursuivis comme criminels de lése-Majesté; voulant de plus que tous les Protestans, de quelque qualité qu'ils fussent, certifiassent par un acte juridique, qu'ils promettoient de servir contre les partisans de l'assemblée de la Rochelle, & qu'ils désavouoient tout ce qui s'y fairoit.

A ces marques générales de sa colère, le Roi joignit les insinuations particulières, & même les promesses auprès des principaux Chefs, soit pour les détacher du parti, soit pour les empêcher de s'y réunir. Plusieurs se soumirent, & lui livrèrent les places dont ils étoient les maîtres; d'autres gardèrent la neutralité. Il n'en fut pas ainsi du Duc de Rohan ni de Soubise, son frère. Le Monarque les pressa par ses lettres, d'imiter l'exemple de ceux qui venoient d'éprouver sa clémence & sa bonté; il les menaça envain de les traiter avec rigueur; ils persistèrent dans la révolte. Rohan continua de fortifier Saint Jean-d'Angéli. Il y fit entrer une nombreuse garnison sous les ordres de Soubise, & se rendit à la Rochelle, d'où il fit passer des vivres & des munitions. Le siége de cette place fut enfin résolu dans le Conseil, & le Roi marcha pour s'y rendre. C'est à cette époque que commença cette première guerre

de religion, que les Protestans soutinrent seuls, & où le Querci ne joua qu'un trop grand rôle,

CHAPITRE VII.

Etats assemblés à Cahors par Thémines. — L'Evêque de Montauban, les Chapitres & le Sénéchal abandonnent la ville. — Réponse des Montalbanois à Thémines. — Ils se rendent à un colloque tenu à Millaud. — Le commandement des troupes est donné au Comte d'Orval, en l'absence du Duc de Rohan.

PENDANT que le Roi s'avançoit vers la Saintonge, le Maréchal de Thémines se rendit dans le Querci avec le Marquis de Losières son fils, à qui il avoit cédé la charge de Sénéchal dès 1611. Pour s'assurer des intentions du pays, dans les conjonctures présentes, il en convoqua les Etats à Cahors pour le 29 de mai, & somma particulièrement les Montalbanois d'y envoyer leurs Députés.

L'assemblée en fut formée promptement. Le Maréchal dès la première séance, ayant parlé fortement de l'affection que Sa Majesté portoit au pays, & singulièrement à la ville de Montauban, ainsi que du désir qu'avoit le Roi, de maintenir ses sujets de la religion protestante dans leurs privilèges,

ges, & de faire observer les édits, finit en demandant de sa part qu'on lui promit en échange une entière obéissance. Tous les Députés l'approuvèrent par acclamation. Mais le Maréchal voulant entrer dans le détail, & ayant demandé à ceux de Montauban, une promesse formelle de se soumettre à la déclaration de Fontainebleau, & de renoncer à toutes associations générales & particulières, ils répondirent que leur pouvoir ne s'étendoit pas jusques-là; que n'ayant été mandés que pour entendre les volontés du Roi, ils n'avoient pas reçu d'instructions sur ce qu'on leur proposoit; qu'ils en rendroient compte à leurs commettans, & que dans huit jours, au plus, ils rendroient la réponse positive qu'on leur demandoit.

Le rapport des Députés, à leur retour à Montauban, trouva les esprits partagés; ce qui causa quelque émotion dans la ville. Le Clergé & les Catholiques en furent effrayés; ils la quittèrent promptement. L'Evêque se retira à Montech, & les Chapitres à leur premier asile de Castel-Sarrasin. Le plus grand nombre des Officiers du Sénéchal suivirent cet exemple. Ils établirent leur tribunal à Moissac, où leur siége fut transféré par un arrêt du Parlement de Toulouse.

Cependant les Ministres, absolument les maîtres de la plus grande partie du peuple, l'emportèrent dans l'assemblée générale; ils dictèrent la réponse qui fut envoyée au jour fixé au Maréchal. Elle étoit conçue en ces termes: « Que les Montalbanois

» étoient très-humbles & très-fidelles ſujets du Roi;
» que les expériences paſſées & les ſervices rendus
» devoient avoir ôté hors de ce doute Sa Majeſté,
» laquelle n'avoit point de plus obéiſſans ſerviteurs
» qu'eux; bien marris que l'intérêt qui les joignoit
» avec leurs frères, faiſant profeſſion de même re-
» ligion, les portât aux extrémités où on les vou-
» loit engager pour le ſoutien de la même querelle;
» que la haine des ennemis de leur religion, ayant
» produit de ſi funeſtes effets contre les égliſes qui
» avoient ployé ſous une aveugle obéiſſance, ils ne
» pouvoient qu'appréhender une pareille ou plus
» grande déſolation; qu'étant ſi étroitement joints
» par les liens d'une même foi & créance avec le
» corps entier des égliſes réformées de France, ils
» ne pouvoient ſe déſunir d'icelles ſans commettre
» une trop lâche perfidie, aimant mieux compatir
» à l'affliction commune, que non pas, vivant ſé-
» parés, garder cet éternel remords en leur conſ-
» cience, & encourir ce blâme envers la poſtérité,
» d'avoir lâchement abandonné leurs frères à la
» rage trop connue de ceux qui perſuadoient à Sa
» Majeſté de les détruire; que les véritables effets
» de leurs proteſtations paroîtroient lorſque Sa Ma-
» jeſté préférant les bons avis de ſes anciens &
» fidelles Conſeillers, aux paſſions de ceux qui la
» vouloient porter à la ruine de ſon peuple, les
» voudroit voir d'un tout autre œil, & feroit in-
» violablement obſerver les édits, ſous le bénéfice
» deſquels les égliſes de France jouiſſoient du libre

» exercice de leur religion ; & que la vie leur man-
» queroit plutôt que la fidélité envers leur naturel
» & légitime Roi, &c. »

Cette réponse ne satisfit pas le Maréchal. Il vit bien que la force seule pouvoit réduire cette ville, & fit en conséquence ses dispositions pour en faciliter la conquête. Il distribua le peu de troupes qu'il avoit dans les postes les plus avantageux, soit pour conserver au Roi la partie du Querci qui restoit fidelle, soit pour intercepter les secours qui pourroient venir aux Montalbanois.

Cette précaution n'étoit rien moins que prématurée. D'abord après que les Montalbanois eurent fait cette réponse au Maréchal de Thémines, ils en instruisirent les églises du haut-Languedoc & de la haute-Guienne, qui envoyèrent leur Députés à une assemblée formée précipitamment à Millau. Mais la multitude des affaires ne pouvant pas être vidée assez promptement, & cette assemblée pouvant encore moins se soutenir réunie à raison des circonstances, il y fut délibéré de se séparer, après avoir pourvu aux choses les plus importantes, & que cependant elle subsisteroit en abrégé & par ses Commissaires à Montauban, jusqu'à ce que l'assemblée de la Rochelle en eût autrement ordonné.

La situation de Montauban devenant tous les jours plus critique, & demandant des arrangemens indispensables, les colloques du Rouergue & du Querci se réunirent à Saint-Antonin, & donnèrent, en l'absence du Duc de Rohan, le commandement

des armes au Comte d'Orval, fils du Duc de Sully, qui sur le bruit d'un siége s'étoit jeté dans Montauban pour le défendre, avec le pouvoir de lever une compagnie de Gendarmes, & un régiment d'infanterie de dix compagnies. Ils firent aussi expédier des commissions à *Regniès*, *Montbartier* & *Savignac*, pour former chacun une compagnie de Chevaux-légers; le tout soudoyé aux dépens des Colloques.

CHAPITRE VIII.

Le Duc de Rohan se rend à Montauban. — Détermination du Conseil de ville qu'il assemble. — Précaution qu'il prend pour mettre la ville en état de défense.

QUELQUE nécessaire que fut la présence du Duc de Rohan dans la haute-Guienne, il fut arrêté assez long-temps dans la basse, à cause de la querelle du Marquis de Laforce avec Boisse-Pardaillan. Ce dernier, piqué que l'assemblée de la Rochelle, lui eût préféré Laforce dans le département de cette province, quitta le parti des Protestans. Dans la vue de dépouiller son rival, il cherchoit à acquérir des places au Roi, & avoit même engagé l'assemblée de Sainte-Foi à se soumettre. Les menées de Rohan rendirent cette résolution presque sans effet. Il n'y eut que deux ou trois villes &

même des moins importantes qui rentrèrent dans l'obéissance. Toutes les autres jurèrent de se défendre. Il partit alors pour Montauban; mais pour éviter les troupes que le Maréchal de Thémines avoit postées sur tous les passages, il ne put s'y rendre que le 18 de juin.

Malgré l'air de fermeté qu'ils montroient au-dehors, les Montalbanois n'étoient rien moins que tranquilles au-dedans, & le Duc ne fut pas bien satisfait à son arrivée du premier coup-d'œil de cette ville. Non qu'il y fût reçu avec froideur; les habitans le virent chez eux, au contraire, avec transport. Mais à la place de cette vive chaleur que le fanatisme inspire communément & qu'il croyoit y trouver, il s'apperçut avec quelque peine qu'ils étoient un peu effrayés de la menace d'un siége. Il sentit que tout étoit perdu s'il ne rétablissoit pas la confiance. Il n'épargna rien pour y réussir. Il fut fortement secondé par les Ministres & par le fameux *Dupui*, Lieutenant particulier au Sénéchal, & alors premier Consul. Ce Magistrat avoit un grand crédit dans la ville; son génie & ses grandes connoissances le lui avoient acquis. Habile, hardi & d'un grand sens, disent les Historiens, il montra des talens pendant les troubles qui l'eussent couvert d'une gloire immortelle, si cette guerre eût été juste. Il est vrai aussi que, séduit par le prestige de sa religion qu'il avoit succée avec le lait, il se crut obligé à travailler pour sa défense, en méconnoissant les vrais principes qui ne permettent pas dans aucun

cas, de prendre les armes contre son Souverain légitime. Le Duc de Rohan avoit connu Dupui lors du voyage qu'il fit à Montauban en 1615, & lui avoit donné sa confiance. Il étoit à ses yeux le Héros de la religion.

Après avoir conféré ensemble & s'être assurés des Ministres, le grand Conseil de la ville fut assemblé; Rohan s'y rendit & y parla avec cette éloquence qui lui étoit naturelle. Il ne dissimula pas la grandeur du péril; mais il sut mêler si habilement la vue des ressources à celle des besoins, les louanges & la flatterie aux motifs de religion, qu'il rétablit la confiance dans tous les cœurs, & leur persuada la possibilité de résister aux forces royales autant qu'il paroissoit l'être lui-même. Toute crainte disparut, & fit place presque à la sécurité. Il fut unanimement délibéré de ne se séparer jamais de l'intérêt général des églises, & de souffrir les dernières extrémités plutôt que de manquer à ce qu'ils appeloient la *conscience*. Le lendemain le peuple fut assemblé dans le temple; & après lui avoir parlé, le Duc reçut le serment de tous les citoyens, de plutôt mourir que d'abandonner la cause de la religion, & le jura lui même à son tour entre les mains des Ministres.

La joie qu'eut le Duc d'une résolution si conforme à ses désirs, fut bien altérée par la nouvelle de la perte de Saint Jean-d'Angéli, qui s'étoit rendu au Roi dès le 16. Prévoyant bien qu'il auroit bientôt l'armée royale sur les bras, il prit le parti d'é-

vacuer plusieurs petites places qui ne lui auroient servi qu'à perdre du monde inutilement, pour ne s'attacher qu'à sauver Montauban, la seule ville de Guienne qu'il vit en état de résister efficacement, & d'arrêter les conquêtes du Roi. Il mit en œuvre tout ce qu'il avoit de génie & d'expérience pour la mettre en bon état ; & tandis que Dupui, chargé des soins économiques, faisoit entrer des vivres & des munitions dans la ville, il s'attacha à perfectionner les fortifications qui n'étoient pas bien régulières. En les visitant avec soin, il s'apperçut que les ouvrages, qui couvroient la porte de Villenouvelle, n'étoient pas suffisans. Pour les rendre plus propres à une bonne défense, il traça de sa main un grand retranchement en forme d'ouvrage à cornes qui les couvroient entièrement. Il y en ajouta un second de la même structure, qui partoit du premier, & alloit aboutir à la rivière, près du pont de Saint Roch. Il étoit destiné à couvrir le bastion & les tenailles de Montmirat, qui n'étoient pas suffisamment terrassées, ni dont les fossés n'étoient pas assez profonds. Il devoit servir aussi non seulement à défendre ces ouvrages, mais encore à couvrir les travailleurs qui devoient les perfectionner.

Tout dépendoit de la diligence ; & le Duc fut le premier à prendre la pioche, & à remuer la terre. Son exemple est promptement suivi ; tout le monde, sans distinction du pauvre ou du riche, met la main au travail, d'où dépend le salut pu-

blic. Les femmes les plus qualifiées se chargent gaiment de la hotte, & divisées par compagnies ne quittent presque plus les atteliers. Le peuple étonné de ce zèle & de leur assiduité fait voir une ardeur extraordinaire. Les retranchemens s'élévent à vue d'œil & montrent bientôt un front formidable; ils semblent sortir par miracle du sein de la terre. La multitude ne doute plus que le ciel ne se dispose à combattre pour elle.

CHAPITRE IX.

Le Duc de Rohan dispose la police de la ville en cas de siége. — Thémines repoussé par les Montalbanois. — Le Duc de Rohan assiége Septfonds. — Le Comte d'Orval, forcé de combattre auprès de cette ville, remporte la victoire. — Le Marquis de Laforce vient à Montauban, & est chargé du commandement des troupes.

PENDANT que tout ce peuple étoit occupé à remuer la terre, le Duc de Rohan se livra aux arrangemens à prendre pour la police de la ville en cas de siége. Il confirma le Comte d'Orval dans le gouvernement, & donna au Comte de Bourfranc, brave Capitaine, arrivé depuis peu à Montauban, la charge de Maréchal-de-camp. Le Capitaine *Dadé* fut fait Sergent de bataille. Ces dispositions

étoient faites à peine, qu'on apprit qu'après avoir pris Saint Jean-d'Angéli, & soumis plusieurs petites places de la basse-Guienne, le Roi alloit faire le siége de Bergerac, & le Duc de Mayenne, celui de Nérac avec l'armée qui étoit sous ses ordres. On sut aussi que le Maréchal de Thémines devoit aller joindre le Duc de Mayenne après avoir fait le dégât autour de Montauban. Il fut résolu de l'empêcher.

Le Maréchal parut, en effet, un jour de samedi, entre Montech & Montauban. Divisant ses troupes en trois corps, il s'avança avec le plus considérable, jusqu'au moulin de Sapiacou, & fit commencer le dégât. Le Duc de Rohan, & les Comtes Dorval & de Bourfranc furent à lui à la tête d'un corps nombreux d'infanterie & de cavalerie, & le répoussèrent après un léger combat. Rentrés dans la ville, ils furent avertis que le Maréchal devoit revenir le lendemain avec de plus grandes forces. Ils prirent les mesures nécessaires, & ils réussirent, comme ils l'avoient fait la veille, à faire quitter la partie au Maréchal qui ne reparut plus.

Surpris de son inaction, après ces deux tentatives, Rohan cherchoit à en pénétrer la cause. Lorsqu'il fut instruit qu'il étoit parti pour aller joindre le Duc de Mayenne, il résolut de l'arrêter par une diversion, espérant de reculer par-là la prise de Nérac, éloigner aussi le siége de Montauban, & peut-être l'empêcher pour cette année à cause de l'ap-

proche de la mauvaise saison. Il sortit, à cet effet, de la ville avec deux cents chevaux, quinze cents hommes de pied & deux canons. Il prit sa marche du côté de Caussade, & fut attaquer *Septfons*. Les habitans fondirent sur lui & lui livrèrent un rude combat qui ne l'empêcha pas de placer son canon. Au bruit de ce siége, Thémines revint sur ses pas, & Rohan, qui avoit rempli son objet, se retira dès qu'il le sut près de lui. Le Maréchal qui ne vouloit aussi que dégager Septfons, voyant le Duc parti, reprit le chemin de Nérac.

Tous ces petits combats n'étoient que de foibles & inutiles remèdes contre les efforts qu'on se proposoit de faire pour réduire Montauban. Le Duc de Rohan vit bien à la célérité des conquêtes du Roi & de ses Généraux, que Bergerac & Nérac pris, la place seroit bientôt investie. Tranquille cependant, autant qu'on pouvoit l'être dans sa situation, & content de l'esprit qu'il voyoit régner dans la ville qu'il laissoit abondamment pourvue de toutes les munitions nécessaires pour soutenir un long siége, il en partit le 14 de juillet, & se rendit en Languedoc, dans l'idée qu'il y seroit plus utile aux Montalbanois, que s'il restoit parmi eux. Son dessein étoit d'y former un corps d'armée capable de tenir la campagne, d'inquiéter les assiégeans, & de faire passer aux assiégés les secours nécessaires. Il prit sa route par l'Albigeois pour se rendre à Castres, & fut suivi du Comte d'Orval, qui voulut l'accompagner avec quelques troupes, afin de con-

vrir sa marche. La précaution ne fut pas inutile. Arrivé à l'Isle d'Albigeois, où il vouloit passer la rivière du Tarn, le Duc trouva les Communes du pays qui se mirent en devoir de l'arrêter; il fallut se battre pour avoir le passage libre. Rohan y perdit du monde. Le Capitaine de ses Gardes & celui de ceux du Comte d'Orval y furent blessés. Pendant l'action, *Durfort*, Sergent-Major du régiment du Comte, passa le gué à la tête des Arquebusiers, par sa manœuvre décida l'affaire en faveur du Duc D'Orval, & se sépara alors de Rohan, qui lui réitéra la promesse d'un prompt secours.

Sur sa route, pour revenir à Montauban, le Comte eut encore un combat à soutenir à la vue de Septfons. Il fut attaqué à l'improviste par une grosse troupe qui s'étoit cachée dans des masures. Dès la première décharge, Montredon, cadet de Montbeton, fut tué avec quelques soldats & plusieurs chevaux. Revenus de la première surprise, le Comte & le Baron de Laguépie donnèrent, avec courage; le combat devint furieux & sanglant. L'infanterie du Comte animée par Dupui & Durfort, qui avoient perdu leurs chevaux, doubla le pas & arriva à propos pour faire décider la victoire. La supériorité de son feu fit reculer les Catholiques, & après deux heures du combat le plus opiniâtre, le Comte eut le triste avantage de rester le maître du champ de bataille, d'y laisser plusieurs de ses gens tués sur la place, & d'en ramener un plus grand nombre de blessés à Montauban.

Il trouva, non ſans ſurpriſe & peut-être ſans quelques mouvemens de jalouſie, le nombre des Défenſeurs de la ville bien augmenté. Le Marquis de Laforce avec ſes deux fils Caſtelnau & Tonneins, ſuivis de pluſieurs Gentilhommes, y étoient venus pendant ſon abſence. Ce Marquis, chaſſé du Béarn par le Duc d'Epernon, & de la baſſe-Guienne par les intrigues de Boéce Pardaillan, s'étoit déterminé à chercher un aſile à Montauban, ne doutant pas que du milieu d'une place auſſi forte, il ne fît un meilleur accommodement avec la Cour. Il ſe rendit d'abord à Cauſſade, & fit avertir les Montalbanois de ſon arrivée. Ceux-ci charmés de ſes avances, lui députèrent quelques notables habitans qui le prièrent de venir dans la ville où le Comte d'Orval le trouva. Les petits nuages, qui dans les premiers momens s'étoient élevés dans l'eſprit du Comte, furent bientôt diſſipés. L'âge du Marquis, ſa qualité de beau-père, & plus encore le bien général de la cauſe, déterminèrent d'Orval à être le premier à propoſer de donner au Marquis le commandement général des armes. Laforce le refuſa, & ce ne fut que ſur les inſtantes prières du Comte qu'il l'accepta. Il en fit depuis un uſage ſi modéré, qu'il ſembla n'en avoir que le titre, tandis que d'Orval en avoit preſque toute l'autorité & les fonctions. Il étoit trop habile pour rendre ſes vues ſecrètes inutiles par une délicateſſe ou une hauteur qui pouvoit les faire avorter. Son troiſième fils Damet, vint le joindre quelques jours après.

CHAPITRE X.

Thémines revient en Querci. — Lettre qu'il écrit aux Montalbanois. — Réponse à cette lettre. — Les Montalbanois vont au-devant du Duc de Mayenne, & battent l'avant-garde de son armée.

APRÈS la prise de Nérac, qui fit peu de résistance, le Maréchal de Thémines revint dans le Querci pour préparer les voies au Duc de Mayenne, qui sur les ordres du Roi se préparoit à y entrer, soit pour éviter aux peuples les maux inséparables de la guerre ; soit pour rendre à l'état le service important de faire rentrer les Montalbanois dans l'obéissance. Il leur écrivit de Cahors une lettre qui mérite d'être rapportée.

« MESSIEURS, vous éprouverez à ce coup, » que le bon amour chasse la crainte. Je me dispense » à une liberté grande, que dans vos obstinations, » qui me sont connues, je veuille vous écrire. Les » mouvemens en sont tous miens. Je ne sais si je » fais ce que je ne devrais pas sans congé du Roi; » mais si les volontés, qui ne peuvent pas être suspectes à Sa Majesté, sont excusables, je mets sur » moi le hasard du reproche. C'est donc l'affection » que j'ai pour vous, qui dans vos nécessités me » force à vous plaindre, étant bien marri qu'elle

» ne soit en cette condition, qui m'a fait pour vos
» intérêts autrefois entreprendre votre défense en
» une saison aussi périlleuse. Si lors j'ai pu avoir quel-
» que part à la gloire de vos bonnes actions, pour le
» service du Roi, j'aurai un extrême regret que votre
» changement soit aujourd'hui de vous trouver dans
» la désobéissance, & exposés au courroux du Roi. Je
» ne veux pas, Messieurs, vous en dire davantage;
» je sais qu'il est plus mal aisé de persuader que de
» vaincre. Mais sur le besoin qui nous presse, j'ai voulu
» vous témoigner ma passion de vous servir envers
» Sa Majesté, autant qu'il me sera possible, jusques
» à me laisser courroucer pour vous, & me char-
» ger de ce que peut être on reprouvera mes soins
» que j'emploirai pour vos avantages avec la même
» franchise qu'après vos refus je tiendrai ma fin
» heureuse suivant les commandemens que j'aurai
» contre vous; elle servira à condamner votre in-
» gratitude, & la créance où je vous aurai attachés
» d'estime, que je suis votre très-humble à vous faire
» service, &c. »

Cette lettre qui fut écrite le 13 de juillet ne par-
vint à Montauban qu'après le départ du Duc de
Rohan & du Comte d'Orval; mais, quoique absens,
leur esprit y régnoit. Elle fut lue dans le Conseil de
ville, qui sans balancer délibéra cette réponse.

« MONSEIGNEUR, moins nous méritons votre
» amour & bienveillance, plus vous en sommes-
» nous redevables, & des bons mouvemens qu'en
» cette saison vous nous témoignés avoir pour nous,

» aisés à garantir de tout reproche, puisqu'ils sont
» vôtres, & d'ailleurs sans soupçon, puisque pour
» de plus fidelles & obéissans sujets de Sa Majesté,
» nos départemens passés, & nos actions auxquelles
» vous avez donné toute la gloire par votre cou-
» rage & par votre valeur, vous ont si fort per-
» suadé de nos fermes & immuables inclinations
» au service du Roi, & au vôtre en particulier,
» qu'il n'est besoin de vous le persuader à cette
» heure, ni possible de vous vaincre, ni de faire
» quelques conquêtes sur vos actions. La faveur
» néanmoins n'est pas petite, non plus que votre in-
» tercession, quand il vous plaira de l'employer en-
» vers Sa Majesté, pour redonner au corps de nos
» églises, la paix que les ennemis de son état &
» les nôtres, lui ont injustement ravie. La conti-
» nuation de laquelle ils avoient mérité par l'obéis-
» sance, humilité & sujétion qu'ils lui ont toujours
» protestée, & par effet témoignée, capables de
» convaincre le prétexte de prétendue rebellion,
» qui n'a été recherché que pour tâcher de s'élever
» sur nos ruines. C'est dans cette paix générale que
» nous prendrons notre part & notre grande con-
» solation, puisque le défaut d'icelle cause seule-
» ment toute notre nécessité & notre résolution à
» une juste défense. Vous ferez si justement en cela,
» que vous n'en devez appréhender son courroux;
» & si c'est utilement, l'appaisant envers-nous, en
» nous faisant connoître à lui. De la gloire & de
» l'honneur de cette action, vous tirerez l'avantage

» que vous méritez, & que vous souhaitent ceux
» qui, au lieu de vous provoquer contre eux, loin
» de toute ingratitude, joignant aux obligations du
» public les leurs particulières, rechercheront tous
» les moyens de vous assurer qu'ils sont, Mon-
» seigneur, &c. »

Cette réponse peu satisfaisante, fit sentir, non sans peine, au Maréchal qui aimoit cette ville, que son obstination étoit sans remède, & qu'elle ne pourroit être vaincue que par la force des armes. Il n'arrêta plus le Duc de Mayenne, & fit ses dispositions pour lui applanir l'entrée du pays. Après la conquête de Nérac, le Duc ayant soumis rapidement Mauvesin, l'Isle-Jourdain & le Mas de Verdun, sur la Garonne, passa le Tarn à *Villebrumier*, deux lieues au-dessus de Montauban, & attendit ses troupes jusqu'aux villages de *Moulis* & de *Regniès*. Le Comte d'Orval sortit alors de la ville avec cent cinquante cavaliers, suivi du Comte de Bourfranc à la tête de huit cents hommes d'infanterie. Ils s'avancèrent jusques au-delà de *Courbarrieu*, où il trouvèrent l'avant-garde du Duc en bataille. Le Comte d'Orval fut lui-même la reconnoître; & voyant quelques cavaliers s'ébranler pour venir envelopper ses gens, il jeta quelques Mousquetaires dans les vignes pour donner le temps à son infanterie de gagner les hauteurs du vignoble du *Fau*. Après un léger combat où il perdit le jeune Pechels, tué sur la place, avec Dariat qui fut fait prisonnier, & conduit au Château du *Claux*, où il

il mourut le lendemain de ſes bleſſures, il ſe retira avec ſa cavalerie dans le village. Les gens du Duc n'osèrent pas l'attaquer, & furent rejoindre l'armée.

Le Comte d'Orval en quittant le fort de Courbarrieu, qui étoit un reſte des antiquités angloiſes, le crut en état d'arrêter un peu de temps les premiers efforts de l'ennemi; il y laiſſa Roufies, Lieutenant, avec la compagnie de Regniès. Il fut à peine rentré dans la ville, qu'ayant appris que le Duc alloit attaquer le fort avec du canon, il fit partir dans la nuit le Capitaine Lacaſe avec ſa compagnie pour renforcer Roufies. Jaloux de commander ſeul, Lacaſe, arrivé au fort, dit à Roufies qui à la vue de quelques pelotons des ennemis repandus dès le ſoir dans la campagne, avoit fait ſes diſpoſitions pour ſe défendre, qu'il étoit venu pour le relever, & que ſa préſence étoit néceſſaire à Montauban. Roufies parti, la tête tourna à Lacaſe; il abandonna le lendemain le fort aux premières nouvelles de l'approche du Duc, qui le trouvant vide y mit garniſon, & s'en retourna à Villebrumier pour recevoir les renforts qu'il attendoit.



CHAPITRE XI.

Les Montalbanois se prémunissent contre le siége. — Le Comte d'Orval fait une course à Caussade. — Le fort d'Albias pris par le Duc de Mayenne, & les habitans décimés. — Négrepelisse capitule. — Caussade se rend. — Bruniquel est livré au Duc par trahison.

LE Duc de Mayenne étoit trop près d'eux pour que les Montalbanois pussent se flatter encore. Ils ne doutèrent plus qu'il ne fût suivi de l'armée royale, & que le Monarque irrité ne parût bientôt à leurs portes. Des avis certains ne leur laissèrent pas ignorer que le Duc avoit ordre de s'emparer de toutes les petites places & de tous les postes qui pouvoient incommoder l'armée pendant le siége. Mais loin d'en être effrayés, & de penser à prévenir les effets de la colère de leur Souverain, par une soumission qui méritât sa clémence, le démon du fanatisme, qui les avoit subjugués, seul écouté, ne leur laissa voir dans une résistance coupable que des lauriers & des triomphes. Ils ne songèrent qu'à mettre la dernière main aux dispositions nécessaires, soit en assignant à chacun le poste qu'il devoit occuper, soit dans la distribution des différens emplois civils & militaires.

Le Comte d'Orval ne voulant rien laisser en arrière de tout ce qui pouvoit contribuer ou servir à la défense de la place, profita de l'inaction du Duc de Mayenne. Il fit une course à Caussade pour en encourager les habitans, & leur offrir quelques soldats qu'ils refusèrent; il en ramena un canon de Montauban, que le Duc de Rohan y avoit laissé lors de sa dernière tentative sur Septfons.

Le Duc de Mayenne cependant ne fut pas long-temps oisif. Ayant reçu quelques régimens gascons & toulousains qu'il attendoit, il franchit les hauteurs en tournant Montauban. Il passa le Tescou, & remonta à Bellegarde où *Sercy*, Gouverneur de Négrepelisse, pour le Duc de Bouillon, le joignit. Le comté de Négrepelisse avoit appartenu à Deuse, neveu du Pape Jean XXII, d'où est venue la maison de Carman. Il passa ensuite par femmes dans celle de Lavardin, qui le vendit au Duc de Bouillon. Sercy offrit de la part de son Maître cent sétiers de farine au Duc de Mayenne, avec un passage sur la rivière d'Aveiron, au lieu *d'Albias*, qui est une dépendance de la terre de Négrepelisse. Le Duc l'accepta avec joie, & envoya ses Fourriers au Bias pour préparer le logement.

Quelques-uns ont dit que ces Fourriers, ayant été reçus dans le lieu, firent quelque insolence qui mit les habitans en fureur; d'autres affirment qu'ils furent massacrés de sang-froid, en haine seulement du nom catholique. Le Duc irrité y accourut avec du canon. La brèche faite, & quoiqu'il tremblât

la fièvre dans ce moment, il fit donner l'assaut, qui fut soutenu pendant quelques heures avec valeur par cent quarante hommes, les seuls soldats qu'il y eût dans le fort. Le Baron de Vignoles, Maréchal-de-camp, & Colomiès, Sergent-Major de Toulouse, y furent grièvement blessés. Le Duc lui-même y courut risque de la vie. Le fort pris fut pillé, & les habitans furent décimés.

Après s'être vengé, le Duc passa la rivière & s'avança vers Réalville où il ne trouva personne. Les habitans effrayés du sort de ceux du Bias, avoient fui avec leurs meilleurs effets; il y mit garnison. Ce fut-là que le Maréchal de Thémines le joignit, & fut avec lui à Négrepelisse. A la première nouvelle de leur marche vers eux, les habitans de cette petite ville, ne se croyant pas assez forts pour pouvoir résister, envoyèrent consulter les Montalbanois, qui furent d'avis que ceux qui portoient les armes se réfugiassent parmi eux avec leurs vivres & leurs munitions; ils n'en n'eurent pas le temps. L'armée parut aux portes, & la composition fut bientôt faite. Les habitans obtinrent *la vie & bagues sauves*, & trois jours de délai pour sortir de la ville avec leurs effets, en faveur de ceux qui voudroient aller ailleurs. Environ quatre cents hommes en deux compagnies se rendirent à Montauban, sous la conduite des Capitaines *Marmonié* & *Moroul*.

Pendant que le Duc soumettoit les places sans peine & sans périls, les Montalbanois ne s'oublioient pas; & tandis qu'on travailloit sans relâche à per-

fectionner les défenſes de la place, le Comte de Bourfranc, toujours à cheval, faiſoit des courſes continuelles autour de la ville, & y faiſoit entrer toutes les proviſions qu'il pouvoit découvrir dans la campagne. Il fit auſſi attaquer le fort de Courbarrieu par le Capitaine Roufies, qui en chaſſa la garniſon du Duc. Les principaux habitans reçurent dans le même-temps pluſieurs lettres que le Duc & le Maréchal leur fi ent écrire, dans leſquelles on exaltoit beaucoup le bon traitement fait à ceux de Négrepeliſſe, avec promeſſe d'un plus avantageux encore pour ceux de Montauban, s'ils vouloient ſe ſoumettre. Ces lettres, lues dans le temple, n'eurent d'autre effet que d'affermir de plus fort le peuple dans la réſolution de ſe défendre juſqu'à l'extrémité.

Cette tentative n'ayant pas réuſſi, les deux Généraux ſe portèrent ſur Cauſſade qui ſe rendit à la première ſommation. Ils prirent après leur route vers Bruniquel. Cette ville réclama le ſecours de Montauban, qui lui envoya les Capitaines Villers & Guimonet. Mais au moment qu'ils entroient par une porte, les Fourriers du Duc y entrèrent de leur côté par une oppoſée que leur livrèrent quelques particuliers qui avoient fait leur accommodement en ſecret. Les ſoldats Montalbanois furent forcés de ſe retirer en déſordre. A en croire quelques Hiſtoriens, les catholiques n'entrèrent dans pas une place qu'ils ne s'y ſouillaſſent de toutes les horreurs imaginables. Il eſt bien vrai que quelques lieux furent traités avec ſévérité; mais ils eurent

ſouvent à ſe reprocher d'avoir pouſſé la défenſe trop loin. Les Chefs d'ailleurs ne ſont jamais comptables des maux qu'ont à ſouffrir dans les premiers momens les villes priſes d'aſſaut.

De Bruniquel, l'armée marcha contre Saint-Antonin que les Généraux ſe contentèrent de tater. Ayant trouvé de la réſiſtance, ils revinrent ſur leurs pas pour joinde l'armée du Roi, qui s'avançoit enfin vers Montauban.



CHAPITRE XII.

Siége de Montauban. — Louis XIII se rend à Piquecos. — Le Marquis de Thémines & le Comte de Bourfranc sont tués. — Assaut général de la ville. — Louis XIII lève le siége.

LA basse Guienne soumise par la prise de Clairac, le Roi prit la route d'Agen où il arriva le 10 d'août. C'est-là que le siége de Montauban fut déterminé. Les troupes se mirent aussitôt en marche; le Roi se rendit le 16 août à Moissac & le 17 au au château de Piquecos, où il fit son séjour pendant tout le temps que dura le siége.

Montauban se trouva investi le 19 de trois côtés. Le Marquis de Thémines étoit devant la corne de Montmirat, le Duc de Mayenne à Villebourbon, & le Maréchal de Saint-Geran avec le Duc de Chevreuse, devant le bastion du Moustier. Le fauxbourg de *Saint-Antoine* ou de Villenouvelle resta toujours entièrement libre.

La tranchée fut ouverte enfin le 22, & poussée assez avant dans le quartier du Roi. L'ouvrage ne se poussoit pas avec moins d'ardeur aux autres quartiers; & les Assiégés de leur côté mettoient tout en œuvre pour en retarder les progrès. Dès le même jour une couleuvrine commença de battre la

porté des Carmes, & abattit une guérite d'où on découvroit tout le camp.

Le 27, les Maréchaux de Lesdiguières & de Saint-Géran, apès une vive canonnade, firent attaquer la contrescarpe du fossé du bastion du Moustier, & s'en rendirent les maîtres.

Le Comte de Bourfranc, qui prévit, après l'attaque du Moustier, qu'il auroit son tour à Villebourbon, se prépara à recevoir les ennemis. Le Marquis de Laforce prit également à Montmirat ses précautions. Le canon, en effet, commença de foudroyer la ville de toutes les batteries à la fois le premier septembre. Le Duc de Mayenne, dans la nuit du 3 au 4, ordonna à une troupe de volontaires, suivis d'un corps d'infanterie, de s'approcher du fossé de la demi-lune. Ils y entrèrent sans beaucoup de peine; mais ayant voulu entreprendre tout le bastion, ils eurent à soutenir un combat très-désavantageux & très-vif sans pouvoir avancer plus loin. Le Marquis de Thémines de son côté déboucha la tranchée. A peine fut-il sur le bord du fossé, qu'il fut tué. Les Mousquetaires qu'il commandoit refusèrent alors d'avancer. Les Gendarmes & les Volontaires prirent aussitôt leur place & sautèrent avec courage dans le fossé. Ils placèrent des échelles contre l'épaule du bastion. Quoiqu'elles fussent courtes, quelques-uns des plus hardis se guindèrent sur le bastion, d'où ils furent bientôt culbutés.

En même-temps une seconde troupe franchit le fossé de la demi-lune, & monte rapidement la brê-

che, au haut de laquelle le Comte de Bourfranc trouva la mort. A cette nouvelle, le Marquis de Laforce, le Comte d'Orval & Dupui accourent avec des troupes fraiches. Les Aſſiégeans ſont forcés de céder au nombre, & deſcendent la brêche en combattant.

Le quartier du Mouſtier étoit plus tranquille à cauſe du peu de concert des Généraux. S'étant enfin accordés, ils donnèrent le 12 l'aſſaut à la demi-lune qui couvroit le baſtion. Ils furent reçus avec la plus grande valeur, & perdirent inutilement beaucoup de monde. Cet aſſaut n'ayant pas réuſſi, le Duc de Mayenne fit pointer cinq canons contre le demi-baſtion du côté de la rivière, fit attaquer le corridor & l'emporta.

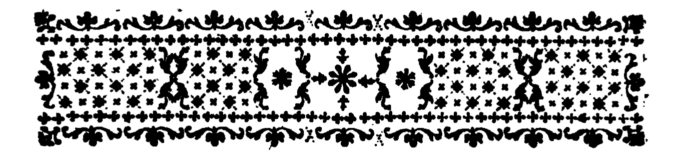
Les Montalbanois parurent alors diſpoſés à vouloir en venir à une capitulation. Le Duc de Mayenne cependant pouſſoit toujours ſes travaux avec vivacité, & avoit réſolu de donner l'aſſaut le 17. Les Aſſiégeans appercevant plus de mouvement qu'à l'ordinaire, redoublèrent leur feu. Le Duc fut tué & remplacé par le Maréchal de Thémines. Le premier ſoin du Maréchal ſe porta à rompre le pont; mais il ne put y réuſſir.

Le quartier du Mouſtier ſe mit en mouvement. Les aſſaillans donnèrent vigoureuſement du côté du rempart qu'ils franchirent, & pouſsèrent les aſſiégés juſques dans le corridor qui ſéparoit le retranchement de la demi-lune dont ils ſe rendirent maîtres. Ils furent à l'aſſaut le 20, & pénétrèrent juſques dans le baſtion.

Le 25, le Connétable fit jouer une grande mine à trois branches, à la corne de Montmirat. Les assiégés firent plusieurs sorties, fondirent sur les assiégeans, & parvinrent à les empêcher de se loger au pied de la brêche. L'assaut recommença le lendemain & après une action très-meurtrière, les Montalbanois abandonnèrent le retranchement.

Le Duc de Rohan s'étant abouché sans succès avec le Connétable le 8 octobre pour aviser aux moyens d'une paix, l'assaut général fut donné le 21 aux trois batteries. On fit de part & d'autre des prodiges de valeur. Les assiégeans furent enfin repoussés & obligés de rentrer dans leur camp. Le temps se passa ensuite en petites actions qui emportèrent beaucoup de soldats aux assiégeans sans aucun avantage considérable. Le Roi dégoûté de la longueur & de l'inutilité des opérations se détermina à lever le siége. L'armée royale disparut le 14 novembre, laissant les plus tristes marques de son ressentiment. Ainsi finit ce siége après environ trois mois de tranchée ouverte.

Fin du onzième Livre.



HISTOIRE DU QUERCI.

LIVRE DOUZIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Lacoste, natif de Cahors, harangue Louis XIII au nom de l'Université de Toulouse. — Vie de ce savant Professeur. — Louis XIII envoie des troupes dans les villes & forts qui étoient autour de Montauban.

APRÈS la levée du siége de Montauban, le Roi Louis XIII se rendit à Toulouse, & malgré le mauvais succès de ce siége aux frais duquel cette ville avoit contribué pour de grosses sommes, il y fut reçu avec des honneurs extraordinaires. Il est vrai que le public imputoit alors au Connétable tous

les malheurs qu'on y avoit essuyés. Les Députés du Parlement s'en expliquèrent fortement dans leur harangue qui ne plut pas beaucoup au Monarque. Il n'en fut pas ainsi de celle de l'Université. *Lacoste* portoit la parole, & ce Professeur célébre, feignant d'appercevoir quelque chagrin dans les yeux du Roi, entreprit de le consoler, en rejettant habilement le mauvais succès de ses armes devant Montauban aux intempéries de la saison contre lesquelles la prudence ni la bravoure ne pouvoient rien; & montrant une noble assurance: « Faites, Sire, lui dit il, » faites le siége de la Rochelle; le ciel secondera » vos efforts & bénira cette entreprise. J'ose pré- » dire à Votre Majesté, qu'elle en triomphera, & » avec cette place, de tous les Rebelles. » Le ton animé & affirmatif de Lacoste plut au Roi, qui lui donna les marques les plus flatteuses d'estime & de bienveillance.

Jean de Lacoste, si connu dans le monde savant & des amateurs de la bonne jurisprudence, sous le nom de *Janus Acosta*, étoit Quercinois. Il naquit à Cahors vers le milieu du seizième siècle, d'une famille distinguée, & fit avec succès ses humanités dans sa patrie. Il étudia ensuite à Bourges la jurisprudence sous le fameux Cujas, dont il prit la manière, & qu'il égala depuis. De Bourges, Lacoste fut à Toulouse pour entendre le célébre *Roaldès* son compatriote, qui, quoique bien plus âgé que lui, le mit au nombre de ses amis. Il resta dans cette ville jusqu'en 1593, que la tranquillité

paroissant se rétablir dans le Querci, par la trève publiée entre les Ligueurs & les Royalistes, il revint à Cahors, & fut nommé pour y remplir une chaire de droit dans l'Université. Il s'y distingua avec une supériorité qui lui acquit tous les suffrages; ceux surtout de l'Evêque Ebrard-de-Saint-Sulpice, à qui il dédia une partie de son commentaire sur les décrétales du Pape Gregoire IX. Il enseigna ensuite à Toulouse & s'y fixa en entier en 1599. Il y acquit une si grande réputation, que les Universités de Bourges & de Boulogne, firent les plus grands efforts pour l'avoir, & les offres les plus avantageuses pour le gagner; il les refusa constamment, ainsi que celles du Pape Clément VIII qui voulut l'attirer à Avignon, & le faire Auditeur de Rote. Il aimoit le séjour de la capitale du Languedoc, & non sans raison. Il y jouissoit d'une considération bien capable de le satisfaire; il y étoit recherché & honoré de tout le monde. L'envie cependant de revoir sa patrie & d'y finir ses jours, le ramena à Cahors en 1631. C'étoit pour se délasser de ses longs travaux; il se trompa, & ne put refuser de donner quelques leçons dans l'Université. Habert de Montenor, qui en étoit alors Evêque, lui donna toute son estime, & l'engagea à présider à des assemblées littéraires qu'il avoit établies dans son palais. Lacoste lui dédia la seconde partie de son commentaire sur la seconde décrétale de Gregoire IX. Il étoit aussi bon littérateur que grand jurisconsulte. Outre les ouvrages qu'il donna au public, & qui

avec ses lectures firent sa grande réputation, il en laissa plusieurs manuscrits, qui après sa mort, arrivée en 1637, furent remis par son ordre aux Chartreux de Cahors. On peut reprocher à ces Religieux de ne les avoir pas donnés au public. Lacoste professa la jurisprudence pendant quarante-quatre ans. On disoit de lui, que de deux nuits il en donnoit une au sommeil & l'autre à l'étude. Le fameux Intendant Foucault, cet ami des arts, plaça le portrait de Lacoste parmi ceux des hommes illustres de sa magnifique galerie.

Le séjour du Roi à Toulouse ne fut pas long; il se rendit devant Monheur, qui avoit été investi par Bassompierre d'abord après la levée du siége de Montauban. Le canon & une mine ayant fait brêche, cette place se rendit à discrétion. Le Marquis de Thémines, second fils du Maréchal, fut tué à ce siége, & le Connétable mourut bientôt après d'une fièvre pourprée, peu regretté du Roi qui, avant de quitter Monheur, envoya hiverner six mille hommes d'infanterie & cinq cents chevaux dans les villes & forts qui entouroient Montauban, pour serrer cette ville & empêcher les courses de la garnison. Louis XIII fut de là à Bordeaux, où le 27 décembre il fit expédier des lettres-patentes qui déclaroient le Duc de Rohan criminel de lèze-Majesté; mais dont l'effet fut suspendu à la sollicitation de quelques anciens Ministres qui avoient disposé le Roi à la paix. Il consentit que le Maréchal de Lesdiguières en portât quelques propositions au Duc de Rohan, & partit ensuite pour Paris.

CHAPITRE II.

Triſtes ſuites du ſiége de Montauban. — Maladie épidémique. — Les Montalbanois réparent leurs fortifications. — Différents échecs qu'ils éprouvent. — Ils ſont repouſſés de Cauſſade avec perte. — Garniſon de Négrepeliſſe égorgée. — Vignaux ſe rend maître de cette place.

DÈS le même jour que les Montalbanois eurent perdu de vue l'armée royale, ils ſortirent à la hâte de la ville, preſſés de reſpirer le grand air & de revoir leurs poſſeſſions. Si, ſoutenus par le plus outré fanatiſme, il n'euſſent pas eu le cœur fermé à tout autre ſentiment qu'à la joie que leur cauſoit la retraite des Catholiques, le ſpectacle qui s'offrit à leurs regards, leur eût fait verſer, ſans doute, des larmes bien amères. A la place des jardins & des maiſons de plaiſance qui rendoient avant le ſiége les environs de Montauban ſi rians & ſi agréables, ce n'étoient plus que des campagnes dévaſtées; une ſolitude affreuſe groupée, de diſtance en diſtance, de reſtes d'incendie encore fumans, de tas de cendre, de terres bouleverſées. Tournoit-on les yeux vers la ville, on ne voyoit preſque que des monceaux de décombres, triſtes reſtes des boulevards menaçans, qui peu de mois auparavant faiſoient ſa force &

flattoient son orgueil. Le peuple sorti de la ville en triomphe, sans être arrêté par ces objets effrayans, courut aux hutes que la flamme avoit épargnées ou qui brûloient encore, y fouilla avec avidité & sans précaution, & n'apporta pour butin, dans la ville, que le germe d'une maladie épidémique & mortelle qui se développa bientôt, & emporta, en peu de temps, deux fois plus de monde qu'il n'en avoit péri pendant le siége.

Le Marquis de Laforce & le Comte d'Orval, suivis de la Noblesse volontaire, sortirent bientôt de la ville. Le Marquis prit le chemin de la basse-Guienne dans la vue d'y ranimer le parti, & le Comte passa dans le Rouergue pour le même objet. Le seul Vignaux, ce brave défenseur de Villebourbon, resta à la tête des troupes, chargé de toutes les opérations à faire pour remettre la ville en état. Les Consuls le secondèrent; mais l'habile Dupui y manquoit. D'abord après la levée du siége, il étoit parti pour en porter la nouvelle au Duc de Rohan, qui l'avoit retenu auprès de lui, & l'avoit fait Intendant de son armée.

Les momens étoient précieux. Vignaux ne doutant pas qu'au retour du printems l'armée royale ne revint dans le Querci, & que Montauban n'eut un second siége à soutenir. Il se hâta de mettre les habitans au travail pour réparer les fortifications, tandis que toujours à cheval lui-même, il s'occupa sans relâche à faire entrer des provisions dans la ville. Ce ne fut pas sans difficulté & sans péril.

Les

Les garnifons de *Cauffade*, *Bruniquel*, *Négrepeliffe*, *Ardus*, *Piquecos* & *Loubejac* le genoient & le ferroient étrangement; il falloit batailler à tous les inftans. Saint Urciffe à la tête des dernières; lui enleva un jour cinquante chevaux chargés de blé qu'il envoyoit moudre au moulin du Bias qu'il avoit fait réparer, avec quelques maifons où il rappela le petit nombre des anciens habitans qui avoient échappé à la vengeance du Duc de Mayenne. Ce moulin étoit d'une très-grande importance pour Montauban; les chauffées de ceux de cette ville étoient rompues.

Las cependant d'être fi à l'étroit, Vignaux de concert avec *Balaguier*, Gouverneur de Saint-Antonin, qui n'y étoit pas moins, demanda du fecours au Duc de Rohan, qui agréa leur projet de faire en forte de s'emparer de quelqu'une de ces places; mais il voulut qu'on fondât auparavant les Proteftans qui les habitoient & y vivoient fous la foi des édits. Il efpéroit que leur confentement faciliteroit l'exécution de l'entreprife. Lagafquerie eut cette commiffion, & fe rendit à Cauffade. Les Confuls le reçurent très-froidement. Balaguier, loin d'être rebuté par le mauvais accueil fait au négociateur, alla en avant. Il fe flatta mal-à-propos qu'au moment de l'exécution ils fe déclareroient. Il affembla en conféquence, environ feize cents hommes avec fi peu de précaution, que Vaillac, Gouverneur de Caylus, en fut inftruit & en avertit Pugnet, qui commandoit à Cauffade. Celui-ci prit plus ha-

bilement ſes meſures pour n'être pas ſurpris. Il demanda ſecrétement un renfort au Maréchal de Thémines qui étoit à Cahors, qui le lui envoya promptement; & ſi à propos que, quoique Balaguier, qui dans l'intervalle avoit attaqué la place, eut déjà franchi la muraille à la tête de trois cents hommes, & ſe fut rendu maître du temple, il fut repouſſé, ſes trois cents hommes tués avec Raimond Cavanhac, Verlhac, Salignac & Lagaſquerie. Il fut lui-même pourſuivi ſi chaudement dans ſa retraite, qu'il fut fait priſonnier avec Jourde, Saint-Amans & Rovire. Les Catholiques n'y perdirent que cinquante hommes, & n'eurent de bleſſés de marque, que Vaillac & Saint-Cirq.

Vignaux réuſſit mieux dans ſa négociation avec les habitans de Négrepeliſſe. Il ſut ſi bien les échauffer, que ces malheureux s'étant donnés le mot, égorgèrent dans la même nuit quatre cents hommes du régiment de Vaillac, qui y étoient en garniſon; ils conſommèrent ce crime avec d'autant plus de facilité, que ces ſoldats étoient logés tous chez les Bourgeois. Au premier avis qu'en eut Vignaux, il ſe rendit promptement dans la ville, & attaqua vivement le château, qui fit peu de défenſe & ſe rendit à diſcrétion. L'acquiſition de cette place procura un grand avantage. On y trouva une quantité conſidérable de grains & de denrées de toute eſpèce dont on avoit fait des magaſins pour les troupes du Roi. Tout fut voituré à Montauban; il n'y reſta que l'abſolu néceſſaire pour les habitans & la garniſon

que Vignaux y laissa. Cette conquête r'ouvrit la communication avec Saint-Antonin, d'où les Montalbanois tirèrent encore des grains, du vin & beaucoup de gros & menu bétail. Les principaux Bourgeois s'en fournirent à prix d'argent, le surplus fut enfermé soigneusement dans les greniers & magasins publics pour la nourriture du peuple & des soldats. La vue de ces choses de première nécessité ramena la confiance, & fit renaître le courage dans le cœur des plus irrésolus. Ils avoient pu résister avec avantage à la puissance royale; ils ne doutèrent pas qu'ils ne pussent le faire encore, dès qu'ils seroient à l'abri du besoin. Les secours qu'ils reçurent des églises du Languedoc & de la ville de la Rochelle, qui leur envoyèrent d'assez grosses sommes pour réparer les fortifications endommagées, & en faire de nouvelles, les enivrèrent. Ils se crurent invincibles sur la foi des Ministres, qui dans leurs prêches dans tout le royaume, ne cessoient de leur donner ce beau titre, & de les annoncer aux peuples comme les soutiens de la religion.

Cet orgueil effrené n'avoit, au reste, infecté que la populace. Il y avoit encore dans la ville des gens sages à qui les fautes de l'armée royale au dernier siége n'avoient pas échappé; ils craignoient l'événement d'un second qui pouvoit être mieux conduit. Ils souhaitoient un accommodement. Il est vrai qu'attachés à leur religion, ils désiroient qu'il lui fût avantageux, & qu'ils étoient prêts à tout tenter pour y réussir.

CHAPITRE III.

Vignaux s'empare de Bruniquel. — Il est bloqué dans la ville & capitule. — Courses des Montalbanois dans le Languedoc. — Vignaux tué près de Brial. — Le Comte d'Orval met le haut-Querci en état de défense. — Nouvelle fortification ajoutée à la ville de Montauban.

APRÈS avoir assuré la communication avec Saint-Antonin, & de là avec le Rouergue par la prise de Négrepelisse, Vignaux pensa à en ouvrir une plus facile & plus commode avec l'Albigeois, le haut Languedoc & Castres. Il prit environ cinq cents hommes avec du canon, & fut attaquer Bruniquel qu'il emporta presque d'emblée. La garnison se retira dans le château, qui placé sur un roc escarpé étoit très-fort. Vignaux savoit qu'il manquoit de vivres, & qu'il n'étoit accessible que du côté de la ville. Pour ménager ses gens, il prit le parti de ne pas employer la force, & se contenta de faire bonne garde pour que rien n'y pût entrer, ne doutant pas que la disette ne le forçât bientôt à se rendre. Un soldat rompit toutes ses mesures. Cet homme connoissoit le pays; & s'étant frayé une route au péril de sa vie, parmi les rochers & les précipices, il engagea les paysans des environs à

porter des vivres au pied du roc, que les assiégés tiroient à eux avec des cordes. Ces petits secours qui échappèrent à la vigilance de Vignaux, soutinrent assez les assiégés pour donner le temps au Duc de Vendome & au Maréchal de Thémines d'arriver avec des forces supérieures. Ils bloquèrent la ville de façon que Vignaux ne pût pas en sortir. Pris lui-même, pour ainsi-dire, dans ses propres filets, ce brave Capitaine ne perdit pas courage. Quoique placé entre deux feux, il se défendit avec tant de courage pendant trois jours entiers, qu'on fut forcé de lui accorder une capitulation honorable. Il sortit de la ville avec armes & bagage.

Pendant son absence les Montalbanois firent quelques courses sur le Languedoc pour tenter une diversion. Mais ils furent mal secondés par les troupes mercénaires qu'ils avoient à leur solde, & ne purent pas réprimer l'audace des garnisons de Montech & de Finhan, qui vinrent les braver jusques sur leur contrescarpe. Les Consuls en portèrent leurs plaintes à Vignaux à son retour; & ces soldats ne répondirent à ses reproches qu'en demandant insolemment de l'argent. Il les fit payer, & de l'avis du Conseil, il les renvoya. Ces malheureux, au nombre de près de quatre cents, prirent le chemin de Castres; & voulant passer la rivière de Lagoût, au-dessous de Lavaur, ils furent attaqués par le Marquis Dambres, qui les tailla en pièces; il n'en échappa pas un seul.

Ils furent bientôt remplacés. La réputation de

Vignaux, & l'espoir du butin dont ce Capitaine avoit grand soin de leur donner la part promise, lui amenèrent autant de soldats qu'il en voulut. Ainsi recruté, il fit une irruption vers *Escatalens*, où il enleva beaucoup de bétail, & fit quelques prisonniers. Un habitant de *Finhan* se trouva du nombre; c'étoit un homme riche. On en exigea une grosse rançon qu'il refusa de payer se fiant sur le secours de Girard, qui commandoit à *Finhan* une compagnie de chevaux-légers du feu Duc de Mayenne, & avec qui il étoit étroitement lié. Girard, en effet, monta promptement à cheval dans la vue de faire de son côté quelques prisonniers qu'il pût échanger avec son ami, & suivi de quelques Gentilshommes qui avoient *Labastide* à leur tête, & qui voulurent être de la partie, il vint fondre sur le corps de garde avancé de Villebourbon, qu'il fit semblant d'attaquer. Trouvant sous sa main trois couples de bœufs qui labouroient sous les remparts, il les amena & se retira au petit pas, ne doutant pas que sur l'alarme qu'il avoit donné, il ne fût bientôt suivi. Sa conjecture fut juste. Au premier bruit qui se répandit de cette apparition, Vignaux, sans se donner le temps de s'armer, se hâta de sortir avec soixante maîtres pour aller à la découverte, après avoir donné l'ordre à un corps d'infanterie de le suivre. Son ardeur l'emporta trop loin pour pouvoir être soutenu par ses mousquetaires, qui ne pouvoient pas aller aussi vîte. Il atteignit les ennemis à *Brial*, & les attaqua avec valeur, quoique inférieur

& presque hors d'haleine. Reposé & frais, Girard le reçut avec la confiance que donne la supériorité. Le combat fut long-temps douteux, & la victoire ne se décida pour les Catholiques qu'au moment que le cheval de Girard, qui étoit fort & vigoureux, ayant choqué rudement celui de Vignaux, qui se trouva plus foible, le fit chanceler, & mit par-là son maître en désordre; il reçut dans l'instant un coup mortel. La mort de Vignaux finit l'affaire. Les Montalbanois se retirèrent avec le corps de leur Capitaine, protégés par l'infanterie qui venoit d'arriver, & qui en imposa aux vainqueurs. Vignaux fut enterré avec honneur, & emporta au tombeau les regrets de tous les ordres de la ville. Il étoit généralement aimé & estimé. Son frère prit le commandement des troupes en attendant qu'on y eût autrement pourvu.

L'hiver de 1622 se passa ainsi dans les mouvemens des deux partis, & à prendre des mesures pour attaquer ou se défendre la campagne d'après. Quoique le Roi eut agréé que le Maréchal de Lesdiguières entamât des négociations pour la paix, il n'avoit pas cessé de faire des préparatifs pour la guerre. Le Duc de Rohan déclaré Général des églises du Languedoc, fit de son côté fortifier plusieurs places, & s'occupa à dresser l'état d'un corps d'armée pour agir au besoin. Soubise & Fabas se fortifièrent dans la Saintonge & le Poitou. Le Marquis de Laforce reprit son ancien crédit dans la Guienne, & rentra dans Sainte-Foi, Clairac & quelque autres places

moins considérables. Le Comte d'Orval, non moins actif, mit en état de défense le Rouergue & le haut Querci. Les Montalbanois après avoir ravitaillé leur ville & réparé leurs fortifications, y en ajoutèrent de nouvelles. Un grand ouvrage à cornes fut élevé au Moustier.



CHAPITRE IV.

Le Roi se rend à Moissac. — Il se rend maître de Lauzerte, de Moncuq, de Capdenac & de Figeac. — Serment d'union renouvelé entre tous les ordres de Montauban. — Ils se refusent à un accommodement. — Négrepelisse pris par l'armée du Roi, & livrée au pillage.

LE printems venu vit le Roi de bonne heure en campagne. Afin de finir les contestations de son Conseil, dont les uns étoient pour la paix & les autres pour la guerre, Sa Majesté s'étant décidée pour l'avis des derniers, se déroba de Paris le 20 de mars, & se rendit à Orléans où elle passa les fêtes de Pâques. Elle fut ensuite à Blois. C'est là que l'on résolut de commencer la guerre par la Bretagne que Soubise menaçoit. Le Roi arriva à Nantes le 12 d'avril. S'étant mis à la tête de son armée, il poussa Soubise, le chassa successivement de cette province & du Poitou, & le força de cher-

cher un asile en Angleterre. Il reçut à Niort, où il s'arrêta le 25, les articles de paix concertés entre le Duc de Rohan & le Maréchal de Lesdiguières; mais les commencemens de la campagne étoient trop rians pour que ces articles fussent du goût de ceux qui vouloient la continuation de la guerre, & qui dominoient alors dans le Conseil. On apostilla & on restraignit quelques-uns des articles; on en rejeta d'autres, & les ayant enfin réduits presque à rien, on fut bien convaincu que la Cour ne vouloit point de paix.

Les Protestans se préparèrent alors à faire sérieusement une bonne défense. Ils se liguèrent de nouveau, & jurèrent de rester unis jusqu'à la dernière extrêmité. Ce serment fut mal gardé par plusieurs des principaux du parti; ils voulurent sortir de la dépendance des synodes qui agissoient avec un despotisme excessif. Il n'y avoit d'ailleurs rien à espérer de ces synodes, ni avancement, ni fortune. Des couleuvres au contraire à avaler, & des injures à souffrir, étoient souvent le prix du zèle & de l'attachement au parti. Le Duc de Rohan avoit été à la veille d'être la victime de la jalousie & des intrigues de l'assemblée de Nîmes.

Du Poitou, le Roi passa dans la Saintonge & le Périgord, où tout plia devant lui. Venu en Guienne, le Marquis de Laforce lui remit *Sainte-Foi*, *Clairac* & toutes les forteresses dont il étoit le maître. Il reçut en échange une grosse somme & le bâton de Marchal de France. Chatillon, petit-fils du fa-

meux Amiral de Coligni, parvint auſſi à cette brillante dignité. Par le même moyen il ramena à l'obéiſſance toutes les places qui étoient ſous ſes ordres.

La Guienne pacifiée & ſoumiſe, le Monarque tourna vers le Querci, & arriva le 4 de juin à Moiſſac ſuivi d'un détachement de mille ou douze cents hommes de cavalerie, tandis qu'un corps d'infanterie de ſept ou huit mille hommes d'infanterie avec cinq canons & quatre pièces de campagne, prit la route du haut-Querci, & s'empara ſucceſſivement de *Lauzerte*, de *Moncuq*, de *Capdenac* & de *Figeac*. Ces deux dernières places appartenoient au Duc de Sully qui s'étoit rendu ſuſpect pour y avoir fait faire quelques ouvrages. Il étoit accuſé encore d'avoir favoriſé les courſes que faiſoient les Montalbanois pour ſe procurer des munitions. On mit auſſi ſur ſon compte que ſon fils, le Comte d'Orval, parut diſpoſé à tenir bon dans le Rouergue.

Le Roi étoit cependant poſté trop près de Montauban pour qu'on y fût pas perſuadé que cette ville ne fût la première ſur qui il feroit tomber les effets de ſa vengeance, dès qu'il ſe feroit aſſuré du haut-Querci. Pour prévenir toute ſurpriſe & n'être pas pris au dépourvu, quoique déjà préparé à tout évènement, le Conſeil de ville aſſembla le peuple au temple le 5 au matin. Le ferment d'union y fut renouvelé entre tous les ordres des citoyens qui promirent de mourir tous enſemble pour la défenſe commune. Il y fut réſolu encore *que le premier qui*

parleroit d'une capitulation particulière, ou qui sans permission parlamenteroit de bouche, ou par écrit avec les ennemis, seroit puni exemplairement, comme traître & ennemi de la ville & du salut des habitans. On procéda le même jour au règlement militaire. On ajouta dix Capitaines aux cinq qui existoient déjà pour les compagnies bourgeoises, sans compter les compagnies des soldats étrangers. On assigna aux unes & aux autres les différens postes qu'elles devoient défendre. Le Capitaine Durand fut fait Sergent-major. Ce qui concernoit la police fut réglé le lendemain ; on donna six aides aux Consuls sou le nom de Proconsuls, & on ajouta dix citoyens des plus sages, & qui avoient le plus d'expérience au Conseil de direction qui devoient être changés tous les mois, & qui avec les Consuls, Proconsuls, Capitaines & Syndics de la ville devoient connoître de toutes les affaires de la guerre & de la police. L'ordre dans la distribution des munitions & dans l'administration des hôpitaux, fut établi, à peu de chose près, sur le plan de Dupui, lors du dernier siége.

Le 7, le Roi vint au château de *Villemade*, situé à une lieue de Montauban, où il coucha, & d'où le soir même, Desplan, cet obstiné négociateur, dont nous avons parlé, écrivit aux Consuls, leur faisant l'offre de moyenner un accommodement, & de se rendre dans la ville pour traiter. Cette lettre portée au temple le lendemain, & lue au peuple à l'issue du prêche, il fut délibéré de n'y faire aucune

réponſe pour ne pas s'engager dans un pourparler particulier.

Cette réſolution étoit à peine priſe, que la ſentinelle placée ſur le clocher ſonna l'alarme. Chacun ſe rendit à ſon poſte ; & ſur l'apparition de quelques troupes qu'on vit au loin dans la campagne, les Montalbanois ſe crurent au moment d'être inveſtis. Mais ayant vu ces troupes diſparoître dans peu de temps, & ne ſachant que penſer de cette conduite, ils envoyèrent à la découverte. Ils apprirent bientôt que ce qu'on avoit apperçu, étoient des pelotons de cavalerie qui couvroient la marche du Roi. Ce Prince[1], en effet, laiſſant Montauban en arrière, arriva en même-temps que ſon armée devant Négrepeliſſe qu'il fit ſommer le ſoir même ; & les habitans tenant leurs portes fermées, le canon commença de tirer.

Les remords de leur crime & la vengeance du Roi prête à éclater ſe firent ſentir alors à ces malheureux avec toutes leurs horreurs. Ils avoient projeté d'abandonner la ville ; la trop prompte arrivée de l'armée royale les en empêcha. Il n'y en eut qu'un petit nombre des plus diligens qui puſſent ſe rendre à Montauban ; environs trois cents trouvant le chemin barré par les Royaliſtes, furent forcés de rentrer dans la place. Les Montalbanois envoyèrent quelques partis en avant dans la nuit du 9, pour rallier ceux qui s'étoient diſperſés dans les bois, & favoriſer leur retraite. Il n'en fut amené que bien peu. Tout eſpoir de capitulation

étant perdu pour ceux qui étoient enfermés dans la ville, ils résolurent de vendre chérement leur vie. Ils se défendirent pendant trois jours en désespérés; & le quatrième, le canon ayant fait brêche, entre la porte Saint-Blaise & le château par la chute d'une muraille qui n'étoit pas terrassée, ils s'y réunirent tous; le combat y fut long & meurtrier. Ayant été forcés par le nombre, le soldat royaliste se répandit dans la ville, où sans distinction d'âge ni de sexe tout fut passé au fil de l'épée. Environ quatre-vingt qui échappèrent à la première fureur, avec le Juge Sépays, le Consul Glouton & grand nombre de femmes se réfugièrent dans le château, & se rendirent faute de vivres. Peu furent mis à rançon; les autres furent pendus aux créneaux après avoir pillé la ville, on y mit le feu.



CHAPITRE V.

Renfort envoyé à Saint-Antonin par les Montalbanois. — Louis XIII se rend à Caylus. — Avantage des Montalbanois sur les Catholiques. — Saint-André Monbrun se rend avec des troupes à Montauban, dont il avoit été nommé Gouverneur.

NÉGREPELISSE punie, dont le châtiment pourroit peut-être paroître trop févère en ce qu'il tomba, sans distinction, sur l'innocent comme sur le coupable, l'armée prit la route de Saint-Antonin. Les habitans de cette ville s'étoient préparés de bonne heure à la recevoir. Dès qu'ils avoient appris que le Roi se disposoit à entrer dans le Querci, ils avoient envoyé demander du secours à Montauban, surtout quelqu'un de commandement & au fait des siéges. Sur cette demande on leur avoit envoyé pour Gouverneur Saint Sébastien, Gentilhomme des Cevennes, très-brave Officier, avec quelques gens de pied & de cheval; dont l'arrivée rompit la négociation de Damet, fils du Maréchal de Laforce, qui y étoit venu avec un Exempt des gardes du Roi, pour exhorter la ville à faire un accommodement particulier.

Dès le 9 & pendant le siége de Negrepelisse, le

Duc de Vendôme avoit investi la place. Après avoir chassé les Protestans des postes qu'ils avoient pris dans les rochers, il avoit commencé les approches au-dessus de la ville, par le canal de la petite rivière de *Bonette*, dont il avoit détourné le cours. Le Roi y arriva le 14 avec l'armée, reconnut lui-même la place, & distribua les quartiers. Il se retira ensuite à *Caylus*, où il fixa son séjour pendant le siége. La batterie se fit entendre le 15, & continua de tirer jusqu'au 17 que les Royalistes donnèrent l'assaut à une corne dont ils furent repoussés avec perte, quoique Saint-Sébastien & Pinel, Sergent-Major, y eussent été blessés.

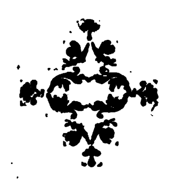
Les Montalbanois n'étoient pas oisifs, & profitant de l'éloignement de l'armée royale, occupée de ce siége, aux soins de se fortifier au-dedans, ils joignoient ceux de chercher au-dehors, tout ce qui pourvoit aider à leur défense en cas d'attaque. Pour se procurer toujours plus de vivres, Vignaux, frère de celui dont nous avons déjà parlé, & le Capitaine Dupui à la tête de quatre cents hommes de pied & de cheval firent une course sur les bords fertiles du Tescou, & rencontrèrent au-dessus de Saint-Naufari, Lamolère, Gouverneur de Villemur, suivi de Duclaux, Labastide, Puilauron, & environ cent cavaliers & sept cents fantassins, qu'un pareil dessein avoit amenés sur les terres des Montalbanois. Quoique leurs forces fussent inégales, ils en vinrent aux mains. La mêlée fut vive, & la victoire quelque temps douteuse. Quelques soldats qui

gardoient les masures du château de Bonrepos, la décidèrent en faveur des Calvinistes. Ils sortirent de leur fort à l'improviste, prirent les Catholiques en flanc, & les mirent dans un tel désordre qu'ils furent obligés de se retirer, laissant avec le champ de bataille, les cadets de Puilauron & Saint-Naufari sur la place, & plus de soixante soldats.

L'armée royale donna le 19 un second assaut à la même corne, qui ne fut pas plus heureux que le premier. Ce jour fut intéressant pour Montauban; Saint-André Montbrun y arriva en qualité de Gouverneur. D'abord après la mort de Vignaux, les Montalbanois se trouvant sans hommes de crédit à mettre à la tête des troupes, avoient fait part de leur embarras à Dupui, qui étoit toujours auprès du Duc de Rohan, à qui il en parla. Mais le Duc assez occupé à repousser les coups que l'assemblée de Nîmes cherchoit à lui porter, demeura long temps à se décider. Il étoit important pour lui d'avoir à Montauban un homme qui lui fut absolument dévoué. Plusieurs sollicitoient ce gouvernement; peu lui paroissoient propres à le remplir selon ses vues. Dans cette irrésolution, il ne se pressoit pas de nommer à cette place; il fallut que les circonstances l'y forçassent. L'entrée du Roi dans le Querci porta l'alarme dans toutes les places du haut-Languedoc, qui tenoient pour les Protestans; Rohan s'en approcha pour les encourager. Il vint enfin à Castres avec sa cavalerie, & ce fut là que, croyant le siége de Montauban déjà commencé, il se

se détermina à y envoyer un Gouverneur. Par les sollicitations de Dupui, le choix tomba sur Saint-André Montbrun d'une bonne maison du Dauphiné, qui, quoique jeune, avoit déjà acquis une certaine réputation à la guerre. Ses provisions expédiées, dans lesquelles il étoit pourvu du Gouvernement de Montauban, sous l'autorité toutefois des Consuls, (clause que Dupui fit insérer pour ne pas dépouiller ces Magistrats d'une prérogative dont ils avoient été toujours très-jaloux,) Montbrun partit à la tête de trois cents hommes d'infanterie commandés par les Capitaines Pujet, Jacornasse, Centaussel & Lefesque. Le Duc de Rohan lui donna aussi Dujau très-entendu pour les fortifications. Il prit sa route par Saint-Paul-de-la-Miatte, Puilaurens, & arriva sans accident à Carmain. Il apprit là qu'un gros corps de troupes sous les ordres du Duc d'Epernon, qui alloit joindre l'armée du Roi, étoit logé assez près & lui barroit le chemin. Sur cet avis il mit en délibération avec ses Officiers le parti à prendre. L'idée que Montauban étoit peut-être pressé & avoit besoin de secours décida ce petit Conseil. Il fut résolu généralement d'aller en avant. Montbrun se mit en marche en conséquence le 18 au soir, & sans aucune fâcheuse aventure, il poussa heureusement jusqu'à Castelmorou où il eut besoin d'user de ruse. Il y trouva une grande partie des gens du Duc d'Epernon. Il étoit déjà découvert, & par-là la retraite étoit impossible; son parti fut bientôt pris. Il les aborda en ami, & leur dit

d'un air si naturel & si assuré, qu'il alloit à Villemur, qu'il n'éprouva point d'obstacle. Il continua promptement sa route, & laissant Villemur à sa droite, il passa sous les murs du bourg de Labastide, où, surpris par le jour, il eut à essuyer quelques coups de fusil. Arrivé aux environs de Bressols, toujours persuadé que Montauban étoit assiégé, il cacha sa troupe dans des bois, & envoya à la découverte. Ses Coureurs s'approchèrent de la ville, & trouvant tout tranquille, ils se séparèrent. Tandis que les uns furent avertir les Montalbanois de l'approche de leur Gouverneur, les autres revinrent à Montbrun qui se rendit de suite à la ville. Les Consuls le reçurent à Villebourbon, d'où ils le conduisirent au logis qui lui étoit destiné. Le Conseil fut assemblé le lendemain; Montbrun y assista. Après avoir notifié ses provisions, il prêta le serment entre les mains des Consuls. Il reçut ensuite le leur & celui des Députés de tous les ordres de la ville. Il vint après au temple pour se montrer au peuple qui par acclamation lui jura obéissance.



CHAPITRE VI.

Nouveau renfort envoyé par les Montalbanois à Saint-Antonin qui s'étoit déjà rendu au Roi. — Ce renfort est surpris par les Royalistes, & revient à Montauban en désordre. — Diverses courses des Montalbanois, & leurs ravages.

LE siége de Saint-Antonin continuoit avec force. Le 20 la corne fut enfin emportée par la faute des habitans qui laissèrent leur Gouverneur exposé à tout le danger ; il y reçut une grande blessure, & vit tuer, à côté de lui, le Sergent-major Pinel. Cet ouvrage pris, le Duc de Vendôme fit jouer une mine qui fit une grande ouverture à la contrescarpe, & combla une partie du fossé. Le 21 au matin il y fut placé une batterie de deux canons, qui foudroyant la courtine ras de terre, effraya si fort les habitans, que malgré le Gouverneur & les gens de guerre, ils arborèrent le drapeau blanc. Ils capitulèrent le même jour, & il fut convenu que les soldats étrangers sortiroient de la ville sans armes, le bâton blanc à la main ; que les habitans seroient maintenus dans leurs priviléges, en conformité des édits, & qu'ils payeroient cinquante mille écus pour se racheter du pillage. Le Duc de Vendôme en prit possession, & la garnison étran-

gère eut à peine évacué la place, qu'il fit pendre onze des principaux habitans, du nombre desquels étoient le Procureur du Roi & le Ministre qui avoit été Cordelier. Il y établit ensuite une forte garnison commandée par Sessac.

Peut-être que si les habitans de Saint-Antonin avoient tenu quelques jours de plus, ils eussent été mieux traités. Les Montalbanois qui ignoroient la reddition de la place, leur envoyèrent le 23 un secours de deux cents hommes, sous la conduite des Capitaines Nadal, Perri, Salses & Laroussilière. Ils arrivèrent à la vue de la ville à l'entrée de la nuit, & se cachèrent derrière des rochers. Surpris du silence qui régnoit dans la campagne, ils détachèrent quinze Mousquetaires. A peine descendus dans le vallon, ils furent découverts par une garde qui les chargea sans leur donner le temps de se reconnoître, en tua la plus grande partie, & dissipa les autres. Ceux de la troupe entendant ce bruit, & voyant tout tranquille du côté de la ville, en devinèrent aisément la raison, & prirent le parti de se retirer. Ils furent vivement poursuivis; perdirent du monde & n'évitèrent leur entière défaite qu'en coulant le long des haies & des bords de la rivière où la cavalerie ne pût pas les suivre.

A la nouvelle qu'ils apportèrent de la prise de Saint-Antonin, les Montalbanois se préparèrent à recevoir l'armée royale. Ils ne doutèrent pas qu'elle ne fût bientôt à leurs portes; c'étoit la route qu'elle avoit tenue en partie l'année précédente. Malgré

ses menaces & le ressentiment qu'il devoit avoir de l'affront qu'il y avoit reçu, le Roi cependant laissa Montauban en paix pour ce moment, il sembla même chercher à l'éviter. Le siége de Saint-Antonin fini, il choisit la route de l'Albigeois pour se rendre à Toulouse. Son plan étoit, dit-on, de réduire le Languedoc, avant de punir les rebelles Montalbanois. Il séjourna peu à Toulouse. Après y avoir donné ses ordres pour raser plusieurs places de la Guienne, & pour en détruire d'autres qui incommodoient les Toulousains, il partit pour le bas-Languedoc, & laissa le Duc de Vendôme avec un corps de troupes destiné à serrer Montauban, & à tenir en bride les autres villes qui dans le haut-Languedoc étoient occupées par les Protestans.

Dès que les Montalbanois furent bien assurés du départ du Roi, & qu'ils n'eurent rien à craindre du Duc de Vendôme, qui s'amusoit à faire des siéges en Albigeois, ils recommencèrent leurs courses. Bientôt *Arduš*, *Loubejac*, *Leribosc*, *les Gaillardous* & plusieurs autres villages de ce canton se virent enlever leurs blés, vins, bestiaux & ce qu'ils avoient de plus précieux. Le Gouverneur ravi de ces petits succès qui ramenoient l'abondance dans la ville, ne cessoit d'encourager les partis & les animoit souvent par sa présence. Cela étoit bien nécessaire; quelques considérables qu'eussent été les magasins qu'on avoit formés, ils commençoient à se vider. On ne pouvoit pas compter sur la récolte;

le siége de l'année précédente avoit empêché le travail de la terre, & le peu, qui avoit été ensemencé, détruit en partie, n'offroit qu'une bien mince ressource. Tout ce qui étoit à portée de la ville fut enlevé dans peu de temps; les lieux un peu défendus furent seuls exceptés du pillage dans ces premiers momens. Mais la plupart virent bientôt couler le sang de leurs habitans, & joindre l'incendie à l'enlèvement de leurs biens. Le Bourg & moulin de *Saint-Pierre*, *Mausac*, *Nuic* & *Monclar* éprouvèrent toutes ces horreurs.



CHAPITRE VII.

Ardeur des Montalbanois pour les combats. — Ils se rendent maître du château de Labastide & du château de Regniés.

EN VAIN des forces supérieures resserroient, par leur apparition, les Montalbanois dans leurs murs. Dès qu'elles avoient disparu, ils reprenoient leur empire, & remettoient sous leur joug tout ce qui les entouroit. Ils ne respiroient que les combats. Obligés d'avoir les armes à la main presqu'au moment de la fondation de leur ville, les guerres des Albigeois, des Anglois & de la religion, qui se succédèrent assez rapidement, en avoient fait un peuple soldat. Nourri, pour ainsi dire, dans les alarmes, les douceurs du repos lui étoient presque inconnues, & l'attrait du butin joint au sang bouillant qu'il avoit reçu de ses pères, fortifié par le fanatisme, le vit toujours prêt à prendre feu à la moindre étincelle. Montbrun sut profiter de ces dispositions naturelles, & en tirer un parti dont il n'eût pas lieu de se repentir.

Après avoir soumis tous les environs de la ville, & n'avoir rien laissé à parcourir dans les alentours, Montbrun chercha à s'étendre au loin. Vers le commencement du mois d'août, il sortit de Montauban à la tête de quelque détachement de cavalerie & de

deux mille hommes de pied traînant à leur suite un canon & deux moyennes. Il remonta la rivière du Tarn, & fut attaquer le château de Labastide place assez forte, située sur la même rivière qu'elle commandoit. Le canon commença de tirer avec le jour, & fit dans quelques heures une brèche assez grande. Montbrun commanda l'assaut, & le Gouverneur qui avoit déjà une jambe emportée, se trouvant hors d'état de le soutenir, se rendit malgré l'avis que vint lui donner un homme sorti du *Claux*, qu'il seroit bientôt secouru. Le pillage du seul château, sans compter ce qui fût trouvé dans le bourg, fut estimé soixante mille livres. La garnison fut menée prisonnière à Montauban, & renvoyée ensuite en donnant sa paye pour rançon. Vers la fin du jour, il parut un gros corps de cavalerie qui venoit au secours de la place. Les Montalbanois l'avoient déjà évacuée. Après y avoir mis le feu, & avoir repassé la rivière, ils furent vivement poursuivis; & ayant été atteints, ils se défendirent si bien, que le champ de bataille leur resta, avec quelques chevaux.

Fiers de cet avantage, ils formèrent une entreprise sur le château de Regniés, à la sollicitation du Seigneur qui en avoit été chassé par le Duc de Mayenne, lors du siége de Montauban. Le brave Loulmède y commandoit, aussi prit-on plus de précautions qu'on ne l'avoit fait jusques-là. Le 6 d'août vers le soir, Montbrun sortit de la ville avec un bon nombre de volontaires qui formoient un

corps de cavalerie assez considérable, & prit son chemin par la rive droite du Tarn. L'infanterie au nombre de deux mille hommes le suivit de près avec l'artillerie composée de trois pièces. Dupui partit en même-temps de Villebourbon à la tête de quelques compagnies de pied & de cheval, longeant la rive gauche de la même rivière. Il étoit destiné à tenir la campagne de ce côté pour éviter les surprises & empêcher le secours. Arrivé à *Regniés* à une heure après minuit, Montbrun fait sommer Loulmède qui répond en homme de courage. La batterie commença à tirer dans l'instant contre les murs du château. Mais son effet paroissant trop lent aux volontaires, ils avancent avec vivacité. Villemale, Verdère, Lamole & Thierri d'un côté; Trevieux & d'Aliés de l'autre; Labouissonade, Nadal le jeune, Moïse & Durand, dans le centre, courent à l'assaut. Tout s'ébranle à la fois & les suit; on sappe, on grimpe, on s'élance, on franchit enfin cette muraille. Malgré la mort de Loulmède, tué à cette première attaque, ses gens ne se découragent pas; ils font un feu terrible. Rien n'étonne les assaillans, ils forcent la barricade & le retranchement, passent sur le corps de Payas, Lieutenant de Loulmède, qui s'y fait tuer; appliquent le petard à la porte intérieure du château, & s'en rendent les maîtres. Peu de défenseurs échappèrent à la fureur du soldat. Bellegarde, cadet de Castelsagrat, fut presque le seul prisonnier. Le château ne fut pas pillé par considération pour Regniés, à qui il fut rendu.

CHAPITRE VIII.

Piège tendu aux Montalbanois. — La mort de Veilles le rend inutile. — Un détachement de Monbrun se rend maître de Puilauron. — Le Duc de Vendôme marche contre les Montalbanois. — Il leur enlève plusieurs places dont ils étoient les maîtres.

GROSSIS par la renommée, ces petits exploits se répandirent dans le pays. Les Toulousains en furent alarmés, & craignirent de voir reparoître les Montalbanois à la porte de leurs fauxbourgs, ainsi qu'ils l'avoient fait plus d'une fois, & dont plusieurs de leurs maisons de campagne, portoient encore les tristes marques. Ils pressèrent vivement le Duc de Vendôme de venir s'y opposer, & protéger les villes & châteaux catholiques que les Sectaires ne cessoient de menacer, & dont ils s'empareroient infailliblement si l'on ne mettoit promptement un frein à leur audace.

Le Duc n'avoit pas besoin d'être aiguillonné ; il n'ignoroit rien de ce qui s'étoit passé. Lorsqu'il reçut les lettres de la ville de Toulouse, il étoit occupé à prendre des mesures pour faire tomber Montbrun, & peut-être la ville de Montauban elle-même, dans un piége qu'il vouloit leur tendre,

& dont Veilles, frère du Baron de Verlhac, étoit l'auteur. Ce Gentilhomme avoit quitté secrètement le parti des Protestans, & cherchoit à se rendre agréable au Duc par quelque service important. Il lui avoit fait espérer qu'au moyen de quelque intelligence qu'il avoit dans Montauban, il pourroit lui livrer un bastion, & que pour en rendre l'exécution plus facile, il feroit en sorte d'amener Montbrun dans une embuscade où il le lui livreroit, & avec lui une partie des forces des Montalbanois, qui destitués de Gouverneur & affoiblis par la perte d'une partie de leurs gens, pourroient être découragés au point qu'il pourroit peut-être les séduire.

Ce plan agréé par le Duc, il chercha à détourner l'attention des Montalbanois, & à éloigner tout soupçon en faisant le siége de Britexte en Albigeois, tandis que Veilles se rendit à Montauban pour faire jouer les ressorts de sa machine. Prenant pour prétexte la nécessité de tenir les magasins de la ville toujours munis, il proposa aux Consuls une traite de deux cents sétiers de blé qu'il feroit rendre à Villebrumier à un certain jour. Le Gouverneur l'ayant approuvé, Veilles le fit savoir au Duc de Vendôme, qui fit filer sans bruit des troupes dans Villemur, éloigné d'une lieue de Villebrumier ; & Veilles se rendit à son château de Beauvais.

Le Duc & Montbrun partirent chacun de leur côté au jour fixé. Le premier s'arrêta à Villemur

pour attendre le dernier avis de Veilles, qui ne pouvoit plus le lui donner ; il étoit déjà mort. Dans la nuit qui précéda ce jour, étant parti de Beauvais pour aller à Verlhac, il rencontra des soldats de Montauban qui escortoient quelques charretes chargées de blé ; il les attaqua sans les reconnoître, & fut tué sur la place à la première décharge.

Le hasard fit prendre à Montbrun certaines précautions dont il n'eut pas lieu de se repentir. Il garnit de Mousquetaires le fort de Courbarieu & le château de Regniés. Arrivé à Villebrumier, il trouva le village & le château abandonnés ; il s'y logea, & attendit vainement les charrettes de blé annoncées par Veilles. Dans l'impatience où le mit ce retardement, il envoya du côté des hauteurs un fort détachement, qui dans sa course s'empara du château de Puy-Lauron, dont le Seigneur se rendit à la première sommation ; ce qui ne le garantit pas du pillage & du feu. Après avoir couru quelques heures, ce détachement revint sans nouvelles ; Montbrun entra alors dans quelques soupçons qui le firent tenir sur ses gardes. Peu de temps après, en effet, on apperçut les coureurs du Duc dans la plaine. Ce Général avoit perdu la plus grande partie du jour à attendre Veilles, & s'étoit enfin déterminé à marcher en avant. Montbrun ne douta plus alors qu'il ne fut joué, & prévoyant de là que la partie ne seroit pas égale, il se replia en diligence. Cependant

pour amuser les ennemis, il laissa deux compagnies dans Villebrumier, sous les ordres de Bardon, Lalane & Durban. Le jour baissoit, & le Duc voyant que sa proie alloit lui échapper, força sa marche & atteignit les Montalbanois près de Regniés. Montbrun tint ferme, soutenu par les Mousquetaires du château, pour donner le temps à son infanterie de défiler. Le Duc qui n'avoit pas encore la sienne ne put pas l'arrêter. Elle se rallia sous le fort de Courbarieu, où Montbrun, en escarmouchant toujours, & favorisé par les Mousquetaires qui étoient sortis du château & qui le suivirent à la faveur des haies, la rejoignit, & d'où il regagna Montauban pendant la nuit, n'ayant perdu que quarante hommes.

Le Duc n'osa pas le suivre plus loin, de peur de se trop engager. Il revint sur ses pas, & trouvant le château de Regniés abandonné, il le fit sauter & le détruisit de fonds en comble. Après avoir fait tomber le poids de sa colère sur ces murs innocens, il fut à Villebrumier & fit pointer en arrivant l'artillerie contre le château, la rivière entre deux. L'effet en fut cependant assez fort pour faire crouler plusieurs toises de muraille. Les assiégés peu intéressés à la conservation de la place, & n'ayant pas de secours à espérer, prirent le parti de la retraite. Ils s'évadèrent, forcèrent une garde qui leur barroit le chemin, & gagnant les hauteurs & les vignes où la cavalerie ne pouvoit pas les suivre, ils revinrent à Montauban sans perte que

de quatre ſoldats, qui ne pouvant pas marcher furent pris; deux furent tués de ſang froid, & les autres pendus. Le Duc de Vendôme traita Villebrumier comme il avoit traité Regniés; il n'y laiſſa pierre ſur pierre, & reprit le ſiége de Britexte qu'il leva bientôt. Il étoit entré deux cents hommes de ſecours dans la place pendant ſon abſence, & le Roi le rappelant d'ailleurs auprès de lui, il leva le ſiége & fut joindre l'armée royale devant Montpellier.

CHAPITRE IX.

Le Duc de Rohan fait entrer Dupuy dans Montpellier pour y prendre les mêmes précautions qui lui avoient réuſſi à Montauban. — Difficultés qu'il y éprouve.

LE Roi ne s'étoit déterminé à paſſer dans le bas Languedoc que pour remettre ſous ſon obéiſſance la ville de Montpellier, dont les Proteſtans s'étoient emparés. En quittant Toulouſe il prit ſa route par Caſtelnaudary, & vit tomber à ſes pieds toutes les villes & forts à portée de ſa marche, qui pendant quelques jours reſſembla plutôt à un voyage de plaiſir qu'à une expédition de guerre. A la ſatisfaction qu'il eût de ces premiers ſuccès, ſe joignit bientôt l'agréable nouvelle que le Maréchal de Leſdiguieres étoit rentré dans le ſein de l'égliſe; il avoit fait

solennellement son abjuration à Grenoble. Sa Majesté le fit Connétable dans l'instant & lui envoya le collier de ses ordres.

Ce Seigneur parvenu par là au plus haut degré de puissance où un sujet puisse arriver, ne pensa plus qu'à ramener la paix dans l'état.

Le Duc de Rohan paroissoit la souhaiter aussi, & il ne restoit armé, disoit-il, que pour la procurer avantageuse à son parti. Ce n'étoit que dans cette vue qu'il prenoit les plus grandes précautions pour conserver Montpellier, qu'il ne voyoit que trop menacé. Peu s'en fallut cependant qu'il ne lui échappât. Berticheres, son Lieutenant, avoit entamé un traité pour livrer cette ville au Roi. Le Duc l'apprit à temps, s'y rendit en diligence, chassa Berticheres, & mit Calounges à sa place. Il y fit entrer aussi le fameux Dupuy, pour y établir pendant le siége, le même ordre qu'il avoit mis dans Montauban, & qui avoit si bien réussi. Ces opérations faites, il reprit la campagne, & à peine se fut-il rendu à la tête de ses troupes, que le Connétable, qui, non sans difficulté, en avoit obtenu la permission du Roi, lui fit proposer une entrevue pour travailler ensemble à un accommodement.

Le Duc l'accepta ; & le lieu de St. Privas ayant été choisi pour cela, ils s'y rendirent promptement. Les conférences ne furent pas longues. Aux articles dont ils avoient précédemment convenu, & qui avoient été présentés au Roi pendant son séjour à Niort, le Connétable ajouta celui de la

démolition des nouvelles fortifications de Montpellier. Rohan y souscrivit volontiers, parce que le Roi consentoit de son côté à faire raser celles qui avoient été élevées contre les Protestans. Il n'en fut pas ainsi du dernier article qui portoit que le Roi entreroit dans Montpellier avec ses troupes. Rohan répondit qu'il n'avoit pas de pouvoirs suffisans pour l'accorder; & se voyant pressé sur l'indécence de ce refus, il avoua qu'il n'étoit fondé que sur ce que le Prince de Condé avoit publié que le Roi avoit résolu de mettre tout à feu & à sang dans la ville; ce qui avoit mis les habitans au désespoir. Cependant il offroit de s'y rendre pour tâcher de les désabuser & savoir leur dernière résolution. Le Connétable goûta cet expédient, & pendant que Rohan passoit à Montpellier, il fut au camp du Roi où il reçut l'épée de Connétable. Sur le compte qu'il rendit de la conférence, le Roi envoya le Conseiller d'État Bullion, anx portes de la ville pour prendre la réponse des habitans; elle ne fut pas satisfaisante. Ils firent dire à Bullion qu'ils supplioient le Roi de ne pas insister sur son entrée dans la ville, de s'en éloigner de dix lieues, & que dans l'instant ils ouvriroient leurs portes au Connétable.

Le Conseil du Roi fut indigné de cette réponse, & surtout le Prince de Condé qui parla avec tant de force, qu'il ramena tous les avis à agir à toute rigueur. Bullion fut renvoyé à Montpellier, chargé de dire aux rebelles que c'étoit à Sa Majesté à imposer

imposer des loix, & que si on lui résistoit, elle sauroit bien se faire obéir. Le Magistrat fut obligé de s'en retourner sans réponse.

L'issue du siége de Montauban avoit encouragé ceux de Montpellier ; ils osèrent espérer le même bonheur ; mais il s'en falloit bien que leur ville fut si bien pourvue. Aussi Dupui fut-il bien empêché avec toute son habileté à fournir à tous leurs besoins. Ils ne le cédoient point à Montauban par leur fanatisme & leur bravoure : aussi se préparèrent ils avec confiance à soutenir les plus grands efforts. Les femmes même qui avoient entendu parler du courage des Montalbanoises, résolurent de les surpasser ; cent vingt se rangèrent sous le drapeau, prirent le chapeau & l'épée, & s'assujettirent à tous les exercices militaires.

Rohan sorti de Montpellier, & voyant la paix bien éloignée, parcourut le bas-Languedoc & les Gevennes pour ramasser de nouveaux secours. Ces malheureuses provinces virent ainsi continuer les horreurs dont depuis le commencement de la guerre, les deux partis à l'envi leur avoient donné le cruel spectacle avec une fureur qui faisoit honte au Christianisme & à la nature. L'armée du Roi avoit grand besoin aussi d'être recrutée. Les pertes faites aux différens combats & par les maladies, l'avoit extrêmement diminuée. Le Connétable fit des levées dans le Dauphiné pendant que le Roi s'approcha de Montpellier, dont il fit l'investissement en personne le dernier du mois d'août.

CHAPITRE X.

Irruption des Montalbanois, dans laquelle ils taillent en pièces un parti de la garnison de Montech. — Ravages du Maréchal de Thémines aux environs de Montauban. — Montbrun attire dans une embuscade la garnison de Montech. — Il met en déroute un détachement de Catholiques. — L'armée de Thémines se présente devant Montauban, & se sépare au moment d'un violent orage.

LES malheurs que la guerre civile traîne toujours après elle, & auxquels le Languedoc étoit en proie, ne se faisoient pas moins sentir dans les autres provinces du royaume où les Calvinistes étoient en quelque force. Par tout le Roi étoit obligé d'y avoir des troupes pour les contenir; de là, une suite continuelle de ravages respectifs. La Rochelle étoit bloquée par terre, par le Comte de Soissons, & le Duc de Guise la bloquoit du côté de la mer. Le Maréchal de Thémines, à la place du Duc de Vendôme, harceloit les Montalbanois, & quoiqu'il les serrât de bien près, ils faisoient souvent des irruptions cruelles sur les Catholiques. La première après le départ du Duc, fut du côté de Diupentale, où ils taillèrent en pièces près de la Boriette, un parti de la garnison de Montech,

avec tant de fureur & d'acharnement, qu'ils refusèrent de faire quartier à ceux même qui avoient rendu les armes avant le combat. Ce fut la suite d'une vieille querelle entre ces deux villes. Lorsque la paix fut faite, après les premières guerres de religion, quelques soldats de Montauban, passant près de Montech, furent forcés de s'y arrêter à cause du mauvais temps, & furent tous massacrés pendant la nuit. Cette mauvaise action ne fut jamais pardonnée, & coûta la vie dans la suite à beaucoup de braves gens; tous les habitans qui tombèrent depuis entre les mains des Montalbanois, furent impitoyablement égorgés.

D'autres soins forcèrent après les Montalbanois à rester chez eux. La défense de leur territoire les occupa assez pour ne pas penser à entrer sur celui de leurs voisins. Le Maréchal de Thémines ayant eu ordre d'y faire le dégât, sortit de Villemur le premier de septembre avec trois ou quatre mille hommes d'infanterie & quelque cavalerie, & parut sur les côteaux du Fau, brûlant les métairies & détruisant les vignes & les arbres; tandis que la cavalerie descendit dans le vallon & jusqu'aux prairies qui bordent le Tescou, d'où elle amena quelques bestiaux. Montbrun sortit de la ville & repoussa les plus avancés avec une légère perte. Cette manœuvre fut répétée les quatre & cinq jours suivans, que le Maréchal revint au Fau, & poussa jusqu'à St. Martial & au Tinié, où tout fut livré à la fureur du soldat. Il n'y eut d'épargné que

ce qui fut assez près de la ville pour pouvoir être défendu par le canon des remparts, ou dont les Montalbanois purent éloigner ces cruels fourrageurs; ce qui ne se passa jamais sans combat, & il y eut bien du monde de tué de part & d'autre.

Trop foibles pour oser paroître en rase campagne & combattre le Maréchal, ce ne pouvoit être que par de petits combats & des surprises, que les Montalbanois pouvoient se venger. Ils apprirent que quelques Gentilshommes devoient passer à quelque distance de la ville pour aller en Guienne. Quoique le Maréchal fut presque à leurs portes, & dût, ce semble, attirer toute leur attention, Montbrun avec quelques cavaliers & deux compagnies d'infanterie, partit le 7 vers le soir, & prenant sa route au-delà du Tarn par le grand chemin de Toulouse, fut se cacher dans la forêt de Montech près de Finhan. Ceux qu'il y attendoit ne vinrent pas: mais pour ne pas s'en retourner les mains vides, des cavaliers, au nombre de huit ou dix, s'étant montrés hors de la forêt pour prendre quelques bestiaux, furent apperçus par ceux de Montech, dont plusieurs sortirent sur eux, conduits par Lasserre, Gouze, Linas & Dubarri. Les cavaliers de Montbrun feignant de fuir, les attirèrent dans l'embuscade, où ils furent tous tués.

Le Maréchal continuant ses ravages, il ne s'y passa rien de remarquable jusqu'au 11, qu'une troupe

de ses gens s'étant laissée attirer par ruse près de Lalande & St. Michel, cinq Gentilshommes y furent tués par le canon avec plusieurs soldats. Il essuya aussi une assez grande perte le 14. Il avoit fait un fort détachement vers la prairie du Tescou, dont l'infanterie s'étoit cachée dans le bois de Faget. La cavalerie, sous les ordres de Duclaux, Labastide, Puilauron, & quelques Gentilshommes volontaires, dans le dessein d'attirer Montbrun & de le surprendre, après avoir mis le feu à toutes les métairies à droite & à gauche, s'étoit plus avancée qu'elle ne l'avoit fait encore, & vint jusqu'à une maison appelée l'*Héritage*, d'où on lui tira quelques coups de fusil. Il n'en falloit pas d'avantage pour piquer les Montalbanois, que d'oser paroître si près de leurs murs. Ils sortirent en bon ordre avec deux pièces de campagne, partie sur le haut du côteau & partie dans le vallon, & ayant poussé la cavalerie qui fut très-maltraitée par l'artillerie, ils forcèrent l'infanterie de paroître pour répondre à leur feu qui dura pendant deux heures, la rivière du Tescou entre deux. Le canon auquel les Catholiques ne pouvoient pas répondre, mit enfin du désordre parmi eux ; les Protestans en profitèrent, ils passèrent la rivière & les mirent en déroute.

Presque tous les jours depuis furent marqués par des combats où la fortune tantôt bonne, tantôt mauvaise, se joua sans cesse des deux partis, & qui n'aboutirent qu'à la perte de beaucoup d'hom-

mes, ſans aucun avantage réel. Le 15, le Maréchal dirigea ſes opérations dans la plaine de Péboyé, & s'avança avec ſa cavalerie juſqu'au moulin de Sapiac & au pont de la Serre protégé par l'infanterie placée ſur le côteau. Au premier ſignal qui en fut donné, l'infanterie Montalbanoiſe ſe porta en bataille au moulin de Labadie, & Montbrun, ſuivi des Barons de Villemade & de Verdere, attaqua l'infanterie du Maréchal dans le chemin du Fau. Après un léger combat où Verdere fut bleſſé, Montbrun s'appercevant que ſon infanterie alloit avoir toute la cavalerie ennemie ſur les bras, ſe replia & vint à ſon ſecours. L'eſcarmouche y fut vive, & dura juſqu'à la nuit. Le Gouverneur reçut ce billet le lendemain : « Camarade, je te donne » avis que tu feras ſagement de ne ſortir pas loin » des remparts. Conſidère que tu as ès environs » du moins 4000 hommes. On a reconnu du côté » de l'écluſe. Le ſieur Duclaux & autres y ont été; » il leur ſemble que l'abord eſt facile. Diſpoſe-toi » donc à recevoir une rude attaque le 17 de ce » mois ». L'avis pouvoit être bon. Les Montalbanois n'ignoroient pas qu'ils avoient des amis dans les troupes du Roi ; on prit les précautions convenables. Le jour fixé, en effet, le Maréchal à la tête de ſon armée, parut à la vue de la ville ; il y fut tranquille quelques momens ; & l'on ne ſait pourquoi il diviſa ſes troupes en deux corps ; l'un prit ſa route du côté de St. Nauſari, & l'autre vers le Claux. Au moment de leur ſéparation, il ſurvint

un grand orage avec des tonnerres affreux, & une grêle dont les grains étoient gros comme des œufs. Les Miniſtres tirèrent parti à leur ordinaire de ce météore ſi commun dans cette ſaiſon; ils firent faire des prières publiques pour remercier Dieu de cette marque viſible de ſa protection.



CHAPITRE XI.

Garniſon de St. Maurice taillée en pièces par les Montalbanois. — Thémines s'avance vers Montauban, & ſe retire ſans combattre. — Déclaration du Roi qui confirme l'Édit de Nantes.

LE ſiége de Montpellier continuoit avec des ſuccès divers, & partageoit l'attention de tout le Royaume, avec le blocus de la Rochelle. Les habitans de ces deux villes occupoient preſque toutes les troupes du Roi, & les tenoient en échec par une défenſe opiniâtre. Le Maréchal de Thémines, de ſon côté, avoit bien ruiné quelques chaumières, & dévaſté une grande partie de la campagne. Mais ſans humilier Montauban, il n'avoit réuſſi juſques-là, qu'à perdre du monde & à fatiguer ſes troupes; il ſe détermina à leur donner quelques jours de repos; ils furent courts. Les infatigables Montalbanois profitèrent de ſon inaction pour faire une courſe vers St. Maurice, ſous la conduite de Ville-

made & de Trevieux, & taillèrent en pièces la garnison de ce fort, qui étoit sortie pour empêcher le pillage.

Le Maréchal, qui étoit alors à Moissac, piqué de cette bravade, rentre en campagne, s'avance vers la Villedieu, prend par composition les châteaux de Labarthe & de la pointe d'Aveiron, qu'il détruit ; & portant le fer & le feu dans tout le pays, va décharger son indignation sur le château de Montbeton, où il laisse à peine un mur debout. Il se fit voir le lendemain dans la plaine, à la tête de sa petite armée en deux divisions, l'une vers la tour de Moncau, & l'autre à la hauteur du moulin de Sapiacou, provoquant par cette montre les Montalbanois au combat. Mais clos & couverts derrière leurs remparts, ils ne répondirent à cette espèce de défi, que par la bouche de leurs canons. Un boulet qui passa entre les jambes du cheval du Maréchal, le fit penser à la retraite. Il revint à Montbeton, dont il acheva de ruiner le village, & fut de là à Villemur, former de nouveaux projets.

La paix les rendit inutiles, & l'on dût ce signalé bienfait au Connétable de Lesdiguières. On a vu que ce Seigneur avoit été faire des levées dans le Dauphiné pour grossir l'armée du Roi. Il revint au camp vers le commencement d'octobre, amenant avec lui quatre mille hommes d'infanterie, & trois cents cavaliers. Ce renfort venu à propos, s'embloit suffisant à ceux qui vouloient la continuation

de la guerre, pour soumettre Montpellier par la force. Le Connétable pensa différemment. L'armée lui parut si diminuée par les maladies & par les pertes faites aux attaques où il avoit péri une foule de noblesse, & le siége étoit si peu avancé, qu'il craignit avec raison que quand même on prendroit la ville, ce qui étoit encore très-douteux, le Roi ne fut ensuite obligé par le délabrement de ses forces, de quitter le Languedoc avec honte. Il avoit conservé des relations avec le Duc de Rohan qui souhaitoit aussi un accommodement. La voie des négociations restant toujours ouverte, Lesdiguières en parla au Roi avec force, & les Ministres le secondèrent si bien qu'il obtint la permission de renouer les conférences. Rohan qui agissoit depuis quelque temps, pour le même objet, auprès des principaux du parti, s'y prêta de bonne foi. Les articles furent arrêtés entr'eux dès le 9 octobre. Le Roi, les ayant agréés avec d'autant plus de facilité que le Prince de Condé, qui étoit presque le seul qui y fut opposé, avoit quitté l'armée, on permit à Rohan d'entrer dans la ville pour les faire goûter aux habitans.

Après quelques difficultés qui furent bientôt applanies dans des conférences tenues au fort Saint-Denis entre le Connétable, Rohan & les Députés des villes protestantes du Languedoc, Rohan se rendit le 18 au soir au camp du Roi, qui le reçut en grâce. Étant rentré dans la ville, il amena le lendemain, aux pieds du Monarque, Calounges, Gouverneur

de Montpellier, & les Députés des villes. Le Roi ſigna le traité le même jour, & le Connétable entra dans la ville à la tête de quatre mille hommes. Dès qu'il ſe fut emparé de tous les poſtes, il fit publier ſolennellement la paix, pendant qu'on en faiſoit de même au camp. La garniſon proteſtante fut congédiée le 20; après quoi le Roi ſe rendit dans la place, & y mit pour Commandant le Marquis de Valencai, & pour garniſon, les régimens de Picardie & de Normandie. Il partit ſix jours après pour viſiter le reſte du Languedoc & la Provence.

Pendant ce voyage, la Roi envoya au Parlement la déclaration relative au traité de paix; elle y fut enregiſtée le 21 novembre. Elle portoit une entière confirmation de l'Edit de Nantes & de tout ce qui y avoit rapport; le rétabliſſement des deux religions catholique & proteſtante dans tous les lieux où l'éxercice en étoit public avant la guerre; la démolition de toutes les fortifications élevées, ſoit par les Proteſtans, ſoit par les Catholiques pendant les derniers troubles; une amniſtie pour le paſſé, avec reſtitution de tous les priſonniers ſans rançon, & rétabliſſement dans tous les biens, charges, honneurs & priviléges; la permiſſion enfin, de tenir des ſynodes, conſiſtoires, colloques provinciaux & autres aſſemblées eccléſiaſtiques; mais non de politiques qu'en préſence d'un Commiſſaire du Roi.



CHAPITRE XII.

La paix est publiée à Montauban dont les fortifications sont conservées. — Sénéchal rétabli à Montauban. — Bureau d'élection créé à Cahors. Les Consuls de Montauban engagent leur Evêque à revenir dans la ville. — Les Ecclésiastiques sont maltraités par la populace. — Ils se retirent de nouveau. — Ils obtiennent leurs églises & le service divin y est rétabli. — Ordonnance & jugement des Consuls en leur faveur.

LARIVIÈRE, de la part du Roi, & Labrochetière, envoyé du Duc de Rohan, chargés de l'exécution du traité de Montpellier arrivèrent à Montauban le premier de novembre, & furent reçus avec d'autant plus de joie que par un article secret les fortifications de la ville devoient rester en l'état. La paix fut publiée le lendemain avec les cérémonies ordinaires. Le même jour le Parlement de Toulouse avoit rendu un arrêt portant le rétablissement du Sénéchal de Montauban, & dépêcha un Courrier, porteur de l'arrêt de registre du traité, qui trouva le Sénéchal assemblé, où il fut publié l'audience tenant. Le Maréchal de Thémines en fit autant dans le reste du Querci; avec une allégresse

inexprimable de tout le peuple, malgré la plaie qui bientôt fut faite à ses priviléges. Le Roi créa cette même année un Bureau d'Élection à Cahors; ce qui annonçoit la suppression prochaine des états du pays. On ne voit pas, en effet, que depuis cette époque ils ayent été assemblés. On verra bientôt au contraire, ces bureaux s'y multiplier, & changer la forme de son administration économique.

Les Ecclésiastiques de Montauban furent presque les seuls qui ne profitèrent que tard des avantages de la paix. Il étoit difficile que l'esprit d'une populace phrénétique se tournât en leur faveur aussi promptement qu'ils l'eussent souhaité. Un culte proscrit à souffrir; des églises à rendre; des biens à restituer; un préjugé puissant à vaincre; tous ces objets formoient une masse d'obstacles bien difficile à écarter. Leur zèle devoit être bien dépouillé de tout intérêt personnel pour leur faire désirer d'être rétablis dans une ville où ils seroient certainement sans considération & peut-être en danger. Ils le souhaitoient pourtant, & ce fut à leur prière que le Duc d'Epernon, Commandant en Guienne, y envoya, dans le mois de février de 1623, d'Aubeterre, qui crut que sa négociation trouveroit peu de difficultés. Les Consuls avoient déjà écrit dans les termes les plus convenables & les plus obligeans à l'Evêque qui, depuis qu'il étoit sorti de la ville, faisoit sa résidence à Montech. Le Prélat savoit trop bien, quelque plaisir que lui eût fait cette

avance, combien il devoit aller avec précaution, & il en parla sur ce ton à d'Aubeterre. Non qu'il soupçonnât la bonne foi des Consuls; mais il savoit que ces Magistrats n'étoient pas toujours les maîtres d'une populace effrénée, capable de se porter aux plus grands excès, pour peu qu'elle fût échauffée par ses Ministres, toujours ennemis du Clergé par état.

Le Syndic, en effet, demanda envain les églises de Saint Jacques & de Saint Louis, avec la restitution des maisons qui avoient appartenu aux Chapitres; on ne voulut leur rien promettre de positif. Quelques Prêtres se rendirent cependant dans la ville, & se contentèrent, ne pouvant obtenir mieux, de l'église de Saint Louis & de quelques petites maisons voisines dont on leur fit payer le loyer fort cher. Il étoit indispensable pour l'Evêque & les Chapitres, de paroître toujours tenir dans la ville. On eut pu leur reprocher dans la suite qu'ils avoient abandonné leurs droits, & laissé perdre par leur faute les biens de l'église. Il pouvoit d'ailleurs arriver un temps plus heureux. Ceux, qui y vinrent alors, semblèrent se sacrifier pour ces objets importans, & peu s'en fallut, quelque-temps après, qu'ils ne fussent réellement les victimes de cette espèce de délicatesse.

Ces Prêtres souffrirent patiemment, pendant plusieurs jours, les huées & les avanies du bas-peuple, & les dissimulèrent dans l'espoir qu'il s'accoutumeroit

peut être à les voir; mais un jour s'étant attroupé devant l'église, en menaçant de les jetter dans la rivière, ils implorèrent la protection des Consuls, & demandèrent la permission de sortir de la ville. Tout ce bruit fut causé par la nouvelle qui vint à Montauban, que le Duc de Rohan avoit été arrêté à Montpellier. Elle étoit vraie, & ce fut à l'occasion de la mutation consulaire dans cette ville. Valençai, qui commandoit, ainsi qu'on l'a vu, voulut que le chaperon fût mi-parti; les Protestans voulurent en exclure les Catholiques. Le Duc de Rohan s'y rendit pour appuyer la faction des premiers. Le Commandant voyant grossir la Cour du Duc à tous les instans, & craignant une sédition qui pourroit renouveler la guerre, prit sur lui de lui donner des gardes. Sa détention fit grand bruit dans le parti. Les Montalbanois prirent les armes, & ce ne fut pas sans peine que les Consuls & les Magistrats appaisèrent le premier feu de cette émeute. Ils firent bien séparer le peuple; mais la permission de se retirer fut refusée à ces malheureux Ecclésiastiques; on voulut absolument les garder pour ôtages de la liberté du Duc de Rohan. Leurs alarmes cessèrent bientôt; le Duc fut élargi par ordre de la Cour, après toutefois que l'élection consulaire de Montpellier eût été faite selon les vues de Valençai. Les Ecclésiastiques de Montauban eurent aussi leur liberté; & dans la crainte d'être moins heureux une autre fois, ils se reti-

rèrent partie à Montech & partie à Castel-Sarrasin.

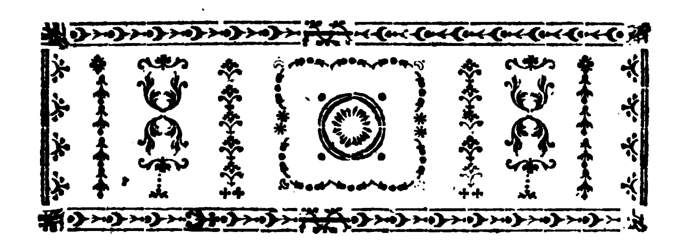
Pour réparer en quelque sorte & tâcher d'effacer la mauvaise impression que cette dernière émeute pouvoit avoir faite à la Cour, & surtout sur l'avis que Pardaillan & Pierre Seguier, Intendant de Guienne, nommés Commissaires pour l'exécution des édits, viendroient bientôt à Montauban, le Conseil de ville fit rouvrir la porte de Montmirat, & nettoyer les églises de Saint Louis & de Saint Jacques, pour les rendre au Clergé. Les Commissaires arrivés en parurent contens, & sans faire des reproches sur ce qui s'étoit passé en dernier lieu, au sujet des Ecclésiastiques, ils rendirent une ordonnance le 23 août, qui rétablissoit le Clergé dans ces deux églises, & ordonnoit qu'ils seroient logés en payant, avec défense de l'insulter, sous les peines portées par les édits.

Cependant l'Evêque ne jugea pas encore à propos d'exposer sa dignité ni les Chapitres aux caprices de ce peuple trop souvent indocile. Il se contenta d'ordonner que chaque Chapitre y enverroit alternativement deux Chanoines & quatre Prêtres pour le service divin, qui y fut enfin célébré & rétabli le premier de septembre. Le peuple le vit avec peine, & malgré la protection des Magistrats, ces Prêtres furent souvent exposés à des insultes grossières. L'Evêque s'en plaignit au Duc d'Epernon, qui enjoignit aux Consuls d'en informer ; ils obéi-

rent, & pour arrêter ces excès, ils rendirent une ordonnance qui fut publiée le 30 octobre, portant défense « de médire des Ecclésiastiques, ni de leur » méfaire, & de porter des immondices devant la » porte de l'église, à peine de punition exemplai- » re. » Une femme fut punie en conséquence d'une prison de vingt-quatre heures, pour avoir dit un seul mot injurieux.

Fin du douzième Livre.

HISTOIRE



HISTOIRE DU QUERCI.

LIVRE TREZIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Les Montalbanois sont disposés à la paix. — Progrès de la seconde guerre de religion.

EN considérant d'un œil attentif & impartial les événemens de la dernière guerre, & ceux qui suivirent le traité de Montpellier, les Protestans sages n'y virent que des motifs de crainte, & augurèrent dès-lors la ruine prochaine du parti. Le succès inespéré du siége de Montauban, loin de les rassurer augmentoit leurs alarmes. Loin, en effet, que cet

avantage lui eût acquis des prosélites, il avoit été suivi presque sans intervalle, de la défection de presque tous les grands Seigneurs qui pouvoient le soutenir. Il ne lui restoit d'appui d'un certain rang, que le Duc de Rohan & Soubise, son frère. Ces Seigneurs étoient, à la vérité, très-zélés pour le parti & pour leur religion; mais étoient-ils assez puissans pour se faire craindre à un certain point? Leur crédit étoit-il assez grand pour balancer le dessein, qui ne se manifestoit que trop à la Cour, d'abattre entièrement cette secte? Il parut bien que non. Malgré les marques de bonté que le Roi donna au Duc de Rohan pendant le voyage de la Provence & du Dauphiné; malgré ses sollicitations & ses plaintes, soit de vive voix & par ses lettres, après son retour en Languedoc on se mit peu en peine de l'exécution du dernier traité. Valençai resta toujours à Montpellier, où même il fit bâtir une citadelle contre la teneur de l'article exprès qui portoit que les troupes royales en sortiroient dans deux mois. Le fort Louis menaçoit toujours la Rochelle, quoiqu'il ne fut pas douteux que sa démolition ne fut comprise dans ce qui avoit été généralement promis & stipulé au sujet de toutes les fortifications respectives, nouvellement édifiées; ce que les Protestans avoient fidellement exécuté.

Ces réflexions avoient changé l'esprit & le cœur d'un grand nombre des principaux habitans de Montauban, qui dès-lors ne désirèrent plus que de vivre en paix, sous la foi des édits. Mais le moment

n'étoit pas venu où la partie la plus saine devoit y dominer ; & les infortunés Montalbanois devoient être encore un exemple frappant des malheurs que traînent après eux le fanatisme & l'esprit de parti. Rohan & Soubise les y précipitèrent de nouveau, mais non cependant sans contradiction.

Le fort Louis en fut la raison, ou plutôt le prétexte. Toiras qui en fut nommé Gouverneur, enchérit encore sur son prédécesseur dans les travaux qu'il y fit faire, & les poussa au point que les Rochelois, inquiets d'ailleurs du voisinage de quelques vaisseaux du Roi qui étoient dans le port de Blavet, ne doutèrent plus qu'on eût dessein de les bloquer par mer & par terre. Ils communiquèrent leurs craintes à Soubise qui en fut touché, & qui, ne suivant que son caractère ardent & fougueux, leur promît son secours. Ce ne pouvoit être qu'en renouvellant la guerre ; il s'y engagea sans peine, & se rendit à Castres auprès de son frère pour l'y déterminer. Rohan y étoit peu disposé ; il rejetta d'abord tous les projets de Soubise. Vaincu cependant par le tableau touchant du danger où se trouvoit la ville de la Rochelle, dont la perte pourroit entraîner celle de la religion protestante en France, il entra dans ses vues, & lui promit de reprendre les armes à la première nouvelle du succès de son entreprise.

La Cour sans avoir pénétré, soupçonné même, le dessein de Soubise, avoit pris quelque ombrage de son long séjour à Castres. Afin de prévenir en quelque façon le mal qui en pouvoit résulter, le

Roi donna une déclaration confirmative de tous les édits accordés aux Proteftans. Ce léger obftacle n'arrêta pas Soubife. En quittant Caftres, il vint dans le Poitou & de là dans le pays d'Aunis, d'où il paffa dans l'île de Rhé dont il s'empara. S'étant mis enfuite à la tête de quelques troupes que les Rochelois lui prêterent avec quelques vaiffeaux, il vogua vers le port de Blavet, où étoient les vaiffeaux du Roi, & s'en empara dans la nuit du 17 au 18 de janvier de 1625.

Cet attentat criminel caufa une grande rumeur. Les Députés des Proteftans qui étoient à la Cour, le défavouèrent par écrit. Prefque toutes les villes & les perfonnes confidérables du parti défaprouvèrent hautement cette infraction à la paix. Toute l'indignation du Roi tomba fur les deux frères; il fut donné contre eux une déclaration foudroyante, & la feconde guerre de religion, fous ce règne, n'en commença pas moins.

A la première nouvelle du fuccès de Soubife, Rohan avoit commencé fes intrigues pour faire foulever les Proteftans du Languedoc. Ils furent d'abord très-froids à fes follicitations & à celles de fa femme, qui dans un équipage fingulier en parcourut la plus grande partie. Les foins du Préfident de Caminade rompirent prefque toutes fes mefures. Elle trouva même fon mari peu avancé à fon retour & très-inquiet fur le fort de fon frère, dont il n'entendoit plus parler; il étoit trop embarraffé dans ce moment pour pouvoir lui donner de fes nouvelles.

Après s'être rendu maître des vaisseaux du Roi, Soubise crut pouvoir en faire autant du fort de Blavet & avec la même facilité; mais ce fort fit assez de résistance pour donner le temps au Duc de Vendôme & à la Noblesse de la province d'accourir à son secours. Les vents ayant manqué, Soubise se trouva bloqué lui-même dans le port qu'on ferma avec une grosse chaîne; il trouva pourtant le moyen de la rompre, & prit enfin le large avec perte de trois vaisseaux. Alors tout changea de face; les deux frères parurent redoutables dans la circonstance présente où on étoit embarrassé de la guerre avec l'Espagne. Le Cardinal de Richelieu, qui étoit entré dans le ministère, fut d'avis de les traiter pour le moment avec douceur. La Cour leur fit faire des propositions avantageuses; ils les refusèrent sur le prétexte de l'inexécution du traité de Montpellier, dont ils voulurent que les conditions fussent remplies promptement & sans réserve. Nuls tempéramens ne purent les satisfaire, ni les faire plier. Cette opiniâtreté indigna les Puissances dont ils espéroient l'appui. Le Roi d'Angleterre & le Prince d'Orange leur firent dire de ne compter sur aucun secours de leur part.



CHAPITRE II.

Lusignan se rend à Montauban pour affermir cette ville dans le parti des Protestans. — Il est secondé par le Ministre Beraud & par Dupui. — Le Ministre Ollier s'oppose à leurs tentatives, & court risque de la vie. — Division ouverte entre les Ministres, & émeute qui en est la suite. — Paulet député à la Rochelle.

RÉDUIT aux seules ressources de son génie, autant par une espèce de vanité que par zèle, le Duc de Rohan fut inébranlable dans ses prétentions, & ne changea rien à ses premières demandes. Il est vrai que l'Espagne, dans la vue de faire une diversion par ce moyen, lui fît des offres considérables; mais il ne voyoit que trop que ce secours ne pouvoit être que très-éloigné par la lenteur ordinaire de cette Cour, & que par-là il avoit plus d'apparence que de réalité. Il comptoit bien d'avantage sur les villes attachées à la secte, & cette ressource lui manqua encore. Peu se rangèrent de son parti. Montauban même qu'il croyoit toujours prêt à suivre ses drapeaux, lui eût échappé sans les moyens odieux qu'il mit en œuvre pour le faire déclarer en sa faveur.

Lusignan s'y rendit par son ordre, & ne trouva pas les esprits bien disposés. Les Montalbanois venoient de recevoir des lettres du Roi & des Dé-

putés généraux qui les exhortoient à rester dans l'obéissance. Le Conseil de la ville y étoit résolu, d'accord avec tout ce qu'il y avoit d'honnêtes gens; il en donna les assurances les plus positives à d'Aubeterre que le Duc d'Epernon y envoya à cet effet, ainsi qu'au Maréchal de Thémines. Ils ne voulurent pas cependant renvoyer Lusignan, (quoiqu'un arrêt du Parlement l'eût ordonné,) par le seul motif de considération pour le Duc de Rohan; ils en furent bien punis. Lusignan, par le Conseil de Dupui, qui étoit toujours aveuglément dévoué au Duc, cabala du côté des Ministres dans l'espoir de gagner le peuple par leur moyen. Beraud aussi fougueux & peut-être plus séditieux & plus emporté que ne l'avoit jamais été Chamier, car il osa dire depuis, qu'il avoit reçu une mission de sang & de feu, entra dans ses vues avec enthousiasme, & se chargea d'y ranger ses confrères; tandis que Dupui, par son crédit dans la ville, travailleroit à faire des prosélites à la faction parmi les notables citoyens & parmi la noblesse qui, à ce bruit de guerre, s'étoit rendue dans la ville pour servir le parti.

Leurs manœuvres ne furent pas heureuses. Béraud ne put gagner qu'un ou deux ministres; tous les autres, Olier à la tête, condamnèrent ouvertement ses menées, & restèrent attachés aux Magistrats qui vouloient la paix. Dupui ne réussit pas mieux. Les bons patriotes & la noblesse furent toujours de l'avis d'offrir seulement au Duc de Rohan les bons offices de la ville pour un accommodement, & ap-

prouvèrent hautement les nouvelles protestations d'obéissance que les Consuls réitérèrent aux Députés des Chambres de l'édit, de Languedoc & de Guienne, dont ils leur remirent un acte en forme, après l'avoir fait publier dans la ville le dernier de février.

Cet acte solennel alluma la bile de Beraud. Ce ne fut plus en secret qu'il chercha à armer le peuple contre ses Magistrats; il osa le faire dans ses prêches, & leur donner publiquement les noms les plus odieux. Olier crut devoir s'opposer à ces invectives; il le fit fortement, & par ses discours pathétiques il fit une assez forte impression pour faire craindre à son adversaire de voir renverser son système. Pour l'effacer, Beraud excita une sédition parmi le bas peuple, & suivi d'une grosse troupe de ces mutins, il court au temple & veut sacrifier à sa rage le sage Ministre qui ne se sauve qu'avec peine, & après avoir vu pendant plus de deux heures, sa vie dans le plus grand danger. Cette violence indigna & effraya tous les gens de bien & surtout le Clergé catholique qui étoit hautement menacé. Les Consuls le rassurèrent & lui donnèrent parole qu'en cas que la ville se déclarât, on le feroit conduire en sureté à *Piquecos* ou au *Claux*.

Il y eut dès-lors deux partis dans la ville, prêts à tous momens d'en venir aux mains, & s'il n'y eût pas de sang répandu, on le dût à l'intrépidité des Ministres Delon, Charles, Cameron & Dilon, qui sans être effrayés du péril qu'Olier avoit couru, ne

cefsèrent de repréſenter au peuple le danger où il s'expoſoit, ſi la ville ſe déclaroit avant celle de la Rochelle, & qu'il étoit de la prudence d'attendre qu'on en fût inſtruit. La cabale & le Duc de Rohan opposèrent la fourberie à ce raiſonnement. On fabriqua de fauſſes lettres qui portoient que la Rochelle s'étoit jettée entre les bras de Soubiſe, & qu'elle avoit commencé les hoſtilités. Afin de les appuyer le Duc eut la baſſeſſe d'envoyer cet écrit ſigné de ſa main, qu'on eut courir dans la ville avec affectation : *J'atteſte qu'après avoir déchiffré un billet que j'ai reçu de mon frère, j'ai trouvé que la Rochelle eſt déclarée.* Malgré cette aſſertion, les Conſuls députèrent Paulet à la Rochelle, pour vérifier le fait rapporté dans les lettres; ce qui donna occaſion à une nouvelle émeute, & ce ne fut pas ſans peine qu'on empêcha que la maiſon de ce Député ne fût pillée.



CHAPITRE III.

Menaces du Duc de Rohan contre les Montalbanois. — Les Magistrats ne peuvent contenir la populace. — Garrissoles est député au Duc de Rohan. — Retour de Paulet. — Sédition excitée par Montbrun, & violence dont il use à l'égard des Consuls. — Montauban se joint par force à la Rochelle. — Lettre du Duc de Rohan au consistoire. — Les principaux habitans & le Clergé se retirent.

LA résistance de Montauban excita la colère du Duc de Rohan contre les premiers citoyens, & surtout contre les Magistrats; il osa les menacer d'y venir, & dire tout haut, *qu'il y feroit pendre une douzaine de ces robes noires.* Ses partisans avec Lusignan, Dupui & Béraud, ne le servirent cependant que trop bien. Afin d'avoir un prétexte d'armer le peuple, ils firent courir le bruit qu'il se faisoit un grand amas d'armes à *Castel-Sarrasin*, pour venir surprendre *Villebourbon.* C'en fut assez pour soulever la multitude animée par les factieux; il fallut lui permettre de faire la garde aux portes. Ce premier point gagné, l'autorité des Consuls diminua sensiblement, & le parti contraire prit visiblement le dessus.

Le Duc de Rohan n'avoit pas du temps à perdre ; les longueurs ni le retardement n'entroient pas dans ſon plan. Peut-être il ne trouva pas que Luſignan le ſervit avec aſſez de cèlérité ; on ne ſait pas d'ailleurs ce qui l'en dégoûta, mais il le rappela & envoya Montbrun à ſa place pour hâter les opérations commencées. Il crut celui-ci plus propre, parce qu'il avoit déjà commandé dans la ville & qu'il y étoit connu. Il s'imagina que par-là il pourroit, non ſans obſtacle, y reprendre peut-être l'autorité qu'il y avoit eú précédemment.

Montbrun, en effet, s'étant fait inſtruire de l'état des choſes, & trouvant la partie ſuffiſamment liée, parla haut & preſſa vivement la nomination des Députés qu'il étoit néceſſaire, ſelon lui, d'envoyer au Duc pour prendre ſes ordres. On lui envoya Labouiſſonnade avec deux autres Notables, pour lui repréſenter que dans l'état des choſes, cette députation étoit prématurée ; il ſe mocqua d'eux, & les maltraita de paroles avec menaces. Les Miniſtres qui vinrent après ne furent pas mieux traités. Ils firent de vains efforts pour l'engager à attendre les nouvelles de la Rochelle. Il ne voulut rien écouter, & ſur ce qu'ils lui dirent qu'il y auroit de l'injuſtice à faire les choſes par force, il leur répondit *qu'il ne s'enquereroit pas s'il étoit juſte ou injuſte, que c'étoit la volonté de M. de Rohan, qu'il falloit paſſer par-là.* Tels étoient les principes de ce Chef, bien difficiles à allier avec le ſpectacle qu'il venoit de donner au public, dans un voyage, où pour ſéduire

le peuple, il faisoit porter pompeusement la Bible devant lui; & dans les lieux où il arrivoit, il ne parloit à personne qu'il n'eût été au temple où il restoit assez long temps en prières. Avec tout ce dehors imposant, ils ne connut jamais que la violence & ses partisans l'imitèrent.

Montbrun la porta au comble; il avoit trop bien commencé pour reculer. Il empêcha qu'on délibérât sur le choix des Députés, & dit que l'intention du Duc étoit que ce fût Garrissolles. Comme on lui répondit que puisqu'on leur ôtoit la liberté de l'élection, on ne pouvoit leur refuser de charger le Député des instructions nécessaires délibérées dans le Conseil de ville, il répliqua qu'il avoit reçu les mémoires de M. de Rohan, & qu'il n'étoit question que de les signer. Le premier article étoit conçu ainsi: *Monseigneur de Rohan sera supplié d'accepter la charge de Général des églises de France*; les autres y étoient relatifs. Montbrun convoqua ensuite le Conseil de son autorité, militairement & au son du tambour, contre l'usage; & malheur à ceux qui ne s'y fussent pas rendus, ou qui eussent refusé de signer. On ne laissa pas ignorer qu'ils risqueroient d'être les victimes, soit dans leurs biens, soit dans leurs personnes, d'un patriotisme dangereux.

Garrissolles fut à peine parti pour Castres, que Paulet arriva de la Rochelle avec des lettres de cette ville, qui attestoient d'abord la fausseté des précédentes répandues dans le public, & portoient ensuite *qu'on y étoit bien en délibération de faire la*

jonction avec M. de Soubise, mais qu'elle n'étoit pas encore faite; & que la ville de la Rochelle ne manqueroit pas d'en donner avis à celle de Montauban & du temps qu'il faudroit agir. Ces nouvelles bien différentes de celles dont on l'avoit bercé, étonnèrent le peuple; il parut faché d'avoir été trompé, & fut plus tranquille pendant quelques jours. Le Conseil de ville & les Consuls semblèrent avoir repris leur ancienne autorité. Montbrun échoua même dans quelque proposition qu'il vouloit faire passer dans une assemblée. Il ne s'y trouva pas le plus fort; il revint à la violence. Les factieux par son ordre, firent courir le bruit que Paulet étoit un traitre qui n'avoit apporté des lettres que de quelques Rochelois, traitres comme lui & comme les robes noires & les Gentilshommes qui, pour faire leur cour au Roi & pour faire leur fortune, vouloient livrer la ville aux Catholiques. Par ces propos & par le moyen d'un crocheteur nommé Arlausac & de Vrillon Tailleur, qui avoient un grand crédit parmi la populace, ils l'échaufferent si bien qu'elle prit les armes. S'avançant en tumulte vers l'hôtel de ville, avec Montbrun, qui se mit à sa tête, elle en chassa les Consuls, qui coururent risque de la vie & les dépouilla des clefs. Nombre d'honnêtes gens furent insultés & blessés dans cette sédition qui arriva vers le commencement d'avril; c'est de ce jour qu'on fixa l'époque de la parfaite déclaration de la ville, quoique Montbrun eut déjà fait quelques courses assez peu heureuses. Ainsi & dans cette forme fut faite la

jonction de Montauban avec le Duc de Rohan. Il passa pour constant, que ce Général avoit mandé à ses émissaires, que s'il n'y avoit pas d'autre moyen, il falloit se défaire des robes noires, & même de la noblesse, ou les chasser de la ville ainsi qu'il l'avoit fait à Réalmont.

Il avoit écrit précédemment une lettre au Consistoire, où il s'exprimoit ainsi: « Messieurs, jusques » à présent, j'ai différé à vous écrire sur le sujet des » prêches & actions que j'ai su que quelques-uns de » vos Pasteurs ont fait contre la justice & nécessité des armes que la Rochelle, & mon frère & » nous avons été contraints de prendre pour la défense de nos églises, & pour les garantir, avec » l'aide & le secours de mon Dieu, de la ruine & » de la désolation dont la fureur de nos ennemis » les menaçent. Vous savez combien il importe » qu'en telle occasion nous soyons tous unis, & » quelles plaies nos divisions ont faites par le passé » à notre corps, & que nos ennemis n'ont des » moyens plus puissans de nous détruire que l'artifice de nous faire déchirer nous-mêmes par nos » propres mains. C'est pourquoi je vous exhorte à » faire cesser désormais, toute occasion de divisions » qui naissent des prêches & exhortations que quelques-uns de vos Pasteurs ont faites, & que j'apprends qu'ils continuent au grand scandale des » gens de bien, & de tous ceux qui désirent la conservation de nos églises, & qu'à cet effet vous » leur imposiez silence pour l'avenir, leur défendant

» très-expressément de dire choses qui tendent en
» façon que ce soit à blâmer ou reprendre la jus-
» tice & nécessité de nos armes. Vous déclarant que
» puisqu'ils voyent à présent le consentement géné-
» ral de toutes nos communautés, & les raisons
» évidentes que vous avez pu remarquer par l'écrit
» imprimé que j'ai envoyé à votre ville, qu'a été
» même fait par personnes autorisées, pour en re-
» présenter la vérité au public. Je ne saurois croire
» que s'il y en a encore quelqu'un qui veuille con-
» tinuer de prêcher de la sorte, il ne le fasse de
» malice, & ne soient mûs de mauvaise affection
» pour fomenter la division, & mettre, s'il pou-
» voient, le désordre & la confusion parmi nous;
» ce qui m'obligeroit, en ce cas, d'y pourvoir autre-
» ment. Mais je me promets d'eux, qu'étant mûs
» d'un esprit de vraie charité & zèle de la gloire de
» Dieu, & conservation de son église, ils rapporte-
» ront tout ce qui est du devoir de leur charges
» pour entretenir l'union & l'amour fraternelle qui
» doit régner parmi-nous. A quoi derechef je vous
» exhorte à tenir la main, priant Dieu, Messieurs,
» qu'il vous tienne en sa sainte garde. »

On a cru devoir rapporter cette lettre parce qu'elle renferme, d'une manière non suspecte, le précis & l'esprit des manœuvres du Duc de Rohan, pour gagner les villes protestantes qui avoient désapprouvé l'action de son frère, & sa propre détermination de recommencer une guerre qui ne pouvoit qu'être funeste au parti. Le mensonge & les

menaces ne lui coûtent rien ; & il les assaisonne d'un ton de despotisme & de hauteur qui déplut à bien des gens qui l'abandonnèrent, &, qui s'il eût été plus modéré & moins altier, eussent pu le servir utilement. Mais il ne faisoit cas que de ceux qui lui étoient servilement dévoués ; tous les autres, ainsi qu'on l'a vu, devoient être proscrits.

Dans la vue de lui épargner un crime, & indignés des excès criants où, sous le frivole prétexte de trahison, le peuple se portoit tous les jours, quelques Gentilshommes, qui au premier bruit de guerre s'étoient jetés dans Montauban, l'abandonnèrent & s'en retournèrent dans leurs maisons. Quelques-uns des principaux habitans les suivirent & se retirèrent dans les villes voisines ; ils en furent quittes pour le pillage de leurs maisons. Le Clergé fut conduit aussi en lieu de sureté, ainsi que les Consuls le lui avoient promis ; & dans ce trouble ce fut peut-être le seul acte de justice qui fût permis à ces Magistrats.



CHAPITRE

CHAPITRE IV.

Tentative de Thémines contre les Montalbanois. — Générosité remarquable de Durban. — Irruption de Montbrun sur le village de Saint-Maurice. — Courcelles négocie sans succès un accommodement. — Ravages des environs de Montauban. — Différens combats que les habitans de cette ville ont à soutenir contre les Royalistes.

LA déclaration de Montauban devenue publique, détermina celle de la Rochelle, qui fit fortifier les îles de Rhé & d'Oleron, tandis que Rohan, qui avoit repris le titre de *Chef général des églises réformées de France*, faisoit des levées dans le Languedoc & dans les Cevennes. Le Roi donna ordre alors au Duc d'Epernon d'armer en Guienne, & au Maréchal de Thémines d'en faire autant dans le bas-Languedoc, en l'absence du Duc de Montmorenci, qu'il rappela pour commander la flotte contre Soubise.

Thémines escorta ce Duc jusqu'à Lauzerte, où il le laissa continuer sa route, & vint coucher à Loubejac. Bien instruit des divisions qui régnoient parmi les Montalbanois, il voulut les tâter en passant. Descuris par son ordre, s'avança près de la ville vers

les deux ou trois heures du matin, & enleva des bœufs qui paissoient sur le glacis. On sonna l'alarme; Montbrun, sans autre délibération, monta à cheval, & peu accompagné, se mit à la poursuite de Deseuris, qui feignant de fuir avec sa proie, l'attira jusqu'à la rivière d'Aveiron où il trouva Bidaran, Capitaine des Gardes du Maréchal, à la tête de sa compagnie & des Chevaux légers. Il prit la fuite à son tour. Bidaran le suivit, lui tua quatre hommes, en blessa deux, fit deux prisonniers, & l'eût pris lui-même sans le secours de Durban, qui s'avança avec quelques Mousquetaires, jusqu'au bois de *Gatille*, & arrêta par son feu les plus avancés de ceux qui le poursuivoient & étoient au moment de l'atteindre. Il sortit encore d'autres soldats de la ville qui fit retirer Bidaran. On ne sauroit trop louer Durban, & sa générosité mérite d'être relevée. Il sauva alors la vie & la liberté à Montbrun & à ses gens, quoique ses ennemis déclarés, & qu'il n'eût pas tenu à eux qu'il n'eût été massacré dans une émeute qu'il y avoit eu deux jours auparavant, où on avoit voulu le faire passer pour un traître. Le Maréchal, content de cette légère tentative, voulant se ménager l'amitié des Montalbanois, & dans l'espoir de pouvoir peut-être les ramener, surtout alors où, malgré les hostilités commencées, on parloit toujours de paix, leur renvoya généreusement leurs bœufs.

Montbrun, très-mortifié de cette dernière avanture, crut en effacer le souvenir par une irruption

ſur le village de *Saint-Maurice*, dont il enleva tous les beſtiaux & quelques habitans. Mais il dût s'appercevoir par le peu d'empreſſement qu'on eut à le ſuivre, que l'union, qu'il avoit rompue entre les citoyens, ne ſubſiſtant plus, il ſeroit enfin la victime de ſes ſourdes menées & de ſes mauvaiſes intrigues. Ce n'étoit plus le temps où tous les eſprits réunis & échauffés par l'amour de la patrie ſe portoient de concert & avec zèle au bien de la cauſe commune. Falloit-il alors aller à la guerre, il n'étoit embarraſſé que du choix de ceux qu'il falloit employer; les braves gens marchoient avec joie ſous ſes ordres; tous le regardoient comme leur défenſeur. Beau titre qu'il avoit perdu avec leur confiance! On ne vouloit plus ſeconder les projets d'un tyran qui montroit n'avoir que ſes intérêts à cœur. Peu de jours après, en effet, ayant voulu commander huit cents hommes pour une expédition, à peine peut-il en ramaſſer quatre-vingts. Cependant il forma depuis une petite troupe, & fut du côté de Fronton, d'où il revint les mains vides, & tomba au retour dans une embuſcade près de Labaſtide. Ses gens le ſecondèrent ſi mal, que le Seigneur du lieu avec ſes ſeuls domeſtiques & quelques habitans, le mit en déroute & lui prit deux chevaux.

Là ſe bornèrent à-peu-près tous les exploits de Montbrun dans le ſecond ſéjour qu'il fit à Montauban, où il n'acquit ni gloire ni bien, malgré l'avarice dont il fit une montre indécente. A la réſerve

du bas peuple à qui il donnoit toute licence, il n'y fût aimé ni estimé de personne. Il fit haïr le nom de Rohan, qui y étoit auparavant dans la plus grande vénération. Ce Seigneur avoit voulu, avec passion, avoir cette ville. On a vu qu'il avoit employé jusqu'à la violence pour la mettre dans son parti; cependant après l'avoir acquise, il ne fit rien pour la conserver ni la défendre. On peut dire qu'elle ne se soutint que par l'espèce de réputation qu'elle s'étoit faite au dernier siége. Il n'est pas douteux que, si dans le temps que le Duc de Rohan erroit dans le Languedoc pour quêter l'assistance de plusieurs villes qui la lui refusèrent, le Duc d'Epernon & le Maréchal de Thémines avoient joint leurs forces & s'étoient présentés devant Montauban, ils l'auroient infailliblement emporté. Cette ville n'avoit alors que ses remparts de redoutables. Avec beaucoup d'hommes elle manquoit de Soldats & de Capitaines; elle avoit peu de vivres & de munitions. Il est vrai qu'il parut que dans cette guerre, il n'étoit pas dans le système du Cardinal de Richelieu de faire de grands siéges, & Montauban paroissoit toujours être dans la classe des villes qui l'eussent exigé. Ce Cardinal ne pensoit alors qu'à la fixer par un accommodement. Courcelles le négocioit, & fit pour cela plusieurs voyages. Il passa à Montauban vers le commencement de juin, & exhorta fortement Montbrun & ses adhérans à la paix. Il les avertit que le Duc d'Epernon avoit ordre de faire le dégât autour de la ville; qu'il leur

conseilloit de l'éviter, & qu'il s'y employeroit volontiers. C'est la seule chose qui transpira de leur conférence. Cependant Courcelles avoit apporté des lettres pour les Consuls ; Montbrun s'en empara & les refusa toujours à ces Magistrats, sous de vains prétextes.

Il ne resta à la saine partie des Montalbanois, du voyage de Courcelles, que la plus vive inquiétude sur le dégât dont ils étoient menacés. Ils réclamèrent le secours du Duc de Rohan qui les avoit mis dans l'embarras ; mais assez empêché lui-même, il ne les écouta pas. Restrains à leurs seules forces, ils se réunirent tous, non sans peine, sous les drapeaux de Montbrun ; aussi fut-ce la première fois qu'il fit quelque chose de bon. Les soldats royalistes ayant paru le 25 juin, à la vue de la ville, il fut à eux & les repoussa après un combat très-vif. Ils revinrent le 27, & furent aussi maltraités que la première fois ; le Duc d'Epernon y perdit quatre-vingt hommes & plusieurs Officiers. Malgré ces petits avantages contre les troupes qui couvroient les Fourrageurs, le dégât continuoit & les Montalbanois voyoient avec douleur détruire leur récolte. Pour en conserver une petite partie, & croyant le Duc éloigné, ils sortirent le 7 de juillet au nombre de plus de quatre cents hommes, & grand nombre de charrettes pour aller enlever les blés coupés par les Catholiques, & qui étoient épars dans la campagne. C'étoit une ruse du Duc qui, pour les attirer, avoit défendu qu'on les emportât. Elle lui réus-

fit. Il les attaqua à l'improviste, & au moment qu'ils étoient occupés à ramasser ces blés, leur tua près de cent hommes, emmena les charrettes avec leurs Conducteurs, & fit prisonnier le Capitaine Laroche, Commandant du détachement. Le Duc ne fut plus gêné depuis, dans son opération. Il ne laissa pas un épi debout, & afin d'empêcher les Montalbanois de s'étendre au loin pour avoir des vivres, il prit le parti de les bloquer par quatre forts qu'il fit élever à leurs yeux.

CHAPITRE V.

Conférence à Fontainebleau où se rendent les Députés de Montauban. — Articles du traité, sans effet. — Thémines acheve de dévaster les vignes des Montalbanois. — Dupui chargé de venir à Montauban y faire part des conditions imposées aux Rochelois. — Les Montalbanois veulent y acquiescer. — Dupui diffère à dessein de rendre sa réponse. — Traité de paix publié à Montauban.

PENDANT que le Duc d'Epernon faisoit le dégât à Montauban, le Maréchal de Thémines en faisoit autant aux environs de Castres, où, dit un Auteur, il ne laissa *ni maison, ni arbre sur pied, ni souche de vigne, ni épi de blé*. Les hommes non

plus n'y furent pas à l'abri de la fureur du soldat. Rohan & lui semblèrent se disputer à qui seroit le plus inhumain. Le Duc après avoir livré aux mêmes horreurs dans le bas-Languedoc, non-seulement les villes catholiques, mais encore les protestantes qui ne voulurent pas signer l'union, & ayant manqué Sommières, courut au secours de Castres où étoit la Duchesse sa femme; il fut battu à *Viannes* par le Maréchal.

Ces désavantages déterminèrent enfin Rohan & Soubise, qui de son côté avoit reçu plusieurs échecs, à se prêter à un accommodement. Leurs Députés se rendirent aux conférences de Fontainebleau avec ceux de la Rochelle, Milhaud, Castres & Montauban, qui souhaitoient sincèrement la fin de la guerre. Par les soins du Cardinal de Richelieu qui avoit ses desseins cachés, tout y fut bientôt arrangé. La paix alloit se faire, lorsqu'on eut avis que le Maréchal de Thémines qui, après l'affaire de *Viannes*, étoit passé dans le pays de Foix, avoit été obligé de lever le siége du *Mas-Dazil*; que la ville de Nîmes s'étoit enfin unie au parti, & que Soubise avoit gagné une bataille sur l'armée navale du Roi. A ces nouvelles les Députés des Protestans, ceux de Rohan & de Soubise à la tête, les véritables moteurs des difficultés, se crurent fondés à faire des demandes plus avantageuses. La Cour se détermina à les accorder, bien sûre de pouvoir rompre le traité & le rendre inutile, lorsqu'elle le jugeroit à propos. Les principaux articles consistoient dans la confirmation des édits de pacification, dans

la démolition dans six mois du fort Louis & de ceux commencés autour de Montauban, & dans un dédommagement pour Rohan & Soubise. Les seuls Rochellois en firent manquer la conclusion. Fiers & insolens dans la prospérité, ils refusèrent de signer à moins qu'on ne stipulât la destruction actuelle du fort Louis.

La guerre continua, mais avec désavantage pour les Protestans. Le Maréchal de Thémines, en revenant du pays de Foix, fit achever le dégât des vignes des Montalbanois; il est vrai qu'il y périt du monde. Montbrun s'étoit saisi de quelques postes où il avoit placé du canon qui fit du ravage parmi les Catholiques, triste & inutile avantage; tout espoir de récolte n'en fut pas moins perdu. Soubise & les Rochellois ne se virent pas dans un moindre embarras. Le premier fut battu, chassé des îles de Rhé & d'Oléron par Toiras, & forcé d'aller encore chercher un asile en Angleterre. Le Duc de Montmorenci défit de son côté la flotte des derniers à plusieurs reprises, & la bloqua dans leur port. Le Duc de Rohan ne fut pas en meilleure situation dans le Languedoc. Il fallut implorer la clémence du Roi. Il se forma, à cet effet, une assemblée à Milhaud qui envoya des Députés pour, de concert avec ceux qui étoient déjà à la Cour, demander la paix.

Si le Clergé en eût été cru, le Roi l'eut refusée, & on eut achevé d'écraser le parti. Ce n'étoit pas le plan du Cardinal de Richelieu pour le moment.

Il fut d'avis qu'on se contentât d'imposer des conditions un peu dures, surtout pour les Rochellois. On voulut que toutes leurs fortifications fussent rasées, la ville réduite à sa première enceinte; qu'ils reçussent un Intendant, & qu'il ne pût sortir aucun vaisseau de leur port sans la permission de l'Amiral. Les Députés du haut-Languedoc, qui étoient mieux traités & qui ne désiroient que la paix, alloient accepter les conditions & abandonner les Rochellois. Mais ceux de Montauban, (c'étoient Dupui, Leclerc & Noaillan), répondirent qu'ils avoient absolument besoin de nouveaux ordres de leur ville. Il étoit en effet très-dangereux que dans quelqu'autre occasion Montauban ne subit le même sort. La Cour consentit que Dupui y fît auparavant un voyage.

On ne pouvoit pas plus mal choisir pour remplir les intentions du Roi. Dupui, de tous les temps, attaché au Duc de Rohan, son confident & le dépositaire de tous ses secrets, étoit instruit des espérances que donnoit Soubise du secours de l'Angleterre; il n'ignoroit pas non plus ce qui se négocioit avec l'Espagne qui offroit par politique son appui aux Protestans. De là, jamais homme ne fut moins propre que lui à engager Montauban à plier, si ce n'étoit pas le goût de Rohan, qu'il savoit bien ne s'être prêté que par force aux désirs de l'assemblée de Milhaud. Aussi ne fit-il, à son arrivée dans la ville, qu'exagérer les ressources qu'on devoit trouver dans ces deux puissances; il ne persuada pas.

Les Montalbanois manquant pour ainsi dire de tout, souhaittoient la paix, & s'obstinèrent malgré les intrigues de Dupui, à vouloir que leurs Députés signassent le traité. C'étoit aussi le dessein du haut-Languedoc qui étoit résolu à faire sa paix particulière, & qui fâché contre ses Députés, voulut en envoyer de nouveaux sans consulter l'assemblée. Rohan rompit ce coup par sa vigilance, & empêcha leur départ, tandis que Dupui, par des délais & des longueurs ménagées pour gagner du temps, suspendit l'effet de la dernière délibération des Montalbanois. Leur manœuvre réussit. Le Roi d'Angleterre sollicita pour leur faire accorder des conditions plus supportables, & le traité de paix fut enfin signé à Saint-Germain en Laye le 5 de février 1626, par lequel l'édit de Nantes fut maintenu dans toute son étendue. On y laissa subsister aussi toutes les fortifications des villes protestantes, ainsi que le fort Louis, ce sujet continuel des alarmes des Rochelois. Mais le Roi d'Angleterre se rendit garant de la démolition, & d'ailleurs le Roi promit de faire observer un tel ordre par la garnison & par celles des îles de Rhé & d'Oléron, que la Rochelle n'en recevroit aucun trouble. On rétablit aussi l'exercice de la religion calviniste dans tous les lieux où il avoit été permis par le passé.

Avant que la nouvelle en fût venue à Montauban, il se donna trois petits combats dans les environs. Deux ou des partis de Montech furent battus, & le troisième où les Montalbanois perdirent près de

quarante hommes, tuèrent à la troupe de Duclaux un Gentilhomme & en blessèrent deux. La paix fut publiée six jours après ; & Montbrun quitta la ville les mains bien moins garnies que la première fois. Le peuple rentra dans la subordination ; les Magistrats reprirent leur autorité, & ceux qui s'étoient volontairement exilés revinrent dans leurs maisons.

CHAPITRE VI.

Auguste Galland envoyé en Guienne pour engager les Protestans à rester fidelles. — Les habitans de Montauban délibèrent de demeurer attachés au service du Roi. — Ils envoient des Députés au Duc d'Epernon. — Mort du Maréchal de Thémines. — Son fils lui succède dans la charge de Sénéchal du Querci. — Bureaux d'Election créés à Moissac & à Figeac. — Habert succède à Popian, Evêque de Cahors.

CETTE paix, l'ouvrage de la politique, dura peu, & l'année suivante vit recommencer la guerre avec plus de feu que jamais. Richelieu en fut le seul & le principal moteur ; il la termina avec gloire. Dans le dessein qu'il avoit formé d'abaisser les Grands du royaume ; il lui parut nécessaire de détruire les Protestans. Le Cardinal jura leur perte,

& malheureusement pour eux ils ne se prîrent que trop aux piéges qu'on leur tendit. Le détail de ses manœuvres pour parvenir à ses fins, est étranger à notre sujet. Il suffit de savoir que le Duc de Rohan en ayant pénétré quelque chose, en fit part au Roi d'Angleterre qui, persuadé par le Duc de Buckingham, son favori, l'accueillit bien, & lui envoya un Gentilhomme pour concerter avec lui les conditions du traité consommé au commencement de 1627. L'armée navale d'Angleterre commandée par le Duc de Buckingham parut en conséquence, à la vue de la Rochelle le 20 juillet.

Rohan prit ses mesures de son côté, pour remplir ses engagemens. N'ayant pas réussi en Poitou, il se rendit en Languedoc & dans les Cevennes, où il vint à bout de former une grande assemblée à Uzez des Députés des Cevennes, qui le prièrent de reprendre sa charge de Général des Réformés, de lever des troupes, & de faire tout ce qu'il jugeroit nécessaire pour les intérêts de la religion. On y renouvela le serment d'union, & il y fut nommé des Députés chargés d'aller négocier dans la Guienne & le haut-Languedoc, pour engager ces deux provinces à se joindre à l'assemblée, afin d'en former une générale qui auroit la direction de toutes les affaires.

Quoique les Rochellois eussent refusé l'entrée de leur port au Duc de Buckingham, qui, après avoir été ensuite battu à l'île de Rhé, s'enfuit cacher sa honte en Angleterre; & quoiqu'ils eussent offert

d'ouvrir leurs portes si Sa Majesté vouloit confier la garde du fort Louis à un Officier protestant de ceux qui étoient à son service, ils se virent assiégés par le Roi en personne dans le mois d'octobre. Le Duc de Rohan publia alors un manifeste qui ne fit pas un grand effet, & qui ne réussit pas mieux que les prières des Députés de l'assemblée d'Uzez.

Ils avoient été prévenus dans la Guienne & le haut-Languedoc, par Auguste Galand, Procureur-général du domaine de Navarre & Conseiller d'état, que la Cour y avoit envoyé pour travailler à persuader aux Protestans de rester fidelles au Roi, ou de rentrer dans l'obéissance. Galand étoit Protestant & par-là plus en état de s'acquérir une certaine créance. Il parcourut ces deux provinces avec une activité surprenante, & fut assez heureux & assez habile pour confirmer plusieurs villes dans le devoir. Milhaud, Castres & Montauban se déclarèrent de la manière la plus authentique. La dernière dans une assemblée générale qui fut tenue à l'hôtel de ville le 12 d'octobre 1627, délibéra & résolut par la suffrage unanime des habitans, *de demeurer ferme au service du Roi, & de s'opposer tant à M. de Rohan qu'à tous autres qui voudroient entreprendre sur l'état, & de détester & abhorrer les armes du Roi d'Angleterre.* Cette délibération fut prise malgré les lettres des Rochellois qui les sollicitoient vivement à l'union, & par les soins de Pechels-Labouissonnade, premier Consul, homme sage qui

joignit ses insinuations à celles de Galland. Noaillan, Brassard & Abrussi, furent députés au Duc d'Epernon, pour lui faire part du délibéré & réitérer les protestations de fidélité. On chassa de la ville tous les étrangers qui, sous le prétexte d'y chercher un asile, eussent pu y causer du désordre. On poussa enfin les choses (tant on étoit bien intentionné dans ce moment,) jusqu'à offrir de recevoir, de la part du Roi, une garnison de Protestans. La Cour fit une faute de ne pas l'accepter, & fit le malheur de la ville.

La défection de ces places importantes sur lesquelles il avoit compté, affligea plus Rohan que les ordres qui furent donnés au Parlement de Toulouse de procéder contre lui. Il avouoit que Galland lui avoit fait plus de peine que les troupes qu'amenoit le Prince de Condé envoyé pour commander en Guienne & en Languedoc; ce qui déplut au Duc d'Epernon. Le Maréchal de Thémines n'en eut pas été sans doute plus content; mais il n'étoit plus dans le pays. Il avoit été envoyé pour commander en Bretagne en l'absence du Duc de Vendôme, suspect au Cardinal, & détenu en prison. Notre illustre Quercinois le Maréchal ne fit que se montrer en Bretagne, & ne vit pas la fin de cette guerre; il mourut à Auray. Pons-Charles de Thémines son petit-fils, lui succéda la même année dans la charge de Sénéchal du Querci; & comme il étoit mineur, le Comte de Cabrerets, son oncle, fut chargé d'en faire les fonctions par

une commission particulière jusqu'à sa majorité. Peu de temps auparavant, le Roi avoit créé deux nouveaux Bureaux d'Election dans le Querci, & les avoit établis à Moissac & à Figeac.

L'Evêque de Cahors, Siméon-Etienne de Popian mourut le jour du jeudi saint de cette année; son Coadjuteur Pierre d'Habert lui succéda. Lorsque ce Prélat fut élevé à l'épiscopat, il étoit Chanoine de Notre-Dame de Paris, Abbé de Cerisi, de Colombs & de Laroche, & Maître de Requêtes. Il avoit été Intendant en Bretagne; il étoit aussi premier Aumonier du Duc d'Orleans, frère du Roi. Il garda cette charge toute sa vie.



CHAPITRE VII.

Vicose se rend à Montauban avec des lettres des Rochellois & du Duc de Rohan. — Les Montalbanois accordent aux Rochellois une partie de ce qu'ils demandoient. — Vicose est arrêté & condamné à avoir la tête tranchée. — Election tumultueuse de Natalis au Consulat. — Suites de cette élection. — Saint-Michel de Laroche Chalais est reçu à Caussade. — Il se rend à Montauban. — Emeute à son occasion dans le Temple.

LE Duc de Rohan connoissoit trop bien ses intérêts pour quitter aisément la partie. Montauban sembla lui avoir échappé ; mais il ne désespera pas de le rengager de nouveau dans ses filets. Les mêmes moyens dont il s'étoit servi au commencement de la dernière guerre, furent mis en usage. Villemade s'étoit jeté dans la ville pour y commander en cas qu'elle se déclarât pour le parti. Les choses n'ayant pas tourné selon les vues du Duc par la fermeté de Labouissonnade, Villemade ne put que cabaler parmi les anciens séditieux afin qu'à l'élection consulaire, qui étoit prochaine, il fît donner à ce sage Consul un successeur qui leur fût dévoué.

Sevignac Vicose arriva dans ces circonstances, avec

avec de secondes lettres des Rochellois & du Duc de Rohan, qui demandoient de la manière la plus forte & la plus pressante qu'on s'unit à eux. Ces lettres lues à l'hôtel de ville, Labouissonnade ferme dans ses principes, opina à les rejetter, & parla fortement en faveur de la délibération déjà prise de rester fidelles au Roi. Vicose s'emporta & maltraita Labouissonnade au point que le plus grand nombre des opinans fut intimidé par ses menaces. On mollit & on lui accorda une partie de ce qu'il demandoit, sans pourtant se décider entièrement. Muni de cette délibération importante, qui, quoiqu'elle ne fût pas absolument entière, annonçoit la foiblesse des biens intentionnés, & donnoit par là des espérances d'un succès prochain & infaillible, Vicose partit pour aller conférer avec le Duc de Rohan. Il fut pris en chemin & conduit à Toulouse, où le Parlement lui fit trancher la tête. Le premier Président Lemazurier haïssoit mortellement tous les Protestans, & avoit inspiré ses sentimens à cette compagnie; tous ceux qui tombèrent dans ses fers périrent par la main du Bourreau.

Le parti raisonnable des Montalbanois sembla se ranimer par cet événement qui donna quelque terreur; elle fut bientôt effacée, & la faction avoit acquis trop de force pour plier. Labouissonnade eut toutes les peines du monde à empêcher qu'elle ne nommât son successeur. Le jour de l'élection arrivé, toute la ville prit les armes, & ce ne fut qu'après avoir été mille fois sur le point de s'é-

gorger, qu'on convint de Natalis, homme assez paisible, pour le premier chaperon. Les vertus pacifiques sont bien estimables, sans doute, & bien à désirer dans ceux qui sont appelés à gouverner les hommes; mais seules & dénuées d'une certaine fermeté dans les cas urgens, elles deviennent un défaut, & sont alors plus nuisibles qu'utiles. Ami de la paix, espérant de la retablir parmi les citoyens, craignant de sévir mal-à-propos, Natalis manqua de vigueur pour réprimer l'audace des factieux. Le nombre en augmenta, & fit tomber enfin la ville dans le précipice dont son prédécesseur l'avoit tenue éloignée. Les Ministres attachés à la cabale, osèrent de leur chef ordonner des prières publiques pour les Rochellois, & ils n'en furent ni blâmés ni punis.

Tout ce qu'on avoit vu à Montauban, au commencement de la dernière guerre, fut répété dans cette reprise d'armes. Ce fut la même marche dans les événemens qui regardèrent particulièrement cette ville. D'abord même résolution de rester fidelle au Roi; mêmes intrigues du Duc de Rohan pour l'attirer à son parti. Il se servit la première fois de Lusignan pour former une cabale parmi le peuple contre les Magistrats. Le premier Consul Noaillan, la laissa fortifier en temporisant, & n'en fut pas le maître; elle l'écrasa. Villemade fit la même manœuvre en dernier lieu. Le Consul Natalis lui laissa gagner du terrain, de peur d'animer les choses en se roidissant; il fut entraîné malgré lui. Lusignan

ne parut pas propre à Rohan, pour bien seconder son despotisme dans cette malheureuse ville ; il y envoya Montbrun qui n'y put arriver qu'à travers bien des dangers, qui bouleversa tout, & vint recueillir le fruit du travail de Lusignan. Pareille aventure arriva à Villemade qui étoit content d'être Gouverneur sous l'autorité des Consuls. Mais ce n'étoit pas le compte de Rohan qui vouloit être le maître absolu. Il y envoya Saint-Michel de Laroche-Chalais, son parent, qui n'y arriva pas non plus sans risque. Tous les passages des rivières, tous les chemins étoient gardés par des soldats ou des paysans armés. Aussi heureux que l'avoit été Montbrun, il franchit tout sans accident, & parvint jusqu'à Caussade à la tête de vingt chevaux, où il arriva le 28 avril 1628. Il avoit pris la précaution de prendre le nom du Baron Danton qui étoit un neveu du Duc d'Épernon ; ce qui lui procura l'entrée de la ville & la visite des Consuls, qui, quoique Protestans, tenoient pour le Roi. Ils ne furent détrompés qu'après son départ. Villeneuve qui commandoit dans la place, lui voyant prendre la route de Montauban, se douta de la supercherie, & courut après lui avec trente maîtres, & le poursuivit jusqu'à la rivière d'Aveiron, sans pouvoir l'entamer ; il ne lui prit que son guide nommé Collinet, qui fut pendu à Toulouse huit jours après.

Saint-Michel ne parut à Montauban que comme un particulier qui venoit offrir ses services à la

ville en cas de guerre. Il ne s'ouvrit qu'à un petit nombre des principaux conjurés qui avoient des relations avec Dupui. Ce Magiſtrat étoit alors auprès du Duc de Rohan, & faiſoit les fonctions d'Intendant de ſon armée. Le Roi pour l'en punir, l'avoit dépouillé de ſa charge de Lieutenant-Particulier, & l'avoit donnée à Labouiſſonnade.

Villemade ayant découvert quelque choſe des menées de Saint-Michel, le fit appeler en duel par Roquepinet, qui, ayant imprudemment rempli ſa commiſſion dans le temple, y cauſa une ſi grande émeute, qu'il y courut riſque de la vie. Tous les amis de Saint-Michel priſent les armes. Se voyant ſi bien ſoutenu, il voulut répondre à l'appel; on l'en empêcha, & cette affaire finit par un accommodement très-déſavantageux pour Villemade, dont le parti fut abſolument abattu. Trop heureux encore qu'on ne le chaſſât pas de la ville, qui depuis quelque-temps n'étoit plus que le jouet infortuné des diviſions & de la cupidité de ceux qui prenoient le prétexte de venir la défendre, & qui, loin de vouloir la ſervir, ne cherchoient qu'à la mettre aux fers & à la piller.



CHAPITRE VIII.

Députés envoyés par les Montalbanois au Duc d'Épernon. — Ils sont mal accueillis. — Sénéchal de Montauban transféré à Moissac. — Union jurée avec la Rochelle. — Conseil de guerre établi. — Division des troupes.

LE siége de la Rochelle continuoit avec l'activité que le Cardinal de Richelieu avoit accoutumé de mettre dans toutes ses entreprises. La flotte d'Angleterre menée au secours des Rochellois, leur avoit fait plus de mal que de bien ; elle n'avoit servi qu'à absorber leurs provisions, & la fameuse digue, qui devoit consommer leur ruine, avoit résisté aux hautes marées du mois de mars. Le Prince de Condé dans le pays de Foix & le Languedoc ; le Duc de Montmorenci dans les Cevennes, & le Duc d'Epernon dans la Guienne, portoient le fer & le feu. Le Duc de Rohan serré de toutes parts se défendoit avec courage, & usoit de représailles sur les Catholiques qui tomboient entre ses mains, & pour avoir du secours, traitoit avec le Monarque anglois, le Roi d'Espagne & le Duc de Savoye, trois puissances intéressées à entretenir les troubles au dedans du Royaume. Le Parlement de Toulouse le condamne envain à être tiré à quatre chevaux, & met sa tête à prix ; il n'en fut pas

ébranlé. Il sembla au contraire se roidir d'avantage, & se conduire encore avec plus de despotisme. Il osa trancher du Souverain dans les Cevennes, & ne manifesta que trop le penchant dominant de sa secte pour l'indépendance. Pour se convaincre qu'elle ne perdit jamais de vue le fol espoir d'y parvenir, il suffit de lire un seul article du traité fait l'année d'après avec le Roi d'Espagne, dans lequel Rohan promit « d'accorder » la liberté de conscience aux Catholiques, dans » tous les lieux dont les Protestans étoient les maî- » tres, & dont ils pourroient s'emparer dans la » suite ; même le cas avenant que ledit sieur de » Rohan & ceux de son parti se pussent rendre » si forts, qu'ils pussent se cantonner & faire un état » à part. » Il faut pourtant rendre justice au Duc de Rohan ; cet article fut moins son ouvrage que celui de l'assemblée qui fut tenue à Nîmes dans ce temps-là. Mais il l'approuva par son seing ; le crime fut entier, il ne peut être justifié.

Cependant le temps de la moisson approchoit, & les Montalbanois désireux de conserver leur récolte, (ce qui peut-être avoit empêché les factieux de lever entièrement le masque,) députèrent pour gagner du temps, Rieupeiroux, Bardon, Thomas, Cruvel & Arbussi au Duc d'Epernon qui étoit à Toulouse ; ils furent mal reçus. Le Duc leur reprocha leur mauvaise foi, & leur adhésion aux agis criminels de Villemade & puis de Saint Michel, dont il étoit bien instruit, & qui n'étoit que trop

prouvée par la délibération dont Vicofe étoit chargé. Les Députés voulurent donner des excufes, & faire de nouvelles proteftations d'obéiffance; le Duc ne voulut pas les entendre. Il les renvoya au Roi & leur demanda des otages, s'ils vouloient arrêter les effets de fa vengeance, pour l'avoir trompé fi fouvent. Les Députés fe retirèrent avec cette réponfe, & la condition paroiffant trop dure, on ne fe hâta pas de la remplir. Après quelques délais inutiles, le Parlement de Touloufe fut le premier à févir contre la ville; il en transféra le Sénéchal & la recette à Moiffac, vers la fin de juin. Le Juge Mage Efcorbiac, les Confeillers Rouques, Thomas & Labouiffonnade, avec tous ceux qui étoient oppofés à Saint Michel & à fa cabale, fortirent de la ville & fe retirèrent à Moiffac ou à Touloufe.

Ravi d'être délivré de ces Cenfeurs incommodes, & fe trouvant plus à l'aife par leur abfence, Saint Michel fe hâta de mettre la dernière main à fon ouvrage. Il apofta des gens qui vinrent fe plaindre que paffant par Montbeton pour aller à Montech, ils avoient été dépouillés par des gens d'armes du Duc d'Epernon. Le Confeil de ville fut affemblé pour les entendre. Saint Michel profitant de l'occafion & fe voyant foutenu, y préfenta les provifions de Gouverneur que le Duc de Rohan lui avoit données. Les Confuls très-furpris d'un procédé fi peu mefuré de la part du Duc qui n'avoit pas daigné les confulter, firent d'abord quelques difficultés.

Mais sentant bien que le concert étoit formé, & qu'ils risquoient de n'être pas les plus forts, ils feignirent de ne se rendre qu'aux protestations que leur fit l'adroit Saint-Michel, de ne rien faire que de concert avec eux & le Conseil, & de ne jamais entreprendre sur leur autorité. Il fut installé après que ses provisions eurent été enregistrées, & de suite le Duc de Rohan fut reconnu Général, & l'union jurée avec la Rochelle & avec l'assemblée générale du parti.

Saint-Michel ayant réussi à faire déclarer Montauban, & revêtu enfin de l'autorité qu'il avoit tant désirée, établit promptement dans la ville un ordre conforme à ses vues. Il créa dès le lendemain un Conseil de guerre composé de Chatillon, Sainte-Foi & Bergues, du tiers des Capitaines de la ville & de son Régiment, qui devoient y entrer à tour de rôle, de Montet, Capitaine de ses Gardes, de deux Officiers du Sénéchal, de ceux qui étoient restés dans la ville, de deux Consuls, du Prévôt de la ville & des bandes, de deux Syndics, de Noaillan, Avocat, & de Bernard, Ministre. Il divisa les troupes sous sept Capitaines, France, Bardon, Durban, Ferrières & Constans dans la ville, Oliveri dans Villebourbon, & Vialettes dans Villenouvelle. Il forma aussi son régiment pour le secours, & en donna les compagnies à Labastide, à Segoniac de la maison de Castelsagrat, à Lapeyrere, (c'est l'auteur du Traité des Préadamites, il se fit catholique dans la suite,) à Moncault,

à Laboiſſe, à Segeville, à Viau, frère du Poëte Théophile, à Lhoſte, à Feutrié, à Dauſin, à Marmonié & à Lauriac. Des Commiſſaires furent établis enſuite pour les vivres, l'artillerie & les fortifications. Il remplit les magaſins, & fit tous les arrangemens néceſſaires, ſoit pour ſoutenir un ſiége, ſoit pour ſortir en campagne ſans déſordre & ſans confuſion.

CHAPITRE IX.

La peſte aſſiége Cahors. — Le Chapitre transféré au Bas. *— Embelliſſement du château de Mercués par Habert. — La famine ſuccède à la peſte. — Courſes des Montalbanois & leurs ravages. — Sortie contre les fourageurs du Duc d'Épernon.*

TANDIS que tout étoit occupé dans Montauban aux préparatifs de la guerre, le haut-Querci devint la proie d'un fléau plus redoutable encore. La peſte ſe manifeſta à Cahors dans le mois de juin, avec une violence qui força les riches citoyens d'en ſortir. L'Evêque Habert fut contraint auſſi de chercher un aſyle à ſa maiſon du *Bas* où il transféra ſon Chapitre, & s'y trouvant par là trop à l'étroit, il fut habiter le château de Millac, qui appartenoit au Marquis de Thémines, ſon neveu. Après avoir reparé mag-

nifiquement ſon palais épiſcopal, ce Prélat avoit entrepris de remettre en état ſes maiſons de campagne qui avoient été ruinées en partie par les guerres civiles. Ses premières opérations ſe portèrent ſur le château de Mercués. Les travaux en étoient à peine commencés lorſque la peſte ſe déclara, & loin d'être une raiſon pour les interrompre, elle aida à les pouſſer avec plus de célérité & à les porter à leur perfection. Dans la crainte que la néceſſité & le beſoin ne forçaſſent les payſans de ſes terres à communiquer avec les lieux infectés, Habert réſolut de les occuper, & de leur faire gagner leur vie par le travail; il les aſſembla à Mercués au nombre de ſept ou huit cents hommes, femmes & enfans. Avec cette quantité d'ouvriers, il fit couper des montagnes pour applanir le terrain, & combler des précipices qu'il transforma en jardins délicieux & vaſtes. La nature qui y étoit auparavant triſte & ſauvage, y devint riante, embellie par la culture; & de ces lieux affreux, où juſqu'alors on n'avoit vu que rochers eſcarpés, il en fit une des plus agréables demeures du Querci. Charité éclairée qui en rempliſſant le grand précepte de l'aumône & du ſoulagement des néceſſiteux, dans le temps de calamité, ſe conformoit aux deſſeins de la providence, qui réprouve la pareſſe & l'oiſiveté! Ce digne Evêque fit durer ces travaux, non ſeulement tout le temps que dura la peſte, mais encore l'année d'après, que la famine ſe fit cruellement ſentir. Ce peu-

ple se trouva par cet ordre, à l'abri de ces deux fléaux; il fut toujours nourri, & la maladie sembla le respecter, tandis qu'elle emporta presque la moitié des habitans du reste du diocèse.

Quoique voisins des pays affligés de la contagion, & que son glaive menaçant fut suspendu, pour ainsi dire, sur leurs têtes, les Montalbanois semblèrent alors ne pas s'en appercevoir. Le Duc d'Epernon & Saint Michel attiroient toute leur attention. Le dernier parut digne de leur commander, & à quelques excès près, inséparables d'un pouvoir illégitime, qu'il fût peut-être forcé de tolérer dans le peuple, & auxquels il fut amené lui-même pour conserver son autorité, il auroit acquis une certaine gloire dans cette place, si ce n'eût pas été celle d'un rebelle. Après avoir pourvu au plus pressé dans l'intérieur de la ville, il porta ses regards au dehors, & fit relever le fort de Courbarieu, qui couvroit une partie du territoire en deçà de la rivière. Il permit aussi quelques courses dans la campagne, dont les métairies de d'Escorbiac & Labouissonnnade, furent les victimes; elles furent pillées, ainsi que l'avoient été leurs maisons peu après leur retraite.

Le Roi donna ordre dans le même temps au Duc d'Epernon, par des lettres patentes arrivées le 14 juillet, de faire le dégat & de détruire la moisson. Mais comme les bons sujets en pouvoient souffrir comme les rebelles, un Gentilhomme nommé Ricard, serviteur du Roi, & qui cependant avoit

du crédit à Montauban, essaya de l'arrêter. Il engagea une conférence, près de la Villedieu, des Députés du Duc avec ceux de la ville, qui d'abord ne produisit rien. Il en renoua une seconde à Montech, où il fut convenu que les grains de la juridiction de Montauban qui appartenoient aux habitans, leur seroient rendus, & que ceux qu'ils avoient dans les autres juridictions, seroient séquestrés. Les Montalbanois désavouèrent leurs Députés. Dans une troisième enfin, tenue à Verlhaguet, cette proposition fut acceptée, & manqua pourtant parce qu'avant de signer, les Députés du Duc qui étoient à Castelsarrasin, voulurent avoir ses derniers ordres; Saint-Michel ne voulut pas les attendre, il se retira.

Dès le lendemain 16, le Duc d'Epernon qui s'étoit avancé à Montech, fit commencer le dégât du côté de Verlhaguet. Les Montalbanois sortirent au nombre de huit cents, & repoussèrent les fourrageurs. Ceux-ci revinrent le 17 du côté de Lagarde, & n'avancèrent pas plus loin. Le Duc ne reparut plus, sous le prétexte de quelques accès de fièvre; mais, dans la vérité, parce que le Prince de Condé, qui avoit manqué Sainte-Affrique & n'avoit pû empêcher que le Duc de Rohan ne s'emparât de Castres, s'approchoit de la Guienne où il ne pouvoit le voir sans chagrin. Le titre de premier Prince du sang ne paroissoit pas suffisant à ce cœur altier, pour l'engager à lui céder les honneurs du commandement.

CHAPITRE X.

Les Montalbanois s'emparent de Labastide. — Ils font le dégât au loin dans la campagne. — Leur Conseil général de quatre-vingt-dix est cassé, & celui où tous les Citoyens avoient droit d'opiner, est rétabli.

LA retraite du Duc d'Epernon nuisit beaucoup aux affaires du Roi, & rehaussa le courage de Saint-Michel. Aidé de Delanes, son frère, qui étoit venu le joindre avec plusieurs volontaires, & semblant mépriser les troupes que le Duc avoit laissées dans Montech, Saint-Porquier & Escatalens, tint la campagne à leur vûe, porta le fer & le feu dans tous les environs, & même assez loin de la ville. Le 18 juillet il attaqua & prit le château & le bourg de Labastide qu'il pilla & dont il emporta grande quantité de blé. Il y mit ensuite le feu, & depuis il en fit autant dans tous les lieux qu'il prévoyoit ne pouvoir pas conserver, ou ne devoir pas lui être utiles.

Ce n'étoit pas un seul détachement qui allât en course. Plusieurs sortoient souvent ensemble de la ville, & se portoient en différens endroits, ayant fréquemment à leur tête le Ministre Beraud, qui avoit des allumettes à son chapeau, & exhortoit les soldats au meurtre & à l'incendie. Le 22 Saint

Michel envoya Marmonié & Rouffio du côté de Montricoux, où ils battirent la compagnie de Montastruc. Pendant que Labastide, Sigoniac, Lhoste, Escorbiac, Vialettes, Feutrié, Planard & Bernadou furent mettre le feu à Saint-Maurice, où toute la moisson qui se trouva dans les aires fut la proie des flammes; d'autres se répandirent jusque dans le bas-Languedoc. Nohic, Orgueil & le Terme éprouvèrent leur fureur. Toutes les maisons de la campagne jusqu'à Fronton furent détruites.

Ces ravages affreux trouvèrent des Censeurs parmi les gens sages du Conseil de ville; ils n'étoient approuvés que du peuple. Aussi pour lui plaire, Saint Michel cassa le Conseil général des quatre-vingt-dix chefs de famille, & rétablit celui où tous les citoyens quelconques avoient le droit d'opiner.

Cet acte de despotisme lui attacha encore d'avantage la multitude qui fut flattée d'avoir acquis par là une part dans le gouvernement. Il en fut, en effet, bien soutenu dans une occasion où sans elle il eut vu son autorité compromise. L'Avocat Constans fut accusé d'avoir en dépôt une somme qui appartenoit à un Ecclésiastique. Deviau, Lieutenant des Gardes de Saint Michel, muni d'un ordre du Gouverneur, se rendit chez lui pour réclamer cet argent. Constans jura que c'étoit une imposture; & Deviau le menaçant, Richaud, enseigne du frère de Constans, le pria de suspendre l'effet de son ordre jusqu'à ce que le Gouverneur fut mieux instruit, & qu'il lui eut parlé. Deviau

le refusa brutalement, & Richaud indigné, tombant sur lui & sur sa troupe, l'épée à la main, blessa un de ses gardes. Saint Michel accourut avec main-forte, & fit arrêter Richaud. Plusieurs bourgeois s'attroupèrent & crièrent à la tyrannie. Saint Michel leur ordonna de se retirer, ils obéirent; mais ce fut pour revenir armés. Carrié & Bruette, à la tête d'une troupe de jeunes gens, l'épée & le pistolet à la main, se rendirent au logement de Saint Michel lui demander Richaud. Quelques Officiers de son régiment avec quelques soldats & les gardes, sortirent sur eux, & les poussèrent jusqu'à Saint Jacques, où le combat s'opiniâtra. Le jeune Leclerc y fut tué, & le Capitaine Constans qui y étoit venu pour arrêter le désordre, Tachard, Lacoste & le jeune Larose, y furent blessés du côté des habitans. Montet & Segeville le furent aussi du côté du Gouverneur, avec trois de ses gardes dont un mourut le lendemain. Les Consuls accoururent au bruit, & firent retirer les bourgeois. Saint Michel, craignant les suites de cette affaire, fit répandre parmi le peuple, que Carrié & Bruette n'avoient pris les armes & attaqué la maison du Gouverneur, que pour le tuer, & livrer ensuite la ville à Montferrand qui commandoit pour le Roi dans le haut-Querci. La multitude échauffée par quelques Ministres, jetta les hauts cris, & menaça des dernières violences ceux qui oseroient soutenir ces deux jeunes gens. Ceux-ci se voyant abandonnés, tentèrent de se sauver en franchissant les murs du

côté des Carmes. Ils furent arrêtés dans le fauxbourg Saint Etienne, mis au Conſeil de guerre & condamnés à être fuſillés. Il ne tint pas aux Capitaines Bardon, France, Durban, Ferrières, & Conſtans, que ces malheureuſes victimes que la jeuneſſe eût pû excuſer, n'échappaſſent à la vengeance de Saint-Michel; il les en punit. Il fit aſſembler le Conſeil général, & les y ayant peints avec véhémence comme complices ou du moins ſuſpects de l'intelligence prétendue avec Montferrant, le peuple ne voulut pas les entendre. Ils furent caſſés, & Saint-Michel diviſant leurs compagnies, les fit donner à Peyruſſe, Benoît, Dujau, Eſcorbiac, Trabuc, Aché, Caſſaing, Planard, Soulignac, Langlade, Bernadou, Roques, Gui, Vialettes & Oliveri qui furent diſtribués dans la ville, Villenouvelle & Villebourbon, pour veiller ſur les bourgeois que le Gouverneur ſuppoſoit avec raiſon avoir un vif reſſentiment de ce qui venoit de ſe paſſer.

Pour s'en mettre mieux à l'abri, les empêcher de cabaler contre lui & leur faire oublier, s'il étoit poſſible, ce qu'ils avoient vu, Saint-Michel penſa que le meilleur moyen ſeroit de les tenir occupés, & de tourner leurs regards vers quelque objet intéreſſant. Dans cette vue, ſous le prétexte d'ouvrir une communication & d'entretenir le commerce avec les Proteſtans du haut Querci, il entreprit de remettre Cauſſade en état de défenſe. Il en fit Caſtillon Gouverneur, & Valada Major,

Major, & les y envoya avec Deviau pour en relever les fortifications. Il les fit suivre par les Capitaines Moncau, Marmonié, Rouffio, Feutrié & Lauriac qui furent commandés pour en former la garnison, & il fut assez habile pour mêler sans affectation, parmi ces troupes, une partie de ceux qu'il avoit le plus à craindre & qui furent bien aise de se soustraire pour un temps à ses ordres.

A la vue des Montalbanois, tous les habitans de Caussade s'enfuirent, quoique zélés Protestans. Castillon les força de revenir par la menace de l'incendie de leurs maisons; & pour les encourager il fit des courses dans la campagne & remplit les magasins de blé. Saint-Michel avoit vu cette place en si mauvais état, lorsqu'il y passa pour venir à Montauban, qu'il forma dès-lors le projet de s'en rendre maître à la première occasion favorable. Castillon en répara les défenses avec une activité qui le mit bientôt au point d'y pouvoir faire une bonne résistance.



CHAPITRE XI.

Le fort de Lamothe d'Ardus est rasé. — Les assiégés passés au fil de l'épée. — Le Capitaine Bergue revient à Montauban. — Combat qu'il a à soutenir. — Il va renforcer la garnison de Caussade. — Le Duc d'Epernon se présente devant cette place. — Divers échecs des Montalbanois. — Village de Piquecos brûlé. — Courses de Saint-Michel du côté de la Garonne.

ON a peine à comprendre aujourd'hui comment une ville aussi petite que Montauban l'étoit alors, située presqu'au centre du royaume, réduite à ses seules forces, dénuée du secours du Duc de Rohan qui étoit assez embarrassé lui-même pour se soutenir contre les troupes du Roi, non contente de défendre ses murailles, osa former & exécuter le projet de s'étendre au-dehors à la vue, pour ainsi dire, de deux Généraux tels que le Prince de Condé & le Duc d'Epernon. Jamais à la vérité ils ne furent d'intelligence, & n'osèrent ou ne voulurent pas en approcher. Saint-Michel sut mettre leur inaction à profit, & devint, pour ainsi dire, le maître de presque tous les environs de la ville.

Après s'être assuré de Caussade, il tourna ses armes contre le fort de *Lamothe d'Ardus* qui dominoit toute la plaine depuis Montauban jusqu'à la

rivière d'Aveiron. Il le fit reconnoître par Benoît, & s'étant pourvu des bâteaux nécessaires pour passer la rivière, il le fit attaquer par huit cents hommes commandés par Sainte-Foi, Sigoniac, Trabuc, Dausin, Durand & quelques Gentilshommes volontaires qui conduisoient avec eux un canon. Ce fort n'étoit qu'un donjon sans flancs, entouré d'un fossé sec dont la contrescarpe n'étoit défendue que par le donjon même. Les murs commençant à s'ébranler aux premières volées du canon, les assiégés intimidés par les cris des femmes & des enfans voulurent capituler; & comme on voulut les avoir à discrétion, ils résolurent de mourir les armes à la main. Quoiqu'ils ne fussent que vingt-cinq en état de combattre, ils résistèrent un jour entier & tuèrent ou blessèrent quinze ou vingt hommes aux assaillans. Ils sont forcés enfin & passés au fil de l'épée. Treize Viellards furent pendus avec le Curé; le reste fut mis à rançon. Saint-Michel eut quelque envie de conserver le fort; mais craignant que ceux de *Lafrançaise*, *Piquecos*, *Loubejac* & autres réunis ne le reprissent & ne s'y fortifiassent, il le fit raser, ainsi qu'une redoute qui n'en étoit pas loin. Le butin consista en blé, & fut très-considérable.

Le Capitaine Bergue revint peu de jours après à Montauban. Saint-Michel l'avoit envoyé du côté de Bergerac, pour ramasser quelque cavalerie, dont il manquoit, & il avoit réussi à former un corps de près de deux cents maîtres. Ce ne fut pas

ſans difficulté qu'il les amena à la vue de Montauban. Il eut plusieurs petits combats à ſoutenir ſur ſa route, dont il ſe tira heureuſement, & dans l'un deſquels il tua le Marquis de Montclara, la Poujade & quelques autres Gentilshommes. Déjà il avoit franchi tous les défilés qu'il avoit à craindre, & étoit parvenu dans la plaine, lorſque paſſant audeſſous de *Lafrançaiſe* & près du *Saula*, il fut chargé vigoureuſement par Paraſols & Ginibra qui le rompirent & diviſèrent ſa troupe. Une partie ſous les ordres de Lentillac, ſon Lieutenant, pouſſée vers le Tarn, s'y noya. Avec l'autre compoſée de ſoixante hommes, il paſſa l'Aveiron à un gué & ſe rendit dans la ville.

Ses gens s'étant refaits & repoſés quelques jours, *Bergues* fut commandé le 22 août pour eſcorter les compagnies de *Sigoniac*, *Lapeyrere*, *Laboiſſe*, *Dauſin* & *Segeville* que Saint-Michel envoya à Cauſſade pour en renforcer la garniſon, ſur l'avis qu'il avoit reçu que le Duc d'Epernon & le Prince de Condé avoient donné quelques troupes au Comte de *Cabrères*, pour faire une tentative ſur cette place. L'avis ne fut pas faux. Le Duc d'Epernon s'en approcha lui-même à la tête de trois mille hommes d'infanterie & cinq cents de cavalerie, ne croyant pas que les dehors fuſſent achevés, & dans l'eſpérance que l'intelligence qu'il avoit dans la ville, lui en faciliteroit la conquête. Il s'arrêta ſur une des collines qui l'entourent, d'où il la conſidéra quelque temps, & deſcendu dans la plaine,

il en fit le tour avec sa petite armée en bataille. Les Protestans sortirent à l'escarmouche. Le Duc en fut bien aise, & il la fit entretenir toute la journée, toujours dans l'idée que quelque chose se déclareroit pour lui dans la place. Voyant enfin la nuit approcher & que rien ne branloit, il fit sonner la retraite & disparut, laissant plus de cent de ses gens sur le champ de bataille. Ceux de la ville n'eurent qu'un Officier & quatre Soldats blessés, dont deux moururent le lendemain.

On n'est pas toujours heureux. Les Montalbanois l'éprouvèrent, & leur fierté fut un peu rabaissée par deux aventures arrivées vers la fin de ce mois. Ils avoient envoyé un parti vers *Puilauron*. La Molière, Gouverneur de Villemur, qui en fut instruit, se cacha près de *Bonrepos*, & les surprenant avec avantage, dans le désordre du retour, il en tua une partie & prit l'autre avec tout ce qu'ils avoient enlevé. L'Hoste & Bernadou ne furent pas mieux traités quatre jours après. Ils furent graisser le moulin de Villemur pendant la nuit, dans le dessein de le brûler; ils pillèrent la campagne ensuite, & voulant s'en revenir avec un bâteau chargé de butin, la Molière se mit à leurs trousses, les atteignit à moitié chemin, & leur fit lâcher prise après leur avoir tué plus de la moitié des soldats.

Ces hostilités & ces courses continuelles dévastoient les campagnes, & empêchoient la culture des terres. Il étoit dangereux qu'une cruelle famine n'en fût la suite infaillible. Les Montalbanois,

comme plus nombreux, en auroient le plus souffert. Par l'entremise de ce Ricard dont on a parlé, & à leur sollicitation, il fut fait une trève pour le labourage dans le plat pays. Le goût du pillage la fit rompre presqu'au moment qu'elle fut faite. Les habitans de *Piquecos* ayant apperçu quelques bestiaux du côté de *Falguières*, qu'on laissoit paître dans une prairie sans défiance & sous la foi de l'accord, les enlevèrent, & maltraitèrent les Bergers. Les Montalbanois, piqués de cette infraction, furent à Piquecos en force & brûlèrent le village. Ceux du château, par représailles, mirent le feu le lendemain à la métairie de *Saillac*, qui appartenoit à Benoît, à celle de *Lagravière*, qui appartenoit à France, & à quelques autres qui s'étoient conservées dans ce canton, par le crédit de leurs maîtres.

Laissant ensuite ses voisins en paix pour quelques momens, Saint-Michel fit une course du côté de la Garonne, avec huit cents hommes de pied & deux cents cinquante chevaux. Il se cacha au-dessous de *Canals*, & envoya Bergue avec cinquante hommes défier ceux de *Grisolles* & de *Verdun*, qui montèrent à cheval dans l'instant, & lui donnèrent la chasse. Bergue par une fuite feinte, les attira vers l'embuscade; mais l'ayant découverte, ils se mirent à l'abri dans *Diupantale*. Saint-Michel loin de les poursuivre fit sa retraite dans la plaine, & témoignant quelque peur de les voir renforcés de ceux de *Diupantale*, de *Montbartier*, de *Montbequin*, de *Finhan* & de *Montech*, il affecta de gagner Lapey-

rière avec quelque désordre. Les confédérés trompés par cette manœuvre, craignirent qu'il ne leur échappât; ils abandonnèrent leurs chevaux pour le joindre, rompirent leurs rangs & se mirent hors d'haleine. Saint-Michel, les voyant où ils les vouloit, fit ferme & les attaqua au moment où ils s'attendoient le moins à l'être. Ce fut plutôt une déroute qu'un combat; il leur tua plus de deux cents hommes, & gagna plusieurs chevaux. Mazade & Ruelle, Chanoines du Chapitre de Montauban, furent trouvés parmi les morts avec deux Prébendiers.



CHAPITRE XII.

Trève à laquelle les habitans de la Villedieu se refusent. — La Villedieu attaquée par les Montalbanois se rend. — Prières publiques ordonnées à Montauban à cette occasion & pour le succès des églises protestantes.

LES différentes actions qui rendoient les Montalbanois redoutables à leurs voisins, ne leur procuroient point les vivres dont ils étoient dépourvus, & la crainte de la disette pour l'année suivante subsistoit toujours. Saint-Michel fit agir Ricard une seconde fois. Par les soins de ce Gentilhomme, Bergue, Leclerc, Natalis, Garrisson & Fournes, Députés de Montauban; Viroles, de Castel-Sarrasin; & Cabreret, de Montpezat, s'assemblèrent à Villemade, & renouvellèrent la trève pour le labourage, acceptée par tout le pays, excepté par ceux de *la Villedieu*, qui refusèrent d'y être compris.

C'étoit un lieu assez considérable, défendu par un château dont le fossé enfermoit le bourg dans son enceinte. Le Commandeur de *Latourette* en étoit Seigneur, & y avoit mis soixante hommes de garnison sous les ordres de Demonts, brave Officier.

Saint-Michel résolu de les punir & de rendre la campagne libre de ce côté, sortit de Montauban la nuit du 21 au 22 de septembre avec dix-huit cents hommes & deux canons. Il arriva à *la Ville-dieu* à minuit, & fit pointer le canon contre la face du château du côté de l'avenue de Montauban. C'étoit l'endroit le plus fort; il étoit couvert par l'église & par la porte du bourg. Saint-Michel qui s'en apperçut bientôt, fit changer son artillerie au côté opposé qui étoit sans flancs; & la brêche lui paroissant suffisante, il fit donner l'assaut vers les neuf heures du matin. Ses soldats s'y portèrent vaillamment, & furent reçus de même. Après deux heures d'une action très-vive où les assaillans perdirent *Delroc*, quelques Officiers subalternes & plusieurs soldats, Saint-Michel fit sonner la retraite dans le dessein d'achever d'abattre par le moyen du canon les défenses d'où ses gens avoient été maltraités. Les assiégés qui n'étoient si bien défendus que dans l'espoir d'avoir du secours de *Montech*, de *Castel-Sarrasin* & de *Lafrançaise*, où se trouvoit alors Montferrand, ne voyant arriver personne; voyant au contraire leurs défenses absolument ruinées après quelques volées de l'artillerie, & les apprêts d'un second assaut; découragés encore par la blessure de leur Commandant, qui dans la première action avoit eu le poignet fracassé d'un coup de feu, demandèrent à capituler. Saint-Michel les rebuta d'abord & les menaça de leur faire subir tou-

tes les rigueurs de la guerre pour ne s'être pas rendus à la vue du canon. Mais les assiégés paroissant résolus de se défendre jusqu'à la dernière extrémité, plutôt que de se rendre à discrétion; & considérant qu'un second assaut ne serviroit qu'à lui faire perdre du monde; que peut-être il ne réussiroit pas mieux que le premier; qu'enfin il pouvoit venir du secours aux assiégés, il se radoucit & consentit qu'on lui envoyât des Députés. Belin & Dupui sortirent de la place, & signèrent la capitulation par laquelle les soldats n'eurent que la vie sauve, & les habitans la vie & la liberté. Deviau entra ensuite dans le bourg avec deux compagnies; il s'empara de l'église & du château. Après avoir fait conduire les prisonniers à Saint-Michel, le pillage commença & dura toute la nuit. On mit enfin le feu au château & à l'église le lendemain, & cinq jours après aux maisons du bourg. La prise de *la Villedieu* fut célébrée à Montauban par de grandes réjouissances. Les ministres ordonnèrent des prières d'actions de grâces, ainsi que pour demander à Dieu la délivrance de la Rochelle, & la prospérité de toutes les églises.

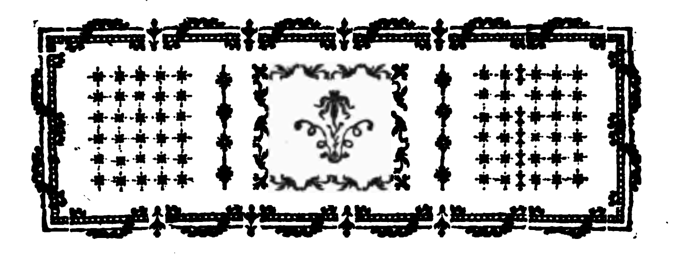
De tous les pays attachés à la secte, Montauban étoit alors le seul qui se soutenoit sans désavantage. Les Cevennes & le Languedoc défendus par le Duc de Rohan, étoient successivement en proie à des horreurs qui déshonoroient également les deux partis, & voyoient, malgré l'habileté du Duc de Rohan,

une alternative continuelle de bons & de mauvais succès. La Rochelle étoit aux abois ; elle éprouvoit les dernières extrémités de la famine, & attendoit depuis long-temps la flotte d'Angleterre, qui sembloit devoir terminer ses maux. Après bien des délais, elle parut enfin le 28 de septembre. Jamais on ne vit de plus belle armée, & jamais il n'y en eut de plus inutile. Elle sembla n'être venue que pour hâter & consommer la ruine de ceux à qui elle portoit du secours. A peine rendit-elle deux légers combats ; elle se retira, & la Rochelle, ayant vu avec elle s'envoler ses espérances, se détermina enfin à implorer la clémence du Roi. Le Cardinal dicta la capitulation qui fut signée le 28 octobre. Sa Majesté en accordant au Rochellois amnistie du passé, la sureté de leurs personnes & de leurs biens, avec le libre exercice de leur religion, se réserva de prononcer ce qu'elle jugeroit à propos, sur les priviléges, les fortifications & les Tribunaux de justice de la ville.

Ainsi fut soumise après un siége d'un an & demi, cette ville rebelle, qui fière de sa situation & de ses richesses osoit, depuis deux cents ans, lutter contre ses maîtres. On se rappelle ici avec un certain plaisir, la prédiction de Lacoste, dans la harangue qu'il fit au Roi, lorsqu'il vint à Toulouse après la levée du siége de Montauban en 1621. Cet homme illustre en vit l'accomplissement avec joie, & vécut encore assez pour être témoin de l'entier abaisse-

ment du parti proteſtant, pour voir le Querci ſa patrie, rentrer ſous l'obéiſſance de ſon ſouverain légitime, & tous les François enfin, réunis ſous les mêmes drapeaux, n'avoir plus à tirer l'épée que contre les ennemis de la nation & de ſon Roi.

Fin du treizième Livre.



HISTOIRE DU QUERCI.

LIVRE QUATORZIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

La prise de la Rochelle jette la consternation dans Montauban. — Le serment d'union y est renouvelé. — Saint-Michel fait battre une monnoie qui n'est point reçue. — Précautions qu'il prend contre la peste qui menaçoit Montauban. — Sa mésintelligence avec Bergue. — Il chasse de Caussade Castillon & Valada.

LA prise de la Rochelle mit la consternation dans le parti protestant; & surtout dans Montauban. Les sectaires ne doutèrent plus de leur ruine prochaine;

& leur principal boulevard abattu malgré sa force & ses ressources, ils ne voyoient rien, pour ainsi dire, en état de la retarder. Le découragement sembla général dans les premiers instans, & il ne fallut pas moins que la fermeté inébranlable du Duc de Rohan, pour remettre les esprits frappés qui croyoient déjà voir fondre sur eux toutes les forces du Roi.

C'étoit l'avis du plus grand nombre de ceux qui composoient le Conseil; mais non celui du Cardinal de Richelieu. Le Roi, maître de la Rochelle, les Protestans ne lui parurent plus redoutables. Il fit voir au Monarque des soins plus pressans, & sut le convaincre qu'il étoit de sa gloire & de l'intérêt de l'état de secourir le Duc de Mantoue, que le Roi d'Espagne & le Duc de Savoye cherchoient à dépouiller de ses états. La guerre d'Italie fut résolue.

Le Duc de Rohan en fut bientôt averti. Il en fit part aux villes les plus considérables. Elles étoient en petit nombre, & l'on peut dire que le parti ne se soutenoit presque plus que dans les *Cevennes*, *Nîmes*, *Uzez*, *Milhaud*, *Castres*, *Montauban* & *Caussade*, & partout même il y avoit bien des gens disposés à rentrer dans le devoir. Les affaires paroissant désespérées depuis la perte de la Rochelle, plusieurs pensoient à faire leur soumission particulière. Cette démarche eut ruiné absolument la religion protestante, qui ne pouvoit subsister que par un traité général. Tous les efforts de Rohan se réunirent pour l'empêcher.

Saint-Michel pour l'éviter à Montauban & la prévenir, fit agir les Miniſtres qui furent dans toutes les maiſons exhorter les habitans à renouveler le ſerment d'union. Ils réuſſirent, & le ſerment fut fait dans une grande aſſemblée convoquée à cet effet à l'iſſue du prêche le 28 d'octobre. Afin d'éviter les murmures qui euſſent pu renverſer ſon plan, le Gouverneur avoit fait une trève pour les mois d'octobre & de novembre, au moyen de laquelle on fit les vendanges très-tranquillement. Il y étoit convenu auſſi de ne plus brûler que les moulins fortifiés, & que tout le monde pourroit aller moudre librement ſes grains à ceux qui ne l'étoient pas. Ceux de Montauban étoient preſque les ſeuls qui fuſſent en état, & les Montalbanois, ſur le prétexte de quelques beſtiaux enlevés, ne voulurent pas y recevoir les habitans de *Piquecos*, non plus que ceux de *Laſrançaiſe* & de *Saint-Maurice*. Caſtillon, par des vues ſecrètes, fit encore des courſes aux environs de *Piquecos*. La trève ſe rompit de ce côté-là. Saint-Michel cependant la renoua & la fit étendre juſqu'à la fin de décembre. Il avoit changé de ſyſtème. Les conquêtes au-dehors n'étoient plus de ſon goût. Toute ſon application ne fut plus tournée que vers les moyens de ſe conſerver la ville qui pouvoit ſervir à ſon avantage particulier dans un accommodement général. Le peuple fut toujours dans des cas pareils la dupe & la victime de ceux à qui il confia un certain pouvoir. Saint-Michel étoit très-réſolu d'imiter ceux qui avant

lui avoient donné cet exemple. Quoiqu'en apparence très-attaché au parti & au Duc de Rohan, il n'avoit négligé en rien ses intérêts, & en avoit poussé le soin peu de temps auparavant, jusqu'à faire battre monnoie; mais ses quarts d'écu étoient si mal faits & de si mauvais aloi que personne n'en voulut.

La peste qui se déclara à Toulouse l'obligea encore à prendre de plus grandes précautions. Pour l'empêcher de pénétrer dans la ville, il fit renouveler les règlemens déjà faits à l'occasion des ravages dont elle affligeoit le haut-Querci, & en fit publier de nouveaux dans le mois de janvier de 1629; ce mal étant regardé comme plus dangereux venant du midi que lorsqu'il venoit du nord. Il força en conséquence un de ses Capitaines, qui avoit été en course du côté de Toulouse, de renvoyer les prisonniers qu'il avoit amenés, sans leur permettre d'entrer dans la ville, & fit brûler tout le butin. Il défendit, en outre, de piller les maisons de la campagne. Cette défense le brouilla avec Bergue, qui jusques-là lui avoit paru si attaché. L'intérêt est la pierre de touche de l'amitié. Ce Capitaine qui avoit amené soixante cavaliers de la Gascogne, prétendit que cette loi ne le regardoit pas, qu'il étoit indépendant ainsi que sa troupe, & qu'il pouvoit faire tous les partis dont il auroit envie, sans prendre l'ordre du Gouverneur, faire ouvrir les portes de la ville, entrer & sortir en pleine liberté. Saint-Michel s'éleva, avec raison, contre ces prétentions

tentions extraordinaires, qui ne pouvoient qu'introduire dans la place une anarchie dangereuse & destructive de toute espèce de subordination. Leur mésintelligence éclata, & eût eu peut-être de mauvaises suites, si leurs amis communs ne les eussent pas racommodés. Ils les firent consentir d'en passer par la décision du Duc de Rohan à qui ils en écrivirent, & qui de peur de se commettre lui-même, ne se hâta pas de leur répondre. Tout cela prouve qu'une autorité, qui n'est pas fondée sur des droits légitimes, est sans cesse à la veille d'être méconnue, & qu'elle reçoit communément bien des atteintes. Si Saint-Michel eût reçu ses provisions du Roi, il eut puni sévérement Bergue, s'il eût osé aller contre ses ordres. Il ne les tenoit que de la main d'un rebelle; un rebelle les méconnoît, & par-là les anéantit & les rend inutiles. Il y a d'ordinaire peu de subordination parmi des factieux; le crime les égale tous. Un Grand quel qu'il soit, qui prend les armes contre son Souverain, met son honneur & sa vie à la merci du moindre des soldats qui suivent ses drapeaux. Grande vérité que les ambitieux ne devroient perdre jamais de vue!

Cette discussion engagea Saint-Michel à épier la conduite de Bergue. Il apprit qu'il entretenoit une secrète correspondance avec Castillon, Gouverneur de Caussade. Craignant que le but n'en fût de faire leur accommodement particulier, il dépêcha son frère Delanes qui entra adroitement dans la

ville, en chassa Castillon avec le Major Valada, & la retint par là dans le parti.

CHAPITRE II.

Assemblée générale des Cercles à Nîmes, & leur serment d'union. — Plusieurs habitans de Montauban l'improuvent. — Valada se rend dans cette ville avec des lettres du Parlement. — Nouvelle trève avec le haut-Querci à cause de la peste. — Elle est bientôt rompue par Saint-Michel, & ensuite rétablie par les Consuls.

D'ABORD après que la guerre d'Italie eut été résolue, le Roi avoit donné une déclaration dans le mois de décembre, qui exhortoit les Protestans à rentrer dans le devoir, leur donnoit quinze jours pour en faire leur déclaration devant les Parlemens & les Présidiaux, avec amnistie du passé, & ce terme expiré, les déclaroit criminels de lèze-Majesté au premier chef.

Cette déclaration causa bien du mouvement dans le parti, avant même qu'elle ne fût enregistrée. Plusieurs particuliers des villes même qui pensoient que cette reprise d'armes, n'ayant eu pour objet que de faire une diversion en faveur de la Rochelle & n'ayant pas réussi à la sauver, étoit désormais sans raison légitime, & qu'il étoit temps de penser à la

paix. La ville de Castres étoit du nombre, & voulut tendre un piége au Duc de Rohan pour avoir un prétexte de l'abandonner. Elle lui proposa de convoquer une assemblée générale des Cercles pour délibérer sur les conjonctures présentes. Elle espéroit que cela semblant tendre à la diminution de son autorié, il s'y refuseroit; elle se trompa. Le Duc s'y prêta avec joie, & agit de si bonne foi & avec tant de célérité, que tous les Députés réunis à Nîmes ouvrirent leurs séances le premier janvier 1629. Le serment d'union y fut renouvelé, & la résolution prise de ne poser les armes que du consentement de tous les alliés. « Nous promettons, » disoient-ils dans le résultat, « devant Dieu & devant » les hommes, que quand les voies, pour acheminer les affaires à une paix générale nous seront » ouvertes, & les moyens fermes & assurés pour » y parvenir se présenteront, nous les embrasserons » de tout notre cœur, & employerons tout ce que » Dieu nous a donné d'esprit, d'industrie & de » zèle pour les faire réussir au gré des gens de bien, » & à la consolation de ceux qui soupirent après » la restauration de l'église & la tranquillité de l'état. » Sous cette réservation toutefois de ne conclure, » ni avancer le traité que du consentement & sur » l'avis des provinces, villes & communautés qui » nous ont députés, & des Princes & Seigneurs » qui nous sont joints. » Ils finissoient ainsi : » Nous » exhortons & conjurons tous ceux qui sont dans » l'union de nos églises, de s'y maintenir fermes

» & inébranlables, & ceux qui n'y ont point en-
» core paru, & qui vivent avec nous en commu-
» nion d'esprit, de s'y ranger comme à l'unique
» moyen que Dieu présente à tous, pour éviter la
» persécution qui est employée & tirer des confu-
» sions de l'état, l'ordre & l'affermissement d'icelui
» & le repos de l'église, &c. » Il fut arrêté de plus de solliciter de nouveau le secours de l'Angleterre ; Rohan fut chargé de lever des troupes, & de mettre tout en état pour soutenir la guerre.

Les Députés de Montauban rendirent compte à leur retour de la résolution prise dans l'assemblée. Elle ne fut pas du goût de tous les habitans. Quelques-uns eussent souhaité qu'on se fût contenté de prendre des mesures pour parvenir à la paix, & désaprouvoient la demande du secours de l'Angleterre qui avoit été plus nuisible qu'utile à la Rochelle, & qui ne serviroit qu'à indisposer le Roi encore davantage. Ils étoient en petit nombre. La multitude conduite par Saint-Michel l'emporta, & Valada étant venu à Montauban avec des lettres du Parlement pour leur communiquer la déclaration du mois de décembre, y fut très-mal accueilli. Saint-Michel le fit regarder comme suspect, & presque comme un traître; on lui saisit son équipage, peu s'en fallut qu'il ne fût arrêté. Il se retira promptement, trop heureux de sortir presque nud des mains du Gouverneur qui le haïssoit & qui, comme on l'a vu, l'avoit chassé de Caussade.

Cependant la trève fut faite de nouveau avec le haut-Querci où la contagion duroit encore, mais avec moins de force que dans l'année précédente. Ses malheureux habitans, réduits à un petit nombre par les ravages de cette cruelle maladie, ne demandoient que le repos qu'on n'eût pu leur refuser sans inhumanité. Saint-Michel ne fut pas long-temps sensible à leur état déplorable. Il s'apperçut que les Bourgeois n'étant plus occupés des soins bruyans de la guerre, se livroient dans le loisir que leur laissoit la cessation des hostilités, à des réflexions sur la mauvaise situation où se trouvoit le parti; que dans les maisons où l'oisiveté les rassembloit, il n'étoit question que des affaires présentes; qu'on les y discutoit souvent sans prévention & de sens rassis; que les gens sages y étoient écoutés. Il craignit alors que dans ces espèces de conciliabules, la vérité n'éclairât les esprits & qu'il n'en résultât des résolutions contraires à ses vues & à ses intérêts. Dans la vue de détourner leur attention sur d'autres objets, il fit rompre la trève par la garnison de Caussade. Il n'en recueillit d'autre fruit que l'odieux de de cette infame manœuvre; les Consuls de Montauban lui en firent les reproches les plus vifs & la désavouèrent hautement. Ils députèrent malgré lui Rieupeiroux, Avocat du Roi, & Barreau, Bourgeois, vers Montferrant avec qui ils rétablirent la trève le 3 Mars.

Le Roi se disposoit alors à attaquer les retranchemens que le Duc de Savoye avoit fait construire

dans les montagnes pour l'empêcher de percer en Italie. Dès le 2 de février, le Roi & le Cardinal étoient partis de Grenoble à la tête d'une armée de vingt-quatre mille hommes, & s'étoient avancés vers les Alpes. Le Duc de Savoye refusa le passage & les offres avantageuses du Cardinal. Il comptoit sur la force du retranchement dont il avoit barré le chemin de Suse. Les Français l'emportèrent l'épée à la main le 6 mars, & la ville se rendit le lendemain. Le Roi n'eut qu'à se montrer, pour ainsi dire, pour rétablir le Duc de Mantoue. Les Espagnols le voyant maître de Suse, levèrent le siége de Casal; ils promirent de laisser le Duc de Mantoue en paix, & d'évacuer le Montferrat.



CHAPITRE III.

Conseil assemblé à Montauban. — Il n'y est pris aucune détermination positive. — Le Prince de Condé menace les Montalbanois. — Ils lui envoient des Députés pour l'assurer de leurs dispositions à rentrer dans l'obéissance. — Ils renforcent la garnison de Caussade & de Courbarieu. — Les Consuls recouvrent en entier leur autorité.

LE succès rapide & inespéré de cette guerre, dérangea tous les projets du Duc de Rohan. Il avoit cru que le Roi, retenu long-temps au-delà des Monts, lui donneroit le temps de se fortifier, & de pouvoir recueillir les fruits de son traité avec le Roi d'Espagne & de ses sollicitations auprès de l'Angleterre. Il croyoit infaillible que les troupes qui avoient passé en Italie, peu accoutumées au climat qui fut toujours mortel aux Français, y souffriroient tant de fatigues & de pertes, qu'à leur rétour en France elles seroient hors d'état de servir, & qu'on seroit forcé de leur donner un temps considérable pour se remettre. Tout le parti l'avoit pensé comme lui; aussi ce ne fut pas sans les plus vives alarmes qu'on apprit que le Roi, qui étoit parti de Suse le 28 avril, marchoit à grandes jour-

nées, & que toutes les troupes qui étoient dans le royaume, s'étoient mises en mouvement pour aller le joindre dans le Languedoc.

Les Montalbanois commencèrent à rentrer sérieusement en eux-mêmes, & assemblèrent à cet effet un grand conseil afin de déterminer les moyens à prendre pour prévenir ou écarter les maux qu'ils avoient à craindre. Plusieurs citoyens désiroient la paix depuis long-temps; leurs amis du dehors leur conseilloient de ne rien épargner pour se la procurer. Le plus grand nombre y étoit porté jusqu'à Saint-Michel même. Mais en sa qualité de Gouverneur il eût voulu en dicter les conditions. Il désiroit qu'une place comme Montauban, qui avoit été d'une si grande considération dans le parti, & dont la soumission entraîneroit nécessairement celle de Caussade & de bien d'autres, eut servi à le rendre assez considérable lui-même, pour trouver son intérêt particulier dans l'accommodement général. Son avis en conséquence ne fut jamais bien décidé; c'étoient toujours quelques difficultés apparentes qu'il trouvoit dans tous les plans qu'on proposoit, & il manœuvra si bien qu'il ne fut rien déterminé dans cette première assemblée, non plus que dans quelques autres qui la suivirent.

Cependant le Roi avoit passé le Rhône, étoit entré dans le Vivarais, & avoit mis le siége devant *Privas*. Dès que le Prince de Condé en fut instruit, il le fit savoir aux Montalbanois, en les menaçant d'exécuter les ordres qu'il avoit reçus, de faire le

dégât autour de leur ville. Afin d'appuyer ſon avis, il ſe porta à Villemur, d'où il fit paroître quelques petits détachemens dans la campagne, qui ne firent pourtant aucun mal; ils ſe contentèrent de ſe montrer. Le Prince ſouhaitoit d'avoir la gloire d'être le premier qui eût ſoumis cette ville.

A la vue de ces troupes, Saint-Michel voulut ſortir pour les repouſſer. On le pria d'attendre qu'on ſe fût aſſemblé de nouveau pour prendre une dernière réſolution. Elle n'entroit pas dans ſes vues; il mit tout en uſage pour empêcher cette aſſemblée, & s'y rendit de ſi mauvaiſe grâce qu'il hâta ce qu'il vouloit éviter. Les ſoupçons qu'il inſpira par ſa réſiſtance ſe changèrent bientôt en certitude. Il ſe rendit ſuſpect au point qu'il fut délibéré de faire la paix indépendamment de lui & ſans plus le conſulter. Rieupeiroux, Leclerc, Noaillan, Beſſe, Dubois & Dejean furent députés au Prince, avec ordre de lui faire les ſoumiſſions de la ville, & de lui donner les aſſurances du déſir ſincère des habitans de rentrer dans l'obéiſſance. Ils étoient chargés auſſi de le ſupplier d'interpoſer ſes bons offices pour la conſervation des fortifications, & de leur accorder les paſſeports néceſſaires. Saint-Michel fut effrayé de cette démarche faite à ſon inſçu; il craignit d'être ſacrifié, & ne prenant conſeil que de la peur, il quitta furtivement la ville pour n'y plus revenir. Son frère Delanes, qui commandoit à Cauſſade, le ſuivit de près.

La défection de ces deux hommes n'intimida pas

les Montalbanois. Libres au contraire dans leurs opérations, elles furent dès-lors toutes relatives au bien général. Ils envoyèrent de ſuite deux cents hommes à Cauſſade dont ils reçurent un nouveau ſerment d'union ; & renforcèrent de cinquante hommes la garniſon du fort de Courbarieu. La trève avec le haut-Querci étant expirée, ils refuſèrent une ſuſpenſion d'armes que Dariat vint leur propoſer de la part de Montferrand pour quelques lieux particuliers. Ils répondirent qu'ils la vouloient générale, ainſi que la paix ; & continuèrent de tenir le pays en inquiétude par les partis qui ſortoient fréquemment de la ville ſous l'autorité des Conſuls. Ces Magiſtrats ni le Conſeil ne voulurent plus la partager avec perſonne. Ils avoient trop ſenti combien le partage avoit été inégal avec Montbrun & Saint-Michel qui, agiſſant en deſpotes, n'avoient jamais cherché qu'à les aſſujettir à leur tyrannie, & l'avoient exécuté en effet au grand détriment des principaux citoyens & de la cauſe publique.



CHAPITRE IV.

Dupui rétabli dans sa charge. — Il envoie Valada à Montauban. — Députés de cette ville à l'assemblée générale.

PRIVAS fut pris par l'armée royale & incendié. La perte de cette place entraîna celle de plusieurs autres moins considérables qui ouvrirent au Roi l'entrée dans les Cévennes, & facilitèrent les approches *d'Alais* dont le siége fut résolu. Les clameurs se firent entendre alors de toutes parts. Le Duc de Rohan accablé d'une foule de Députés des villes qui lui demandoient des hommes & de l'argent qu'il ne pouvoit pas leur fournir, eut encore la douleur de se voir taxer d'opiniâtreté par quelques-uns des siens, & soupçonner de les vouloir faire périr en détail. Tous le menacèrent de faire leur accommodement particulier. Il fit envain les plus grands efforts pour pourvoir à tout & pour calmer les esprits, la prise d'Alais mit le comble au découragement. Il se forma à Nîmes une assemblée des Députés de quelques villes sans sa permission ; il la sépara à la vérité ; mais cette démarche ne lui fit que trop sentir ce qu'il devoit attendre de la terreur qui s'étoit emparée du parti, & la nécessité de faire la paix.

Lembarras étoit certainement grand. Comment eſpérer de parvenir à faire la paix avec un Souverain victorieux & irrité? Dupui le tira de ce mauvais pas après l'avoir engagé à prendre ce parti, le ſeul bon à choiſir dans l'état des choſes, comme le plus ſûr pour l'intérêt même de ſa religion. Par le moyen de quelques relations qu'il avoit à la Cour, il fit ſonder le terrain, & apprit que le Cardinal, loin de penſer comme les courtiſans qui vouloient entièrement exterminer les Proteſtans, étoit au contraire très-diſpoſé à uſer d'indulgence, pourvu qu'ils ſe ſoumiſſent. Cet habile Miniſtre prévoyoit qu'il ſeroit indiſpenſable de recommencer la guerre en Italie, où il étoit inſtruit que l'Empereur faiſoit filer des troupes. Quoique le parti proteſtant parut abattu, le déſeſpoir pouvoit lui rendre aſſez de force pour, avant de l'avoir abſolument terraſſé, faire perdre bien du monde qui ſeroit néceſſaire ailleurs. Enfin il étoit de l'intérêt du Roi de réunir tous ſes ſujets ſous ſes drapeaux, s'il étoit poſſible, pour s'en ſervir contre les ennemis de l'état.

D'après ces connoiſſances qui pourtant n'étoient dans le fonds que des conjectures, Dupui qui voyoit la ruine inévitable, perſuada au Duc de faire quelque démarche pour la paix auprès de la Cour. Caudiac, Conſeiller à la chambre mi-partie du Languedoc, fit pour cela des avances par ſon ordre auxquelles le Miniſtre ſe prêta après quelques légères difficultés; & les Députés des Cevennes, qui

de l'aveu du Duc étoient venus à Nîmes à la place de ceux qu'il avoit renvoyés, furent transférés à *Anduse*, pour travailler au traité sous ses yeux. Le Cardinal fut si content de ce qu'avoit fait Dupui, qu'il lui fit rendre sa charge que le Roi avoit auparant donnée à Labouissonnade. Il ne voulut pas la garder, & la céda à son gendre Valada.

Après avoir pourvu, pour ainsi dire, par ses conseils, au salut présent de sa religion & de son ami, Dupui tourna ses regards sur sa patrie. Il envoya une seconde fois Valada à Montauban, chargé des passeports nécessaires pour les Députés qu'il exhortoit la ville d'envoyer afin de discuter ses intérêts. Valada y fut vu avec joie. On lui fit les plus grandes excuses sur ce qui s'étoit passé à son premier voyage; on inculpa sur Saint-Michel. On lui rendit ses effets, & l'on nomma en sa présence Rieupeiroux, Leclerc & le Ministre Beraud, pour dresser le cahier des demandes de la ville. Ces Commissaires ayant bientôt fini leur travail, le Lieutenant particulier Garrisson, Dubois & le Ministre Charles furent députés pour le porter à l'assemblée générale, & partirent pour Anduse avec Valada.



CHAPITRE V.

Le Roi exige que les fortifications de Montauban soient démolies. — Il fait un bon accueil aux Députés. — Il rend un édit de pacification.

LES conférences d'Anduſe ne furent pas longues. Les mêmes raiſons qui y avoient donné occaſion les firent terminer promptement. Le ſeul article, qui ſouffrit des difficultés, fut celui de la démolition des fortifications des villes proteſtantes. Les Députés de Montauban ne vouloient y conſentir à aucun prix ; mais le Roi l'ayant exigé abſolument & avec menaces, il fallut plier. Du ſurplus on ne leur conteſta rien, & les Proteſtans obtinrent, à peu de choſe près, tout ce qu'ils demandèrent. L'objet de la Cour, n'étoit dans ce moment que de les déſarmer, & de les mettre hors d'état de recommencer la guerre avec quelque apparence de ſuccès. Il étoit rempli par la deſtruction de toutes leurs forteresses. Les avantages qu'on leur accordoit d'ailleurs, n'étoient rien en comparaiſon du bien qui réſultoit pour l'état de l'article des fortifications. Tout le reſte dépendoit de la volonté du Souverain, & pouvoit être révoqué par la plénitude de ſa puiſſance, ainſi qu'on le vit depuis. Dans ce ſyſtème, peut-être leur eut-on accordé davantage s'ils l'euſſent de-

mandé. Aussi le Cardinal ne fit-il aucune difficulté de signer le traité qui lui fut porté à Alais le 27 juin, & il amena le même jour, tous les Députés à *Ledignan* où étoit le Roi qui les reçut avec bonté.

Le Monarque ne voulut pas voir le Duc de Rohan; mais il lui permit de se retirer hors du royaume pour un temps. Rohan choisit Vénise pour son séjour. Le Roi le mit depuis à la tête de ses armées dans la Valteline, & en fut servi avec le plus grand zèle. Cependant ses intérêts n'avoient pas été oubliés dans le traité d'Alais, non plus que ceux de Soubise. Il est fait mention d'eux dans la déclararation que le Roi fit publier le lendemain, dans son camp de Ledignan; elle est conçue en ces termes :

DE PAR LE ROI.

« On fait à savoir que Sa Majesté a reçu en sa » grace les Ducs de Rohan & de Soubise, & les » habitans des villes du haut & bas-Languedoc, » haut & bas-Vivarais, & Guienne, & ceux du » plat pays, Gentilshommes & autres qui étoient » encore en armes, adhérans audit Duc de Rohan; » lesquels moyennant ce, poseront les armes, fe» ront le serment de fidélité à Sa Majesté, raseront » leurs fortifications, & se comporteront en bons » & fidelles sujets de Sadite Majesté, comme il est » porté plus au long, par les articles de sadite

» grâce ; & partout qu'il y ait cessation de tous » actes d'hostilité, & que tous les sujets de Sa Ma-» jesté, desdits pays, seront tenus de vivre en ami-» tié les uns envers les autres avec une entière » oubliance des choses passées. FAIT au camp de » Ledignan, le 28 juin 1629. »

De Ledignan le Roi fut à Nîmes où il donna le fameux édit de juillet, en 22 articles, portant une abolition entière du passé ; le rétablissement de l'édit de Nantes ; la reddition des temples ; la restitution de tous les biens, meubles & immeubles, nonobstant tous dons, confiscations & représailles ; la démolition de toutes les fortifications ; le rétablissement de la Chambre de l'édit à Castres, des États de Foix, & des siéges de justice, Bureaux de recette qui avoient été transférés pendant les mouvemens, &c. Sa Majesté retourna de là à Paris, & laissa le Cardinal pour hâter l'exécution du traité, surtout pour ce qui concernoit la destruction de toutes les fortifications, que la Cour avoit fortement à cœur & qui affligeoit les Protestans.



CHAPITRE

CHAPITRE VI.

Inquiétudes du Cardinal de Richelieu au sujet de Montauban. — Il envoie Guron pour sonder cette ville. — Les habitans députent au Cardinal pour conserver leurs fortifications. — Ils ne peuvent l'obtenir. — L'armée du Roi se met en marche contr'eux. — Ils se rendent, & députent de nouveau au Cardinal.

LE Cardinal eût peu de peine à être obéi dans le bas-Languedoc; tout plia sous ses ordres, sans résistance. Il craignit cependant de trouver plus de difficulté dans la Guienne & sur tout à Montauban. Malgré la chûte du parti, cette ville donnoit toujours de l'inquiétude. Il semble que Richelieu ne voulut pas s'exposer d'abord, il y envoya Guron pour sonder le terrain.

Cet Officier arriva le 22 de juillet à Rabastens, & y vit le Prince de Condé, qui fut très-fâché qu'on lui enlevât la gloire d'achever de soumettre les Montalbanois, & de mettre par là la dernière main à la fin des troubles. Il voulut même lui faire craindre que son voyage ne seroit pas heureux. Guron ne l'en crut pas, & se rendit le jour même à Villemur, d'où il envoya un Trompette du Vicomte d'Arpajon à Montauban, pour avertir les Consuls qu'il avoit à leur parler de la part du Roi, & que

s'ils vouloient ſe rendre à Courbarieu, il viendroit lui même au Claux.

Le Conſeil de ville, aſſemblé ſur ce meſſage, répondit à l'invitation, & nomma des députés qui, venus le lendemain à Courbarieu, envoyèrent deux Bourgeois à Guron pour lui en donner avis. Guron répondit que s'ils vouloient venir juſqu'au Claux, il confèreroit avec eux. Par un vertige ſingulier, les Députés lui firent ſavoir que s'étant rendus au rendez vous qu'il avoit marqué lui même, ils ne pouvoient pas aller plus loin ſans avoir de nouveaux ordres du Conſeil de ville; que s'il vouloit ſe donner la peine de venir, le premier Conſul le recevroit avec tous les honneurs qu'il voudroit exiger. Guron indigné, repliqua que puiſqu'ils avoient l'audace & la vanité de diſputer le terrain à l'envoyé du Roi, il reviendroit bientôt en aſſez bonne compagnie pour ſe le faire céder, & partit du Claux en préſence des envoyés, pour s'en retourner.

Son deſſein n'étoit pas d'aller bien loin, ni d'abandonner la partie. Deux Députés de Nîmes qu'il avoit amenés avec lui, ſe tranſportèrent avec ſon aveu à Courbarieu. Ils parlèrent ſi fortement à ceux de Montauban, du danger qu'ils couroient de voir fondre ſur eux toutes les troupes du Roi, qu'ils les effrayèrent & les amenèrent au point de prier d'être reçus à faire leurs excuſes à Guron, qui ſe contenta de répondre que ſi on ſe hâtoit de lui députer, on le trouveroit peut-être encore à Villemur.

L'Exprès qui avoit suivi les Députés de Nîmes, apporta dans la nuit cette réponse à Montauban. On assembla le conseil dans l'instant, & six Députés partirent à l'issue de l'assemblée & arrivèrent le matin à Villemur. Guron se laissa appaiser, & sur leurs instances réitérées il se rendit le même jour à Montauban. Deux Consuls & quatre Conseillers de ville à la tête de la Bourgeoisie, le reçurent à l'entrée de la juridiction; & la milice bordant la haye, on le conduisit à la maison de *Dubois* qu'on avoit destinée pour son logement. Le lendemain 25 juillet, il fut à l'hôtel de ville avec le même cortège, où ayant pris la première place, & après avoir exhibé deux lettres de créance, l'une du Roi & l'autre du Cardinal, il exhorta pathétiquement l'assemblée à se soumettre à la volonté du Roi sans reserve. Les Députés de Nîmes prirent la parole après, & Lagrange, l'un d'eux, qui avoit été fameux dans le parti, peignit avec tant de force & les dangers d'une résistance inutile & le bonheur en particulier dont la ville de Nîmes jouissoit depuis sa soumission, qu'ils persuadèrent à l'assemblée de profiter de la clémence du Roi; non pourtant sans quelques débats qui firent durer la délibération pendant deux jours; après quoi on convint de tout, hors de la démolition des fortifications. Ils supplièrent Guron de les servir auprès du Cardinal, à qui ils députèrent le premier Consul Noaillan, & Garrisson, Lieutenant-Particulier, Dubois, Avocat, & le Ministre Charles,

qui partirent avec Guron. Ils trouvèrent le Cardinal à Pezenas & en furent très-bien reçus. Mais ce Ministre changea bien de ton, quand on en vint aux conférences. Les Députés, dont les pouvoirs étoient limités, s'obstinèrent long-temps à vouloir conserver les entières fortifications, & ne voulurent jamais se départir des bastions de Villenouvelle & de Villebourbon. Le Cardinal se fâcha & leur dit que plus ils différoient à se soumettre, plus ils empiroient leur condition, & que l'armée dont on avoit retardé la marche pour les entendre, alloit partir pour les réduire. Les Députés au désespoir de ne pouvoir pas le satisfaire, firent de vains efforts pour le fléchir; il parut toujours irrité. Ce ne fut qu'avec la plus grande peine qu'ils obtinrent que Guron viendroit avec eux à Montauban, dans l'espérance que cet Officier qui déjà avoit acquis une certaine créance parmi le peuple, acheveroit de le persuader. Il le permit, avec la clause cependant qu'il n'entreroit pas dans la ville, & donna en même-temps des ordres pour faire marcher les troupes, sans doute pour appuyer la négociation de Guron qui partit avec les Députés & s'arrêta selon ses ordres au château de Regniés.

Noaillan & ses collégues eurent à peine rendu compte de leur mission, qu'on apprit que le Maréchal de Bassompierre étoit arrivé à Fronton à la tête de l'avant-garde de l'armée. L'allarme fut grande dans la ville. Mais le vieux levain sub-

fiftant toujours, le Conful Noaillan qui étoit bien intentionné & qui vouloit empêcher la ruine de fa patrie, fit de vains efforts pour infpirer des fentimens raifonnables à la multitude. Elle le força de demander un délai à Guron pour prendre une dernière réfolution. Guron le refufa, & exhorta les Confuls & les bons citoyens, s'ils vouloient conferver leur ville, à fe roidir contre les féditieux, en leur confeillant militairement d'en noyer une douzaine pour effrayer les autres. Les gens fages fe féparèrent alors des factieux, & les menacèrent de rendre la ville & de les livrer à Guron pour en faire juftice. Cette menace fit le plus grand effet ; elle les intimida & abattit entièrement leur fierté. Le calme fuccéda à l'agitation ; & quarante Notables bourgeois furent nommés tout d'une voix, pour aller fe jetter aux pieds du Cardinal-Miniftre, & fe foumettre à fes ordres fans reftriction.



CHAPITRE VII.

Les Députés prient Richelieu de venir prendre possession de Montauban. — Montferran se met en possession de Caussade. — Richelieu se rend à Montauban. — Graces qu'il accorde aux habitans. — Fortifications de cette ville rasées. — Tout le Querci se soumet.

PENDANT que Guron négocioit à Montauban, le Cardinal de Richelieu s'étoit avancé dans le haut-Languedoc pour faire exécuter l'édit dans cette partie, & en faire démanteler les places. Les Montalbanois le trouvèrent à Albi, où Guron les lui présenta. Charmé de la réussite de cette affaire qui lui avoit donné quelque inquiétude, dans la crainte d'être retenu plus long-temps en province qu'il ne l'eût voulu, & touché de la franchise des Députés qui le prièrent d'être leur médiateur auprès du Roi & de venir prendre possession lui-même de leur ville, en l'assurant que sans la confiance qu'ils avoient en ses bontés & qu'ils n'eussent pas eu pour un autre, (ils vouloient parler du Prince de Condé qui les haïssoit,) ils se fussent déterminés aux plus cruelles extrémités. Ce grand homme leur promit de se rendre à Montauban. Il permit aussi que Guron l'y précédât, & s'en retournât avec eux pour disposer les choses nécessaires. Il suspendit

son voyage de quelques jours, parce qu'il voulut qu'il n'entrât pas de troupes dans leur ville, qu'après que l'abolition qui leur étoit particulière auroit été vérifiée au Parlement de Toulouse.

Pendant ce délai Montferrant se mit en possession de Caussade par son ordre ; y ayant trouvé quelque résistance, il désarma les bourgeois & en punit quelques-uns. Cette aventure fit beaucoup de peine à ceux de Montauban. Mais ce n'étoit plus le temps de se plaindre ; ils n'en témoignèrent rien à Guron, à qui ils remirent les clefs de la ville qu'il garda en qualité de Gouverneur jusqu'à la venue du Maréchal de Bassompierre, qui y arriva le 18 août avec six compagnies du régiment des Gardes, dix de celui de Picardie, six de celui de Piémont & trois cents chevaux, dont il détacha cinquante pour conduire les otages au château de Villemur. Le Maréchal de Marsillac & la Vrillière, Secrétaire d'État, s'y rendirent le lendemain, ainsi que l'Evêque, & Bertier de Monrabe, premier Président du Parlement de Toulouse. Le 20 enfin, Guron à la tête des Consuls & du Conseil de ville, fut recevoir le Cardinal à une lieue au loin, où Noaillan, premier Consul, lui présenta les clefs de la ville, & lui renouvella ses protestations d'obéissance & de fidélité. Venu à la porte de Villebourbon, Richelieu fut harangué par Leclerc, Assesseur-Criminel, au nom de sa compagnie ; & arrivé au bout du pont, il quitta sa litière & monta à cheval pour entrer dans la ville. On lui présenta le

dais, il le refusa, & ne voulut pas souffrir que les Consuls marchassent à pied à côté de lui. Il étoit suivi du Duc de Montmorenci, du Marquis d'Effiat, d'autant d'infanterie & de cavalerie qu'en avoit amenée Bassompierre, & d'environ six cents Gentilshommes de Guienne & du Languedoc. Les troupes bordoient la haye sur son passage jusqu'à l'église Saint Jacques dont il ne restoit que les murs & le clocher, où il fut reçu par l'Evêque à la tête du Clergé. Le *Te Deum* chanté, il fut conduit chez d'Aliés où il logea.

Le reste du jour fut rempli par la visite & les harangues des différens corps. Le consistoire & les Ministres s'étant présentés à leur tour, il les écouta avec bonté, & leur répondit qu'ils ne faisoient pas corps d'église, qu'il ne les recevoit que comme gens de lettres qu'il aimoit & qui lui seroient toujours agréables ; qu'il s'employeroit cependant pour eux auprès du Roi, qui ne désiroit d'autre prix de ses armes que de voir tous ses sujets réunis dans une même croyance. Il célébra pontificalement la messe le lendemain, dans l'église Saint Jacques qu'on avoit préparée pour cette auguste cérémonie, autant qu'on l'avoit pû. On avoit tendu des toiles à la place du toit qui avoit été détruit, & dressé un autel décent. Il fut assisté par les Archevêques de Bordeaux & de Toulouse, & par huit Evêques, y compris le Diocésain. Les Députés du Parlement & de l'Université de Toulouse, vinrent le complimenter le même jour.

Le 22 fut un jour de grâces pour les Montalbanois ; le Cardinal leur accorda, à peu de chose près, toutes celles qu'ils lui demandèrent. Il les confirma dans la jouissance du bénéfice de l'édit de Nîmes ; les déchargea de tout ce qu'on pouvoit leur imputer à raison de la démolition des églises, des maisons du Clergé & autres quelconques, avec l'abolition de tout le passé ; leur permit, sous le bon plaisir du Roi, de se clorre d'une muraille épaisse d'un pied & de six de hauteur, pour se mettre à l'abri de surprise contre les incursions de leurs ennemis, & ordonna que la démolition des bastions fut faite aux dépens de la province. Il promit de rétablir la recette & tous les tribunaux, & que leurs prisonniers seroient délivrés sans rançon.

Tous ces bienfaits furent le prix de leur bonne foi, de leur soumission & de leur obéissance aux ordres du Roi, par rapport à la démolition de leurs fortifications, qui par les soins de Calvières, Président au Parlement, & de Biscarras, Lieutenant du Roi de Verdun, se fit sans obstacle, & avec tant de diligence, que dès le 23 le Maréchal de Bassompierre trouva le fameux bastion du Moustier entièrement rasé, & en fit son rapport au Cardinal, qui partit le même jour & fut coucher à Fronton.

Le Maréchal resta quelques jours de plus pour mettre les Ecclésiastiques en possession de leurs biens, & en amener les troupes qui y vécurent avec la plus

grande discipline. On a dit que le Cardinal trouvant les Montalbanois si dociles & si empressés à lui plaire, avoit eu quelque envie de leur ôter l'exercice de leur religion, & que le peu de séjour qu'il fit parmi eux, fut la seule chose qui l'en empêcha. Peut-être eût-il réussi dans ces premiers momens, peut-être le pensa-t-il, en effet? Cependant tout concourt à rendre cette anecdote douteuse. Le Cardinal étoit trop réfléchi pour ne pas voir que la chose étoit prématurée. Tous les lieux du Querci qui étoient sous les ordres de Montauban, ou qui s'étoient soutenus par sa protection, suivirent son exemple & se soumirent sans délai.



CHAPITRE VIII.

La peste afflige Montauban. — Emplacement donné aux Capucins pour bâtir un couvent. — Sénéchal & Présidial à Montauban. — Bureau d'Élection de Moissac transféré dans cette ville. — Les Religieuses de Sainte Claire, les Augustins, les Cordeliers, les Jacobins & les Carmes y sont rétablis. — Consulat mi-parti. — Les Montalbanois refusent de se joindre au Duc de Montmorenci. — Le Roi leur en témoigne sa satisfaction. — Il se rend dans leur ville.

LA façon de penser des Montalbanois changea aussi promptement que la chute de leurs dernières espérances avoit été rapide. Revenus du prestige où le fanatisme les avoit amenés, ils ne songèrent plus qu'à mériter le bonheur que la seule autorité légitime pouvoit leur procurer. Non que parmi le peuple quelques mouvemens convulsifs ne se fissent sentir de temps en temps. Mais ce ne furent que des météores passagers, des feux domestiques, si on ose le dire, qui ne causèrent plus d'embrasemens considérables, qui ne se répandirent pas au dehors & furent bientôt étouffés.

Délivrés par la paix des fatigues de la guerre & des dangers où ils étoient journellement exposés de-

puis si long-temps, ils commençoient à peine de goûter les douceurs du repos après tant d'agitations, qu'ils furent attaqués de la peste. Elle se déclara avec violence à la fin du mois de septembre de la même année 1629, & ne cessa qu'au mois d'avril de 1630, après avoir emporté plus de cinq mille cinq cents personnes. Ce fléau cruel empêcha le Clergé & les habitans catholiques d'y revenir aussitôt qu'ils l'eussent fait. Les Capucins furent des premiers à y reparoître après que le mal eut cessé. Ils y étoient venus l'année précédente pour faire une mission, & avoient été forcés de l'abandonner par la contagion. Le Roi récompensa leur zèle; il leur donna un terrain assez vaste à l'extrémité du faubourg & de l'esplanade de *Montmirat* pour y faire un établissement. Le Duc d'Epernon leur donna l'année d'après 1631, une somme de six mille livres pour commencer leurs bâtimens, qui ont été finis depuis par le secours des aumônes des gens de bien.

L'exemple & le courage de ces Religieux fut suivi par l'Evêque, le Clergé & nombre d'anciens citoyens catholiques qui revirent leur patrie avec d'autant plus de joie, qu'ils y trouvèrent le culte romain rétabli, ainsi que l'autorité royale, d'une façon à ne pas craindre de les en voir bannir désormais. Le Cardinal de Richelieu qui regardoit cet événement comme son ouvrage, eut depuis une certaine prédilection pour cette ville, & l'eut égalée aux plus considérables du royaume, si plus tran-

quille il eût pû suivre le plan qu'il en avoit fait. Il rétablit d'abord le Sénéchal qui y reprit ses fonctions au mois d'avril de 1631. Il avoit engagé le Roi a y joindre un Présidial l'année précédente, dont l'édit trouva des difficultés dans l'enregistrement de la part du Présidial de Cahors, qui s'y opposa fortement, fâché qu'on le dépouillât d'une partie de son ressort pour le donner, disoit-il, à des rebelles peu dignes des grâces du Roi. Ses clameurs furent vaines ; l'édit fut enregistré au grand Conseil le 18 avril 1632. La Chambre des Comptes de Paris & le Parlement de Toulouse furent plus difficiles. La première ne le vérifia qu'au mois d'octobre 1636, & le Parlement, par un reste de prévention contre Montauban, resta obstiné à le refuser pendant quelques années ; il ne le fit qu'en 1658. L'Election précédemment créée à Moissac, fut transférée à Montauban en 1633.

L'Evêque Anne de Murviel, après avoir rétabli les églises autant que les conjonctures actuelles pouvoient le permettre, s'attacha avec son Clergé au soin de ramener ses brebis égarées ; ce fut d'abord par la pratique de toutes les vertus & le bon exemple. Il y joignit bientôt le secours des prières des ames consacrées à Dieu, & retablit dans leurs maisons les Religieuses de Sainte Claire, les Augustins & les Cordeliers en 1631, & l'année d'après les Jacobins & les Carmes.

Par le retour des tribunaux & des différens Bureaux, le nombre des catholiques commençant déjà

d'être assez grand dans la ville, ils eussent souhaité que quelqu'un d'entr'eux eût été revêtu du chaperon lors de l'élection consulaire de 1632, dans l'idée que cela pourroit contribuer encore à leur sureté. Ils firent quelques démarches inutiles ; les Protestans qui avoient peine à les regarder comme de vrais citoyens, les en éloignèrent. L'Evêque s'en plaignit au Cardinal, qui envoya à Montauban Rabaudi, Conseiller au Parlement de Toulouse, & Escorbiac, Conseiller à la Chambre de l'Edit de Castres, porteurs des ordres du Roi, pour y mi-partir le chaperon. Ces Commissaires cassèrent l'élection qui avoit été faite, & firent procéder à une nouvelle en leur présence, dans laquelle les Catholiques eurent la première place, la troisième & la cinquième, & les Protestans la seconde, la quatrième & la sixième. Ce ne fut pas une petite mortification pour les derniers ; mais ils n'en témoignèrent aucun ressentiment. Ils s'empressèrent de donner bientôt après la première marque de la fidélité qu'ils avoient jurée au Roi, & qui depuis ne s'est jamais démentie.

Le Duc de Montmorenci s'étant engagé dans la revolte de Monsieur, frère du Roi, il le reçut dans la province dont il étoit Gouverneur, & sollicita vivement les Montalbanois de se joindre à lui ; ils s'y refusèrent constamment. Le Roi leur en témoigna sa satisfaction par une lettre du 26 de juillet. Étant même venu en province à l'occasion de cette guerre, dont le trop malheureux Duc de Mont-

morenci fut presque la seule victime, il leur remit pendant son séjour à Toulouse, les arrérages des cens, lods & ventes qui lui étoient dûs, & se rendit à Montauban le premier de novembre. Il passa le pont en carrosse, & descendit à la porte de l'église, où il fut reçu sous le dais par l'Evêque à la tête du Clergé. Après le *Te Deum* il alla loger chez d'Aliés. Il reçut les hommages des différens corps de la ville, se promena le lendemain sur le quai de Montmirat, & entendit la messe aux Capucins, qui avoient commencé leur établissement. Il partit le lendemain 3, & passa la rivière d'Aveiron à Loubejac. Le premier Consul Lugandi l'accompagna jusqu'au bac, & en reçut mille marques de bonté pour lui en particulier & pour tous les habitans en général.



CHAPITRE IX.

Carmélites & Jésuites appelés à Montauban. — Les Protestans cèdent aux Jésuites la moitié de leur collége. — Intendance créée dans cette ville, & donnée à la Marguerie. — Un Bureau de Finances y est établi. — Procès de l'Evêque Murviel contre les Protestans. — Ses suites.

LA face de la ville changeoit tous les jours d'une manière avantageuse par le systême d'Anne de Murviel, sans contredit le meilleur, de ménager beaucoup les Calvinistes & de chercher à les ramener plutôt par la douceur, le bon exemple & les bienfaits, que par la rigueur & une hauteur qui ne pouvoit être que déplacée. Il réussit par là à faire tout ce qu'il voulut. En 1634 il fit consentir les habitans à l'établissement des Carmélites & au rappel des Jésuites. Les premières y vinrent de la ville d'Auch, & n'eurent d'autre fondateur qu'elles mêmes; elles portèrent chacune leur dot. Des bienfaits de la Dame de Cantarel de la ville de Beaumont, qui par son testament de 1631, leur donna son bien, elles achetèrent une maison sur la même ligne que les Capucins, & firent les bâtimens qui leur étoient nécessaires.

Les Jésuites y avoient été envoyés en 1626, en qualité

qualité de Missionnaires, & y restèrent infructueusement jusqu'en 1628, qu'ils furent chassés avec les autres Catholiques. Ils y revinrent en 1629, après la paix, & furent obligés d'en sortir encore à cause de la peste. L'Evêque les rappela en 1630; mais ce ne fut qu'au temps dont nous parlons qu'ils y eurent un véritable établissement; on leur accorda la moitié du collége pour y tenir leurs écoles. La tradition veut que ces Religieux se glissèrent furtivement dans le collége pendant la nuit, & que le jour venu, les Professeurs protestans trouvant la place prise, les Jésuites y furent au moment d'être jetés par les fenêtres, & n'échappèrent au danger que par la protection des Magistrats qui arrivèrent à propos & appaisèrent le tumulte. Les Jésuites firent de grandes plaintes de cette violence prétendue, & de peur de pire, les Protestans leur cédèrent par accommodement la moitié du collége. Mais ce n'est là qu'une tradition populaire qui n'est appuyée sur aucune espèce de preuve. Les Jésuites doivent cet établissement solide aux soins du fameux Père Vital-Theron, le premier Recteur de leur maison à Montauban. Le caractère insinuant de ce Jésuite & ses talens supérieurs pour la chaire, où il s'exerça avec succès pendant cinquante ans, lui acquirent l'estime générale des habitans, qui consentirent à accorder à sa société la moitié du collége (1).

(1) Le Père Theron étoit frère de Jean de Theron, décapité à Toulouse lors de la fameuse entreprise des Calvinistes sur cette

Malgré les ſoins multipliés qu'exigeoit alors la ſituation des affaires générales du Royaume, & le ſoutien de ſa fortune particulière, le Cardinal de Richelieu portoit fréquemment ſes regards ſur Montauban, & ſembloit ſe plaire à travailler à ſa décoration & à la rendre de plus en plus conſidérable. Il engagea le Roi à y créer une Intendance en 1635, à laquelle il attacha les élections de Montauban, de Cahors, de Villefranche, de Figeac, de Rodez, de Millau, de Rivière-Verdun, de Lomagne, de Cominge, d'Aſtarac & d'Armagnac; & dès-lors tout eſpoir de voir retablir les états du Querci, fut abſolument perdu. La Marguerie en fut le premier Intendant. C'étoit un homme ſage & pieux; il fit rebâtir à ſes dépens, près de la moitié de l'égliſe des Cordeliers.

Un Bureau des Finances y fut établi la même année comme une ſuite néceſſaire de l'Intendance. Il fut d'abord compoſé de ſeize Officiers, d'un Procureur & d'un Avocat du Roi, & d'un Greffier. Ce nombre a été beaucoup augmenté depuis. Les Officiers de ce Bureau jouiſſent des mêmes priviléges & prérogatives que ceux de la Chambre des Comptes de Paris où ils ſont réçus, & y ont ſéance &

---

ville, & dont les deſcendans ſe ſont établis à Bioule, petite ville du Querci, ſur la rivière d'Aveiron. Moreri & Bayle font une mention honorable de ce Jéſuite, dont les différens ouvrages dédiés au Cardinal Mazarin, ont été recueillis par Bernard de Theron, ſon neveu, Conſeiller au Parlement de Toulouſe en 1666, fils de Bernard de Theron, auſſi Conſeiller au même Parlement.

voix délibérative. Ils ont la juridiction contentieuse dans toutes les affaires domaniales, ainsi que la grande & petite voirie. Leur ressort s'étend sur les onze Elections qui composoient la généralité de Montauban.

Les Protestans perdirent aussi cette année une grande affaire contre l'Evêque. Dans la crainte de laisser prescrire les droits de son siége, & en vertu de l'édit de Nîmes & des conditions particulières de la soumission de Montauban, par lesquelles l'Evêque & le Clergé devoient rentrer dans tous leurs biens, ce Prélat s'étoit pourvu au Parlement en restitution de la maison que l'Evêque Bertrand avoit donnée à ses successeurs, & sur laquelle on avoit bâti le temple appelé le Vieux. Le Parlement ayant ordonné cette restitution, les Calvinistes se pourvurent au Conseil qui confirma l'arrêt. L'Evêque cependant n'en poursuivit pas l'exécution, par la crainte de mettre les Calvinistes au désespoir, & d'être la cause de nouveaux troubles. On lui en fit un crime. On prétendit qu'il étoit hors d'état de gouverner le diocèse à cause de son grand âge, & l'on poussa les choses jusqu'à insinuer à la Cour qu'il étoit gouverné lui-même par les Protestans. Le Cardinal de Richelieu lui écrivit à ce sujet & lui proposa un Coadjuteur. Il le refusa, & cette affaire qui lui donna bien du chagrin, n'eut pas de suite le reste de cette année.



CHAPITRE X.

Bertier, Coadjuteur de l'évêché de Montauban. — Mort d'Habert, Evêque de Cahors. — Son amour pour les sciences & les lettres. — Il forme à Cahors une espèce d'Académie. — Alain de Solminihac lui succède.

LES persécutions contre Anne de Murviel recommencèrent en 1636; & cet Evêque s'obstinant dans le refus de ne pas accepter un Coadjuteur, le Cardinal répondit à ses raisons par cette lettre:

« Si j'ai été étonné de voir, par la lettre que » vous m'avez écrite, que vous refusez le bien que » le Roi vous veut faire, & vous opposer à celui » qu'on veut faire aux peuples qui sont sous votre » charge, je l'ai été encore d'avantage des raisons » que vous apportez pour vous en dispenser. Ja- » mais on n'a pensé à établir la polygamie en France; » mais lorsqu'un mari est impuissant on en donne » un autre à la femme qui a été précédemment » trompée. Ainsi qu'une mitre ne peut suffire pour » deux têtes; aussi a-t-elle nécessairement besoin » d'en avoir une. Ce qui a fait que le Roi a or- » donné à M. de Bertier de porter la sienne à » Montauban, afin que votre chaire n'en soit pas » tout-à-fait destituée. Il en est de même des so- » leils; le monde qui n'en peut avoir deux, ne

» seroit pas monde s'il n'en avoit un. Il est vrai » que les indispositions des Evêques sont les princi- » paux fondemens de coadjutoreries ; mais ce ne » sont pas celles du corps. Je me suis extrême- » ment réjoui quand j'ai vu par votre lettre que » vous vous souvenez encore de votre ancienne » philosophie, qui vous a appris que deux con- » traires ne peuvent pas demeurer dans le même » sujet ; puisque cette pensée m'avoit fait croire » d'abord qu'il n'y avoit plus de Huguenots à Mon- » tauban, ne voyant pas que la loi de Dieu vous » permette de tenir autres personnes vous être con- » traires que les hérétiques de son église. Mais ma » joie a été bientôt rabattue, quand j'ai considéré » qu'il y avoit bien plus lieu de craindre qu'il n'y » eut point d'Evêque à Montauban, puisque l'hé- » résie y a tant fleuri. Pour conclusion, Monsieur, » la raison veut que vous ayez un Coadjuteur qui » vous aide à faire votre charge, puisque vous n'ê- » tes pas en état de la faire seul. Le Roi vous » le commande ; je vous en conjure, & vous » assure que suivant les commandemens de Sa Ma- » jesté, je vous serai toujours contraire, jusqu'à ce » que vous ayez satisfait à une affaire comme celle-là, » qu'elle ne désire que pour la gloire de Dieu, & la » décharge de sa conscience & la vôtre, &c. » Que diroit-on aujourd'hui d'un Ministre qui feroit parler ainsi l'autorité suprême, & qui mettroit de la plaisanterie & des quolibets dans une affaire de cette nature ?

Anne fut forcé de plier. Pierre de Bertier fut nommé son Coadjuteur, & fut sacré la même année dans l'église de Toulouse, par Jean-Louis de Bertier, son parent, Evêque de Rieux; par le savant Sponde, Evêque de Pamiers, & par Jacques de Leberon, Evêque de Valence, sous le titre d'Evêque d'Utique. Ce jeune Prélat qui n'avoit alors que vingt-cinq ans, étoit Archidiacre de Toulouse, Abbé de Restauré au diocèse de Soissons, & Docteur de Sorbonne. Il étoit issu d'une famille illustre dans l'église & dans la robe, & fils de Jean de Bertier, Seigneur de Saint-Geniés, Président au Parlement de Toulouse. Son rare mérite, plus que l'éclat de ses ayeux, l'éleva à l'épiscopat.

Pierre Habert de Montenor, Evêque de Cahors, mourut à Paris la même année 1636. Nous avons déjà parlé de sa magnificence dans les réparations qu'il fit aux bâtimens & châteaux dépendans de son siége, & de sa libéralité envers les pauvres, surtout dans le temps que son diocèse fut affligé du mal contagieux. Il ne nous reste qu'à rappeler son amour pour les lettres. Il accueillit toujours les savans avec distinction. Il avoit formé à Cahors une espèce d'académie qui s'assembloit deux fois la semaine dans son palais, & dont le fameux Lacoste étoit le modérateur. On y traitoit des matières ecclésiastiques & politiques de l'histoire sacrée, & profane, & généralement de tout ce qui concerne les sciences & les belles-lettres. Le Prélat avoit fait le projet de donner au public le résultat

de ces conférences en forme de mémoires ; la mort l'empêcha de l'exécuter ; il légua par son testament, tous ses écrits aux Chartreux de Cahors.

Alain de Solminihac, d'une noble & ancienne famille du Querci, fut son successeur. Il avoit porté les armes dans sa jeunesse avec distinction, & ce ne fut qu'à l'âge de vingt-deux ans, qu'à la sollicitation de son oncle, qui étoit Abbé de Chancelade, qu'il prit l'habit ecclésiastique, & qu'il commença d'étudier les premiers élémens des lettres. Un travail assidu & beaucoup d'intelligence lui fit faire des progrès rapides, & l'on ne s'apperçut pas, lorsqu'il parut sur les bancs de la Sorbonne, qu'il eût commencé ses études si tard. Son oncle lui céda bientôt l'abbaye de Chancelade. Il en fut à peine pourvu, qu'il résolut de la rétablir dans son état primitif, & de la rendre régulière & élective. Il y réussit, & après avoir réformé sa maison dont il répara & augmenta les bâtimens, il entreprit, par une commission particulière, la réforme générale des Chanoines réguliers de Saint Augustin. Il termina cette grande affaire à sa gloire & à l'édification de l'église ; ce qui l'amena à l'épiscopat. Quoique nommé par le Roi en 1636, il n'eût ses bulles que vers la fin de 1637.

Jamais deux plus grands Prélats que Pierre de Bertier & Alain de Solminihac, n'avoient occupé à la fois les deux siéges épiscopaux du Querci. Nous les suivrons avec soin dans leurs travaux & dans les

biens infinis qu'ils firent dans leurs diocèſes. Les vertus & les talens pacifiques nous occuperont ſeuls dans la ſuite à quelques légers nuages près ; & ſi le Querci vit encore répandre du ſang dans ſon ſein, ce ne fut que d'une manière bien paſſagère. Le calviniſme qui avoit pendant ſi long-temps armé ſes habitans les uns contre les aurres, & ébranlé le royaume à tant de repriſes, totalement abattu déſormais, ne s'y montrera plus que pour ſouffrir des humiliations ſucceſſives, juſqu'à la révocation entière des priviléges qu'il avoit obtenus.



CHAPITRE XI.

Conduite de Bertier à l'égard des Proteſtans. — Emeute de la populace contre cet Evêque & contre l'Intendant Foulé. — Chanoines Réguliers de la Chancellade, fondés à Cahors par Solminihac. — Sédition violente des Montalbanois à l'occaſion d'un nouvel impôt. — Ils procédent à une élection conſulaire qui eſt caſſée.

LE Coadjuteur arrivé à Montauban n'y fut pas vu avec plaiſir par les Proteſtans, qui redoutoient ſon génie & ſon crédit. Il ne les traita pourtant qu'avec bonté; mais quand il fut bien connu, l'humeur contre lui ne fut que parmi le peuple. Les gens inſtruits, quoique attachés à leur ſecte, lui rendirent toujours la juſtice qui lui étoit dûe. Il eſt vrai qu'il fut de la plus grande exactitude à les faire jouir de tout ce qui leur avoit été accordé par les édits, comme il voulut auſſi qu'ils ſe continſſent dans les bornes qui leur étoient preſcrites. C'étoit un point difficile à établir avec une populace depuis ſi long-temps indocile & accoutumée à emporter tout par la violence. Les Miniſtres qui la manioient à leur gré, craignant toujours d'être obligés de rendre la maiſon qui appartenoit à l'Evêque, & dont Anne de Murviel, content d'avoir ſolidement établi ſon droit,

n'avoit pas fortement exigé la restitution, ne purent pas croire que le Coadjuteur eût la même condescendance qui paroissoit si contraire à ses principes. Ils résolurent de l'effrayer. Ils persuadèrent au peuple que Foulé qui, en 1638, avoit succédé à la Marguerie, dans l'intendance de Montauban, étoit envoyé pour faire exécuter les arrêts qui ordonnoient la restitution de cette maison; ce qui entraîneroit nécessairement la destruction du temple. La multitude échauffée prit les armes, & assiégea la maison de l'Intendant & celle de l'Evêque dont un Domestique fut tué. L'Intendant n'évita la fureur des séditieux, qu'en allant à l'hôtel de ville faire sa déclaration en pleine assemblée, qu'il n'avoit aucune connoissance de ces arrêts, ni aucuns ordres qui y fussent relatifs; & l'Evêque fut forcé de passer une transaction d'abandon de ses droits.

Cette violence resta impunie. On ne trouve pas que la Cour s'en occupât. Uniquement affectée, sans doute, de l'heureux événement de la naissance d'un Dauphin, elle ne fut sensible, ainsi que la nation, qu'à ce don précieux & inespéré de la providence. Le Coadjuteur fut chargé d'en faire le compliment au Roi au nom de la province de Languedoc; & revenu en province, il se donna tout entier au soin & à l'édification du diocèse dont Anne de Murviel lui abandonna le gouvernement. Il prêcha le carême entier dans sa Cathédrale en 1639, & ramena par ses exhortations quelques Protestans à l'église.

Alain de Solminihac, de son côté, poussoit aussi

es travaux apoſtoliques, ſoit par lui-même, ſoit par ſes co-opérateurs, dans les parties de ſon diocèſe où le calviniſme avoit pénétré; mais parfaitement tranquille dans ſa ville épiſcopale, qui en fut toujours ennemie, il n'eut d'autre ſoin que de l'édifier par ſes vertus & ſa tendre piété. Attaché par goût à l'Ordre dont il avoit été le Réformateur, il fonda à Cahors une maiſon de Chanoines réguliers de la congrégation de Chancelade.

Il n'étoit guère poſſible que la paix ſe ſoutînt à Montauban auſſi conſtamment qu'à Cahors. Reſte trop certain des anciens troubles, les eſprits de la multitude y étoient toujours prêts à prendre feu à la moindre étincelle. Il s'y éleva un nouvel orage en 1641, à l'occaſion de la ſubvention du ſou pour livre ſur les manchandiſes. Cette émeute, à laquelle les Catholiques eurent autant de part que les Proteſtans, fut ſi violente, que les ſéditieux s'étant portés en armes ſur les maiſons de l'Intendant *du Bouſquet*, qui avoit ſuccédé à Foulé, & des deux Evêques, une partie força celle de l'Intendant, la pilla; & ayant traîné ſon caroſſe dans la place publique, le mit en pièces & le brûla. Ce Magiſtrat eut à peine le temps de ſe ſauver chez d'Aliés d'où il ſe retira à Toulouſe. Une autre bande tint l'Evêque aſſiégé toute la nuit, tandis que d'autres obligèrent le Coadjuteur de ſe mettre en ſureté chez Villemade. Les Officiers municipaux & les citoyens ſages, ayant enfin fait ceſſer le tumulte, chacun rentra chez ſoi, non ſans une vive inquié-

tude. Sujet aux deux extrêmes de l'insolence & de la foiblesse, le peuple craignit alors les suites de ses excès. On députa à du Bousquet, pour lui demander pardon; & il fut si modéré & si bon, qu'il se contenta pour toute satisfaction de l'établissement du droit qui fut supprimé bientôt après, & d'un léger dédommagement pour son carosse & pour ses meubles.

L'année 1642 commença par quelques troubles à Montauban, à raison de l'élection consulaire, sur laquelle le Maréchal de Schomberg, qui commandoit alors en Guienne à la place du Duc d'Epernon, avoit donné des ordres. Les Electeurs trouvèrent ces ordres contraires aux formes ordinaires, & ne les suivirent pas. On se pourvut cependant au Conseil; & l'on fut renvoyé au Maréchal qui fit exécuter hautement son ordonnance. Il fit casser les Consuls élus, & en fit nommer d'autres. La Cour commença à prendre le système qui lui réussit, de donner toujours raison aux gens en place, afin d'accoutumer les habitans de Montauban à respecter l'autorité qu'ils avoient si long-temps méconnue, & pour achever d'étouffer cet esprit républicain qui régnoit encore parmi le peuple. Les Consuls dépossédés furent cependant remis en place l'année d'après, à la recommandation du Comte d'Harcourt.



CHAPITRE XII.

Cour des Aides créée à Cahors. — Ses premiers Officiers. — Dominici, natif de Cahors, se rend recommandable par son érudition. — Ressort de la Cour des Aides. — Le nombre de ses charges augmenté.

LE Roi créa une Cour des Aides & Finances dans la ville de Cahors, par un édit du mois de juillet de cette année 1642. Elle y fut établie par Charton de la Terriere, Intendant de Montauban, qui avoit pris la place de du Bousquet, & qui étoit porteur d'une commission, à cet effet, du 8 octobre suivant. Afin que dès l'instant de son établissement cette Compagnie pût exercer la justice, & dans la vue aussi d'engager les gens du pays à acquérir ces charges, dont la finance fut avancée par quelques partisans & servit aux frais du siége de Perpignan, le Roi fit expédier des commissions pour en remplir une partie. Ces premiers Officiers ne furent d'abord qu'au nombre de huit. Bossuet, Secrétaire & Avocat au Conseil, chargé de la vente de ces offices, fut fait second Président, & Lefranc, Président au Présidial de Cahors, troisième Président. Les Conseillers étoient Dadine de Hauteserre, Lieutenant criminel au Sénéchal de Cahors;

Chamier, Lieutenant particulier; Lafage, Baudus, Garric & Jeannon, Conſeillers du même ſiége. Marc-Antoine Dominici, Avocat, fut chargé de faire les fonctions de Procureur général.

Dominici naquit à Cahors dans le ſeizième ſiécle; ſe rendit recommandable par l'étendue de ſon érudition. Il profeſſoit la juriſprudence à Cahors, avec applaudiſſement, lorſqu'il fut chargé des fonctions de Procureur général de la nouvelle Cour des Aides, qu'il remplit avec une ſupériorité peu ordinaire. Dès que ſa commiſſion n'eut plus lieu, le Chancelier Seguier l'appela à Paris & le fit nommer Hiſtoriographe de France, avec une penſion. Bien différent de la plupart de ceux qui lui ont ſuccédé dans cet emploi honorable, il ne le regarda pas comme une récompenſe de ſes prémiers travaux, qui lui donnât le droit de ne plus rien faire. Il le conſidéra, au contraire, comme un engagement pris avec le public de redoubler d'aſſiduité au travail; il donna, en effet, un ouvrage tous les ans, pendant tout le temps qu'il en fut revêtu. Il le quitta en 1648, pour occuper une chaire de droit dans l'Univerſité de Bourges. L'extrait du regiſtre de cette Univerſité qui le concerne, ſuffira pour faire connoître cet illuſtre Quercinois. Il s'exprime ainſi: « Le mardi 30 ſeptembre 1648, MM. les Maire & » Echevins de la ville de Bourges s'aſſemblèrent » extraordinairement en leur hôtel, pour délibérer » ſur les moyens de remplacer le plus promptement, les trois Profeſſeurs qui étoient morts. Le

» Sieur Chenu, Doyen de la faculté, & le seul qui » restoit, fut convoqué à cette assemblée pour y » donner son avis. Il y fut décidé qu'on appeleroit » quelque personne de nom & d'un mérite distin- » gué pour occuper la première place, & que les » deux autres seroient mises au concours. Le Sieur » Chenu proposa le Sieur Marc-Antoine Dominici, » comme la personne la plus capable pour rem- » plir ladite place, ayant professé plusieurs années » à Cahors, d'où il avoit été appelé à Paris par » M. Seguier, Chancelier de France, & employé » à plusieurs ouvrages qu'il a donnés au public. » Les Maire & Echevins ayant accepté avec plai- » sir le sujet qui leur étoit présenté par le Sieur » Chenu, le prièrent de vouloir lui en écrire, & » ils se chargèrent de leur côté, de présenter leur » requête à M. le Chancelier pour obtenir des let- » tres-patentes de dispense de dispute & qui le » nommassent à la première place; ce qu'ils obtin- » rènt facilement, le Sieur Dominici étant connu » de M. le Chancelier, qui fit expédier les lettres- » patentes le 11 novembre audit an, lesquelles fu- » rent enregistrées au Parlement le 4 décembre sui- » vant. Le Sieur Dominici ayant accepté l'offre » que lui faisoit le Sieur Chenu de la part de la » ville, se rendit à Bourges le 15 janvier 1649, & » le 3 février il fut installé solennellement selon » l'usage, &c. » Dominici exerça ses fonctions à peine un an entier. Ayant fait un voyage à Paris pour quelque affaire domestique, il y mourut le 10 du mois de mars 1650.

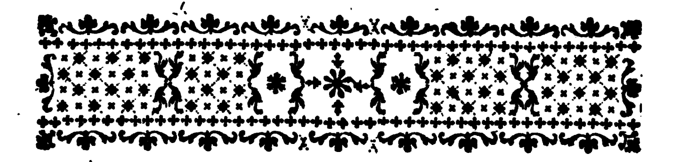
Dominici, en sa qualité d'Historiographe de France, composa une Histoire complette du Querci très-curieuse, & dans laquelle on trouve une érudition peu commune, ainsi qu'une grande connoissance des meilleurs Auteurs grecs & latins.

On donna pour ressort à la nouvelle Cour des Aides, les onze Elections dépendantes de l'Intendance de Montauban, qui par le même édit furent désunies de la Cour des Comptes, Aides & Finances de Montpellier. D'Aussonne, Président des Requêtes du Palais du Parlement de Toulouse, fut désigné pour y remplir la place de premier Président. L'édit rendu à raison de cette place portoit en outre une nouvelle création d'un quatrième Président, de quatorze Conseillers & de deux Avocats généraux. En sorte que cette compagnie fut composée alors d'un premier Président, de trois autres Présidens, de vingt Conseillers, d'un Procureur général, de deux Avocats généraux & d'un Greffier en chef. Par un troisième édit enfin du mois d'Avril, le Roi créa encore trois autres charges de Présidens & huit de Conseillers; cette Cour eut alors sept Présidens & vingt-huit Conseillers.

C'est la dernière époque remarquable pour le Querci sous ce règne. Le Cardinal de Richelieu mourut le 4 décembre, & le Roi Louis XIII le 14 mars de l'année suivante 1643, ne laissant que deux enfans en bas âge. Louis XIV, son successeur, n'avoit que cinq ans.

Fin du quatorzième Livre.

HISTOIRE



HISTOIRE DU QUERCI.

LIVRE QUINZIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Aussonne, premier Président de la Cour des Aides. — Sa conduite dans cette place. — Entrée du Duc d'Epernon à Montauban. — Mort de Pons-Charles Lausières-Thémines-Cardaillac. — Talent de Bertier pour la chaire. — Séminaire fondé à Cahors. — Violent ouragan dans le Querci.

QUOIQUE, au commencement d'un règne, on voie presque toujours changer le système du Gouvernement, celui d'égaler la Cour des Aides de Cahors aux autres compagnies supérieures du royau-

me, se soutint dans son entier. Il n'y eut rien de changé dans le plan fait par le feu Roi, & Aussonne fut installé en conséquence dans la charge de Premier Président de cette compagnie, le 11 juin 1643.

Ce Magistrat étoit issu de la noble & ancienne famille de Buisson, originaire du Rouergue, qui en 1437 fut divisée en deux branches. Celle des Marquis de Bournasel, pendant long-temps Sénéchaux du Rouergue, & celle de Buisson établie à Toulouse. Celle-ci fut divisée encore en six autres branches, dont les principales sont celles de Beauteville & de Buisson-d'Aussonne. Jacques de Buisson-d'Aussonne, dont nous parlons, naquit à Toulouse en 1593, de Jacques de Buisson, Seigneur d'Aussonne, Président aux Requêtes du Parlement, Magistrat recommandable par son savoir. Il servit dans sa jeunesse, & fut Capitaine d'infanterie dans le régiment de Piémont jusqu'en 1624 que son père le rappela auprès de lui, & auquel il succéda en 1631. Il se distingua dans cette charge par ses lumières & sa grande probité, & fut choisi pour la grande députation du Parlement avec le Premier Président de Montrabe, à l'occasion de la naissance du Dauphin en 1638. Montrabe, en revenant en province, le laissa à la Cour, chargé seul des affaires de la compagnie. Aussonne s'y fit estimer généralement; il fut enfin choisi pour être à la tête de la nouvelle Cour des Aides, & confirmé dans cette place par la Reine Régente & le Cardinal Mazarin qui respectèrent, en sa fa-

veur, l'ouvrage de Louis XIII & de Richelieu.

Les premières places sont toujours plus considérables pendant les minorités que dans tout autre temps. Il semble, par un préjugé très-souvent faux, que la foiblesse du Gouvernement doive égaler celle de l'âge du Monarque. Les ennemis du dehors croyent le moment favorable pour former des prétentions. Au dedans les esprits turbulens & factieux s'élévant contre l'autorité passagère d'une régence, cherchent à travailler à leurs intérêts en troublant l'état, & sous les prétextes vagues de bien public, de soulagement & de réformation, séduisent souvent la multitude, presque toujours prête à se livrer à l'illusion de ces grands mots. C'est alors à des Magistrats fidelles à la dissiper & à s'opposer aux progrès du prestige. Les peuples accoutumés à recevoir d'eux les lois du Prince, à les voir soutenir leurs intérêts, à en être protégés, suivent aisément les impressions qu'ils veulent leur donner; mais il faut pour cela une sagesse & une fermeté peu communes, savoir enfin se faire aimer ensemble & se faire craindre.

Aussonne possédoit éminemment les vertus & les qualités nécessaires à la place qu'il occupoit. Il gagna bientôt les cœurs de tout le monde; & secondé par sa compagnie, à laquelle il fut toujours intimement uni, il sut faire chérir aux habitans de cette province, une autorité qu'ils n'avoient plus vue de si près; ce qui lui facilita les moyens de rendre de grands services au Roi & à l'état.

Le Duc d'Epernon, moins habile en cette partie, ne ſut jamais ſe faire aimer, & fut la cauſe des troubles de Bordeaux. La Reine Régente lui avoit rendu ſon gouvernement de Guienne, que le feu Roi lui avoit ôté peu après ſon entrevue avec le Cardinal de Richelieu à Montauban, où ils s'étoient ſéparés fort mécontens l'un de l'autre. Il étoit difficile que deux hommes auſſi altiers s'accordaſſent. Quoique rétabli depuis ce temps dans ſon gouvernement, le Duc ne vint en Querci qu'en 1645: Il fit ſon entrée à Montauban au mois de novembre, & y fut reçu avec tous les honneurs qui pouvoient flatter ſa vanité, ſeul moyen de ſe concilier ſes bonnes grâces. Pons-Charles Lauſières-Thémines-Cardaillac, fut tué au ſiége de Mazdick l'année ſuivante.

Le Coadjuteur Bertier partit bientôt après pour Paris, où quelques affaires du diocèſe l'appeloient. Pendant ſon ſéjour dans cette ville, qui dura juſqu'en 1645, il fit dans Sainte-Geneviève, l'oraiſon funèbre du Cardinal de la Rochefoucault, celle du Duc de Brézé dans Notre-Dame, & enfin revenu en province, celle de Charles de Montchal, Archevêque de Toulouſe, en préſence des Etats de Languedoc, aſſemblés à Carcaſſonne. Il avoit un talent décidé pour la chaire. Il avoit précédemment fait l'oraiſon funèbre du Maréchal de Schombert aux Pénitens bleus de Toulouſe en 1633, prêché un carême entier dans ſa cathédrale en 1639, ainſi que nous l'avons dit, un avent dans Saint-Gervais de

Paris en 1640, & en 1643 un carême dans Saint-Étienne de Toulouſe. Il prononça auſſi en Sorbonne l'oraiſon funèbre du Roi Louis XIII.

Tandis que Bertier faiſoit triompher l'éloquence chrétienne dans ces différentes chaires, Alain de Solminihac élevoit à Cahors un monument de ſa ſollicitude poſtorale. Le Séminaire du diocèſe étoit à Figeac, où il ſubſiſte encore. Le Prélat le trouva trop éloigné de ſa réſidence épiſcopale ; & ſans le détruire il en fonda un autre à Cahors dans cette même année 1648, qu'il mit ſous la direction des Prêtres de la Miſſion de Saint-Lazare, & où quatre-vingt jeunes Eccléſiaſtiques furent élevés ſous ſes yeux & inſtruits des devoirs de leur état. Celui de Figeac étoit auparavant dirigé par des Prêtres ſéculiers.

Un ouragan terrible ſe fit ſentir la nuit du 2 de février dans preſque tout le bas-Querci, & ſurtout aux environs de Montauban, avec tant de furie, qu'il enleva pluſieurs toits dans la ville, renverſa grand nombre de maiſons dans la campagne, briſa & déracina les arbres les plus gros, & fit périr quantité de beſtiaux.



CHAPITRE II.

Services que rend la Cour des Aides au gouvernement dans la guerre de la fronde. — Le Querci n'y prend aucune part. — Le Roi écrit à la Cour des Aides pour lui témoigner sa satisfaction. — Mort de Garrissolles, fameux Ministre de Montauban. — Grand incendie arrivé dans cette ville.

SI le commencement de la régence d'Anne d'Autriche fut heureux au dehors & tranquille d'abord au dedans, la fin ne le fut pas. La nécessité de créer de nouveaux impôts pour fournir aux frais de la guerre & aux profusions du Cardinal Mazarin son Ministre chéri, aliéna l'esprit des peuples. Des coups d'autorité l'irritèrent, & la fameuse journée des barricades en 1648, fut le levain des troubles qui, sous le nom de guerre de la fronde, éclatèrent l'année d'après. Le Roi irrité de l'insolence des Parisiens, sortit de sa capitale le 6 de janvier 1649, fit venir des troupes & bloqua cette grande ville. Les frondeurs plièrent, & ce premier orage finit par un accommodement qui ne fut d'abord que pour Paris. Le feu de la rebellion continua encore dans quelques provinces, & surtout en Guienne. Au premier bruit de ce qui avoit été fait

à Paris, les Bordelois indignés de la hauteur & de la fierté du Duc d'Epernon, prirent les armes soutenus par le Parlement. Le Duc craignant que les autres villes de son gouvernement ne suivissent l'exemple de Bordeaux, prit ses mesures pour l'empêcher, & écrivit cette lettre à Aussonne :

Janvier 1649.

« Monsieur, vous avez sans doute appris la nou-
» velle que nous avons reçue que le Roi est sorti
» mal satisfait de Paris, & quoique je ne pense pas
» que la chose ait des suites, je ne laisse pas d'é-
» crire aux Consuls de Cahors, pour les exhorter
» à prendre soin que les habitans de ladite ville se
» maintiennent dans l'obéissance, le respect & la
» fidélité qu'ils doivent à Sa Majesté ; & comme
» vous vous trouvez à la tête d'un corps composé
» de personnes de condition & de mérite, qui ont
» toujours témoigné beaucoup de zèle au service
» du Roi, & que je sais que vous y êtes extrême-
» ment considéré & honoré, je ne doute nullement
» que vous ne contribuiez de tout ce qui dépendra
» de votre crédit, & que votre compagnie ne soit
» très-portée à employer le sien pour contenir les
» peuples dans cette disposition. Je remets donc au
» Sieur de Lagarenne, qui vous remettra cette let-
» tre, à vous entretenir plus particulièrement sur
» ces occurrences, & me contente de vous supplier
» d'ajouter foi à ce qu'il vous dira, & de croire
» que je suis avec estime & passion, &c. »

Lagarenne en rendant un compte exact à Aussonne de tout ce qui se passoit à Bordeaux, ne lui dissimula ni son embarras ni ses craintes de voir peut-être toutes les villes de la Guienne s'unir à la capitale. Le Premier Président vit tout le danger & osa espérer cependant de contenir le Querci. Il falloit pour cela faire montre de quelques troupes, & le Duc n'en avoit pas à lui donner. Cet obstacle ne l'arrêta pas ; tant l'amour du devoir a de ressources ! Il leva à ses dépens une compagnie de cavalerie & deux d'infanterie ; non pour contenir la ville, la précaution eut été inutile; ses habitans soutenus par la Cour des Aides qui résista constamment aux pressantes sollicitations des plus considérables compagnies du royaume, garda la plus exacte fidélité; mais pour la prémunir contre les mal intentionnés, & la mettre à l'abri de toute surprise. Montauban imita Cahors. Nulle ville du pays n'écouta les Bordelois. Après quelques combats assez vifs où ils eurent du dessous, ils furent forcés de recourir à la clémence du Roi qui leur pardonna, leur confirma leurs priviléges, & rappela le Duc d'Epernon dont le gouvernement insupportable avoit été la cause de la révolte. Le Roi instruit de ce qu'avoit fait la Cour des Aides de Cahors pour son service, lui en témoigna sa satisfaction par cette lettre :

« Nos amés & féaux, notre cher & bien-aimé » oncle le Duc d'Epernon, nous ayant fait savoir » le zèle & le courage avec lequel vous vous êtes » portés en toutes les occasions qui ont regardé

» notre service; nous vous avons bien voulu témoi-
» gner, par cette lettre que nous vous faisons de l'a-
» vis de notre très-honorée Dame & Mère, la sa-
» tisfaction qui nous en demeure, & vous assurer
» qu'en continuant de vivre dans la bonne conduite
» que vous avez tenue jusqu'à présent, vous rece-
» vrez des preuves de notre bonne volonté lorsqu'il
» s'en offrira sujet, &c.

» Donné à Compiègne le 29 mai 1649. »

Si le Duc d'Epernon rendit un compte fidelle à la Reine, de ce qu'avoit fait la Cour des Aides de Cahors, il ne fut pas moins juste à l'égard des Protestans. On avoit voulu les inculper auprès de cette Princesse, & lui persuader qu'ils avoient fomenté sous main la rebellion de Bordeaux, il la détrompa. Ils n'y eurent, en effet, aucune part. Ils perdirent, l'année suivante, un de leurs fameux Ministres, Antoine de Garrissolles.

Il étoit né à Montauban en 1587, & après avoir fait ses études à l'Académie de cette ville, il fut nommé Ministre à Puilaurens, ensuite à Montauban, & Professeur de Théologie en 1627. Il acquit beaucoup de réputation dans son parti, & fut nommé Modérateur du fameux Synode national tenu à Charenton en 1645, où son livre *de imputatione primi peccati Adæ*, fut reçu & approuvé. Ce n'est pas seulement par ses ouvrages théologiques qu'il se fit un nom parmi les gens de lettres; il mérita aussi une place à côté des Poëtes latins, par son Poëme de l'Adolphide, sur les victoires de Gustave

Adolphe, ouvrage estimable & trop peu connu. Il le dédia à la fameuse Christine, fille de son Héros, & envoya son fils en Suéde pour le lui présenter. Cette Princesse, amie des arts, le reçut avec bonté, le fit défrayer dans tous ses Etats; & après avoir fait examiner l'ouvrage par le célébre *Grotius*, qui lui donna les plus grands éloges, elle lui fit présent de son portrait & de plusieurs médailles d'or & d'argent, frappées à l'occasion de son couronnement. Garrissolles fit encore un poëme à l'honneur des quatre cantons protestans, qui lui témoignèrent leur satisfaction par une lettre très-flatteuse, accompagnée de quatre grandes coupes d'argent doré, dont la ciselure représentoit les quatre saisons. On a dit que Garrissollès étoit très-porté à la réunion des Calvinistes avec les Catholiques, dont le Cardinal de Richelieu avoit imaginé le plan; & que de concert avec son confrère le Ministre Delon, il avoit promis de l'appuyer de toutes ses forces. Richelieu en conséquence les avoit gratifiés d'une pension. La mort de ce Ministre fit avorter ce projet.

Dans le mois de juin de cette année 1649, un violent incendie détruisit une grande partie des maisons qui formoient l'enceinte de la place publique de Montauban. Bertier employa tout le crédit qu'il avoit à la Cour, & fit si bien valoir la fidélité des Montalbanois pendant les derniers troubles, qu'il obtint une somme de quarante mille livres qui fut distribuée aux propriétaires des maisons détruites, & les aida à les reconstruire.

CHAPITRE III.

Députation des Montalbanois à Louis XIV. — Il lèvent un régiment qui porte le nom de la ville, & dont Benac, *premier Consul, est fait Colonel. — Le Premier Président Aussonne, nommé Gouverneur du Querci. — À la tête des troupes soudoyées aux dépens de la Cour des Aides, il maintient le bon ordre dans le Querci. — Mort de Dartis, natif de Cahors.*

LE Calme fut de peu de durée ; ce ne fut qu'un feu caché sous la cendre qui causa bientôt un plus grand embrasement. La Reine gardoit un juste ressentiment contre les Frondeurs d'avoir voulu limiter son autorité ; le Cardinal Mazarin le partageoit & n'étoit pas moins irrité. Le Prince de Condé pouvoit seul la balancer, & il le savoit bien. De là il ne mettoit pas de bornes aux récompenses qu'il exigeoit de ses services. L'adroit Ministre qui lui devoit sa sureté, devint ingrat par l'impuissance de le satisfaire. Il fut assez habile pour le rendre suspect aux Frondeurs, dont peu auparavant il étoit l'idole, & qui changèrent si fort sur son compte, qu'ils donnèrent les mains à sa disgrâce. Il fut arrêté le 18 janvier 1650, & conduit au châ-

teâu de Vincennes, avec le Prince de Conti & le Duc de Longueville.

Les partisans des Princes quittèrent la Cour à cette nouvelle, & se répandirent dans les provinces pour leur chercher des défenseurs. Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, amenèrent la Princesse de Condé & le Duc d'Enguien à Bordeaux, où ils furent reçus avec joie, malgré le parti que le Duc d'Epernon avoit encore dans la ville. La Guienne attira alors principalement les regards & l'attention de la Cour. Le Duc d'Epernon & le Maréchal de la Milleraye eurent ordre d'entrer en campagne. Le siége de Bordeaux fut résolu, & la Cour se rendit en Guienne pour le hâter.

Les Montalbanois, avertis de l'entrée du Roi dans la province, lui firent une grande députation de deux Consuls & d'un certain nombre des principaux habitans; ils trouvèrent Sa Majesté à Bourg. Le premier Consul Benac, homme de condition & vieux guerrier, offrit son cœur & son bras au Roi, & le pria d'entendre les protestations de fidélité de la ville de Montauban, par la bouche de Lavergne, Avocat & son collégue. Cette franchise plut à toute la Cour. Il présenta en suite au jeune Monarque, deux cents hommes de pied de Montauban, bien équippés, qui lui firent tant de plaisir que Bénac eut ordre d'en lever encore trois cents, & d'en former un régiment de dix compagnies dont il seroit le Colonel. Cette troupe, sous le nom de régiment

de Montauban, fut armée aux dépens de la ville, & servit avec honneur jusqu'à la fin de cette guerre, qui parut terminée par la soumission de Bordeaux & le retour du Roi à Paris.

Les Princes sortirent de prison, tandis que le Cardinal Mazarin sortoit du royaume chargé de la haîne publique. Le Ministre cependant plus rusé que Condé, ne faisoit que céder à l'orage, bien résolu de profiter des fautes du Prince, qui manquant de prudence & par trop de feu perdit le moment d'abattre ses ennemis, & de s'emparer de la régence. Il ne sut pas non plus conserver ses amis. Il se vit forcé, dans la même année, de quitter Paris & la Cour pour mettre sa personne en sureté, de se jetter enfin dans les bras des Espagnols. Son traité avec les ennemis de l'état l'empêcha de se trouver à la cérémonie de la majorité du Roi, qui fut déclarée le 7 de septembre. On fit envain des efforts pour le ramener; ses défiances & sa mauvaise étoile comblèrent son malheur. Il tourna du côté de la Guienne, pour recevoir les secours de ses nouveaux amis.

La Cour qui l'avoit prévu, avoit pris déjà quelques mesures, & avoit écrit au Premier Président Aussonne à ce sujet, pour le charger de veiller sur le pays. Le Roi par des lettres-patentes du 2 de septembre le nomma Gouverneur de tout le pays du Querci, avec les pouvoirs attachés à cette place

Aussonne réunit alors, avec une distinction mar-

quée, les talens du Magiſtrat & du Guerrier. Le vrai zèle peut tout. L'eſſai des armes, qu'il avoit fait dans ſa jeuneſſe, lui ſervit bien dans ce moment. Il ſe mit à la tête de quelques Gentilshommes, & ſuivi de quelques compagnies d'infanterie & de cavalerie, ſoudoyées aux dépens de la Cour des Aides, il parcourut le pays, s'aſſura des principales villes & y maintint le bon ordre & la paix.

Cette année fut celle de la mort de Jean Dartis. Il étoit né à Cahors de Pierre Dartis, Bourgeois de cette ville. Il fit ſes premières études partie à Cahors & partie à Rodez, où il fut connu du père Tariſſe, ſavant Bénédictin, qui étoit alors Prieur de Ceſſeron, & qui fut depuis Général de la Congrégation de Saint Maur. Ce Religieux prit de l'amitié pour lui; & lui trouvant d'heureuſes diſpoſitions, il l'amena dans ſon prieuré pour préſider lui-même à ſon éducation. Dartis reſta trois ans dans cette retraite, & y acquit bien des connoiſſances utiles; il y apprit ſurtout le grand art, trop ignoré, de ſavoir étudier & de profiter de ſes lectures. Il fit enſuite ſon cours de droit à Cahors, où il prit le grade de Bachelier, & fut recevoir la licence & le bonnet à Toulouſe dans le deſſein de s'y fixer. L'eſtime & l'amitié que prit pour lui Verdun, Préſident du Parlement, en décida autrement. Ce Magiſtrat l'amena à Paris, & il y fut à peine, qu'une chaire de droit ayant été miſe au concours, il ſe mit ſur les rangs pour la diſputer, plus pour ſe

faire connoître, que dans l'espoir de l'emporter. Cependant tous les suffrages se réunirent en sa faveur, & le brevet lui en fut expédié en 1618. Il la remplit cinq ans avec applaudissement & avec une si grande distinction, qu'en 1623 une chaire de droit canon ayant vacqué au Collége royal, par la mort de Hugues Guyon, le Roi l'y nomma avec éloge. Dartis est Auteur d'un grand nombre d'ouvrages d'un style simple, mais pur, très-utiles d'ailleurs & très-curieux. Doujat son successeur à l'Université & au Collége royal les recueillit, & en fit faire une édition sous yeux.



CHAPITRE IV.

Les Montalbanois se refusent aux sollicitations du Prince de Condé & des Bordelois. — Ils se mettent en état de défense. — Ils s'assûrent de Moissac & d'Auvilar. — Un parti du Prince de Condé est reçu dans Lauzerte. — Le Premier Président Aussonne prend cette ville d'assaut, & la remet sous l'obéissance du Roi.

LES Montalbanois ne virent pas avec plaisir le Prince de Condé à Bordeaux, où il s'étoit retiré & où il levoit des troupes, aidé par quelques Seigneurs qui étoient venus l'y joindre, non plus que les sollicitations des Bordelois qui, voulant fortifier leur parti, les pressèrent fortement de se joindre à eux. Le Prince lui-même les y invita par des lettres pressantes & par ses émissaires; ils lui résistèrent constamment. Il fut toujours délibéré de rester dans l'obéissance; mais comme ce n'étoit pas sans danger par la situation actuelle de Montauban qui, ouvert & sans défense eût pu très-aisément devenir sa proie, Rabastens, Juge-Mage, très-attaché au Roi, assembla le Conseil de ville, & sur ses représentations il fut résolu de se mettre à l'abri d'insulte. D'après cette délibération, on nomma seize Capitaines & un Major. Les postes furent distribués

tribués aux troupes qu'on avoit. On fondit de l'artillerie, & le vieux Dujau avec Fraissinet, très-entendus l'un & l'autre aux fortifications, tracèrent quatorze bastions qu'on se mit en devoir de mettre promptement en état.

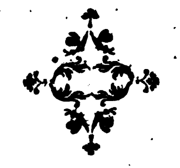
Non contens aussi de pourvoir à la sureté de la ville, & pour en rendre les approches difficiles aux partis, les Montalbanois firent de nouvelles levées pour tenir la campagne. Sur l'avis que la ville de Moissac penchoit pour le Prince, ils y accoururent, s'en rendirent les maîtres & y mirent garnison. Ils commandèrent en même-temps trois cents hommes qui, sous la conduite de France, Colom, Richard, Constans & quelques autres, se jettèrent dans Auvilar, poste important sur la Garonne, & le gardèrent si bien que c'est en partie à leur bonne contenance, qu'on dût la conservation de la basse-Guienne.

Le Roi s'avança cependant vers cette province, & s'arrêta d'abord à Poitiers pour être à portée de l'armée du Comte d'Harcourt, & de suivre les négociations pour un accommodement dont on se flattoit encore; mais le Cardinal Mazarin étant rentré en France & ayant joint la Cour à Poitiers, on en perdit l'espoir. Le Comte d'Harcourt reprit presque toute la Saintonge, & le Roi qui vint à Saumur, soumit l'Anjou par sa seule présence. Le Prince ne pensa plus qu'à conserver la Guienne & s'avança à Bergerac, d'où après avoir battu le Marquis de Saint-Luc, qui lui barroit le chemin, il mit

le siége devant Miradoux, qu'il leva à l'approche du Comte d'Harcourt, à qui les Montalbanois favorisèrent le passage de la Garonne à Auvillar. Malgré ce qu'ils avoient fait là contre lui, le Prince s'approcha de Montauban dans l'espoir que, la plus grande partie des habitans étant calvinistes, sa présence pourroit y faire une révolution en sa faveur, & lui en faire ouvrir les portes ; il se trompa. Il pria, il menaça inutilement, elles lui furent obstinément fermées. Il tâta Moissac en se retirant, & reçut la même réponse. On a vu que les Montalbanois y avoient mis garnison. Un de ses partis fut pourtant reçu dans Lauzerte ; mais ce petit avantage ne le consola pas de son peu de succès dans le Querci. Il avoit espéré d'y mieux réussir, & avec d'autant plus de fondement qu'un grand nombre de Gentilshommes du pays lui étoient dévoués. Quelques-uns même avoient pris les armes, & lui auroient livré bien des places sans l'activité d'Aussonne.

Nous avons vu que ce Magistrat que le Cardinal Mazarin appeloit le Général Cujas, après avoir reçu ses lettres de Gouverneur du Querci, avoit levé des troupes de concert avec sa compagnie, & s'étoit mis à leur tête. Il bâtit en diverses rencontres, plusieurs partis qui, à la faveur des troubles, infestoient la campagne ; prit nombre de châteaux sur les Seigneurs qui s'étoient déclarés ; contint dans le devoir & par la crainte ceux qui balançoient encore, & rompit enfin toutes les pratiques du Prince pour

faire soulever le pays. La ville de Lauzerte, fière de sa situation, & soutenue secrétement par les mal intentionnés qui sous main y avoient fait passer des hommes & des munitions, sembla seule vouloir le braver & avoir formé le dessein de soutenir dans le Querci le parti des rebelles. Ce mauvais exemple pouvoit devenir dangereux. Il résolut d'ôter cette ressource au Prince, & avec elle tout espoir de rentrer dans le pays. Il se concerta pour cela avec le Marquis de Bellefonds, qui commandoit un corps de troupes royales, & profitant de l'échec reçu par le Prince à Staffort, il joignit le Marquis, & les deux armées réunies, ils furent ensemble mettre le siége devant Lauzerte. Les deux Généraux qui commandoient alternativement, poussèrent à l'envi les opérations avec vigueur. La défense fut opiniâtre; il y périt bien du monde de part & d'autre. Enfin Aussonne étant de jour, fit donner un assaut général qui réussit; la ville fut prise & remise pour toujours sous l'obéissance du Roi, & le Querci délivré de ses alarmes.



CHAPITRE V.

Déclaration rendue en faveur des Montalbanois. — Grâces qui leur sont accordées. — Grande inondation du Tarn. — Fortifications de Montauban suspendues.

APRÈS l'affaire de Stafort, le Prince quitta la Guienne, & courut en diligence vers Paris où sa présence étoit nécessaire. La Cour prit le même chemin, & se rendit, non sans péril, à Saint-Germain, où le Roi fut à peine arrivé, qu'il montra sa satisfaction de ce qu'avoient fait les Montalbanois pour son service, par une déclaration en leur faveur & remplie d'éloges, qu'il fit expédier dans le mois de mai. Enhardis par cette marque authentique de la bonté de Sa Majesté, ils se hasardèrent à lui demander des grâces plus effectives, & lui présentèrent cette requête qu'on trouve dans les archives de la ville.

« Remontrent les habitans de Montauban, qu'a-» près s'être conservés dans l'obéissance qu'ils doi-» vent à Sa Majesté, & lui avoir donné des preu-» ves de leur fidélité depuis son avénement à la » couronne, ils les ont redoublées à l'occasion des » mouvemens dont le royaume est affligé, & ont » témoigné toute sorte d'affection au bien de son

» état ; même se sont opposés avec beaucoup de
» soin & de chaleur aux progrès que pouvoient
» faire ceux du parti contraire, de sorte qu'ils ont
» absolument rompu leurs mesures & contenu à
» leur exemple la haute-Guienne ; la ville ayant
» non seulement servi de retraite assurée au sieur
» de Saint-Luc, Lieutenant-général de Sa Majesté
» en cette province ; mais ses forces lui ont été
» si utiles en plusieurs occasions, qu'avec les seuls
» habitans de cette ville, animés par leur fidélité,
» il a toujours entrepris & emporté de grands
» avantages sur les garnisons voisines, réduit la
» ville de Moissac & plusieurs autres. Comme lors
» du siége de Miradoux lesdits habitans assurèrent
» le passage de la Garonne à M. le Comte d'Har-
» court, & lui donnèrent moyen de secourir les
» assiégés dans le temps que la perte de cette place
» étoit jugée inévitable ; que la ville ayant été le
» refuge des lieux voisins, les a retenus & con-
» firmés dans le devoir ; qu'ils avoient fortifié la
» ville sur les ordres du Roi, & s'étoient épuisés
» en dépenses pour son service, &c. » Cette re-
quête, monument non suspect de la fidélité des
Montalbanois, & qui justifie bien par le détail qu'ils
osent exposer aux yeux du Roi combien ils avoient
mérité la déclaration donnée en leur faveur & dont
ont a parlé, fut accueillie favorablement par le Con-
seil d'état qui, par un arrêt donné à Compiégne
le 22 août 1652, ordonna que les Trésoriers de
France de la généralité de Montauban en visite-

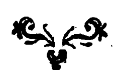
roient les fortifications, & que cependant par provision il seroit payé aux Consuls la somme de cinquante mille livres des deniers des tailles de la ville.

Ce secours vint à propos pour consoler & refaire un peu les taillables des ravages causés par l'inondation du Tarn. Cette rivière s'enfla si prodigieusement dans la nuit du 24 au 25 de juillet de cette année, que dans peu d'heures toute la campagne fut submergée avec les maisons, hameaux & villages qui se trouvèrent sur ses bords. Tous les moulins de Montauban furent emportés, & presque tout le faubourg de Villebourbon, ainsi que l'église de Saint Orens qui étoit située près du pont; c'étoit une annexe de la paroisse de Gasseras, située à une demi lieue de la ville, près de Montbeton, qui fut emportée aussi par les eaux. A la place de la première de ces deux églises on en bâtit une depuis dans la grande rue du faubourg, & le Curé y fit sa résidence. L'église de Gasseras fut rebâtie & desservie par un Vicaire. Rien ne pouvant arrêter la fureur des eaux, & la rivière croissant toujours avec la même force, le Coadjuteur Bertier, portant le Saint-Sacrement, fut en procession, à la tête du Clergé, jusqu'à l'entrée de la place de Villebourbon, & il eut fait à peine les prières convenables & donné la bénédiction, que les eaux commencèrent visiblement à décroître. L'impression de ce miracle fut très-forte chez les Protestans même qui en avoient été les témoins;

mais elle ne fut malheureusement que passagère. Leur haine contre les Ecclésiastiques, qui n'éclatoit cependant que parmi la populace, prit bientôt le dessus.

Ils en insultèrent quelques-uns aux portes de la ville, & l'on s'apperçut que la vue des fortifications, qui dans moins de six mois avoient été mises déjà dans un état respectable, leur faisoit un plaisir trop vif pour être bien pur. Ils les regardoient s'élever avec une complaisance qui fit craindre que la conjoncture du temps ne fit revivre dans leur esprit de vieilles idées qui les avoient flattés, & qui pouvoient bien n'être pas encore absolument effacées; un rien pouvoit les ranimer. On en instruisit la Cour qui en craignit les suites, & envoya des ordres pour faire cesser le travail. Le Juge-Mage assembla le Conseil de ville pour les notifier, & ce qui justifia bien les craintes des catholiques, il trouva de la résistance à y obéir. Quelques-uns osèrent demander qu'on opinât; mais ce Magistrat répondit avec fermeté qu'il suffisoit que l'ordre du Roi fut connu, qu'il n'étoit question que de s'y soumettre; & de suite il rompit l'assemblée. L'ouvrage fut discontinué.

L'Evêque Anne de Murviel mourut au mois de septembre de cette année. Il étoit le Doyen des Evêques de France. Il fut enterré dans l'église de Saint Jacques, qu'il avoit érigée en cathédrale.



CHAPITRE VI.

Aussonne est fait Conseiller d'État. — La peste ravage le Querci. — Violente sédition excitée à Montauban par le Ministre Labadie. — Yvon, natif de Montauban, chef des Labadistes.

L'AUTORITÉ légitime reprenoit cependant son éclat. Peu comptable au peuple du choix de ses Ministres, le Roi, par la protection suivie qu'il accorda au Cardinal Mazarin, le fit triompher de ses ennemis. Paris, le Parlement & les Princes, à la reserve de Condé, se soumirent en 1653. La guerre finit dans le royaume pour ne plus recommencer, par la reddition de Bordeaux, dont le traité fut conclu le 17 juillet. Le Prince de Condé seul, malheureusement engagé avec les Espagnols, continua de porter les armes contre son Roi & sa patrie.

Le Monarque s'étoit souvenu d'Aussonne quelque temps auparavant, & lui avoit accordé dès le mois de mai précédent, un brevet de Conseiller d'Etat avec six mille livres de pension. Le pays pacifié, ce Magistrat ne s'occupa plus que des fonctions de sa charge, dans lesquelles alliant avec habileté les intérêts trop souvent opposés du Souverain & des sujets, il sut conserver la confiance du Roi & du Cardinal-Ministre, & vit tous les jours

la vénération des peuples augmenter pour sa personne & pour sa compagnie.

Les occasions de servir ce peuple sembloient se multiplier pour les gens en place. La peste se déclara dans le Querci la même année, & y fit d'étranges ravages, surtout à Montauban, où elle emporta près de huit mille personnes de tout âge & de tout sexe. L'Evêque Alain de Solminihac & le premier Président Aussonne, à Cahors & dans le reste du diocèse, l'Evêque de Bertier, l'Intendant Charton de la Terrière & le Juge-Mage Rabastens, à Montauban & dans les environs, se couvrirent de gloire par leur charité & le bon ordre qu'ils surent maintenir dans ce temps de calamité, trop souvent le prétexte & l'occasion du trouble & du brigandage, & qui dura jusqu'à l'année suivante 1654.

Peu touchés cependant du zèle pastoral de l'Evêque & du Clergé, dont les soins s'étoient étendus sans distinction sur eux comme sur les Catholiques, les Protestans de Montauban, loin d'en montrer quelque reconnoissance, excitèrent contr'eux une violente sédition. Une pauvre femme étoit entrée dans leur religion pour épouser celui qui l'avoit séduite ; mais l'ayant abjurée à l'heure de la mort, elle voulut être enterrée selon le rit catholique. Comme le Clergé se disposoit à l'inhumer avec les cérémonies de l'église, les artisans calvinistes fermèrent leurs boutiques, prirent les armes, & s'étant joints aux Ecoliers, remplirent la ville de tu-

multe. Ils enlevèrent le cadavre, & l'enterrèrent après avoir grièvement maltraité le Clergé & fait courir risque de la vie à un Grand-Vicaire. Le danger s'étendit aussi jusques sur les Consuls catholiques & sur le Juge-Mage, qui étoient accourus pour faire cesser le désordre par leur autorité qui fut visiblement méprisée. On informa sur cette affaire, & un arrêt de la Chambre de l'Edit de Paris, à qui la connoissance en fut renvoyée, ordonna que le corps de cette femme seroit exhumé & rendu aux Catholiques. Le même arrêt décernoit des peines contre les coupables ; l'Evêque demanda leur grâce, & l'obtint. Il ne fit que des ingrats ; on le verra bientôt.

Cette sédition fut l'ouvrage de l'apostat Labadie qui avoit été Jésuite, puis Carme, ensuite Illuminé, enfin Ministre à Genève, d'où il fut envoyé à Montauban. A la faveur de quelques talens extérieurs pour la chaire & d'un maintien sevère, il avoit séduit le peuple. Il étoit enthousiaste d'ailleurs & plein d'idées extravagantes qui l'amenèrent à former dans le Calvinisme même une secte particulière qui prit son nom. Parmi ses Disciples on distingue le quercinois Pierre Yvon. Yvon étoit né à Montauban d'une famille honnête, peu après le siége de cette ville, & se destina de bonne heure au ministère. Il venoit d'être fait Proposant lorsque Labadie parut. Mélancolique par tempérament, austère par goût ; l'extérieur composé de l'apostat lui plût, & bientôt il adopta tous les principes du nouveau sectaire

qu'il suivit en Hollande & ensuite dans le Holstein, où il se retira après que le synode de Dordrecht l'eut chassé de Middelbourg. Après sa mort arrivée en 1672, Yvon fut reconnu Chef des Labadistes, & ayant recueilli une partie du troupeau, suivi de la brebis fidelle du Maître, la célébre Mademoiselle Schurman, ce prodige de son sexe qu'on dit avoir été la femme de Labadie, il fut s'établir au lieu de Wiewert en Frise, où deux Demoiselles de la maison de Somelsdyct, à qui cette terre apparte-noit, lui donnèrent asyle. Dans le dessein d'assurer à leur maison la gloire d'être le chef-lieu de la nouvelle réforme, de peur aussi qu'après leur mort, si elle arrivoit avant celle d'Yvon, ce Pasteur chéri n'en fût chassé, une d'elles se détermina héroïquement à l'épouser, quoiqu'il approchât de la vieillesse. Devenu par ce mariage le Seigneur du lieu, & par là, sans inquiétude sur son sort & sur celui de ses Disciples, Yvon ne s'occupa plus que de leur instruction & de l'étude. Il fit plusieurs ouvrages. Le plus connu & le plus estimé est une bonne réfutation du Traité Théologico-Politique de l'impie Spinosa.



CHAPITRE VII.

Alain de Solminihac fonde à Cahors trois Hôpitaux. — Survivance donnée à Bernard d'Aussonne pour la charge de Premier Président. — Mort d'Alain, Évêque, & ses obsèques. — Hommage singulier dû par le Vicomte de Sessac à l'Évêque de Cahors.

Si en oubliant ou dissimulant les injures faites à sa personne & à sa dignité, Pierre de Bertier donnoit des exemples peu ordinaires de modération; Alain de Solminihac n'en donnoit pas de moins équivoques de charité & de bienfaisance. Ces deux grands Evêques couroient d'un pas égal dans la carrière de la gloire évangelique, & quoique dans des positions bien différentes, tendoient au même but. Bertier ne faisoit, pour ainsi dire, que la commencer. Les travaux passés n'étoient rien, comparés avec ceux que la providence lui préparoit, & la récompense en étoit encore loin pour lui. Solminihac étoit à la veille de recueillir la couronne qu'il cherchoit; il signala ses derniers jours par des établissemens, monumens durables de sa rare piété. A ces premières fondations qu'il avoit faites, il ajouta celle des trois hôpitaux de Notre-Dame, des Orphelins & des Orphelines qui subsistent encore, & auxquels, après en avoir élevé les bâtimens,

il donna à chacun trois mille livres de rente. Les aumônes des gens de bien ont fourni depuis au ſurplus de la dépenſe. La fondation du premier eſt de vingt ſous par jour pour chaque pauvre bourgeois ou artiſan de la ville de Cahors. On reçoit dans le ſecond les jeunes enſans pauvres qui ont perdu leur père & leur mère ; on les y nourrit ; on les habille juſqu'à ce qu'ils ayent atteint l'âge d'apprendre un métier dont on paye l'apprentiſſage. Dans le troiſième les jeunes Orphelines ſont reçues & entretenues juſqu'à ce qu'elles ſoient parvenues à l'âge de ſe marier ou de ſervir, & on leur donne en ſortant une petite ſomme proportionnée aux revenus de la maiſon.

Auſſonne reçut auſſi cette même année de nouvelles grâces du Roi. Sa Majeſté lui accorda la ſurvivance de la charge de Premier Préſident de la Cour des Aides, & de la penſion de ſix mille livres pour ſon fils aîné, qni n'étoit âgé que de vingt-deux ans. Il s'appeloit Bernard, & étoit dans ce moment Capitaine de Cavalerie dans le régiment de Saint-Luc. Il avoit ſervi avec honneur pendant les derniers troubles, & avoit pris tant de goût pour cet état, qu'il réfuſa d'abord la ſurvivance dont le Roi le gratifioit. Il ne fallut pas moins que des ordres précis pour l'obliger à quitter ſon emploi & à ſe rendre auprès de ſon père. Le Roi donna dans le même temps l'Abbaye de Belleperche à Bertier. Ainſi ce jeune Monarque ſavoit déjà dès le commencement de ſon règne,

répandre ses grâces sur le vrai mérite avec une bienfaisance éclairée & digne de l'âge le plus mûr.

A quelques séditions près du bas peuple de Montauban, où l'Evêque courut souvent de grands dangers sans lui faire changer son plan de modération, plus propre selon lui à ramener les sectaires que la rigueur, le Querci offre peu d'événemens dans les années suivantes. Machaud avoit pris la place de l'Intendant la Terrière en 1655, & il la céda à Meillan en 1657.

L'année 1659, qui fut si agréable à la France par la paix avec l'Espagne, la certitude du mariage du Roi & le retour de Monsieur le Prince, vit couler les larmes du diocèse de Cahors sur la perte de son Evêque qui mourut en odeur de sainteté le dernier du mois de décembre. Son corps fut porté, ainsi qu'il l'avoit ordonné, dans l'église des Chanoines Réguliers de Cahors, & fut mis dans un sépulchre de pierre qu'on y voit encore, & où on prétend qu'il s'est fait plusieurs miracles. Nicolas de Sevin, Parisien, qui, quoiqu'Evêque de Sarlat, avoit été nommé Coadjuteur d'Alain, lui succéda sans intervalle, & fit magnifiquement les obsèques de son prédécesseur. Tous les Curés du diocèse, qu'il avoit assemblés en synode, y assistèrent; l'Evêque de Montauban fit l'oraison funèbre. Sevin fit son entrée au mois de mars sans l'hommage de Sessac. C'est un hommage singulier que le Vicomte de Sessac doit à l'Evêque de Cahors à chaque mutation. Lorsque le nouvel Evêque fait son entrée, le Vicomte de

Seſſac eſt obligé de l'aller prendre au moment qu'il entre dans la juridiction de Cahors, & de le conduire jusqu'à l'égliſe cathédrale, & de là au palais épiſcopal en tenant la bride de la mule ſur laquelle le Prélat eſt monté. Le Vicomte doit être nud tête, en camiſole blanche, la jambe droite nue, ainſi que le pied qu'il a dans la pantoufle. Le Vicomte, à l'extrémité du faubourg, revêt l'Evêque de ſon camail, & dès que l'Evêque a mis pied à terre, le Vicomte de Seſſac l'accompagne juſqu'à ſon ſiége. Dans ce même état il doit encore le ſervir à table à ſon dîner. Cet hommage eſt un peu extraordinaire ; mais le Vicomte en eſt dédommagé par la mule de l'Evêque & le buffet qui doit être de vermeil. Il s'eſt ſouvent élevé des conteſtations ſur la valeur de ce buffet qui a été fixée par des arrêts à la ſomme de quinze cents livres ; ce qui diſpenſe ordinairement le Vicomte de cette cérémonie.

L'Evêque de Cahors jouit de beaucoup d'hommages que lui doivent les plus grands Seigneurs du pays pour les fiefs mouvans de lui. Il compte encore entre pluſieurs grands priviléges qui lui ont été accordés, celui de pontifier avec tout l'attirail militaire, caſque, épée, cuiraſſe, gantelets, botes, fuſil, piſtolet, &c. Autrefois c'étoit ſur l'autel même qu'on mettoit ces différens objets ; à préſent on les place ſur une table dreſſée auprès de l'autel du côté de l'évangile.

CHAPITRE VIII.

Emeute des Montalbanois. — Procès fait aux Séditieux. — Académie de Montauban transférée à Puylaurens, & les fortifications entièrement rasées. — Réduction du Conseil de ville. — Le Roi projette de bâtir un citadelle à Montauban. — La Cour des Aides de Cahors y est transférée.

LA paix des Pyrenées qui en rendant le calme à l'état eût dû faire perdre tout espoir aux Protestans, s'il leur en restoit encore, ne put pas modérer la brutalité & l'insolence du bas peuple de Montauban, toujours séditieux & toujours prêt à prendre feu au moindre signal des Ministres. Non qu'ils approuvassent tous ces partis violens ; les Garrissolles, les Verdier, les Martel, les Abadie, &c. les avoient toujours condamnés avec tout ce qu'il y avoit de gens sensés dans le parti ; mais il ne se trouvoit que trop parmi eux des esprits turbulens qui échauffoient la populace & la jeunesse, & ceux-là étoient communément les plus écoutés. A la suite d'une infinité d'autres, le Ministre Gaillard fut l'auteur d'une violente émeute en 1660, qui mit tous les honnêtes gens en danger. L'Intendant Fontenai qui avoit succédé à Meillan la même année, voulut que les plus coupables

bles fussent punis, & les fit arrêter. La sédition recommença de plus fort. Les séditieux rompirent les portes des prisons du Sénéchal, en arrachèrent leurs complices, & se tournèrent après vers l'Intendant, qui fut à la veille d'être la victime de leur fureur. Fontenai en instruisit le Roi, qui voyant que les ménagemens qu'on avoit eu pour ce peuple, n'avoient fait que le rendre plus indocile, résolut de le traiter avec rigueur. Saint-Luc eut ordre de se transporter à Montauban avec des troupes, & s'y rendit à la tête de cinq ou six mille hommes d'infanterie & de cavalerie. Le procès fut fait aux coupables. Quelques-uns de ceux qui furent pris, furent pendus, d'autres fouettés ou envoyés aux galères. Tous les fuyards furent pendus en effigie, & le ministre Gaillard fut banni pour toujours hors du royaume.

Ce fut un des premiers actes de fermeté du Monarque, qui commençoit à régner seul. Le Cardinal étoit mort dès le mois de mars 1661. L'Evêque Bertier fit son oraison funèbre aux Etats du Languedoc la même année.

Les exécutions, dont on vient de parler, ne satisfirent pas le ressentiment du Roi contre les Protestans de Montauban. Il étoit instruit que la plus grande partie des émeutes y avoient commencé par les Ecoliers. Il ordonna par un arrêt de son Conseil que leur Collége ou Académie fût transférée à Puilaurens, petite ville du Languedoc; & pour leur ôter tout espoir de se relever, & tout moyen de

pouvoir remuer désormais, il donna des ordres précis à Saint-Luc, en exécution desquels toutes les fortifications de la ville furent impitoyablement rasées malgré les prières & les supplications de Vicose & de Pechels, qui furent députés à la Cour pour demander grâce. Ils ne purent rien obtenir. Le Conseil de ville fut réduit en même-temps à quarante vocaux, dont il ne pouvoit y avoir que dix Protestans. L'abolition du Consulat mi-parti fut confirmée; les Catholiques en furent mis en possession pour toujours. Tous ces ordres furent exécutés avec une hauteur qui fit présager la ruine entière des Protestans. La vigueur du gouvernement changea absolument leur esprit. Sans soutien, sans places; (toutes celles du Querci, qui parurent fortes ou suspectes furent démantelées), sans espoir désormais que dans la clémence du Souverain, les Protestans de Montauban ne pensèrent plus qu'à se conformer aux édits, à vivre sous leur sauve-garde, & non sans crainte de les voir ébrécher.

Le Roi ignoroit ces dispositions, & suivant son dessein de couper absolument la racine aux troubles intérieurs de l'état, il voulut faire bâtir une citadelle à Montauban pour brider cette ville dont, malgré son humiliation présente, on ne pouvoit oublier l'antique fierté. L'Evêque, qui fut consulté & qui voyoit les choses de plus près, fut d'avis de ne pas faire une dépense aussi considérable, & représenta qu'une augmentation de Catholiques dans la ville, en rendant leur parti le plus fort, feroit en-

core un meilleur effet. Son plan fut goûté, & pour le remplir il fut résolu de transférer à Montauban la Cour des Aides de Cahors. L'édit en fut scellé en 1661, & trouva beaucoup de difficulté, dans l'exécution, de la part des Officiers de cette compagnie. Ils députèrent le Premier Président Aussonne & le Président Lefranc, qui étoient connus à la Cour, pour porter leurs remontrances au Roi, & les appuyer de leur crédit. Ces Députés représentèrent fortement combien il étoit ruineux pour eux de quitter leurs maisons & leurs biens pour aller former de nouveaux établissemens dans une ville étrangère; on en convint; mais la chose étant déterminée, à cause du grand bien qui devoit en résulter pour la religion & pour l'état, on ne voulut y rien changer. L'édit fut confirmé de plus fort, & ils furent forcés de se contenter d'un dédommagement en argent pour réparer le préjudice que cette translation devoit faire à leur fortune. Il fut dit depuis qu'il avoit dépendu de cette compagnie de réunir à son Tribunal toutes les matières litigieuses quelconques de son ressort, & d'être par-là Parlement & Cour des Aides tout ensemble, & qu'elle aima mieux être dédommagée en argent. C'est une vielle erreur sans aucun fondement, & qu'on a cru devoir réfuter. Cette question ne fut jamais agitée. On peut présumer pourtant que, si les Députés l'eussent demandé, ils l'eussent obtenu; tant on avoit cette translation à cœur!

CHAPITRE IX.

Réduction de la Cour des Aides. — Liste des Officiers conservés. — Etat actuel de cette compagnie. — Matières dont elle connoît. — Le Querci exempt de la gabelle. — Droit de quarantain principalement affecté au payement des gages du Présidial de Cahors.

En exécution de l'édit de translation, la Cour des Aides se rendit à Montauban, & tint sa première audience dans la salle des Jésuites, le 3 février 1663, & y établit son Tribunal, en attendant que le Palais que le Roi faisoit préparer fût prêt pour la recevoir. L'objet cependant de sa translation ne fut pas rempli de long-temps. Peu des Officiers de cette Cour s'établirent dans la ville, & les autres y résidèrent si peu, qu'on en prit le prétexte d'en réduire le nombre. Cinq Présidens & dix-huit Conseillers furent supprimés par un arrêt du Conseil du 6 août 1656, sur lequel le Roi donna un édit adressé à Saint-Luc, Lieutenant-général en Guienne, & à *Pellot*, Intendant de Montauban, qui en 1663 avoit succédé à Fontenai, portant le nom des Officiers réservés en place; savoir, *du Buisson-d'Aussonne*, premier Président; *Lefranc* & *Filhol*, Présidens; *Cabié*, *Darnis*, *de Boria*, *Dupin*, *Rainal*, *Filhol*, *Saint-Géri*, *Lefranc*, fils du

Préſident; *Chevaille*, *Caulet*, *Dolive*, *Dadine-d'Hauteſerre*, *Redon*, *Bodoſquier*, *Savignac*, *Conſtans* & *Marcillac*, Conſeillers; *Cathalla* & *de Saux*, Avocats généraux, & *Duroc*, Procureur général. Par cette réduction, cette compagnie ne fut alors composée que de trois Préſidens, ſeize Conſeillers, deux Avocats généraux & un Procureur général. Depuis, par un édit du mois de mai 1691, le Roi y créa de nouveau quatre offices de Conſeiller; & par un autre du mois d'octobre 1704, deux offices de Préſident & deux de Conſeiller. Il n'y a pas eu d'autre changement, & cette compagnie eſt composée aujourd'hui de cinq Préſidens y compris le premier, de deux Chevaliers d'honneur, de vingt-deux Conſeillers, de deux Avocats généraux, d'un Procureur général & d'un Greffier en chef. Elle a ſa chancellerie comme les autres Cours Souveraines, & jouit des mêmes honneurs, priviléges & prérogatives.

Nous avons vû que le Roi fixa ſon reſſort ſur toute l'étendue de la généralité de Montauban, à la réſerve des pays d'états, qui ſont, le pays de *Foix*, le *Nebouſan* & les *quatre Vallées*, où elle ne connoît que des droits ſur la marque du fer, de ceux de la traite foraine, & de ceux que le Roi prend ſur les marchandiſes & denrées. Mais dans les onze Elections elle connoît en général de toutes les matières qui lui ſont attribuées. Ce ſont toutes les impoſitions, les cotiſations quelconques, la nobilité des fonds, la nobleſſe perſonnelle, les comptes & det-

tes des Communautés, & les Elections consulaires des Consuls qui n'ont pas de juridiction. Pour entendre ceci, il faut observer que, quoique presque tous les Consuls du Querci, ayent la police dans leurs Paroisses & Communautés, il y a pourtant cette différence entr'eux que les uns ont juridiction, c'est-à-dire, qu'ils connoissent des matières civiles, jusqu'à une certaine somme, & des criminelles par prévention avec les Juges. Les autres ne sont que Collecteurs simples. Par le règlement de 1666, donné spécialement pour la généralité de Montauban, les appels des élections des Consuls qui ont juridiction, sont de la compétence du Parlement, & ceux des Consuls seulement Collecteurs, de celle de la Cour des Aides.

En matière de tailles, aides & gabelles, il n'y a que deux dégrés de juridiction, & les appels des Élus, des Officiers des Gabelles & des Traites, vont nuement à la Cour des Aides, ainsi que ceux des impositions, des cotisations sur les fonds, sur les meubles lucratifs & pour l'industrie, des clôtures des comptes, parce que les Asséeurs qui règlent les impositions, les Prud'hommes qui font les taxes de l'industrie, & les Auditeurs qui font la clôture des comptes, sont regardés comme tenant lieu des premiers Juges. Il n'y a plus d'Auditeurs aujourd'hui. Par un règlement particulier, les comptes sont portés immédiatement à la Cour des Aides, & y sont clôturés en dernier ressort.

Cette Cour a encore la juridiction exclusive, pour

tous les délits commis par les Employés des fermes du Roi. Par l'article XXV de l'ordonnance sur les fermes de 1680, Sa Majesté défend à tous Juges, autres que ceux des Fermes, de décréter contre les Commis, Gardes & autres ayant serment à justice, employés dans l'administration de ses fermes, pour délits, crimes de quelque nature qu'ils puissent être commis dans le département où ils sont employés, à peine de nullité & de cassation des procédures & d'interdiction contre les Juges; déclarant les Officiers des Élections, des Greniers à sel, Juges des Traites & autres de pareille qualité, seuls compétens pour en connoître, à la charge de l'appel à la Cour des Aides de Montauban.

Il n'y a dans le Querci ni Juges des Traites ni Greniers à sel. La province de Guienne étant exempte de la gabelle; le Querci, qui en fait partie, jouit du même privilége, ainsi que toute la généralité de Montauban, à l'exception du Rouergue qui l'a perdu pour avoir voulu se servir du sel de *Pecais*. Dans le reste de la généralité le commerce du sel est libre. On le porte de *Brouage* à Bordeaux & à Bayonne. Celui qui est destiné pour les trois Élections du Querci, y entre en remontant les rivières du Tarn & du Lot, & paye aux bureaux établis à Aiguillon, à Moissac & à Montauban, un droit appelé *Quarantain*, qui est de vingt ou trente sous par pipe, dont le produit est principalement affecté au payement des gages des Officiers du Présidial de Cahors.

CHAPITRE X.

Taille réelle dans le Querci. — Confection d'un nouveau tarif. — Compoix terrier. — Compoix industriel. — Maniere dont se font les impositions.

APRÈS avoir parlé de la juridiction de la Cour des Aides, il semble nécessaire de parler des impositions, l'un étant une suite de l'autre, & d'autant moins déplacé, que la manière dont elles se font, fait partie de l'histoire d'un pays.

Toute la généralité de Montauban est en pays de taille réelle, & par conséquent le Querci; c'est-à-dire, que la taille s'impose sur les fonds & non sur les personnes. Les Nobles la payent s'ils possèdent des fonds roturiers, & les Roturiers en sont exempts s'ils ont des fonds nobles; ils ne sont tenus qu'au franc-fief. La répartition de la taille se fait d'abord sur le tarif, ensuite sur le compoix terrier. & sur le compoix cabaliste & industriel.

Le tarif est un livre ou état qui contient la division & consistance des Communautés, ou mandemens taillables de chaque Election. On appelle mandemens taillables, deux ou plusieurs Communautés qui, à raison de leur petite étendue, n'ont qu'un seul & même rôle d'imposition. Cette division & consistance sont reglées par *feux* & *belugues*,

mots qui ne sont analogues à rien, inventés seulement pour pouvoir faire commodément & avec justesse la répartition des sommes à imposer, soit sur les élections en général, soit sur les communautés en particulier. Chaque *feu* est divisé en cent *bellugues*. Pellot, Intendant de Montauban, ayant trouvé le tarif de sa généralité très-défectueux & peu exact dans les estimations de la qualité & du produit des terres, ce qui entraînoit une grande disproportion dans le payement des impositions, tant d'élection à élection, que de communauté à communauté, & par une suite nécessaire, de particulier à particulier, en fit faire un nouveau. Mais par l'ignorance ou la mauvaise foi des Experts-estimateurs, il fut plus mal fait que l'ancien ; un Auteur a dit qu'il eût mieux fait d'en épargner les frais. Cependant il fut autorisé par un arrêt du Conseil du 27 octobre, en forme de règlement, dont le premier article fixe à douze mille le nombre des feux de la généralité. Le Querci divisé dans ses trois Elections en quatre cents vingt-une Communautés, ou mandemens taillables, en contient lui seul trois mille sept cents deux, quarante-deux behugues trois quarts. Malgré ses défauts reconnus, on se sert encore de ce tarif, parce qu'on a craint jusqu'ici la grande dépense qu'il faudroit faire pour en avoir un meilleur.

Le compoix terrier ou cadastre est un autre livre qui contient, dans les plus grand détail, tous les fonds d'un taillable, avec leurs contenances &

confrontations, & les noms des possesseurs, pièce par pièce, sur lesquelles l'imposition doit être faite, relativement aux livres livrantes dont ces pièces de terre sont chargées, & dont le nombre est plus ou moins grand, à raison de la fertilité ou de l'ingratitude du terrain. On en fait communément trois degrés, & plus, s'il est besoin; de façon que si un arpent de terre est allivré trois livres dans le bon fonds, le médiocre ne l'est que deux, & le foible une; & comme le taillable contient dans son entier un nombre de livres toujours fixe, on a donné à ces livres le nom de livrantes, parce que la valeur en augmente ou diminue à proportion que les sommes à imposer sont plus ou moins grandes. Si, par exemple, on a une somme de trois cents livres à imposer sur un taillable composé de cent livres, la livre livrante sera de trois livres; & si l'année d'après, on ne doit imposer que cent cinquante livres, elle ne sera que de trente sous, &c. c'est-à-dire que la somme à imposer doit être divisée en autant de parties qu'il y a de livres dans le taillable. Les livres livrantes sont divisées de plus, en sous, en deniers & en mailles, qui ont une valeur relative à la livre. La faction de ces cadastres est assujettie à des formalités générales, & qui n'ont rien de particulier pour le Querci.

Le compoix industriel & cabaliste, est un rôle fait par des Prud'hommes nommés par la Communauté. Il contient les sommes imposées sur les particuliers non nobles & non privilégiés, par rap-

port à leur induſtrie, cabaux & meubles lucratifs. On entend par cabaux, tous les beſtiaux autres que ceux du labourage. Les meubles lucratifs ſont les deniers à intérêts ou à rente. Mais comme cette cotiſation n'a été introduite que pour ſoulager les poſſeſſeurs des fonds; pour les empêcher d'en abuſer, le même règlement de 1666, veut qu'on ne puiſſe rejeter ſur l'induſtrie, les cabaux & meubles lucratifs que le dixième des impoſitions dans les villes, le douzième dans les bourgs & villages où il y a foires & marchés, & dans les autres communautés, le quinzième. Il faut encore que ce compoix ſoit d'un uſage conſtant dans le lieu; & ſi on veut l'y introduire, le conſentement général des habitans eſt abſolument néceſſaire. On a cru ces éclairciſſemens néceſſaires avant d'en venir à la manière dont ſe font les impoſitions.

Lorſque l'Intendant a reçu les commiſſions de la Cour, tant pour les impoſitions ordinaires que pour les extraordinaires, les Tréſoriers de France y mettent leur attache, & on envoie à chaque Election la ſomme qu'elle doit ſupporter. Les Officiers du Bureau en font la répartition ſur chaque communauté ou mandement taillable. Après quoi l'Intendant ſe tranſporte à tous ces bureaux, & ſigne ce département qu'on appelle aſſiette, avec tous les Officiers.

Ce département fait, l'Intendant expédie des mandemens pour chaque communauté, contenant les ſommes à impoſer, & les diminutions accor-

dées par le Roi ; pour les grêles & autres cas fortuits qui ont endommagé la récolte. Sur ces mandemens les Consuls des lieux réglent l'imposition dans une assemblée générale des habitans, & font dresser des rôles qui contiennent le nom de tous les possesseurs des fonds roturiers, avec les sommes qu'ils doivent payer à raison de leur allivrement, qui est toujours marqué à côté de chaque article. Ces rôles sont portés aux bureaux des Elections pour y être vérifiés ; & c'est en vertu de l'ordonnance de vérification mise par ces Officiers à la fin des rôles, que les Consuls & Collecteurs forcent les contribuables à payer par des garnisons, des exécutions sur leurs meubles, & des saisies des fruits & même des fonds, lorsqu'ils ne payent pas (1).

Les Collecteurs doivent faire leurs diligences contre les redevables dans l'espace de trois ans. Ce terme expiré, & selon la disposition de la déclaration du Roi du 30 décembre *1666*, ils ne peuvent rien demander, & l'article reste sur leur compte. Pour les mains fortes, c'est-à-dire, ces Seigneurs ou Gentilshommes, qui dans ce temps-là & à la faveur des troubles, étoient dans l'usage de ne rien payer, & chez qui les Collecteurs n'osoient pas aller, de peur d'être maltraités, l'article 27 du même réglement en déclarge les Consuls, pourvu qu'ils ayent le soin

(1) La manière dont se font les impositions, a changé depuis l'établissement de l'Administration provinciale. On rendra compte dans la suite des changemens survenus à cet égard.

d'en remettre la note aux Receveurs, avant la récolte, afin qu'on puisse faire saisir les fruits de biens de ces possesseurs hautains. On n'en voit cependant presque plus aujourd'hui. Ce ton d'indépendance à baissé, & n'est plus de mode; il ne réussiroit pas.

CHAPITRE XI.

Logement des troupes & étapes. — Avantages qui résultent du séjour des troupes. — Mort de Mesplede, natif de Cahors. — Mort de Delbrun, natif de la même ville.

La généralité de Montauban, & par conséquent le Querci, a aussi ses usages par rapport aux passages & logemens des troupes. Les gens de guerre qui y viennent, ou ne font qu'y passer, ou bien y sont établis en quartier d'hiver ou d'été. Ceux qui ne font que passer, marchent sur des routes de la Cour ou du Commandant de la province. L'étape leur est fournie en espèce dans tous les lieux où ils couchent, ou séjournent aux frais du Roi, qui en fait compte au Traitant général de la généralité, & les Officiers & Soldats sont logés chez les habitans qui ne sont obligés de leur fournir que l'ustensile. L'Etapier général cède communément la fourniture à des Sous-Etapiers. Lorsqu'il n'y a pas d'étapier général & que les étapes sont en régie,

c'est l'Intendant qui fait l'adjudication, au rabais, à ceux qui se présentent pour l'entreprendre, soit dans toute la généralité en général, soit dans les lieux particuliers.

Lorsque les troupes y sont envoyées en quartier d'hiver ou d'été, l'infanterie est placée dans les villes, & la cavalerie & dragons dans le plat-pays & dans les lieux les plus abondans en fourrages. L'Intendant fixe le prix des rations ou places de ces fourrages, qui est plus ou moins fort selon l'abondance ou la disette de cette denrée. Les Officiers & les Soldats doivent alors se nourrir à leurs dépens, & au moyen de leur paye. Ils sont logés chez les habitans non exempts lors qu'il n'y a pas de casernes, & on leur fournit l'ustensile, qui n'est que le lit, la chandelle & le feu de l'hôte. Lorsque ces troupes font quelque mouvement, & changent de quartier, s'il n'y a qu'un jour de marche, elles se nourrissent de leur paye; mais au-delà d'un jour, elles marchent par étape, sur des routes du Gouverneur ou du Commandant en chef dans la province.

C'étoit autrefois un grand fléau, & qui pouvoit être mis au rang des impôts les plus onéreux, que le passage ou le séjour des troupes dans un pays. Livrés à la cupidité & à l'insolence du soldat, les peuples gémissoient par-tout à leur approche. Les sages règlemens du Roi Louis XIV, & la sévérité des ordonnances sur cette partie ont tout changé. On souhaite aujourd'hui dans le Querci, d'y voir

des troupes, avec autant & plus d'empressement qu'on le craignoit auparavant. Les troupes font en effet une consommation considérable qui facilite le débit des denrées. Elles répandent par-là beaucoup d'argent qui reste dans le pays, & y circule à l'avantage du commerce & des arts utiles & nécessaires.

La même année 1663 que la Cour des Aides commença d'administrer la justice à Montauban, *Louis Mesplede* mourut à Cahors. Il étoit né dans cette ville vers 1601. Il prit de bonne heure l'habit de Saint Dominique. Beaucoup de savoir, de piété, & un grand attachement à sa règle le rendirent recommandable dans son Ordre; il devint successivement Prieur de la maison de Cahors & Provincial. Il fut à peine dans cette place, qu'ayant cru avoir apperçu quelque relâchement dans l'Ordre, il forma le projet d'une réforme; & le concours des autres Provinciaux lui étant nécessaire, il le leur communiqua. Ceux-ci, loin de le goûter, s'opposèrent à l'exécution de toutes leurs forces. Mesplede persuadé de l'utilité de son plan que son zèle lui faisoit paroître bon & nécessaire, le consigna dans un grand ouvrage qu'il donna au public, & qui avec un autre imprimé précédemment lui à acquis une place parmi les Ecrivains du Querci.

Pierre Delbrun, Jésuite, suivit Mesplede d'assez près. Il étoit né à Cahors vers 1609, & fut nommé, le temps de sa Régence fini, Secrétaire du Général pour les cinq provinces de France. Il rem-

plit cet emploi délicat pendant dix ans, & l'on remarqua que, quoique par ses fonctions, il dût être entré jusqu'à un certain point dans la confidence de son maître, il n'avoit nullement pris son système sur la querelle qui s'éleva dans ce temps-là sur les matières de la grâce; il s'abstint d'écrire sur cet objet, quoique sollicité de le faire. Il choisit un genre plus utile. Ses ouvrages lui méritèrent une place honorable parmi les Auteurs classiques. Il mourut en 1666.

Fin du quinzième Livre.

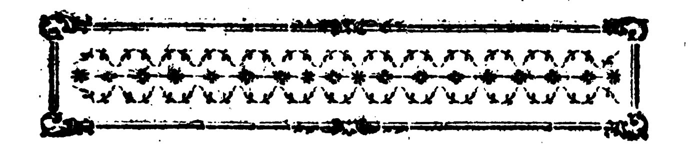
C'EST

C'EST ici que se termine l'Histoire du Querci, telle que l'a donnée M. de Cathala, à quelques additions près de certains faits dont on a donné connoissance à l'Éditeur & que le Continuateur a insérés dans le corps même de l'Histoire. L'Éditeur s'étoit proposé de faire part au Public dans ce second volume des observations qui lui seroient adressées; mais attendu que plusieurs de ces observations se contrarient mutuellement, le Continuateur en a renvoyé la discussion au troisième volume. Du choc des opinions jaillit souvent la véritable lumière. Dans ce troisième volume, on trouvera aussi l'Histoire circonstanciée du fameux siége de Montauban, dont M. de Cathala n'a présenté que les principaux événemens.

Plusieurs personnes ayant paru désirer que l'Histoire du Querci eût été accompagnée des preuves justificatives que M. de Cathala se borne à indiquer ou à donner par extrait, un des soins de l'Editeur a été de ramasser les principales Chartes qui y sont relatives. On va en donner le Recueil, en annonçant au commencement de chacune la substance des faits qu'elles contiennent. Ces Chartes serviront de preuve & d'éclaircissement à l'Histoire, & établiront en particulier la succession des anciens Comtes du Querci, depuis Autricus. Quant à Aimeri le premier de ces Comtes, on n'a trouvé absolu-

ment aucun acte émané de lui, ou qui justifie qu'il ait été Comte du Querci. On ne peut à cet égard que s'aider du rapport des Historiens.





RECUEIL

DE CHARTES

Relatives à l'Histoire du Querci.

I.

Acte de la fondation de l'Abbaye de Figeac de l'année 755, qui prouve que le Pape Étienne & Pepin étoient cette année même dans le Querci.

PIPINUS Dei gratia ordinante jam Rex Francorum constitutus, omnibus sanctæ matris ecclesiæ filiis sub potestate nostrâ degentibus æternam in Domino salutem. Igitur quia Regem à Deo constitutum juste & recte decet gubernare subjectos, semperque cora divino cultui mancipanda construi, & ædificatis regali more beneficia opportuna largiri,

cum si id agimus, procul dubio ad animæ nostræ salutem, & regni nostri stabilitatem proficere non dubitemus. Notum esse volumus cunctis Christum colentibus præsentibus scilicet & futuris, qualiter locum in convalle Lunantis olim à prædecessoribus nostris in pago Caturcino constructum, & ab aquis irruentibus jam pœne dissipatum: nos proxima si va in eodem pago, habiliore loco, cui Fiacum nomen imposuimus mutantes monasterium vel cætera ædificia à fundamentis ædificavimus, quod præsente Domino Papa Stephano mirabiliter à Deo consecratum perspeximus, ubi Monacorum turmam sub cultu religionis divina miserante clementia congregavimus; huic ergo loco Fiaco per hos nostros regales apices prædictum Monasterium Lunante cum omnibus eclesiis, rebus, & mancipiis ad se pertinentibus vel aspicientibus solemni donatione tradimus, & ab omni potestate humana, jam dictum Fiacum, liberum esse præcipimus, nihilque in eo nos ipsi nisi tuitionem & orationum juvamina retinemus, res enim & mancipia quæ ab antecessoribus nostris & ab aliis bonis viris suprà dicto loco Lunanti collata sunt, de quibus sicut idem Abbas suggérit per pravorum hominum fraudes, vel per ignem aut aquam instrumenta chartarum perdita sunt ita ab habitatoribus hujus loci per hanc nostram authoritatem perculsa potessa firmentur, perdita revocentur sicut per eadem instrumenta si perdita non fuissent legibus deffendi paterant. Castrum vero scrinolium, quod antecessores nostri Lunanti

loco ad se suaque tuenda condonaverunt, ne pagani qui regionem istam irrumpere solebant, tam humilem locum, ac indefensibilem omnino diriperent, eidem Fiacensi loco, ad munimentum, & tuitionem perpetuo jure, subjectum esse præcipimus, ut per hanc nostræ authoritatis confirmationem, firmiter & quietè Rectores & Ministri supra nominati Fiacensis monasterii semper teneant & possideant: Conferimus etiam huic ecclesiæ à Deo sublimatæ villam nostram cum monasterio quod constructum est in honore Sčti Quintini, quod dicitur Galiacus, cum mancipiis & omnibus appendiciis suis, cui super addidimus castella nostra circum adjacentia, videlicet Bedorium, Petruciam, altam Ripam, Parisiis etiam longius situm; simili modo villam nostram quæ dicitur Ficella; cum eclesia de Riganto, & eclesiam de Ambairaco; cum villa & mansis & hominibus seu eclesia quæ dicitur Sancta Colomba, & eclesiam Sčti Simphoriani; una cum tota forefta nostra quæ dicitur Prandemia, concedimus pariter alias villas nostras Ornacum, & Cusiacum, nec-non cum appendiciis & hominibus earum, parique modo eclesiam quæ nominatur *****, cum aliis duabus de Soldenaco quæ dicitur Sčtus Stephanus; & Sčtus Sigismundus, una cum mansello qui dicitur *****, cum que omni integritate earum: & eodem modo eclesiam de Senaillaco, cum tota curte & hominibus, & in ipso pago eodem tenore eclesiam de Gias, una cum illa de Soreraco, & illam de Summiaco, cum hominibus &

cum cunctis quæ ad ipsas videntur pertinere. Similiter concedimus eclesias quæ dicuntur Sanctus Stephanus & Sanctus Lupus una cum mancello qui dicitur Mons Serenus, & cum omni integritate earum, eo quoque tenore in pago Ruthenensi concedimus villam Flarenacum, cum tribus eclesiis, quarum una sub honore Sanctæ Mariæ, alia sub honore Sancti Joannis, alia sub honore Sancti Martini constat, nec non etiam mansum qui dicitur Adonsias cum omni integritate earum. Has igitur eclesias, vel castella, seu mansos & alia quæ moderno tempore tenent, vel juste acquisituri sunt Fiacum Regentes, absque alicujus contraditione aut infestatione perpetuo teneant, & absque ulla calumnia possideant, & quidquid ad utilitatem, vel necessitatem ejusdem monasterii & congregationis ibidem Deo famulantis disponere & ordinare voluerint proprio in omnibus arbitrio libere perfruantur non solum autem bonum libertatis Abbati; & Monachis concedimus, sed etiam omnes ipsius loci habitatores, undecumque advenientes, ab omni servitute humana liberos esse præcipimus, nec ab aliquo unquam repeti vel qualibet modo inquietari volumus, sed solicis Abbatis & Monachorum servituti & justitiæ semper subdi & subesse, præcipimus etiam, ut nulla potestas cujus cumque ordinis, aut dignitatis, vel cuilibet ministris eorum, nec alia qualibet nota vel extranea persona, in prædicto monasterio Fiaco, au in rebus vel mancipiis ad se pertinentibus aliquam dominationem, vel potestatem exercere præsumat nec

ullam calumniam, aut infestationem inferat, nec paratas, nec paravellas, vel receptiones, aut etiam freda, vel rogaticum sivè toloneum, aut aliquas redhibitiones habitantibus in eodem loco ingerere audeat, sed liceat memorato Abbati Anastasio, & Monachis eorumque successoribus, res, & mancipia prædicti monasterii cum omnibus hominibus ad se pertinentibus sub nostra & Romani Pontificis tuitione, atque deffensione, remotis totius judiciariæ potestatis inquietudine, quieto ordine possidere, & nostro atque Romani Pontificis, successorumque nostrorum, solummodo si necessitas evenerit fideliter parere Imperio. Volumus etiam & concedimus eidem monasterio, ut quidquid de rebus & mancipiis ipsius monasterii, jus fisci exigere poterat, totum nos, & Romanus Pontifex in stipendia Monachorum ibidem Deo militantium & alimoniam pauperum nostris, futurisque temporibus perpetuo retinere præcipimus. Item placuit nostræ serenitati Hermitas Conchenses, & locum suum, atque omnia quæ ad illos pertinent, consilio Domini præfati Stephani Papæ huic Fiacensi eclesia subjicere, & dispositioni, illiusque ordinationi tanquam matricis eclesiæ semper obedientes existant. Ad hæc tandem adjicimus prædicta confirmantes & metas terminorum hujus sanctæ eclesiæ pocessionibus assignantes statuimus ut omnia quæ ab eclesia Sancti Vincentii, & illa Sancti Santini sunt, eisdem tamen non exclusis, & à Portu de Agres quem antecessor noster gloriosus Rex Clodoneus Lunanti monasterio dederat

usque ad terminos parrochialis ecclæsiæ de Caiarco, quæ Sčti Stephani de Cadurcis, & usque ad Rupem de Busas, & à Petrucia usque ad eclesiam Sčti Christhophori de Themhinis, cunctaque quæ infrà istos terminos includuntur, huic Sčtæ Excellentissimæ eclesiæ Regalis authoritatis privilegio perpetuo possidenda concedimus. Ihibentes insuper cunctis & interminantes: ne aliquis unquam infrà præfixas à nobis horum terminarum metas præsumat ædificare; castella vel muniriones aliquas contra voluntatem dilecti nostri prædicti Anastasii Abbatis quem huic venerando loco præposuimus, vel successorum ipsius Abbatum sive Monachorum, nec de feudis vel quibuslibet hujus eclesiæ possessionibus audeat quisquam litigare: coram aliquo nisi tantum coram Abbate quem semper volumus & concedimus habere à nobis plenariam potestatem & jurisdictionem super homines omnes sibi subditos in dirimendis & definiendis omnibus quæcumque dicernenda fuerint vel discutienda. Placuit etiam nobis & Reverendissimo Apostolico hanc immunitatis prærogativam quam huic Sčtæ Ecclesiæ indulsimus per duo milliaria circa ipsam extendere & cuncta infrà hoc spatium juxta illam posita, ob reverentiam illius & honorem hujus nostræ beneficio largionis, semper gaudeant uti quemadmodum ipsa pro incomparabili sibi divinitus concessa dignitate omni humanæ meruit prorsus adimi potestati; ita quod membra sibi lateraliter cohærentia, eiusdem beneficii semper ob gratiam illius floreant per-

fruitione, & ut omnium præditorum authoritas nostris futurisque temporibus Dominó protegente valeat inconcussa manere; & à fidelibus Sctæ Eclesiæ Dei verius, certiusque credatur & diligentius conservetur manu propria subterfirmavimus, & annuli nostri impressione sigillari jussimus. Datum in eodem loco sexto idus novembris anno ab incarnatione Domini DCCLV indictione nova. Childericus Vice-Scrinarii scripsit.

Extrait des archives de l'Abbaye de Figeac.

II.

Acte d'échange fait par Pepin, Roi d'Aquitaine, fils de Louis-le-Débonnaire, avec Antgarius, Evêque de Cahors, & son Chapitre, de certaines terres assises dans le Querci, pour une cellule appelée Jonant *& bâtie en l'honneur de Saint Martin, dans lequel* Autricus *est qualifié de* Comte.

PIPINUS largiente Dei gratia, Rex Aquitanorum noverit prudentia, seu utilitas fidelium nostrorum præsentium scilicet & futurorum quia placuit nobis, Antgario Cadurcensis eclesiæ Episcopo, sive Clericis in eadem sede degentibus, quæ est

constructa in honorem Sancti Stephani Martiris, ut aliquas res pro communi utilitate & compendio commutare deberemus, quod ita effecimus: Cedimus igitur per voluntatem & jussionem Domini Serenissimi Imperatoris genitoris nostri præfatæ eclesiæ Cadurcensi, seu Canonicis per tempora ibi degentibus res quasdam proprietatis nostræ quas dudum Autricus Comes per instrumenta chartarum prædicto Domino nostro Imperatori genitori nostro tradidit, id est, in pago Ruthenico villam quæ dicitur Canemogilo cum suis appendiciis, seu & in pago Cadurcino villas nuncupatas & aliam quæ dicitur Bulliensis quantuncumque Autricus in prædictis locis legibus habuit cum omnibus ad se despicientibus, vel pertinentibus, cum domibus, ædificiis, mancipiis, mansis, terris, pratis, vineis, silvis, farinariis, exitibus, adjacentiis, & aquis, aquarumque decursibus, cultum vel incultum quæsitum vel ad inquirendum, & hæc omnia in compensatione earum rerum recepimus à prædicto Episcopo, ex parte præfactæ eclesiæ una cum consensu & voluntate fratrum in eadem sede degentium cellulam quæ dicitur Jonante quæ est constructa in honorem Sancti Martini Confessoris Christi, cum eclesiis, domibus, villis, mansis, mancipiis, terris, pratis, vineis, sylvis, farinariis, exitibus & regressibus, adjacentiis, aquis, aquarumque decursibus, cultum vel incultum quæsitum & inquirendum, omnia & ex omnibus quantuncumque ad ipsam cellulam moderno tempore aspicit, vel aspicere videtur cum

omni integritate, unde & ejus commutationem manu suâ, & bonorum hominum firmatum nobis dedit, & ideo placuit hanc nostræ authoritatis firmitatem atque commutationem fieri, per quam decernimus atque jubemus, ut res quas à nobis per voluntatem & jussionem Domini Ludovici, Domini Serenissimi Imperatoris genitoris nostri pro rebus eclesiæ suæ quas nobis tradidit receperit, ipse vel successores ejus rectores videlicet præfatæ eclesiæ facere vel judicare voluerint, libero in omnibus potiantur arbitrio faciendi quidquid elegerint, & ut hæ authoritatis, & commutatio, nostra esse credatur annuli nostri impressione sigillari jussimus datum 4. calend. junii anno Sexto Imperii Ludovici Domini Serenissimi Augusti, & septimo Regni nostri, actum Naemaga palatii in Dei nomine fœliciter. Amen.

Extrait des archives de l'Abbaye de Conques.



III.

Généalogie de Rodulphe, Fondateur de l'Abbaye de Beaulieu en Limousin, qui indique les descendans de Rodulphe, Comte du Querci.

RODULPHUS Comes Caturcensis Domina Aigua uxor sua, filii eorum Rodulphus Clericus Immena, filia eorum, Godafredus Comes, Robertus, Landricus, Immo; iste Rodulphus Comes sepultus est apud Sarasiacum in eclesia Scti Genesii cum uxore sua, isti dederunt filio suo Rodulpho Clerico villam de Bellomante, & mancipia utriusque sexus cum omnibus appendiciis suis, & est ipsa villa in Lemovicinio, in Vicaria Asnacence propè Fluvium Dordoniæ, item dederunt eidem Rodulpho & sorrori suæ Dominæ Immenæ Moniali, eclesiæ Scti Projecti Martiris, & est ipsa eclesia in Caturcinio in loco dicto Blausurgis, item dederunt eisdem villam dictam Avensiacus, cum mansiunculis, quæ sunt in Aureliaco & in Galiaco, & in Fabricas; item dederunt eisdem villam dictam Estivale cum eclesia Beati Pauli, est autem prædicta villa in Lemovicinio; item dederunt eisdem Sarasiacum cum eclesia Scti Genesii in Caturcinio juxta Casiliacum cas-

trum, fuit autem facta ista donatio, anno decimo Regnante Ludovico Augusto.

Iste Rodulphus fuit traditus Bertramno viro Reliosso, & invocatus ad ordinem Clericatus fuit Archiepiscopatus Bituricensis & obtulit in vice Christi Abbati Solemniacensi & Bellilocensi, & aliis octo Monachis Bellilocensibus in Lemovicinio in Vicaria Asnacense supra Fluvium Dordoniæ locum quemdam qui antiquitus Velinus, nunc autem bellus locus nuncupatur, & prædicti Abbas, & Monachi, Bellilocenci loco Cænobium constituant Monachorum, sub regula Beati Benedicti degentium, in honorem Beati Petri Apostolorum Principis. Item dedit eidem Abbati & Monachis Bellomentem villam suam, cum eclesia Scti Stephani de Astaliaco & mansos in Membriaco, & quidquid pertinet ad ipsam eclesiam; item dedit eisdem in Lemovicinio, in Vicaria Asnasensi aliam villam quæ vocatur Sanctus Genesius cum ipsa eclesia & omnibus ad se pertinentibus. Dedit eisdem in territorio Tornense, villam & eclesiam quæ vocatur Cotinalis, cum casibus & mancipiis; item dedit eisdem in Vicaria Asnacense villam quæ vocatur Monaris cum omnibus ad se pertinentibus; item dedit eisdem in territorio Tornense, in villa Teiaco, unum mansum cum omnibus ad se pertinentibus. Anno sexto regnante Carolo Rege.

Immena filia eorundem, ista fuit Abbatissa Scti Genesii apud Sarrasiacum ubi fuit olim Monasterium Monialium; ita vendidit fratri suo Rodulpho

prætio mille solidorum illam medietatem quem habebat in prædictis donationibus anno septimo regnante Lotario Imperatore.

Iste Godofreeus Comes filius Rodulphi Comitis habuit uxorem Dominam Gerbergam, & duos filios Godafridum & Rodulphum, iste dedit Gairulfo Abbati, & Monachis Bellilocensibus Igeractum villam suam cum eclesia Sancti Martini, cum Bacalariis quibusdam, & mansis servilibus; item dedit ad mollem ipsum portum & ipsum tractum cum omnibus pertinentiis suis; item dedit eisdem ad Pardinas tres mansos, & quidquid pertinet ad ipsum locum; item dedit eisdem ad Granusiacum duos mansos; item dedit eisdem in Vilola quatuor mansos; item dedit eisdem ultra Fluvium Seram in villa Bresenorio sex mansos; item dedit eisdem terras & prata quæ vocantur Adotlinda; item dedit eisdem ad altam Ripam quatuor mansos vestitos & tres absos, & terras in ambabus ripis Dordoniæ; hæc omnia prædicta, prædictus Comes Beato Petro obtulit, in aipendiis & usibus Monachorum; voluit tamen ut post mortem suam ante horam Capituli omnis Congregatio quinque psalmos decantet, item voluit quod die obitus sui Rector qui pro tempore fuerit fratribus unam det refectionem, & officium mortuorum & missam pro eo decantent, facta & hujus testamenti donatio anno 28 Caroli Regis, & anno primo Ludovici filii ejus Aquitaniæ Regionis Regis.

Iste Godafredus Comes, & uxor sua Domina

Bergerga dederunt Godafredo filio suo Cundacum villam suam, cum eclesia Beati Michaelis, & quidquid ad ipsam villam pertinet; item dederunt eidem Dulcem Vallem & quidquid ad ipsam pertinet; item dederunt eidem villam quæ dicitur Junciacus, & aliam quæ dicitur Ampuliacus, & quidquid ad ipsam villam pertinet; item dederunt eidem quidquid habebant in villa Niiogilo; item dederunt eidem in villa Tullo tres mansos. Facta fuit hæc donatio anno vigesimo sexto Caroli Imperatoris.

Extrait du chartulaire de l'Abbaye de Beaulieu.

I V.

Acte de donation faite par Rodulphe, Comte du Querci & sa femme Aigue, en faveur de leur fils Rodulphe Clerc.

LEGUM authoritas, & patrum constitutio monet qualiter homines cuncti, sub vinculo Romanæ legis consistentes ex propriis rebus facere quidquid voluerint licentiam juxta Dei voluntatem faciendi habebant. Idvirco ego in nomine Domini, ego ipse Rodulphus Comes, & conjux mea Aigua cedimus filio nostro dilectissimo Rodulpho, quem ad Clericatus ordinem, Pio & Bertramno viro Religioso in vice Sancti Petri tradimus, villam seu curtem nos-

tram indominicatam Bellomontem sive Catmairus quæ est in pago Lemovicino in Vicaria Asnacense extra consortium fratrum, ipsam curtem cum omnibus appendiciis suis, cum vineis, terris, cultis & incultis, pratis, pascuis, sylvis adjacentiis, & juxta Fluvium Dordoniæ, piscatoriis, ripaticis, jectis sive tradis, omnia & ex omnibus tam in villa, quam foris, villa seu mancipiis supra manentibus, seu respicientibus, utriusque sexus, & quantum ad ipsam curtem aspicit, & nostra ibi cernitur esse possessio tibi filio nostro tradimus, ad habendum & possidendum. Cedimus etiam ipsi filio nostro & filiæ nostræ Immenæ quam Deo ad Sctimonalium habitum tradimus, pro tremore & amore Dei, ut animæ quæ militant Christo, per nostram intermissionem remedium queant recipere peccatorum suorum, eclesiam juris proprii nostri in honorem Sancti Projecti Martiris constructam, in orbe Caturcino in loco qui noncupatur Blaugurgis, simul cum ipsa valle, suisque appendiciis, & aliam villam quæ vocatur Anesiacus, cum mantiunculis, quæ vel in Aureliaco, vel in Galiaco atque in Fabriciis concedimus. Et in alio loco curtem nostram quæ vocatur Estivale, cum eclesia in veneratione Beati Pauli Apostoli ædificata in orbe Lemovicino, res jam supra dictas cum domibus ædificiis, terris cultis & incultis, quæsitis & adinquirendis, vineis, pratis, pascuis, sylvis, aquis, aquarumque decursibus, servis, vel anxillis, vel quantuncunque ad ipsa loca superius nominata pertinet vel aspicit, vel aspicere cer-

nitur

nitur, totum & ad integrum in manu Austrini nostri tradimus, atque transfundimus, ut faciatis exinde quidquid vóstra excogitaverit voluntas, tantum vendendi neque alienandi habeatis ex rebus ipsis potestatem, & postquam unius obitus advenerit, alter in hereditatem succedat, postquam verò amborum evenerit finis quemcumque de hæredibus nostris vostra elegerit volontas in mandiburdio vel tuitione Sancti Moniales Christo famulantes assumant Protectorem, & ita ordo iste, vel lex ista, in posteris permaneat successoribus. Quin étiam in loco alio cedimus vobis villam nostram indominicatam eclesiam in honorem Sanctissimi Genesei Martiris Christi dicatam, Sarassacum in orbe Caturcino, cum suis appendiciis, terris cultis, & incultis, quæsitis, & adinquirendis, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus servis & anxillis, omnia & ex omnibus, quantuncumque ad ipsam aspicit, aut aspicere videtur extra consortium aliquod, fratrum vestrorum, tradimus vobis atque transfundimus ad habendum vel possidendum proprio jure, sane quod futurum esse non credimus, si quis aliquis nostrorum, aut quispiam de hæredibus nostris, vel quælibet immissa persona contra hanc cessionem contrarium aliquid movere præsumpserit, vel inquietare tentaverit, tantum & aliud tantum, quantum res ipsæ superius jam dictæ temporæ ullo amplius meliorare aderunt, coactus exolvat, & quod petit vindicare non valeat, sed presens cessio ista à nobis facta firma & inconvulsa omni tempore permaneat stipu-

lation subnixa : facta cessione ista mense novembris anno X. Regnante Ludovico Domino nostro Serenissimo Augusto, Sigillum Rodulphi Comitis S. Viguanæ qui cessionem istam fieri vel adfirmare rogaverunt. S. Mainardi. S. Auvarno. S. Rotbaldi. S. Guarnarii. S. Aspasii. S. Arderardi. S. Odolrici. S. Eldebrandi. S. Adalrici. S. Landrici. S. Arlabaldi. S. Altarii. S. Adalberti. S. Petroni Cancellarii.

Extrait du même chartulaire.

V.

Acte de fondation du Monastère de Sarazac.

IN nomine Dei omnipotentis lex non indiget, sed in præsenti tempore dederat, si quis alter alterius . . . . sed sola tantum cessio vel donatio cum traditione per omnem firmitatem sufficit, hoc est per codicillos affirmatum ; scilicet Sacrosanctæ Basilicæ, in honorem Sancti Genesii constructæ, quæ est in orbe Caturcino secus castro Casiliaco, quod Rodulphus Comes qui fuit quondam memoriæ bonæ corpus suum ibidem sepelire erogavit in loco qui dicitur Sarasiaco in eclesia quæ dicitur Sancti Genesii. Proinde una cum dilectissimis amici suis,

seu Aiguana uxore sua similiter vel ipsis cui confirmatum est, dilecto filio suo atque Rodulpho coram Archiepiscopo, seu & Immenanæ dilectæ filiæ suæ Deo devotæ atque Abbatissæ de ipsa congregatione Monacharum. Proinde vero ad congregationem Sctæ eclesiæ ac totius reverentiæ Scti Genesii, concensaverunt ut Monasterium sub regula Puellarum construere deberent ac de earum rerum partibus Sctæ eclesiæ venerabilis viri Scti Denesii donare vel concedere deberant pro aia genitoris bonæ memoriæ jam dicti Rodulphi. Ego in Dei nomine Aigua consentiente prole mea sive Rodulpho Archiepiscopo, sive Gotafredo Comiti, sive Roberto, sive Landrico, sive Immoni: considerans inter nos, ut pro anima jam dicti Dni nri aliquid de rebus nostris propriis concedere deberemus, quod ita & facimus. Mansum nostrum qui est constructus in pago Caturcino in villa Calso ipsum cum ipsa vinea ad se adhærante, cum terris araturis, pratis, pascuis, sylvis, garicis, exedis adjacentiis earum ad se pertinentibus cum omni integritate egressibus, & ingressibus, aquis, aquarum decursibus omnia, & ex omnibus, quidquid ibidem visi sumus habere, & nra cernitur esse possessio, in integrum cedimus vel donamus ad præfatam vel jam dictam eclesiam Dei & Scti Genesii pro anima genitoris nri jam dicti Rodulphi Comitis ad suum Sctm sacrificium offerendum partibus jam dicti Monasterii Scti Genesii. Cessum in perpetuum esse volumus de nro jure in vro jure & dominatione Sctæ Dei eclesiæ venerabilis

S&ti Genesii, tradimus vel concedimus atque manibus firmamus ad possidendum vel tenendum, ut post hodiernum diem ipsi Rectores S&tæ Dei eclesiæ absque ullo contradicente, habeant cessum ad partes S&ti Genesii, pro anima genitoris nri, cessumque in perpetuum esse volumus de nostro jure in vostro jure ut dominationis permaneat, potestas. Licet in hac cessione pœnam inserere necesse non est, sed propter studium firmitatis nobis complacuit voluntas ut in ea pœnam coefirmare deberemus; Quod si nos ipsi immutata voluntate nrâ, aut vultus de hæredibus nris vel quælibet persona, qui contra cessionem istam quam nos spontanea voluntate nrâ conscribere vel affirmare rogavimus, aliquam calumniam facere præsumpserit, componat cui litem intulerit auri libram unam & argenti pondera quinque coactus exsolvat, & quod petit nullatenus vindicare valeat, sed hæc cessio inconvulsa, firma & stabilis valeat perdurare stipulatione subnixa; facta cessio ista in mense februario, in anno primo obitus bonæ memoriæ Rodulphi jam dicti & anno III quo assumpsit Imperium Domno Lothario Rege propitio. S. Viguanæ S. Frotarii. Godofredus ad presens fuit. S. Laudrici. S. Roberti. S. Amelii & Anvertii.

Extrait du même chartulaire.

V I.

Fondation de l'Abbaye de Beaulieu en Limousin.

MUNDI senio sese impellente ad occasum divinis jubemur præceptis Domini, cibum operari qui perire non possit fructumque ferre virtutis qui permaneat in futuro, decet enim ut qui super fundamentum Christi stabiliti, fundatique ac radicati sumus ædificium ex auro, argento, lapidibus præciosis bonorum scilicet proventibus operum construamus quod examine divini judicii probabile inveniatur, & non fragilibus matheriebus, ligno scilicet, fœno, stipula mortalium videlicet detrimentis operum constructum in modico comburatur. Simul etiam perpendentes cum nos divinâ prudentiâ administrante, in hujus lucis exilium, nudos natura profudit, quot, & quantis emolumentis inenarabilibus divinæ pietatis donis in hac vita fulcimur insuper tanta, & talia nobis gratuito munere divina bonitas contulit, ut & ipsis hæredes, atque participes æternæ beatitudinis efficiamur. Quapropter dignum & justissimum omnimodis judicavimus ut participes facultati ac munericus à se collatis ipsum præcipuæ eligamus in quo caducæ, nec transitoriæ, sed æternæ & semper mansuræ possessionis hæredes eligere nos voluit idcirco in Christi nomine Rodulphus Biturigensis

ecclesiæ Episcopus sollicita mente pertractans qualiter ex rebus caducis atque terrenis turrem construere valeamus cujus ascensu ab omni contagione mortalis pulveris exutus, multimodaque sorde peccati immunis aulam supernæ civitatis mercar ingredi, nrum & salvatorem omnium, totiusqus bonitatis largitorem per hoc testamenti scriptum nobis hæredem in rebus proprietatis nostræ eligimus, quæ sunt in pago Lemovicinio in Vicaria Asnacense super Fluvium Dordoniæ qui locus nuper à rusticis velinus, à nobis autem Bellus locus nominatur cum ecclesiis, domibus, ædificiis, pratis, campis, vineis, sylvis, pascuis, aquis, aquarumque decursibus, farinariis mobilibus & immobilibus, perviis, adjacentiis, exitibus & regressibus quantuncumque in supra scripto loco nra cernitur esse possessio, exemptione, seu quolibet modo acquisitum, vel quidquid ad prædictum locum aspicit, aut aspicere videtur toti & ad integrum à die præsenti hilari mente promptaque voluntate Deo salvatori oium devote offero, & in vice Christi Bernulpho Abbati solemnia censis Monasterii, & Cuniberto Abbati ejusdem loci, nec non Godoni Monacho, Framnario, Bernardo, Guerulpho, Frotgiso, Rigaldo, Rainulpho, Abraham Trado: ita duntaxat ut prædictus Cunibertus Abbas vel præfati Monachi in eodem loco Cænobium Monachorum sub regula Scti Benedicti degentium in honore Beatissimi Apostolorum Principis Petri construant, ut ibi sub vera religione viventes pro Regis nri, parentumque nostrorum erratibus,

quin etiam pro Catholicæ atque universalis ecclesiæ statu cedulis precibus divinam clementiam implorasse decertent, damus etiam supra dictum locum curtem nostram indominicatam, quæ vocatur Bellus mons ecclesia quæ est sacrata in honore Beati Stephani Martiris in villa Astaliaco & mansis qui sunt in Membriaco cum Piscatoriis, & decursibus aquarum, atque mancipiis in eisdem locis commanentibus seu aspecientibus, nec non pertinentibus cum statibus atque peculiare eorum, cum terris etiam cultis & incultis, pratis, pascuis, adjacentiis, aquis aquarumve decursibus, sylvis, molendinis, perviis, exitibus, & regressibus, cum vineis, & omnibus appendiis, vel quidquid ad ipsam curtem seu ad ipsam ecclesiam aspicit, aut aspicere videtur; & in alio loco in prædicto pago, in præfata Vicaria aliam curtem nram quæ vocatur ad Sctum Genesium cum ipsa eclesia & omnibus ad se pertinentibus, cum mansis & vinea quæ vocatur Cujamnonis atque mancipiis supra commanentibus, seu aspicientibus, nec non pertinentibus cum terris cultis & incultis, pratis, pascuis, sylvis, adjacentiis, aquis, aquarumque decursibus, molendinis perviis, exitibus, & regressibus, omnia & ex omnibus totum, & ad integrum quantumcumque ibidem cernitur esse possessio nra; similiter & in alio loco in orbe Lemovicinio in territorio Tornense, aliam curtem nostram, & ecclesiam quæ vocatur Estivalis, cum adjacentiis & appendiciis suis, cum mancipiis supra commanentibus, seu aspicientibus nec non pertinentibus,

cum casis, domibus, ædificiis, pratis, campis, vineis, sylvis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus, mobilibus & immobilibus, pervis, adjacentiis, exitibus & regressibus quantuncumque ibidem possidere videor, exemptione seu qualibet modo acquisitum, & vineis nostris incampanioco campaniogolo seu pardinis, quantum ibidem possidere cernimus; & in alio loco in orbe Lemovicino in Vicaria Asnacense eclesiam nram cum adjacentiis atque appendiciis suis & omnibus ad se pertinentibus, & quidquid ibidem habere videmur quæ vocatur Nonaris; similiter in alio loco in orbe Lemovicino & territorio Tornense mansum nrum quem de Bobino dato prætio comparavi in villa Teiaco cum omnibus ad se pertinentibus; hoc omnia superius nominata cum præfatis villis, eclesiis, appenditiis earum prædicto Abbati seu prænominatis Monachis, nec non & successoribus eorum trado atque transfundo in eorum usibus, vel stipendiis inventuris generationibus atque ullius hominis contradictione, firmissima voluntate, volumus etiam prout opportunitas, atque possibilitas ejudem loci sese quotidie misericordiæ, operam pauperibus indigentibus & advenis pro venia nostrorum peccaminum exhibeant; placuit etiam huic inseri testamento, ut nec meo, nec parentum meorum, nec fustibus Regiæ magnitudinis, nec cuislibet terrenæ potestatis subjaceant, sed quacumque præfati Monachi, ex semel ipsis Abbatem, vel pastorem suique rectorem secundum beneplacitum Dei, & regulam Sčti Benedicti eligere volue-

rint, libero in omnibus eligendi, absque ullius potestatis inquietudine potiantur arbitrio. Pro infestatione vero pessimorum iniquorumque hominum regium esposcimus, Mandeburdium, ut illius solatio fulti tuitionisque ope relevati lætiori animo pro regiæ dignitatis exaltatione, atque cunctorum Catholicorum salute, divinæ votis precibus queant astare clementiæ. Rogo etiam & poplite flexo humiliter omnes Reges, Episcopos, Abbates, Comites, Vicarios, cunctosque Reipublicæ Administratores, atque in commune omnes Sctæ Dei eclesiæ fideles, exposco, & per individuam & inseparabilem trinitatis majestatem, obnixe flagito, & flagitando adjuro, ut secundum tempus posse, & locum si aliquis Dei inimicus hanc nri studii devotionem infringere aut instinctu diabolico maligna cupiditate violare conatus fuerit, adjutorium divini zeli ardore inflammati charitatisque atque veræ fraternitatis igne succenso ferre non dedignentur: Reges secundum virtutis suæ potentiam fortiter illos comprimendo, Episcopo vero juxta potestatis suæ sanctitatem à coctu fidelium & ab eclesia Dei separando, ac anathematis vinculo colligando, cæterique fideles aut pro Ministerii potestate coercendo, aut etiam vel verbis, juxta posse solatium supplendo. Ego autem omnium servorum Dei exilis licet servus indignus Episcopalis, jam infula adstrictus illum omni iniquitate repletum, & in omnibus voluntatem Dei contradicentem, qui hunc nræ parvitatis donum quod spontaneè & devotissimè Deo affero destruere aut

in suos vel aliorum quoruncunque usus retorquere nisi in stipendia Monachorum, ibi Deo sub regula Sčti Benedicti degentium conatus fuerit, non inflationis, vel præsumptionis audacia, sed ministerii mihi ad hoc commissi authoritate, ab omni cœtu filium extraneum fore censeo, & canonica institutione anathematiso: si quis vero contra hoc testamentum quod ego pro amore Dei omnipotentis ac veneratione Beatissimi Apostolorum Principis Petri fieri sanxivi, aut regia potestatis dignitas, aut quorumlibet regalium procerum sublimitas, sive etiam propinquorum hæredum, ac pro hæredum meorum calliditas venire, aut callide tentaverit infringere, doli ejus, & fraudes penitus irritæ fiant, & omnipotentis Dei iram se incurrere certissime sciat, & ab eclesia proprio Christi sanguine mercata se questratos & communione Christianorum fiat extraneus, & insuper ut temporatia damna expiatus cogente fisco auri libras centum, argenti pondera quinquaginta coactus exsolvat, & sua petitio nullum oblineat effectum, sed præsens testamentum pro anima mea parentumque meorum remedio institutum omni tempore maneat inconvulsum, cum stipulatione subnixa, & ut verius credatur & diligentius conservetur, & ab omnibus firmum custodiatur, manu propria subter firmavi, & bonorum hominum canonicorum sive fidelium laicorum manibus firmandum contradidi. Stolidus, Episcopus Læmovicensis ecclesiæ subscripsit, Launus, Episcopus & Abbas hinc testamento subscripsit, S. Aigua † Rodulphus Epis-

copus subscripsi S. Godefredus. S. Duconi. S. Landricus Immo. S. Raimundo Comite. S. Aginæ Tutarius scripsit Idoneus Presbiter, Arnulphus ac si Indignus Presbiter. S. Bertaldus. S. Arlabaldus. S. Godefredus. S. Daconi. S. Adatradi. S. Adalardi. S. Aspasio. S. Hernaldi. S. Heldraus. S. Davit. S. Fulconi. S. Eldoardus. S. Rodulphi. S. Abboni. S. Adraldi. S. Geraldi. S. Bertrandi † Aldo Abbas subscripsit, Minarius Abbas subscripsit, Abbo, Abbas, S. Samuel. S. Agarnus, Presbiter; Dragbertus Presbiter; Garnarius Presbiter subscripsit. S. Admundus, Clericus, Ingilberdus inutilis Levita subscripsit, Daniel Diaconus subscripsit, S. Berengarius Clericus. S. Elias. Scripsit. S. Gurulphus Monachus. Data donatione in mense novembrio, anno sexto regnante Carolo Rege Serenissimo decimo quinta indictione.

Extrait du même chartulaire.



VII.

Acte de fondation de l'Abbaye de Vetherines à laquelle Rodulphe donne des biens qu'il possède dans le Querci.

IGITUR ego in dei nomine Rodulphus primæ sedis Episcopus sollicita mente pertractans qualiter ex rebus caducis ac transitoriis Turrim construere valeamus cujus gradibus ab omni contagione terreni pulveris exutus, multimodaque sorde peccati immunis, aulam supernæ civitatis merear ingredi; Dominum Salvatorem omnium, per hoc testamentum mihi hæredem ex quibusdam proprietatis meæ rebus, eligo quæ sunt in pago Caturcino in Vicaria Casiliacense; Sarrasiacum scilicet cum eclesia Sancti Genesii Martiris, nec non & in alio loco in orbe Lemovicino in Vicaria Asnacense casam nram Dominicatum supra Fluvium Dordoniam sitam, cujus vocabulum est, Veterinus, cum mansis ad se pertinentibus in his duntaxat locis, casis, domibus, ædificiis, vinæis, sylvis, campis, pratis, pascuis, aquis, aquarumque decursibus, farinariis utriusque sexus mancipiis ibidem commaventibus his nominibus, Godnius cum infantibus suis, Arnildes cum infantibus, adultrudis cum infantibus suis, Ursinda cum infantibus suis, nec non & In-

gomares, Arnulphus, Gilbertus, Benedictus, David, Bodabertus, Diutrada, item Martinus, Benedicta, Isarada, Frogbertus, Archamberta, mobilibus & immobilibus, præviis, adjacentiis, exitibus, & regressibus vel quantuncumque in prædictis locis nra cernitur esse possessio & omnia quæ genitrix mea aigua per testamenti chartulam mihi concessit, vel quidquid ad prædicta loca aspicit, aut aspicere videtur, totum & ad integrum quæsitum vel ad inquirendum à die præsenti hilari mente, promptaque voluntate Deo Salvatori omnium devote offero, & in via Christi, Salvio Abbati contrado, ita duntaxat ut idem Silvius una mecum in veterinus Monachorum sub regula Scti Benedicti degentium, in honore Dei Salvatoris nri venerationeque, Beatorum Apostolorum Petri & Pauli, & omnium Apostolorum Stephani, Laurentii, Sebastiani, Dionisii, Maurici, & cunctorum Martirum, Hilarii, Martini, Martiatis, elegii, Austriginti, Sulpicii, Benedicti, & universorum confessorum, Cœnobium construat, ut ibi sub vera religione, degentes, pro remissione meorum peccatorum, & præceptionis vitæ æternæ præmio, & propriæ recordationis nomine genitoriis mei Rodulphi, jugis oblatio fiat, pro parentum etiam nostrorum, tam præteritis quam etiam præsentibus, vel futuris erratibus, nec non pro Catholicæ & universalis eclesiæ statu sedulis precibus divinam misericordiam implorare decertent &c. Rodulphus primæ sedis Episcopus huic testamenti chartula subscripsit. S. Aiguæ, S. Landrigi, S. Ro-

berti, S. Immoni, S. Auvardi, S. Adulberti, S. Emmonæ S. Rotbuldi. S. Garnerii, S. Ermenfridi, S. Geraldi, S. Archamari, S. Sigomari. S. Adaraldi. Datum menſe Martio anno primo Caroli Regis. Actum Cundado villa.

VIII.

Acte de vente conſenti par Immene, fille de Rodulphe, Comte du Querci, en faveur de ſon frère Rodulphe, Archevêque de Bourges.

DOMINO ac venerabili Rodulpho fratri Archiepiſcopo emptore. Ego Immena Deo ſacrata conſtat me vobis vendidiſſe & ita vendidi res proprietatis meæ quas de parte genitoris mei bonæ memoriæ Dni Rodulphi quondam Comitis, hoc eſt, Blaugurgo, & Eſtivale quantuncumque viſa ſunt habere vel poſſidere totum & ad integrum vobis publice vendo, vel trado id eſt illam medietatem cum, caſis, vineis, terris, pratis, ſylvis, farinariis, aquis, aquarumque decurſibus, & mancipiis: vendo etiam vobis in alio loco in villa quæ vocatur Aveſiacus res proprietatis meæ quas de Gigaldo prætio meo comparavi quæ ſunt in pago Caturcino, cum terris, ſylvis, & mancipiis, id eſt quantuncumque in ipſa

villa visa sunt habere vel possidere totum & ad integrum vobis trado, hæc omnia superius conscripta vobis publicæ vendo vel trado, & accepi à vobis prætium juxta quod inter nos bene complacuit, vel aptificatum fuit, id est tam in valente quam in argento solidos mille, ea videlicet ratione ut ipsas res superius conscriptas à die præsenti habeatis, teneatis, atque possideatis, vel quidquid exinde ab hodierna die, & tempore facere volueritis, liberam & firmissimam in omnibus habeatis potestatem faciendi jure proprietario. Si quis vero quod futurum esse non credo, sed ego ipsa aut ullus ex hæredibus meis aut prohæredibus, aut quælibet ulla immissa personæ, quæ contra hanc venditionem aliquam calumniam, aut repetitionem inferre tentaverit, quod repetit nullatenus vindicare valeat, sed insuper cui litem intulerit auri librans sex argenti pondera duodecim coactus exsolunt, & sua repetitio nullum obtineat effectum, sed præsens venditio libenti animó à me facta omni tempore firma & stabilis permaneat stipulatione subnixa. Ego Immena hanc venditionem à me factum subscripsi. S. Rotbaldi. S. Arlabaldi. S. Frontarii. S. Waldafredi. S. Bodonis. S. Ugonis. S. Blidaldi. S. Edasii. S. Domaldi. S. Eblaldi. S. Dadrammi. S. Airaldi. S. Adalardi. S. Daconis. S. Alfredi. S. Godofredi. Datum in mense maio anno VII. regnante Dno nro Lothario Imperatore.

Extrait du même chartulaire.

IX.

Donation faite par Godefroi, à l'Abbaye de Beaulieu, des terres qu'il possedoit dans le Querci.

APPROPINQUANTE mundi senio, atque ruinis ejus crebrescentibus opportet unumquenque solicite pro animæ salute vigilare, ne forte mors improvisa aliquem imparatum inveniat & absque fructum divini operis ab hoc sæculo discedentem: quam ob rem ego igitur in Christi nomine Godefredus gratiâ divinâ favente Comes, consentientibus uxore mea Gerberga, & filiis meis Godefredo & Rodulpho hujus sæculi casum pertractans, & misericordiam Domini reminissens, cedores proprietatis meæ ad Monasterium quod nuper à Rusticis, sed novo opere à nobis Bellus locus nominatur, & est constructum in honore Sčti Petri Principis Apostolorum, & Sčtæ Fœlicitatis Martiris, & Sčti Ursini, & Sčti Marcelli Confessorum aliorumque Sanctorum, ubi vir venerabilis Garulfus Abba preesse videtur; hoc est curtem meam indominicatam quæ vocatur Igeracus cum eclesia in honore Sčti Martini constructa, & Baccalariis indominicatis, & mansis servilibus, mansum ubi item Ingilbertus manet, mansum ubi Sigmarus manet, item ad mollem ipsum tractum,

tractum, & ipsum portum & suis omnibus appendiciis. Similiter ad Pardinas mansum ubi Leotgarius manet, mansum ubi Alimarus manet, mansum ubi Garaldus manet & omnia quantum ad ipsum aspicit locum. Item ad Granuliacum, mansum ubi Ebriarus manet, mansum ubi Martinus manet; item ad Praciobas mansum ubi Odbaldus manet. Item ad Campaniacum, mansum ubi Theobaldus manet, mansum ubi Ragambertus manet; similiter in Vilola, mansum ubi Philurus manet, mansum ubi Frodbertus manet, mansum ubi Bertus manet, mansum ubi Sigbrandus manet; similiter ultra fluvium Seram in villa Bretenorio, mansum ubi Andrias manet, mansum ubi Ingelfridus manet, mansum ubi Belfridus manet, mansum ubi Aldraldus manet, item terras & prata quæ vocantur Adorlinda; similiter ad Altum ripam, mansum ubi Contaldus manet, mansum ubi Amblardus manet, mansuu ubi Ademarus manet, mansum ubi Garaldus manet, & alios mansos absos tres, & terras in ambabus ripis Dordoniæ & alias terras cultas & incultas, de mancipiis vero his nominibus, Hermembertus & uxor sua cum infantibus suis tribus, Garaldus, Aigua, Adaltrudis cum filiis duabus, Alantrudis cum infantibus suis quatuor, sufficia cum infantibus suis quatuor, Ictarius & uxor sua cum duobus infantibus suis, Dominica cum duobus infantibus suis, Ricuinus & uxor sua cum uno infante, Lentrudis cum quatuor infantibus, Landeberta cum infantibus tribus, Garaldus & uxor sua, Leotgarius & uxor sua

cum duobus infantibus suis, Alimarus & uxor sua cum infantibus quinque, Martinius & uxor sua cum infantibus suis, Flodaldus & uxor sua cum infante una, Ermenildis cum infantibus suis, Ebrarda cum infantibus suis; hæc omnia superius nominata quæ sunt in pago Lemovicino & Caturcino, & Centenis Vertendense & Exidense cum casa mea indominicata, cultiferis, ædificiis, domibus, portis, viridariis, pontiferis, adjacentiis, terris cultis & incultis, pratis, pascuis, aquis, aquarumque decursibus, piscatoriis, molendinis, jectis, fractis, quæsitis & adinquirendis & omnibus ad ipsa loca superius nominata, pertinentibus, vel adhærentibus, seu quantuncumque nobis cernitur esse possessio, totum ab integro à die præsenti, hilari mente, promptaque voluntate Deo Salvatori omnium, & Sco Petro & aliis Sanctorum reliquiis devotus offero, in stipendiis & usibus Monachorum in venturis generationibus, eadem ratione ut si aliquis Rector vel Abba de ipsis rebus aliquid in Beneficio vel præcario seu commutatione minuare voluerit proprii hæredes, absque ullius contradictione in suam faciant revocare potestatem, volo etiam ut post discessum meum omnibus diebus, ante horam Capituli omnis Congregatio quinque psalmos pro anima mea decantet, similiter & annis singulis die kalendarum obitus mei officium & missam, & Rector qui tunc temporis fuerit Fratribus unam det refectionem. Deinceps quod futurum esse non credo si ego ipse, quod absit, immutata voluntate mea, aut aliquis ex hæredibus vel

propinquis meis, seu quælibet immissa personna quæ contra hoc testamentum quod ego Deo offero, aliquam calumniam seu litem generare præsumpserit, imprimis iram Dei omnipotentis incurrat & Sanctorum ejus, & à liminibus præsentis ecclesiæ alienus & ab æterna separatus, & cum Datan & Abiron, & eis qui in seditione Choreæ Periere æternis poenis sociandus, insuper ut temporalia damna expiatus cœgente Fisco auri libras 50 argento pondera centum coactus exsolvat, & quod petit vindicare non valeat, sed præsens hujus testamenti cessio inconvulsa permaneat cum stipulatione subnixa, facta hujus testamenti cessione in mense octobrio anno XXVIII Caroli Regis, & anno primo Ludovici filii ejus Aquitaniæ regionis Regis. S. Godefredus. S. Gerbergæ consentientis cessionem, istam à nobis factum fieri & adfirmare quam rogavimus. S. Godefredi. S. Rodulphi. S. Mainaldi. S. Burgarius. S. Alcardi. S. Ragamfridi. S. Astrarius. S. Beraldus. S. Garbini. S. Rorberti. S. Gotbaldi. S. Sigmari. S. Ebroini. S. Benedicti. S. Ronulphi. S. Eldraus. S. Rotberti. S. Unaldi. Garulphus hujus testamenti chartam subscripsit. Contaldus manu scripsit.

Extrait du même chartulaire.



X.

Donation faite par Godefroi & Gerbergue sa femme, à Godefroi son fils, de la terre de Condat en Querci.

LEX Romana edocet ut quæcumque persona de rebus suis in alterius potestate tradere voluerit, liberam & firmissimam habet potestatem ad faciendum, nos igitur in Dei nomine, Gotafredus, & uxor mea Garberga cedimus dilecto filio meo Gotafrido, curtem nostram quæ vocatur Condad, cum ipsa eclesia quæ est fundata in honore Stæ Mariæ, cum campis, dominicis & prato, & quantum ad ipsam curtem aspicit aut aspicere videtur, similiter villammeam quæ dicitur Vallis, & quantum ad ipsam villam aspicit aut aspicere videtur. Et in alio loco aliam villam quæ dicitur Junciacus, & aliam villam quæ vocatur Ampuliacus, & quantum ad ipsam villam aspicit aut aspicere videtur, & in villa Niiogilo mansos nostros & quantum in ipsa villa visi sumus habere vel nostra inibi justa cernitur esse possessio. Similiter aliam villam quæ dicitur ad mansum Arcanaldi, & quantum ad ipsam villam aspicit aut aspicere videtur. Similiter in villa Tullo mansos tres cum vineis vel terris, & quantum ad ipsos mansos aspicit vel justa cernitur esse possessio; hæc om-

nia ſuperius nominata, cum vineis, pratis, ſylvis, molendinis, aquis, aquarumque decurſibus, & mancipiis ſupra manentibus, ſeu fuga lapſis, omnia & ex omnibus quantuncumque ad ipſas villas ſuperius dictas aſpicit aut aſpicere videtur, totum & ad integrum nos tibi cedimus ut facias exinde in omnibus quidquid elegeris. Sane quod minime credimus ſi nos ipſi immutata voluntate noſtra, aut ullus hæres noſter, aut ulla immiſſa perſona, quæ contra ceſſionem iſtam ullam calumniam generare conaverit, componat tibi tantum, & aliud tantum, quantum ipſæ res ſuperius ſcriptæ ulloque tempore melloratæ valuerint, & quod petit non vindicet, ſed præſens ceſſio iſta firma & ſtabilis permaneat cum ſtipulatione ſubnixa; facta hac ceſſione in menſe novembl anno XXVI Caroli Imperatoris. S. Godefredi. S. Gerberganiæ quæ ceſſionem à nobis factam fieri adfirmare rogavit. S. Gotafredi. S. Rodulphi. S. Mainaldi. S. Aicardi. S. Roganfredi. S. Gotbaldi. S. Sicmarii. S. Ebroini. S. Benedicti. S. Rainufi. S. Eldradi. S. Roberti. S. Unaldi.

Extrait du même chartulaire.



XI.

Concession faite à l'Abbaye de Beaulieu, par Gausfred, de laquelle il résulte que ce Gausfred étoit fils de Godefroi.

HUJUS mundi superveniente termino & crebrescentibus ejus ruinis impellente jam senio unumquemque Christi fidelium sollicitè opportet pro suæ animæ salute vigilare & Dei misericordiam exorare, & de rebus caducis atque transitoriis sibi à Deo collatis ipsum omnium bonorum largitorem hæredem facere, ne forte sine fructu divini operis ab hoc sæculo decedat, quam ob rem ego in Christi nomine Gausfridus filius quondam Gotafridis Comitis, consentientibus Gerbergâ matre meâ Gotafrido fratre meo, pro remedio animæ meæ & animarum patris mei & matris meæ, & fratrum meorum, cedo res proprietatis meæ quæ sunt in pago Caturcino, in Centena Exidense quæ vocatur Bellus mons eclesiam meam quæ est in honore Sti Cirici, cum mansis, mansum ubi Radaldus manet, mansum ubi Benedictus manet, mansum ubi Beniamus manet, mansum ubi Gerbertus manet, & alios mansos absos tres; & in alio loco qui vocatur Bain, mansos meos, mansum ubi Odolricus

manet, mansum ubi Landicus manet, mansum ubi Elibertus manet, mansum ubi Aimerardus manet, mansum ubi Gerbrannus manet, & quantum ibi mea cernitur esse possessio: & in alio loco ad illam vocam, mansum ubi Ludranus manet, mansum ubi Guinabertus manet, & omnia quæ ibi aspiciunt. Similiter in alio loco in villa Montilio mansum ubi Garmirus manet, & quantum ibi habere videor; & in alio loco qui vocatur Tregonus cum ipsa sylva & quantum ibi mea cernitur esse possessio; similiter in alio loco qui vocatur Tilius, mansum ubi Geraldus visus fuit manere, cum terris, sylvis, molendinis, & omnibus ad se pertinentibus; & in alio loco qui vocatur Soliolus mansum ubi Adalricus manet, mansum ubi Bartholomeus manet, mansum ubi Benedictus manet, mansum ubi Teodradus manet, de mancipiis vero his nominibus Benedicto & uxore sua cum &c. Hæc omnia superius nominata cum domibus, ædificiis, pomiferis, vineis, pratis, sylvis, adjacentiis, terris cultis & incultis pascuis, aquis, aquarumque decursibus, molendinis quæsitis & adinquirendis mancipiis supra nominatis, & quantum cumque ad ipsa loca pertinet & nra cernitur esse possessio, totum & ad integrum à die præsenti hilari mente promptaque voluntate, Deo Salvatori omnium & Scto Petro, & aliis Sctis ibidem quiescentibus, ad Monasterium qui vocatur Bellus Locus, novo opere constructum, ubi vir venerabilis Gairulfus Abbas preesse videtur, devotus offero, in stipendiis, & usibus Monachorum in venturis ge-

nérationibus, ut faciant exinde jure ecclesiastico quidquid elegerint, eâ quidem ratione ut nullus Rector de ipsis rebus aliquid præcario, aut beneficio minuare possit, & si hoc fecerit, proprii hæredes mei in suam faciant revocare potestatem. Deinceps quod futurum esse minime credo, si ego ipse quod absit, immutata voluntate mea, aut aliquis ex hæredibus vel propinquis meis, seu quælibet immissa persona quæ contra hoc testamentum, quod ego Deo offero, aliquam calumniam seu litem generare præsumpserit, imprimis iram Dei omnipotentis incurrat, & Sctorum ejus, & à liminibus præsentis ecclesiæ alienus, & ab æterna separatus & cum Datan & Abiron, iis qui in seditione Coræ perierunt, æternis pœnis sociandus; insuper ut temporalia damna expiatus cogente fisco auri libras XXX. argenti pondere LX. coactus exsolvat, & quod male petit vindicare non valeat, sed præsens hujus testamenti cessio inconvulsa permaneat cum stipulatione subnixa. Facta hujus testamenti cessione in mense julio anno tertio quo Carolus Imperator migravit à sæculo. S. Gosfredi qui cessionem istam fieri vel adfirmare rogavit. S. Gerbernæ matris ejus consentientis. S. Godefredi fratris ejus similiter consentientis. S. Adalelmi. S. Bonifacii. S. Aimardi. S. Giseranni. S. Aidebaldi. S. Aifridi. S. Bladini. S. Amelii. S. Aiganoni. S. Andraldi. S. Edraldi.

Extraite du chartulaire de la même Abbaye.

XII.

Testament d'Adhemarus, dans lequel il donne pour appanage à son fils Bernard, les terres de Mayriniac & de Peyrac, & lui substitue l'Abbaye de Tulle.

MUNDI termino appropinquante, ruinis crebrescentibus jam certum tenetur quia iis advenientibus vere mundus urgetur; & si aliquid de rebus nostris locis Sctorum, vel eorum servientibus condonare cupimus, aut substantiam pauperibus fuerimus largiti retributorem Deum habere non diffidimus, qui dicit evangelio, date elemosinam, & ecce omnia munda sunt vobis. Ideo ego in Dei nomine Ademarus Comes, imprimis reddo Deo, ac Sto Martino Turellæ, omnes terras atque ecclesias quas ego teneo de ipsa Abbatia, præter ecclesiam quæ est in honore Sti Martini, in loco vocabulo ad illa Agenna, & XX mansos quos teneat uxor mea Gausla, dum vivet per consensum Monachorum; & hoc quod tenet Odolricus fidelis meus de ipsa Abbatia teneat Gosbertus frater meus, in tali ratione ut ipsis Monachis teneat manum. Quatuor mansos de Ampuliaco & Plantadam meam quæ est juxta Stum Michaelem, & Turrem solicsum cum ipso Alodo, & curtem

meam Vairacum, & Cambonem cum vinea de Faia, & vineis de Celsiaco teneat uxor mea dum vivit. Villam meam matronam cum ipsa eclesia & cum Vitraco & cum Vogariono, & villam meam Longorem uxor mea teneat dum vivit. Post mortem vero ejus, supra dictæ villæ atque eclesiæ, seu vineæ, Sto Martino remaneant Tutellæ. Sto Petro quoque Belli loci, dono curtem meam Fauriacum cum ipsa eclesia, & quod habeo in in molle, & terras meas de Bulciaco, quæ fuerunt de Vairaco, & quantum habeo in Gintraco, & in Salle quod de Sigeberto Sacerdote conquistavi, & villam meam Maisir, & in Laurestanicas mansum meum ubi manet Adanirandus, curtem meam Madriniacum & Padriniacum cum ipsis eclesiis, & quantum ibi aspicit, excepto Vernias quæ sunt Sto Petro Marciliaco, & Mespelium, & Cassanias Bernardus filius meus teneat; post mortem vero ejus, Madriniacus, & Payracus remaneant Sto Martino Tutellæ, Mespelium vero Sto Petro Marciliaco remaneat, Cassanius vero Scto Sarvatori Fiaco remaneat, hoc de hæreditate mea quod superius scriptum non habeo inquirant elemosinarii mei & vendant, & dent pretium pro anima mea, & pro anima patris mei, & matris meæ, & uxoris meæ Gauslæ. Signum Ademari & uxoris suæ Gauslæ qui hunc brevem scribere, vel adfirmare rogaverunt. S. Gosberti. S. Bosoni. S. Gausleni. S. Veberti. S. Odolrici. S. Warini. S. Warnerii. S. Gausfredi. S. Guinonis.

Cet acte est sans date; mais il est aisé de conjec-

turer, dit Dominici, qui le rapporte, *qu'il est du règne de Charles-le-Simple, puisqu'il est souscrit par Gosbert ou Gausbert son frère, Boson son neveu, Odolric son frère & Gausfred son cousin-germain, dénommés dans les titres précedens.*

XIII.

Donation faite à l'Abbaye de Beaulieu, dans laquelle Flotard de la race des premiers Comtes, ne prend que la qualité de Vicomte.

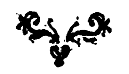
De terrenis igitur & caducis, atque transitoriis rebus unumquemque summopere necesse est gaudia æterna mercari, ut pro animæ salute vigilans de caducis ad mansura tendat ne forte mors repente in casum improvisum ac imparatum, id est absque aliquo divinæ pietatis respectu ab hoc sæculo discedentem inveniat, quatenus in æterno examinis judicio æternis gaudiis potiatur. Quam ob rem in Christi noe ego Frotardus Vice Comes Caturcorum civitatis, nec non & conjux mea Adalberga una cum Consilio Raimundi Comitis senioris nostri, hujus sæculi fragilitatem considerantes, & de misericordia æterni judicis confidentes, cedimus ad Monasterium qui vocatur Bellus Locus, in honore videlicet Principis Apostolorum Petri, & Fcelicitatis

Martiris, atque Ursini Confessoris, aliorumque Sanctorum, ubi vir venerabilis Joannes Abba preesse dignoscitur, pro animabus scilicet nostris, seu & pro anima Odolrici patris mei, & pro salute Beledrudis genitricis meæ; hoc est mansos nostros tres qui sunt in Comitatu Caturcino, in Vicaria Cassiacense, in villa cui vocabulum est Mercurio, & oia ad se pertinentia, & ipsam eclesiam quæ est fundata in honore Scti Juliani Martiris, cum ipso jure eclesiastico quod ad ipsam pertinet. Item in alio loco in Vicaria Lodorio mansum unum cum ipsis vineis & ipsis terris quas à præsenti tempore ibi comparavi, & quantumcumque ullo tempore, ibi visus fuerim acquirere ad ipsum. Monasterium post dicessum meum à sæculo in omnibus firmiter transfundo; & in alia villa quæ Anglos dicitur mansum unum cum ipso portu qui ad ipsum pertinet; & prædio Floriaco mansos tres, & onia quæ ad ipsos aspicere videntur cum ipsa eclesia quæ in honore Scti Socii dedicata persistit, & onia quæ ad ipsum altare videntur esse fundata; & in alio loco in Vicaria Alviniaco in villa quæ monte Mandronense dicitur mansos quatuor, cum omnibus adjacentiis eorum cum ipsa Rocha, & cum ipso porto, ad ipsum locum transfundimus & ad prædictum Monasterium cedimus: in ipso pago in Vicaria Asnago curtem dominicariam nram quæ vocatur Termenosa mansos decem & onia quæ ad ipsos pertinent cum terris cultis & incultis, silvis, pratis, pascuis, molendinis, aquis, aquarumq: decursibus, & omnibus adjacen-

tiis suis, & in vico qui vocatur Carendenacus ecclesiam quæ est fundata in honore S&i Saturnini Præsulis, & onia ad se pertinentia, & insuper posito loco mansum qui vocatur Flavinus cum ipsa capella quæ est sita in honore Baptistæ Joannis. Hæc omnia superius nominata sive adscripta, cum terris, vineis, cultum, quæsitum vel adinquirendum, ad integrum fuerit, quantum in prædictis villis superius nominatis visi sumus habere, & quantum in ipsis villis ulloque tempore visi fuerimus adquirere ad præfatum Monasterium in honore videlicet Dei omnipotentis, Sanctorumque ipsorum qui ibidem tumulati videntur pro leviatione peccaminum, sive pro redemptione animarum nostrarum offerimus ad refectionem omnium Cænobitarum ipsius Cænobii degentium, ita tamen ut quando ego ipse Frotardus, sive Adalberga conjux mea in corpore superstites fuerimus, ipsas res jam dictas jure nostro & dominatione omni tempore obtineamus, & ad festivitatem S&i petri tertio kal: Julii solidos viginti persolvamus; postquam autem egressio animarum nostrarum à corporibus nostris jussione Dei advenerit Rectores ipsius loci tam ipsi quam successores eorum in venturis generationibus faciant ex supradictis rebus jure ecclesiastico in omnibus quidquid elegerint, quod si vero fraude alicujus interveniente, aut ullus quislibet Abba aut Rector ipsius loci, pro qualicunque occasione seu donandi, seu beneficiandi, in ipsas res ab eclesias Dei distrahere conatus fuerit nullam habeat faciendi potesta-

tem, ſed unus ex proximioribus ipſius Flotardi qui illo tempore adnixerit, ad Rectores ipſius loci argenti centum ſolidos ſolvat; & onia ſuperius nominata ad integrum in ſuam revocet poteſtatem. Sane quod futurum eſſe minime credimus, ſed ob infeſtationem hominum malorum inſulere rogamus, ſi nos ipſa immutata voluntate, aut ullus de hæredibus ſive de propinquis noſtris, ſeu quælibet appoſita perſona huic ceſſioni aliquam calumniam, vel tergiverſationem inferre præſumpſerit, imprimis iram Dei omnipotentis cui hoc devote offerimus, & Sctorum ejus incurrat, deinde cui litem intulerit, una cum ſocio fiſco, auri libras quinque, argenti pondera decem, coactus exſolvat, & ſua repetitio nullum effectum obtineat, ſed præſens ceſſio iſta firma & inconvulſa permaneat cum ſtipulatione ſubnixa. Facta hæc ceſſio in menſe Martio anno ſexto Rodulpho Rege regnante, anno quoque Dominicæ incarnationis DCCCCXXXII. indictione namque quinta ſignum Raimundi Comitis. S. Flotardi. S. Adalberguanæ qui hanc fieri vel corroborari firmiter ſanſerunt. S. Ademari. S. Gosberti. S. Geraldi. S. Garini. S. Nicolmai.

Extraite du chartulaire de l'Abbaye de Beaulieu.



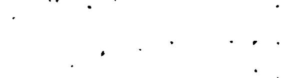
XIV.

La terre de Presques en Querci, adjugée à l'Abbaye de Beaulieu, par le Comte Raimond III, en vertu du Duël.

NOTITIA gurpitionis, vel consignationis, in eorum presentia qui ibidem adfuerunt, vel ante Ragemundum Comitem, seu & ante alios nobilissimos viros qui hanc notitiam subterfirmaverunt; qualiter venientes duo honorabiles viri Bernardus videlicet & Gerbertus ad eclesiam Sc̄ti Saturnini die veneris tertio idus Julii ante jam dictum Ragemundum Comitem, & ante alios nobiles viros, interpellabat quisque unus eclesiam Sc̄ti Medardi, cum ipsa curte quæ dicitur Prisca, quam Rigaldus pro remedio animæ suæ, parentumque suorum Sancto Petro Bellilocensi, in stipendiis & usibus Monachorum ibidem servientium dimiserat, post mortem filii sui Geraldi, illis siquidem inter se contendentibus judicavit prædictus Regimundus, sed & alii venerabiles & adsistentes, ut ipsi duo prætaxati viri Vicarios sibi duos eligerent ad certamen expeditos, quo Dominus manifestare dignetur veritatem hujus rei quod ita factum est, nam secunda diei hora certantibus usque ad solis occasum, & neminem quippe cer-

nerent eorum vinci, judicaverunt memorati Regimundus Comes, cæterique in circuitu sistentes cuignam eorum Bernardi Vel-gerberti nihil ad possidendum jure debere in usus usurpare, sed potius Domino olum creatori, & Scto Petro Bellilocensi Apostolorum Principi, in usus Monachorum inibi desudantium expendi, cum prædictus Rigaldus pro remedio animæ suæ devoverat offerri, judicaverunt iterum memoratus Comes cæteraque ei adsistentia turba, quod exinde Deo, & Scto Petro gurpitionem Bernardus & uxor sua Stevena, seu & Gerbertus facere deberent, quod ita & fecerunt. Facta Gurpitione ista in mense Julio anno 8. Sub Lothario Rege. S. Bernardi & uxoris suæ Stevenanæ, S. Gerberti qui etiam pro amore Domini & Scti Petri, hanc Gurpicionem fieri vel adfirmare rogaverunt, aliis vero nobilibus viris præsentibus. Actum fuit. S. Regimundi Comitis. S. Stephani. S. Hugonis. S. Matfredi. S. Ramnulphi. S. Genesii.

Extrait du même chartulaire.



XV.

Acte de fondation de la ville de Montauban, par le Comte Alphonse.

IN nomine Domini nostri Jesu Christi & Beatæ Mariæ Virginis, hæc est testamenti Charta. Notum sit omnibus hominibus quod Ildelphonsus Comes Tholosæ, Dux Narbonæ, Marchio Provinciæ, & Raimundus de Sᶜᵗᵒ Ægidio ejus filius, dederunt locum qui vocatur Montalbano quod ipse Comes misit ei tale nomen ad opus ædificandi villam sive Burgum habitatoribus tam præsentibus quam futuris retento censu & usibus suis. Census & usus tales sunt, de unoquoque Casali qui habeat sex stadios in latitudine, & duodecim in longitudine habeat Dominus duodecim denarios de acapte, & omni anno adjuretur servitium duodecim denariorum, & reacapte quando venerint duodecim denarios: & si feudatarii qui acaptant honorem de Domino Comite volunt vendere, vel impignorare feudum faciant concilio Dni Comitis, aut sui Ministri, itu ut Dnus Comes habeat de unoquoque solido venditionis denarium, & de unoquoque solido pignoris unum obolum. Usus talis est de duabus cartariis annonæ quam apportabunt extranei ad vendendum, habeat Dnus unam copam, & de uno sextario, mediam copam, si minus annonæ vendi-

derint nihil praebeant Dno. De Saumata salis quam extranei apportabunt habent Dnus unam copam, & si extraneus emerit saumatam salis, habeat Dnus unum denarium Turonensem, & collandarius extraneus qui attulerit salem, praebeat unam Pogesiam; & de Saumata vini quam extraneas attulerit ad vendendum praebeat Dno unum obolum, si minus attulerit nihil, & si extraneus vendiderit equum, vel equam, mulum vel mulam, praebeat Dno quatuor denarios, si asinum vel asinam vendiderit, praebeat Dno unum denarium, si porcum vendiderit pretio duodecim denariorum, vel pluris praebeat Dno unum obolum, si minus vendiderit nihil det, si vendiderit extraneus arietem vel bovem vel capram vel hedum, praebeat Dno unam pogesiam. Si extraneus vendiderit corium praebeat Dno unam mealham, si vendiderit pellem arietis, vel ovis vel hedi, vel capiae, vel minorum animalium extraneus nihil praebeat Dno, Macellarii habitatores in praefato loco de bove unum denarium, sive vacca unum denarium, & de porco quem vendiderint ad Macellum praebeant Dno unam mealhum. Panificus & panifici qui panem venalem fecerit singulis septimanis in prima feria praebeat Dno unam mealham. Omnes sutores sive affactores extranei vel privati qui ad mercatum praefati loci venerint, & merces sui officii attulerint, omni anno in die omnium Sctorum praebeant Dno sex Denarios, & Carbonellus Faber habeat de laboratoribus suum censum qui vulgo vocatur Lausé, & faciat & reparet

ferramenta molendinorum, retento ibi pretio & usu suo, & propter hoc prabeat Dno decem solidos acapta, & quinque solidos reacapta quando venerit, & quoties Dnus venerit ferret ei equum suum si Dnus voluerit, & faciat ferramenta clausuræ præfati loci, & ferramenta portæ stationis Dni quæ sita erit in præfato loco, & hoc cum ferro quod ei detur, cæteri vero fabri qui ibi steterint vel venerint causa peragendi officium suum, vel vendendi merces officii sui, præbeant Dno unum ferramentum officii sui. De crusellis quos extranei attulerint & vendiderint præbeant Dno quatuor denarios, & de bardu, duos, qui molendinum ibi habuerit cupiat de sextario annonæ decimam sextam partem pro modulra & qui furnum ibi habuerit coquat sextarium annonæ pro obolo. Justiciæ Dni tales erunt de privatis clamoribus habeat Dnus quinque solidos, de sanguinis effusione triginta solidos, qui traxerit gladium contra aliquem, sexaginta solidos, si vero percusserit aliquam cum gladio, erit justicia secundum voluntatem Dni. De adulteriis erit justicia de publicatione omnium bonorum suorum; si quis venerit in præfato loco causa habitandi vel ædificandi liber sit & securus ab omni clamore extraneorum. Si Comes vel sui volunt ibi Albergare faciant, ita ut emant quod erat eis necessarium sine omni vi quod ibi non faciant. Habitatores præfati loci faciant exercitum quando hominis tollere fecerint, si Dnus eis mandaverit. Habitatores præfati loci faciant pontem super Tarnem flu-

vium, & ponte facto Dnus Comes accipiat consilium cum sex probis homilibus melioris consilli habitantes in prædicto loco, per quos usus sibi imponant, unde supra dictus pons possit tenerit constructus & paratus, & si homo vel famina de prædicto loco obierit, ordo quod ad mortem suam fecerit teneatur, & nullas homo sit ausus querere ullam rem ultra præfatum ordinem, & Dnus Comes Aldelphonsus & Raimundus de Sco Ægidio ejus filius, mandaverunt & juraverunt supra quatuor evangelia, quod præfatam villam nonvendant, nec pignore obligent, nec dent ad feudum, non muterit in alium locum, nec faciant aliquam donationem de dominio hujus villæ, & per istam præfatam villam, & usus quos ibi misit Dnus Comes, cœpit magnam partem probis hominibus hujus villæ in hominium ut ipse & sui ut supra scriptum est teneant ad bonum fidem. Hujus rei sunt testes pontius de Sco Michaele; Raimundus Saraceni; Petrus Guillelmi; Pilus Fortis; Ademarus Cara-borda; Petrus Rohaix; Tosetus filius Bernardi Raimundi; Guillelmus de Claustro; Petrus Vitalis; Petrus de Librac; Pontius Astie; Geraldus Ruphelli; facta charta mense Octobri feria secunda regnante Lodovico Rege Francorum Adephonso Tholosæ Comite, Raimundo Episcopo, anno ab incarnatione Dni 1144. Robertus subscripsit. Joannes Martinus Chartam istam transtulit de illa quam Robertus scripserat quæ erat divisa per alphabetum eadem ratione & eisdem verbis., mense Februarii feria

quinta, anno ab incarnatione Dni millesimo ducentesimo sexto regnante Lodoico Francorum Rege, Ramundo Tholosæ Comite, sede Cadurcensis Episcopi vacante, hujus translati sunt testes, Bernardus Capelli & Bernardus Brassa publici scriptores, & idem Joannes Martinus qui hoc scripsit. Ego Bernardus Capelli subscribo. & ego Bernardus Brassa subscribo. Joannes Merle Chartam istam transtulit de illo tranlato quem Joannes-Martinus transtulerat eadem ratione & eisdem verbis mense Julio feria tertia anno incarnatione Domini millesimo ducentesimo quadragesimo secundo regnante Lodoico Francorum Rege, Ramundo Tholosæ Comite, Geraldo Cadurcensi Episcopo, hujus translati facti sunt testes, Bernardus Capelli & Bernardus Brassa publici scriptores, & idem Joannes Merle qui hoc scripsit, ego Bernardus Capelli subscribo, & ego Bernardus Brassa subscripsi.

Extrait des archives de l'hôtel de ville de Montauban.



XVI.

Privilége accordé par Raimond VI, aux Habitans de Moncuq, de mettre leurs terres en franc-aleu.

ITEM touto persone non Noble de la ville & de la honor sé à dequé pot de persone Noble comprar & conquerir cens & rendes & autres, debuers à frenquir sas possessius, & sos hereditas & mettré en franc alleud, & fas toutes sas volontats, sans mettré foras de sas mas sens far ni donar finance, ni autre servitut mas qué nou sio cap de sios qué sos tengut en hommatge del Rey nostré Senié, ou nou sio dé meré, ou mixté Imperi ou de Jurisdiction haute & basse, car aquels doux casserio tengut de mettré foras de sas mas ou de far finance.

Ce privilége est rapporté par Dominici.



XVII.

Donation faite par le Comte Raimond VII à son frère, des terres de Bruniquel, de Monclar & de Salvaniac en Querci.

IN nomine Domini amen. Anno incarnationis ejusdem 1224. Mense Decembri, notum sit quod nos Raimundus Dei gratia, Dux Narbonæ Comes Tholosæ, & Marchio Provinciæ, filius Dnæ Reginæ Joannæ per nos & per omnes hæredes, & successores nostros, bona fide ac mera & spontanea voluntate, cum multa animi deliberatione, cum hac præsenti charta valitura in perpetuum & profutura donamus inter vivos cum plena juris & facti possessione irrevocabiliter tradimus tibi B. frati nostro & infantibus tuis in perpetuum & eorum ordinio, videlicet Castrum Bruniquelli & honorem ejus Castri Castrum Montisclari & honorem ejusdem Castri, & Castrum de Salvaignaco & honorem ejusdem Castri. Donamus si quidem & ex causa donationis firma, & irrevocabiliter tradimus tibi jam dicto B. fratri nostro & infantibus tuis & eorum ordinio in perpetuum tria Castria jam dicta cum omnibus pertinentiis suis & quidquid habemus vel habere debemus, in hominibus, fœminis, & ædificiis, & furnis, & censibus & justiciis, & firmantiis, & toltis, & quæs-

tis, & ademprimis, & pedagiis, terræ & aquarum, & immolendinis & aquis, aquarumque decursibus, nemoribus, patuis, prædiis, cultis & incultis, & in omnibus aliis sic expressis & non expressis, ubicumque sint intus vel extra, ad jurisdictiones, dominationes, ipsorum Castrorum pertinentibus: prout melius potest dici, scribi, intelligi, aut excogitari, ad tuum tuorumque utilitatem; nam cum hac præsenti charta te inde investimus, & in tuum jus & proprietatem transferimus, & in tenedorem & possessionem te inde mittimus hodie & deinceps sine fine, &c. Actum fuit hoc & laudatum apud Salvanum anno & mense quibus supra, in præsentia & testimonio Sicardi vice Comitis Lautricensis, & Pontii & Olargio, & Pili Fortis de Rabastens, &c. Joannis Aurioli scriptor Dni Comitis Tholosæ mandato ejusdem hanc chartam scripsit & sigillavit.

Cet acte est rapporté par Dominici.



XVIII.

Lettre de Phillippe-le-Bel adressées à Simon Matiphas & à Pierre de Mornai, portant commission d'assigner au Roi d'Angleterre sur ses terres la somme de trois mille livres de rente, & en vertu desquelles ils baillent à Geraud, Abbé de Saint-Martin, & à Raimond de Foures, Doyen de Saint Surin de Bordeaux; Procureurs pour le Roi d'Angleterre, la plus grande partie des villes, bourgs, châteaux & autres terres du pays de Querci, pour la somme de sept cents cinquante-huit livres de rente à déduire sur les trois mille livres.

UNIVERSIS presentes litteras inspecturis, Simon Matiphas Remensis, & Petrus de Mornaio Sigillarii, in Aurelianensi eclesia Archidiaconi, Dni nostri Regis Franciæ Clerici, litteras Dni nostri Regis Philippi Dei gratia Illustrissimi Regis Francorum recepisse noveritis sub his verbis. Philippus Dei gratia Francorum Rex, dilectis & fidelibus suis Raymundo Ducis Burgundiæ Camerario, Francisco

Raymundo Dno Ugellæ Conſtabulo Franciæ, Simoni Matiphas Remenſi, & Petro de Mornaio Sigillario in ecleſia Aurelianenſi Archidiacono ſalutem & dilectionem. Mandamus vobis quatenus egregio principi Edouardo conſanguineo & fideli noſtro, & per eandem gratiam Illuſtri Regi Angliæ Dno Hiberniæ ac Duci Aquitanico vel mandato ſuo aſſignetis & delibereretis tria milia librarum Renduallium, in Caſtris vilis & aliis certis rebus & locis terræ noſtræ competentibus, ſecundum tenorem cartæ meæ quam prædictu Rex inde habet. Item delibereretis & compleatis eidem omnia & ſingula quæ ſibi ſunt deliberanda & complenda, ratione compoſitionis inter nos, & ipſum hoc anno celebratæ prout in litteris noſtris ſuper hoc confectis videbitis contineri, præterea ſi in loco, expeditione vobis dubia occurrerint de his, nec non & de juſtitia inſule Petragoriſenſis quam claræ memoriæ anus noſter tempore primæ pacis dicebat habere, & de pertinenſiis Agennenſibus ſibi nondum deliberatis, ac etiam ſuper ſumptibus ſuæ terræ juriumque dicti Regis factis per gentes noſtras, & prædeceſſorum noſtrorum, & de injuriis & gravaminibus irrogatis ut dicitur gentibus & ſubditis Regis Angliæ per gentes noſtras & genitoris noſtri, addiſcatis & inquiratis veritatem per vos, vel per alios & quæ liquida fuerint curetis experiri certa reſcientes. Nos autem tenore præſentium mandamus quatenus vobis pareatur & in his quæ vobis pertinebunt ad præmiſſa ſupra quibus vobis com-

mittimus vices nostras : ita quod si aliquem vel aliquos vestrorum experiri, vel non interesse contingat tres vel duo exequi, & complere debeant omnia & singula supra dicta. Actum Parisiis die lunæ ante Brandonem anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo sexto. Quarum litterarum authoritate concessimus & assignavimus venerabilibus & discretis viris Dno Geraldo Abbati Sčti Martini, & Magistro Raymundo de Foures Decano ecclesiæ Sčti Surini Burdigalensis procuratori & attornatori præfati Domini Regis Angliæ pro septingentibus quinquaginta & octo libris Turonensibus Renduariibus de tribus millibus librarum Turonensium Renduarium supra dictis, villam Castri sacrati sitam in diœcesi Caturcensi cum pertinentiis suis videlicet parrochiam in qua est dicta villa Castri sacrati, parrochiam Sčti Micaelis Dorsant, parrochiam de Busonor, parrochiam de Cornelhas in quantum se extendit à Bargamola citra versus dictum Castrum sacratum, parrochiam de Lalanda in quantum se extendit citra versus dictum Castrum parrochiam de Sigohaco, parrochiam de Guasquet, parroquiam de Colongas, parrochiam de Rotillo, parrochiam de Planellis & de Capella. Item parrochiam de la Burgada quà est ab itinere per quod itur à ponte cognominato Barsagues versus stradam quæ vadit de Lauserta versus dictum Castrum sacratum, & quidquid est inter dictam Stradam & Bergalonam ex parte dicti Castri sacrati cum omni justitia alta & bassa parrochiarum prædictarum. Item parrochiam Sčti Joan-

nis de Castello scilicet à Bargualona versus dictum Castrum sacratum & ab itinere de Montanart citra versus dictum Castrum sacratum per quod itur versus Quercum de Teveleto; & exinde versus pontem Franciscum qui est supra Bargolonam quantum ad ressortum. Item medietatem parrochiæ de Salis quæ est ex parte grandis Castri quantum ad ressortum, & aliam medietatem ejusdem parrochiæ quæ est ea parte ejusdem Castri sacrati quantum ad altam & bassam justitiam. Item villam montis grandi situm in dicto diæcesi Caturcensi & ejus parrochiam cognominatam de Pont-Castel, cum pertinentiis suis, videlicet parrochiam Sctæ Eulaliæ, parrochiam Scti Clementis, parrochiam Sancti Sereni in quantum se extendit à rivo vocato Brassagues usque ad fontem vocatam fon Loubas, & sicut itur per caminum publicum per quod itur de Moyssaco versus penam ex parte dictæ villæ montis grandi parrochiam de campaniaco, parochiam de Francsea cum omni alta & bassa justitia parrochiarum prædictarum. Item parrochiam Scti Petri de Monte-Mausseto, parrochiam Scti Petri de Bugaco, parrochiam de Puornilha, una cum parrochia capellæ gardæ de Teveleto, quantum ad ressortum exceptis quatuor focis qui sunt in dicta parrochia qui traduntur quantum ad omnem justitiam altam & bassam, parrochiam de Grissas, parrochiam de Velaveda, parrochiam Scti Petri de Vallibus in quantum se extendit à Bargualona citra versus montem grandinum, & parrochiam seu territorium Scti Pardulphi,

quantum ad rossortum parrochiam Sanctæ Crucis quantum ad ressortum tribus focis exceptis qui traduntur quantum ad altam & bassam justitiam, parrochiam Sancti Juliani, & parrochiam Sancti Petri ad Podium in quantum proten ditur à rivo de Merleto versus Sctum Maurinum usque ad Stratam de Cambolli quoad ressortum, & de Dominio justitiarum ipsarum parrochiarum fiet Regi Angliæ competens emenda. Item Bastidam villæ Franchæ sitam in Petragoricensi diœcesi cum pertinentiis suis, videlicet parrochiam de Seriaco iis qua est sita in dicta, parrochia de Lobeiaco quæ est ab itinere citra per quod itur de Funiello versus Cazals in quantum se extendit versus dictam Bastidam, parrochiam Scti Stephani de Palus à rivo coste citra usque dictam Bastidam, parrochiam Scti Saturnini de Heremo, parrochiam de Maserolis, cum justitia alta & bassa earundem parrochiarum : parrochiæ de trapis & de pratis sunt in manu Domini Regis tanquam superioris, propter discordiam quæ est super jurisdictione alta & bassa dictarum parrochiarum inter Dominum Regem & Archiepiscopum Burdegulensem, & debent tradi Regi Angliæ si Dominus Rex obtineat in dicta causa, alioquin de alta & bassa justitia dictarum duarum parrochiarum fiet Regi Angliæ competens emenda. Item pro parrochiis de vore & bessa & earum pertinentiis debemus facere emendam Regi Angliæ, nisi ressortum tradere possumus. Item in parrochia de Fraissieneto & de Aiguis parsis, de Salislaidato, de Fongala, de Sancta Fide, de Orlhaco, & de Doissaco, usi

fuerunt Bajuli qui fuerint Baiuli dictæ Villefranchæ, pignorare in locis prædicti, homines commorantes ibidem ratione contractuum initorum in dicta Villafrancha. Etiam consueverunt habere clamores & gatgia ex causa prædicta requirere tamen debent Dnos locorum dictorum pro executione facienda. Item Castrum de Cazals cum pertinentiis suis in quo Dnus Rex habet altam & bassam justitiam in hominibus dicti loci, & aliis delinquentibus, exceptis hominibus Guilhermi Bertandi, in quibus Dnus Rex habet ressortum, vel dictus Guilhermus Bertrandi altam & bassam justitiam. Item parrochiam de Gindo, parrochiam de Monte Clarano, parrochiam Scti Stephani, parrochiam de Masminiaco, parrochiam de Lusiers, in quibus parrochiis prædictis, & earum pertinentiis Dominus Rex habet altam & bassam justitiam. Item Bailivam de Concoreto cum pertinentiis suis in qua est villa de Monteamelhio, in qua est villa & parrochia ejusdem, Dnus Guilhermus de Guerra miles habet altam & bassam justitiam, & Rex Angliæ habet ibi feudum & ressortum, & nihilominus tenebit assisias, & in districtu dictæ villæ poterit erigere & habere furcas, & omnes illos qui erunt justitiandi per ipsam justitiam in loco competenter per ipsum Regem Angliæ emendo in districtu prædicto ad ponendum & tenendum furcas prædictas, & poterunt compelli dictus miles & subdicti sui, ad vendendum dicto Regi Angliæ prætio competenti locum ad standum furcas prædictas pro justitiandis malefactoribus qui per ipsius Baiulos erunt justitiandi, & quod per

hoc nullum prejudicium fiet dicto militi in sua immediata justitia alta & bassa dictæ villæ, & parrochiæ ejusdem, & quod nihilominus Rex Angliæ habeat in prædictis villis & parrochiis omne jus quod Dnus Rex Franciæ habet in locis aliarum Castellaniarum & Baroniarum circumvicinarum habentium altam & bassam justitiam, & quibus dictus Dnus Rex Angliæ concedit dicto militi suas patentes litteras antequam præmissa faciantis ex plenaria potestate in villa & parrochia de Sᶜᵗᵒ Amelhio supradictis & de domanio dictæ justitiæ altæ & bassæ, dictæ villæ & parrochiæ de Sancto Amelhio fiet Regi Angliæ competens emenda, & præfatus Rex Angliæ supplicavit per suas patentes litteras Dno nostro Regi Franciæ quod hoc confirmet quantum tangit dictum militem ratione justitiæ villæ & parrochiæ prædictarum. Item parrochiam de Sᶜᵗᵒ Romano cum jurisdictione alta & bassa. Item villam de Borsials in quo Dnus Rex habet altam justitiam & ressortum in minoribus & etiam utitur in majoribus cum primitus aditur Baiulus suus. Item villam de Lenshis & ejus parrochiam cum alta & bassa justitia extra clausuram & infra clausuram prior ejusdem loci utitur minoribus & majoribus, sed de majoribus est questio inter Regem & priorem. Item villam & parrochiam de Deguanhaco in qua Dnus Rex habet altam & bassam justitiam. Tamen si per Litteras mortificationes Dni Comitis Pictaviensis concessa fuit major jurisdictio Sᶜᵗᵃᵉ Mariæ de Gourdon in Ripario de Mosha dimittitur ei. Item Bail-

livam de Averio cum suis pertinentiis in qua est villa de Averio, in qua quidem villa Dnus Rex habet altam & bassam justitiam & super jurisdictione alta riparii de qua **** est dissentio inter Dnum Regem & Bertrandum de Cardalhaco & Fortunarium de Gourdon ressortum tamen est Regi. Item riparium de Camino & de Amelh cum jurisdictione alta & bassa. Item ressortum in Baronia, Aymerici de Malamorte in qua sunt villa de Salviaco & ejus pertinentia, villa Scti Alvini & parrochia, & riparium de Lacosta, villa de Laborda & ejus pertinentia, riparium de la Forcada, riparium de Lopiac, riparium de Castarausta; & ejus pertinentia. Item ressortum in Baronia Ratheni de Castronovo in qua sunt Castrum de Peyrilha & ejus pertinentia, villa de Husech, villa de Borsials, villa Scti Germani, villa de Scto Claro, villa de Uchello, villa de Vercantiera, villa de Nadilhaco, & pertinentia dictarum villarum salvo & retento homatgio dictarum villarum capitulo ecclesiæ cathedralis Scti Stephani Cadurci. Item ressortum in Baronia Domini Guilhelmi de Guerria in qua est Castrum de Magmon cum pertinentiis suis. Item ressortum in villa & pertinentiis ejus villa de Concoreto quæ est Priorum & Dominorum ejusdem loci. Item ressortum in Baronia Bertrandi Hugonis de Cardalhaco Militis in qua est villa de Scto Michaele cum suis pertinentiis, villa de Foia & ejus pertinentia, riparium de Nogairols, & de Nogaireto & pertinentia ripariorum prædictorum. Item ressortum in Baronia

ronia Bertrandi de Cardalhaco Militis in qua est villa de Vialola, riparium de Lamprieras, Sancti Joannis Bosies cum ripario de Mayre cum pertinentiis suis. Item ressortum in Baronia Geraldi de Cardalhaco fratris dicti Bertrandi in qua sunt villa Sancti Saturnini & Sozoma. Item ressortum in Baronia Raimundi Barasc deffuncti, in qua sunt villa de Cabrairets cum suis pertinentiis, & Castrum de Larnagol cum suis pertinentiis, tamen de Larnagol loci prædicti non continentur villa de Tolsania Sancti Martini de la Suffisiensa & de Senebrieras, & est sciendum quod Guilhermus Joannes de Caturco inquireret utrum dictum Castrum consuevit comprehendi sub venda Bailliviæ de Casals, vel alicujus Sobbailliviş ipsius, & si ita inveniatur remanebit Regi Angliæ sub quantitate assium prædictorum, alioquin dimittetur ei pro competenti valore ad agendam assisiam ultra quantitatem prædictam. Item ressortum in Baronia Arnaldi Barasci de Bederio in qua sunt villa de Cayraco, de Barauxo, de Capdenaco & de Godorio. Item ressortum in Baronia Fortanerii de Gourdon, in qua est villa de Lentilhaco. Item ressortum in Baronia Hugonis de Rupe, in qua est riparium de Gondar. Item ressortum in medietate Castri de Corn, de Comitatu Tholosæ. Item ressortum in Baronia venerabilis viri Dni Bertrandi de Bruniquello filii quondam Guillelmi de Barasc deffuncti, in qua est villa des Reirevinhas, & medietas villæ Dassier cum pertinentiis suis. Item villam de Sinerguas in qua Dns Rex habet altam

justitiam & Bajulus suus utitur minori cum primus conqueritur, eidem, seu primus venit ad manum suam & tenet ibi assisias. Item ressortum in villa de Broilclas. Item ressortum in villa de Valhaco & pertinentiis suis quæ est Dni Benasti de Theminis. Item in Baronia Dni Hugonis de Castronovo in qua sunt villa de Gramato de Loubressaco, & de Alcor, Manbrago, lou Segvala, Autoyre & à Rivo citra Padiracum, Salgues, Mayrinhac, Rihnac, Amier & medietas villæ de Aynaco & Lavernha, cum pertinentiis suis. Item altam justitiam & ressortum in minori justitia Abbatis Obazinæ in qua sunt villa de aliquo & de Carluceto Grangiæ de la Panhonia, Grangas, de Cozo, de Bonacosta & de Calays. Item ressortum tam in minori justitia quam in mansis, grangis & territoriis quæ habet Abbas Sctæ Mariæ de Gourdon, & altam justitiam cum pœna sanguinis in hominibus dicti Abbatis excepto loco de l'Hauberç, in quo Aymericus de Malamorte habet altam jurisdictionem in hominibus dicti Abbatis, & dictus Abbas bassam. Item ressortum in loco vocato del Bastit qui est domus templi. Item ressortum in villa de Ginciaco quæ est Priorum de Grangia & Abbatis Conchensis. Item ressortum in loco de Lausun, qui est Abbatis Marciliasensis in minori justitia & alta justitia. Item concessimus dicto procuratori seu attornatori præfato Regis Angliæ recipienti nomine quo supra omnia hommatgia feuda & retrofeuda reditus, exitus, & proventus totos, seu decos, vendas, acaptamenta, leuda, pedatgia, merrata, nun-

dinas, furnos, nemora, prata, & macellos, altam & bassam justitiam, merum & mixtum imperium, domania, jurisdictionem & ressortum, & omnia alia quæcumque Dnus Rex Franciæ habet, seu tenet in castris, villis, bastidis, pertinentiis, parrochiis, & locis prædictis, & omnia alia quæcumque habet seu tenet habere, & tenere debet in Bailivis de Cazalibus de Concoreto & Averio, & de partibus de Gramato & earum pertinentiis inter flumen Oldum & Dordoneam ratione Comitatus Tholosæ excepta medietate ejusdem decorumquam tenet Abbas Figiacensis, in qua medietate ressortum Dno nostro Franciæ Regi retinemus, qua omnia & singula prædicta concessimus & assignavimus præfato Regi Angliæ Dno Aquitaniæ pro summa septingentorum & quinquaginta octo librarum Turonensium, residualium prædicta salva superioritate Dni nostri Regis, & salvo jure quolibet alieno, & salva eorum guirentia eidem Dno Regi Angliæ per præfatum Dnum nostrum Regem, facienda & omnibus & singulis supradictis sibi per nos generaliter & specialiter assignatis prout dicta guirantia in ipsorum ordinatione prædicta, & de litteris inde confectis ut supra dictum est continetur. Actum apud dictam villam Francham Petragoricensis Diœcesis in festo Apostolorum Petri & Pauli, anno incarnationis Domini millesimo ducentesimo octuagesimo septimo.

Extraites des archives de l'Eglise de Cahors.

XIX.

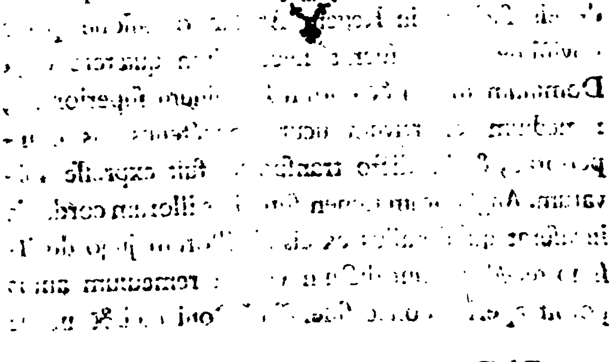
Charte de laquelle il résulte que l'Evêque de Cahors reprit en fief du Comte de Montfort, le comté de Cahors, qu'il dit avoir tenu auparavant du Comte de Toulouse.

CARTA Episcopi Caturcensis ann. M. C.C. XI. XIII. kalend. Julii qua fidelitatem præstitit Dno Simoni Comiti Montisfortis Biterr. & Carcass. Vicecomiti manus suas ponens inter manus ipsius pro eo quod in feudum Comitatum Caturces. recepit ab illo sicut ad Raimundo quondam Comite Tholosano & prædecessoribus suis, tam ipse quam prædecessores sui melius tenuerunt eundem, &c. Actum est hoc in obsidione Tholosæ in præsentia testium infra scriptorum, videlicet venerabilium patrum Uticensis Epi & Cisterc. Abbatis, Apostolicæ sedis Legatorum. Dni Fulconis Epi Tholosani, Abbatis Scti Antonini Apamiæ Magistri Thedisii Canonici Ianuins. Bochardi de Marli, Ferrici de Ysseio, Theobaldi de Novanilla, Retrudi de Monteforti, Philippi de Rupeforti, militum; Raimundi de Caturco, fratris Aimerici Monachi Grandisilvæ, Ni-

colai Monachi Obauginæ, fratris Dominici Prædicatoris.

Extraite du registre des fiefs des Sénéchaussées de Beziers & de Carcassonne.

Cette charte prouve que l'Historien du Querci & l'Historien du Languedoc ont tort d'avancer que les Evèques de Cahors, profitant des troubles, usurpèrent le comté de leur ville épiscopale.



X X.

Grands privilèges accordés à la ville de de Cahors, par le Duc d'Anjou, frère du Roi, & son Lieutenant en Guienne, entr'autres celui de pouvoir tenir des fiefs nobles, sans payer aucune finance.

LUDOVICUS Regis quondam Francorum Dni nostri Regis Germanus ejusque locum tenens in partibus Occitanis Dux Andegavensis & Comes Anomavensis. Quoniam cujusque rei principium pars potentissima denotatur & exitus gestorum, cùm prosperi sunt, bonis principiis adscribuntur, eisque plus astringimur ex merito qui pro juribus regni gravioribus & periculis pejoribus se exponunt, & quia licet multis civitatibus & locis notabilibus Ducatus Aquitaniæ & aliarum terrarum post transportum de eis factum in Regem Angliæ occasione pacis novissime visum fuerat necessarium quærere erga Dominum meum & eorum Dominum superiorem, remedium ressortivum sicut abhactenus eis competiorat, & in dicto transporto fuit expresse salvatum. Anglicorum tamen ferocitas illorum corda sic invaserat quod nullus ex eis ab illorum jugo durissimo recedere, aut dictum eorum remedium ausus potuit aperire donec fidelissimi Doni mei & nostri

& Coronæ Franciæ Consules, & cæteri habitatores inclitæ civitatis Caturci pro dicto suo remedio se & sua fortunæ periculo submiserunt, contemptaque dictorum Anglicorum rabie, & furore auxiliante ipsos Deo dictum Dominum meum in suum superiorem Dnum cognoverunt, & à Principe Walliæ dicente se Ducem Aquitaniæ, & ejus Ministris & Officialibus appellaverunt adhærendo appellationibus fortis per carissimum consanguineum nostrum Comitem Armaniaci, & ipsius civitatis viam multa loca notabilia postea sunt secuta, resque cum Dei adjutorio plurimum prosperata. Notum igitur facimus universis tam præsentibus quam futuris, quod nos, ipsis Consulibus, ac Univesitati dictæ civitatis & singularibus habitatoribus ejusdem qui sunt & erunt pro tempore, tanquam illis qui sunt & fuerunt principium hujus rei præcæteris locis transportatis quæ fuerunt de patrimonio Regio, idem Dnus meus ac nos in speciali reputantes astrictos ad prosequendum beneficiis ex merito gratiosis, omnia & singula singulariter sigillatim contenta in articulis infra scriptis concessimus & donavimus, damusque & concedimus per præsentes de nostra certa scientia authoritateque Regia qua fungimur, & gratia speciali. Confirmamus siquidem præfatis consulibus & civibus, & singulis habitatoribus ejusdem civitatis præsentibus & futuris omnes gratias & omnia privilegia rescripta & beneficia seu statuta hactenus per Dnos nostros Francorum Reges qui fuerunt seu per alios potestatem haben-

tes concessas seu concessa confirmatas seu confirmata nec non & omnes consuetudines libertates saisinas & stilos de quibus usi sunt pacifice ab antiquo licet hic expressi vel expressa non existant, & non obstantibus infirmationibus seu ordinationibus contrariis factis per Dnum Principem Walliæ vel Gentes seu Officiales ejusdem ipsosque & eorum successores & bona, teneri, deffendi & tueri perpetuo volumus & promittimus in eisdem. Insuper volumus & concedimus per præsentes quod omnes cives dictæ civitatis qui nunc sunt vel erunt pro tempore & eorum bona sint in salvagardia speciali Dni mei Regis & nostra quantum ad omnes alios qui non sunt cives præfatosque cives per præsentes supra dicta salvagardia & protectione teneri volumus & jubemus.

Item quod debita quæcumque Universitatis ejusdem villæ possint & valeant debite exigi & levari per Consules civitatis prædictæ. Item volumus & concedimus per præsentes quod Consules dictæ civitatis qui nunc sunt vel erunt pro tempore possint & nunc in posterum tres probos viros ætate, scientia & moribus expertos in Notarios publicos creare & instituere, & illis mortuis vel aliter privatis officio in locum eorum alios subrogare quodque recepto ab eisdem primitus juramento in tali officio præstari consueto, chartas instrumenta, processus, scripturas publicas etiam cum sigillo sigillatus, & omnia alia & singula quæ ad notariatus officium post sint facere, ac si essent instituti authoritate Regia vel nostra. Item quod nullus qui habeat domicilium

in Caturco habens possessiones quascumque in loco alio possit compelli ad contribuendum in ipso loco in aliquibus muneribus, nisi in solis mere realibus, sed pro illis possessionibus in prædicta civitate ad quæcumque alia munera solum contribuere teneantur. Item quod nullus cujuscumque sexus existat habitator seu incola prædictæ civitatis innobilis pro quacumque re per ipsos aut eorum alterum à nobilibus seu personis eclesiasticis noviter acquirenda etiam si sit in feudo vel retro feudo dicti Dni nostri quamvis à nobilibus ipsum feudum nobile acquisiverint, seu partem ejus ex nunc perpetuis temporibus finanćiam seu exactionem aliqualem pro ipsa re acquisita solvere seu tradere teneatur. Item volumus & concedimus quod sigillum Consulatus quod præfati Consules habent, tales vires, compulsiones, abcohortiones, privilegia, usus & libertates habeat quas habet sigillum majus domus communis Tholosæ & quod quicumque possint se obligare ad vires dicti sigilli obligatique possint compelli ac si esset obligati ad vires prædictæ domus communis quodque præfati Consules emolumentum sigilli possint ad voluntatem civitatis prædictæ percipere expendere & levare. Item quod in limitationibus antiquis suæ jurisdictionis scriptis in accordio facto inter eos & Episcopum Cadurcensem, confirmato per Dnum meum tunc Regem Franciæ, & in terris noviter eis per præsentes à nobis datis & concessis possint præfati Consules authoritate propria furcas erigere ubicumque & absque metu cujuscumque pœnæ. Item

quod nullus civis qui Consul sit vel fuit & hactenus aut imposterum existat possit questionari pro crimine sibi imposito vel imponendo vel condannandi ad membri mutilationem demptis criminibus hæresis lesæ Majestatis & raptus. Insuper cum locus de Montecuco & habitatores eorum sint rebelles Coronæ Franciæ & Domino meo Regi & dictus locus sicut alia loca Ducatus Aquitaniæ fuerit noviter confiscatus per dictum Dnum meum in sua curia Parlamenti damus & concedimus per præsentes de nostra certa scientia & gratia speciali, authoritate qua supra Consulibus prædictæ civitatis & Universitati ejusdem jurisdictionem altam & bassam redditus census & homatgia recognitiones ac quæcumque alia jura quæ debebantur ac poterant pertineri hactenus prædicto loci Castellano vel Bajulo dicti loci nomine & jure Dni mei Regis infra duas leucas à civitate prædicta erga dictum locum volentes quod præmissa ad prædictos Consules & Universitatem dictæ civitatis solum & in solidum perpetuo remaneant pleno jure. Item quod ex privilegiis suis præfati Consules habeant ut dicunt jus cognoscendi de passibus molendinorum, & paxerarium nec non & mensuræ piscium piscandorum infra limitationes dictæ civitatis & retium cum quibus piscabuntur in dicto flumine habeant prædictaque cognitione utantur pacifice prout antea utabantur inhibentes Magistris aquarum qui pro tempore fuerint ne in præmissis prædictos Consules ullatenus impediant sive perturbent. Item quod Barones seu quicumque alii nullo

modo possit prohibere portationem victualium fiendam in civitate prædicta, & si qui Barones vel alii inhibitiones pœnales vel alias contrarias facerent ipsas volumus non tenere nec habere roboris firmitatem. Item præfatis Consulibus civibus ac singulis habitatoribus prædictæ civitatis nostram ampliando gratiam omnia & quæcumque debita per dictam civitatem seu singulares ejusdem quomodolibet debita seu quasi deberi aut in quibus teneri reperirentur vel fore obligati quacumque ratione sive universaliter causa aut singulariter Dno nostro Regi, sive nobis, vel descripti forent in libris sive registris thesaurariæ sive receptoriæ dictæ Senescalliæ Caturcensis nec non omnia & singula crimina aut delicta per eos commissa per transgressiones monetarum aut alios usque nunc remisimus quitavimus, remittimus & quittamus per præsentes scientia authoritate & gratia quibus supra ipsosque & eorum bona quittos atque liberos facimus & reddimus per præsentes: Cassantes irritantes & etiam annullantes nec non & cancellantes omnes & quoscumque processus, inquestas libros Prothocollo factos seu facta aut descripta per quoscumque super prædictis quos & quæ quo ad hoc nullius efficaciæ seu momenti esse volumus & jubemus. Senescallo nihilominus Caturcensi Advocato & Procuratori ac Thesaurario Regiis ipsius Senescalliæ qui nunc sunt vel pro tempore fuerint silentium perpetuum super his imponendo. Et insuper ad humilem & frequentem supplicationem ac requisitam dictorum fidelium

Consulum & habitatorum dictæ civitatis promisimus & promittimus authoritate Regia prædicta quod pars quam Dnus noster habet in dicta civitate demensa seu patrimonio proprio Dni nostri Regis & ejus successorum Francorum Regum nullatenus quacumque ratione sive causa distendetur nec demenbrabitur nec in aliquas alias personas transferentur vel transportabitur nisi tamen de dictorum Consulum ac civium consensu processerit ac etiam voluntate, mandantes Senescallo Caturcensi qui nunc est vel erit pro tempore quem deputamus & instituimus conservatorem specialem præmissorum & aliorum privilegiorum dictæ civitatis, cæterisque justiciariis Regis præsentibus & futuris & eorum cuilibet si necesse fuit committendo ac loca tenentibus eorundem quod prædictos Consules & singulares habitatores dictæ civitatis qui nunc sunt vel pro tempore fuerunt prædictis omnibus & singulis superius expressatis uti & gaudere pacifice & quiete faciant & permittant nihil in contrarium attentando seu attentari faciendo vel etiam permittendo quod si secus factum sit vel fiat pro tempore ad statum debitum reducant aut reduci faciant indilate præmissorum violatores pœnis legitimis compescendo. Quod ut firmum & stabile perpetuo perseveret has nostras præsentes litteras sigilli nostri impressione fecimus roborari salvo in aliis jure Regio & in omnibus quolibet alieno datum & actum Tholosæ anno Dni 1369 mense Januarii.

Extrait des archives de l'hôtel de ville de Cahors.

X X I.

Donation faite par Philippe-Auguste à Raimond-le-Vieux, Comte de Toulouse, de la ville de Figeac.

PHILIPPUS Dei gratia Francorum Rex noverit universi ad quos præsentes litteræ pervenerint, quod nos carissimum consanguineum & fidelem nostrum Illustrem Raimundum Comitem Scti Ægidii diligimus, & incrementum ipsius desiderantes in hoc, & in aliis eidem & hæredibus suis natis vel nascituris ex ipso, & uxore sua, dedimus in homagium, & augmentationem feudi sui custodiam Figeaci, & omne jus, & omnem dominationem & potestatem quam ibi habemus vel habere debemus, quod ut firmum sit & stabile sigilli nostri authoritate præsentem paginam confirmari præcipimus. Actum Bituricis anno incarnati verbi 1190 mense Februarium.

Cet acte est rapporté porté par Dominici.



XXII.

Acte par lequel Philippe promet par privilége particulier au Vicomte de Turenne, que ceux qui auront les droits des Ducs de Guienne ne pourront faire tenir leur assises dans la Vicomté de Turenne, que dans la ville de Martel *& de* Brive. *Cet acte contient les autres priviléges de cette Vicomté.*

PHILIPPUS Dei gratia Francorum Rex universis præsentes literas inspecturis salutem notum facimus, quod dilectus & fidelis noster Vicecomes Turenæ plures litteras concessas dudum per Duces Aquitaniæ ipsius Vicecomitis prædecessoribus, nobis præsentare fecit franchesias & immunitates quæ sequuntur. Videlicet quod ipse Comes & sui prædecessores habuerunt in suo Vicecomitatu Turenæ ejusque territorio & mandamento, jus & agnitionem aquarum & fluviorum navigabilium, ac cæterorum in dicto Vicecomitatu defluentium, portuum, paxeriarum, molendinorum ibi existentium, itinerum, & viarum publicorum & publicarum & quod eidem pertinet cognitio quorumcumque criminum lævium & gravium quæ committerentur in illis, & circa illa

quandiu durat prædictus Vicecomitatus, & etiam cognitiones, portationes, & cujuscumque facti armorum. Quodque ad eum pertinet & suis prædecessoribus pertinuit, feudorum nobilium, & concessio eorumdem, quod per ignobiles valeant teneri, & retineri etiam si sint cum alta justitia & quæcumque financiæ ex inde debeantur. Etiam jus dandi ac concedendi & ponendi salvas gardias ac puniendi earumdem violatores, ac etiam compellendi suo subditos cum armis vel sine armis, ad parendum, & standum juri in curia sua absque emenda aliquâ, ad quam propter hoc ipsis ducibus non tenentur, eum tamen modum non excedant: & generaliter quod ipsi Vicecomiti pertinet & suis prædecessoribus pertinuit totaliter cognitio hominum qui sunt de foro suo, & cujuscumque facti, ex contractu, delicto, seu quasi, seu mixto, descendentium etiam primarum appellationum, & primi ressorti. Nec non jus condendi monetam tam albam quam nigram legis & valoris approbatorum, quam dicti Duces sibi tenentur facere admitti per Lemovicensem, Caturcensem, & Petragoricensem diœceses, ipsumque loca, & incolas Vicecomitatus sui prædicti esse & fuisse liberos, & immunes ab omni impositione, contributione & solutione quorumcumque subsidiorum, & munerum realium, & personalium sive mixtorum, atque ipsis solvere, nec contribuere tenentur pretextu guerræ, nec aliis de causis etiam si per ipsos Duces ab aliis locis & personis cœterorum membrorum Ducatus Aquitaniæ levarentur seu exigerentur, & quod ipsi Duces, nec eorum præde-

cessores, in aliqua parte Vicecomitatus prædicti nec eorum Senescalli, & officiales assisias ajornamenta tenere non debent præterquam jus in villa Martelli & Inbriva, nec servientes eorum ultra numerum duorum officia exercere. Quoque etiam quod dicti Duces nec ipsorum hæredes seu successores infra fines Vicecomitatus prædicti Bastidas de novo ædificare non debent, & quod eorum Senescalli eidem Vicecomiti præstare tenentur juramentum in eorum nova creatione, quod eidem Vicecomiti & suis tenebunt libertates quandiu eorum durabunt officia. Supplicans nobis humiliter dictus Vicecomes prædictas libertates per nobis, sibi & hominibus & Incolis Vicecomitatus sui & eorum successoribus validari ac etiam confirmari : Unde nos attentis jam dictis litteris, obtentuque plurimorum servitiorum nobis & Coronæ Franciæ prædictum Vicecomitem impensorum, prædictas libertates, Franchesias & immunitates, volentes eidem potius ampliare quam diminuere, salvamus & reservamus, ac easdem de nostra certa scientia, authoritate Regia, & gratia speciali, confirmamus per præsentes eidem Vicecomiti & Incolis dicti sui Vicecomitatus successoribus concedimus per præsentes ut à modo in antea pleno jure dictis libertatibus, Franchesiis, immunitatibus gaudeant & utantur. Quod ut firmum, & stabile perpetuo persevéret novum nostrum præsentibus apponi fecimus sigillum. Actum Parisiis anno Dni 1288 mense Augusto.

Cet acte est rapporté par Dominici.

XXIII.

XXIII.

Acte par lequel Raimond, Vicomte de Turenne, fait Chevalier Rodulphus de Bessa, & ennoblit toute sa lignée, & qui prouve que les Vicomtes de Turenne avoient droit d'affranchir & d'ennoblir.

RAMUNDUS Turenæ Vicecomes omnibus præsentes litteras inspecturis salutem. Nobis sicut credimus satis innotuit quod dilatus noster Rodulphus de Bessa & Nepotes illius ex parte fratris sui Ademari ex generosa Progenie duxerunt originem, & fidelissimi nobis pro cæteris extiterunt, idcirco donavimus & concessimus eis, & successoribus suis, ut sint milites, & privilegium habeant militiæ pariter & honorem, & tam ipsi quam eorum res, & homines a quæstis & talliis, & ab omnibus exactionibus, & in aliis consuetudinibus deinceps in perpetuum sint immunes, &c. Datum anno 1219 præsente Henrico Comite Ruthenensi.

Cet acte est rapporté par Dominici.



XXIV.

Acte d'affranchissement fait par un Seigneur de Montpezat, pour la somme de deux cents cinquante sols de la monnoie de Cahors, dans lequel on voit les diverses servitudes que les Seigneurs recevoient en Querci de leurs Serfs.

NOTUM sit quod anno ab incarnatione Dni 1278, regnante Philippo Rege Francorum, sede Caturcensi vacante decima die in introitu Septembris. Que jii Gaillard de Mompesat filh que fui den Gaillard de Mompesat, de mo Bograt, & de mo Cert Saber, & Certs que so de mo Fagh & de mo Dreg, aguda pleniera deliberatio sobre totas las causas deios escrichas & aguth ab mos amix, per mi & per tots mos successors, & per tots mos heritiers afranguisse puramen & simplament vos Guiral bru receben per vos & per na agua vostra molher & tots aquels homes i aquelas femnas que de vos guiral bru, & de la dicha vostra molher san ichit & procreat, & que de vos o dela naycheran, ni dichendran per a enant, & tot lo linatge mascle o femé, que de vos guiral & de la dicha vostra molher es ichits ni ichira de de vos o des vostres éfans per a enant per tot temps, de tot homenatge

de corps, & de tota obligatio o causa de que fossets tenguts, & vos solvi & vos quiti & vos jeti foras de ma ma, & de ma Senhoria & vos delhiori de tota servitut, & de tota servil conditio de quem fossats tenguts, coma homes de corps, o coma homes talhandiers, o coma homes que sia Serfs podo esser tengut, & vos quiti & vos solvi de totas quistas & talhadas, & de tots malens & adempres, & de tots servicis, & de totas albergadas, & cavalgadas & vinadas, & bladadas, & de tots grieugs, & de totas obras que vos pogues empeuzar, o comandar, & de tota servitut de quem fossets tenguts. Far ni donar a mi Gaillard de Monpesat per raso d'hommatge de corps ni per autra causa, o per aleuna servil conditio, o per raso de colonatge originari o conditional & perdurablé & inquili, & reden, & manen, angari per angari, & recomendat. De las quls Senhorias & servituts, & homenatge de corps jeu Gaillard de Montpesat dessus dig solvi & quiti & affranchisi vos guiral bru, & tota vostra linhada mascla & femena per tot temps puramen & francamen & vos doni & vos autregi pure & francha libertat, & franquetat per pura & per simpla donatio facha entré vios no revocabla per aleuna desagredabletat, ni per aleuna autra causa, & proumeti vos & vos mandi que jamai jeu ni mos ordens reno vos demandar ici ni no vos demandar farici per questa ni per t'alhada ni per ost, ni per anor otra mar, ni per filhas maridar, ni per cavalaria ni per autra causa contra vos-

tra volontat, fals lo cés quem debets per Roso del Fios que tenets de mi o tendrets per a enant, els acaptés & vendas & enphenaduras quen si escairan, so es assaber del sol vendas un denier & dempenhaduras mealha & sals & retengut Lalbere que vos metesh Guiral Bru & vostre fraire N. & vostres paruriers me devets donar lo qual monta entre tout un sestier de vi & huets deners per pa & doas aucas & vingt deners per carn, els acaptés cant si endeveno lo cal alberé me devom redré, & pagat à dos termes, so es assabér à la Santa Maria Daost & à Caramentran, lo joue per en cadun una vets entr'ambas les dichas festas, &c.

Cet acte est rapporté par Dominici.



XXV.

Inféodation de la terre des Joannies, *par Guillaume, Evêque de Cahors.*

NOTUM sit universis præsentibus & futuris quod ego Guillermus de Cardaillac Episcopus Cadurcensis & Comes Caturci de concilio capituli & omnium ecclesiasticorum nostrorum pro remuneratione laborum fortissimarumque actionum in bello Sacrocontra Albigenses per Bertandum Joam alias de Joannia militem Caturcensem viriliter & sanctissime Gestarum, dono & concedo dicto Joan præsenti & acceptanti terram meam de Canorgas cum Castro & fortalitia & pertinentiis suis, cum mero, mixto, & medio Imperio & omnibus censibus & redditibus, terris cultis & incultis, & juribus ejusdem. Quæ quidem terra est sita in parrochia Sancti Martini dicti loci de Canorgas & confontratur cum la Massa, cum terra de Pomareda, cum Govionnaco, cum bastida del Vert, cum terra de Heremo, & cum terra de Tomhac & terra de Ponssirc, & suis aliis confrontationibus; cum hoc pacto quod ipse Joan & sui in posterum tenebuntur dare mihi & successoribus meis Episcopis in primo anno Adventus ad Episcopatum unum per calcarium deauratorum de homagio nobili: & casu quod ipse vel sui

non ſolverent dictum hommagium in dicto primo anno Adventus perdant omnes fructus dictæ terræ in prædicto anno tantum & deinde revertantur ipſi, vel ipſis de Joan cum omni libertate & Francheſſa, nec volo eos turbari per ſucceſſores noſtros aut alios quoſcumque, & volo quod ipſe Bertrandus Joan & ſui prædictam terram Caſtrum, & pertinentias earumdem transferre non valeant nec alicui dare, nec pignori obligare, nec vendere, nec cum filiis ſuis in matrimonium tradere, nec filii inter ſe dividere, ſed tantummodo hoc præmiſſum donum in primo genito, vel primo genita defectu maſculorum dicti Bertrandi vel manere ſemper, ut præmium ſacrum ſacræ militiæ dicti militis, & ut hoc donum firmum permaneat in perpetuum noſtrum fecimus apponi ſigillum. Datum Cadurci anno Dni M. CCXIV. die Dominica ante Adventum, regnante Domino Philipp. Dei gratia Francorum Rege.

Cet acte est rapporté par Dominici.



XXVI.

Transaction entre Alphonse, frère de Saint Louis, & Barthelemi, Evéque de Cahors.

ALPHONSUS filius Regis Franciæ Comes Pictaviæ & Tholosæ Universis præsentes litteras inspecturis salutem in Dno. Noverint universi quod cum inter nos ex una parte & venerabilem in Christo patrem Bartholomeum Episcopum Caturcensem ex altera parte, quæstio verteretur: Super eo videlicet quod nos dicebamus quod Castrum de Calciata erat de Dominio nostro, & ratione hæreseos nobis mansum; & hoc idem dicebamus de eo quod Arnaldus de monte Pensata de hæresi undemnatus habebat in Castro Montispensati, & in honore & in districtu ejusdem Castri. Item dicebamus quod Hugo Arnaldi de Vraisaco tenebat à nobis illud quod habebat in Castro de Lusechio, & in villa & in parrochia Scti Medardi. Item dicebamus quod Guillermus Amalvini de Lusechio fecerat nobis juramentum de quadam bastida quæ quondam fuerat Ramundi Alrici quæ prope est Lusechium, & de jure quod dicebat se habere in villa de Craisaco, dicto Episcopo in contrarium dicente, & asseverante quod in pradictis nullum jus

penitius habebamus quin imo ad ipsum nomine & ratione suæ ecclesiæ omnia prædicta de jure spectabant. Item dicebat idem Episcopus quod nos imminirabamus eidem & eclesiæ suæ super Castris de Montecalsato, & de Lauserta, & de Belcayre, & de Miremont, & de Brassaco cum omnia Castra prædicta, ut dicebat ad ipsum & eclesiam suam jure Dominii pertinerent. Tandem autem, nos & ipsum mediantibus bonis viris super prædictis talis quæstionibus voluerunt: Videlicet quod nos habeamus in perpetuum dictum Castrum de Calciata, de Belcayro, & de Miremont, & de Brassaco quæ omnia dictus Episcopus pro & se ecclesia sua nobis, & hæredibus nostris solvit in perpetuum & quittavit, & quod dictus Episcopus & successores ejus habeant quidquid nos petebamus vel petere poteramus aliquo jure, vel aliqua ratione in Castro Montiscalsati prædicto, & honore & districtu ejusdem. Item quidquid habebamus vel habere poteramus, vel debebamus in Castro de Lusechio & in honore & districta ejusdem Castri & specialiter quidquid habebamus in villa & parrochia Sčti Medardi, & in villa de Craisaco, & Bastida Guillermi Amalvini prædicta, & nos solvimus in perpetuum & quittavimus Hugonem Arnaldi & Guillermum Amalvini de juramentis dictis, & homatgiis quæ nobis & prædecessoribus nostris fecerant de rebus superius specificatis & expressis. Item pro bono pacis dedimus in perpetuum dicto Episcopo nomine suæ ecclesiæ quidquid juris habebamus in villa de Lauserta &

pertinentiis ejusdem villæ. Item dedimus eidem quidquid juris habebamus in manso de Barn cum pertinentiis ejusdem mansi qui quidem mansus est prope Castrum de Belayco: Istam autem compositionem fecit nobiscum dictus Episcopus pro se & capitulo suo & litteras superius confectus nobis dedit sigillo suo & dicti capituli sigillatus, promittentes tam ipse quam ejus capitulum, pro se & successoribus suis præfatam compositionem ratam & gratam habere in perpetuum & eam inviolabiliter observare, & nos pro nobis, & nostris successoribus modo promittimus compositionem prædictam nos servaturos inviolabiliter in cujus rei testimonium appensione sigilli nostri præsentes litteras fecimus roborari. Actum apud longum pontem anno Dni MCCLVII mense Maio.

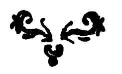


XXVII.

Confirmation de la précédente transaction.

JOANNA Commitissa Tholosæ & Pictaviæ universis litteras inspecturis salutem in Dno. Noverit universi nos vidisse & diligenter inspexisse compositionem illam quæ facta fuit inter carissimum virum nostrum Dominum Alphonsum Comitem Pictaviæ & Tholosæ & venerabilem Patrem Bartholomeum Episcopum Cadurcensem cujus compositionis tenor talis est, &c. quam compositionem prædictam nos prædicta comitissa volumus, & concedimus eam esse certam, sive gratam & firmam habemus, & præsentis paginæ testimonio confirmamus, promittentes pro nobis & successoribus nostris eandem servare in perpetuum, & in nullo contra venire aliqua ratione seu causa quacumque, in cujus rei testimonium appensione sigilli præsentes litteras fecimus roborari. Datum Parisiis anno Dni MCCLVIII mense Junii.

Ces deux actes sont rapportés par Dominici.



XXVIII.

Impoſition faite ſur le Querci par Philippe III, qui confirme en même-temps ce pays dans ſes anciens priviléges.

PHILIPPUS Dei gratia Francocum Rex univerſis præſentes litteras inſpecturis ſalutem. Notum facimus quod Prelati, Barones, Milites, Burgenſes, & communitates Montis Albani, Moyſiaci, & aliarum villarum, aliorumque Caſtrorum ac etiam Baſtidarum terræ noſtræ diœceſis caturcenſis quæ ſunt ſub Regimine Seneſcalli Agenenſis ex parte noſtra liberaliter requiſiti quod ipſi nobis preſtarent auxilium & ſubventionem ad ſupportandam immenſitatem expenſarum faciendarum à nobis transfutaturis perſonaliter una cum principalibus bellatoribus daturis operam ad terræ Sanctæ liberationem de manibus infidelium obtinendam, omnes & ſinguli nobis hac vice de dono & gratia ſpeciali liberaliter conceſſerunt una vice tantam ſe daturos ſubventionem & auxilium ſupra dicta ſane volumus aliquatenus quod ex ſubventione vel auxilio prædictorum ſubdictorum noſtrorum omnium, vel poſterorum ſuorum libertatibus in aliquo degetur, concedentes eiſdem pro nobis & ſucceſſoribus quod ex præmiſſis ſubventione & auxilio vel gratia prorſus conſus contra eos

vel successores suos in posterum quæstæ vel taillæ aut exactionis cujusvis nova nascatur sarcina, nec nobis aut successoribus nostris novum jus acquiratur, sed perindem maneant in suis antiquis libertatibus, ac si nostra requisitio vel eorum concessio minime præcessisset, in cujus rei testimonium præsentibus litteris nostrum facimus apponi sigillum. Actum noviomii anno Dni M. CCLXXVI. mense Maio.

Ces lettres sont rapportées par Dominici.

Fin du second Volume.

ERRATA

Du Tome second.

P*Age* 4, *ligne* 20, amutèrent, *lisez*, ameutèrent.

Page 75, *lig.* 23, il ce donna, *lisez*, il se donna.

Page 82, *lig.* 12, Avocat général, *ajoutez*, du Parlement de Toulouse.

Page 170, *lig.* 25, déporvu, *lisez*, dépourvu.

Page 175, *lig.* 7, autorié, *lisez*, autorité.

Page 318, *lig.* 5, Dominici naquit, *lisez*, Dominici né.

SM'

